


BIBLIOTECA NAZIONALE
3 E

COLLECTION D'HISTORIENS CONTEMPORAINS

HISTOIRE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

DEPUIS LES TRAITÉS DE VIENNE



IMPRIMERIE L. TOINON ET Ce, À SAINT-GERMAIN

G.-G. GERVINUS
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE HEIDELBERG

HISTOIRE
DU
DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

DEPUIS LES TRAITÉS DE VIENNE

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR J.-F. MINSSEN
PROFESSEUR AGRÉGÉ AU LYCÉE DE VERSAILLES
PROFESSEUR ADJOINT A L'ÉCOLE MILITAIRE DE SAINT-CYR

TOME VINGT ET UNIÈME

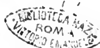


SEULE ÉDITION AUTORISÉE PAR L'AUTEUR



PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
15, BOULEVARD MONTMARTRE
A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS
A Bruxelles, à Leipzig et à Livourne

1870



HISTOIRE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

X. — LA RÉVOLUTION DE JUILLET ET SES CONSÉQUENCES IMMÉDIATES (SUITE)

3. — LA GRANDE SEMAINE DE JUILLET (SUITE)

Gouvernements provisoires.

Jusqu'à quel point cette prompte victoire décisive avait été peu prévue dans les cercles de tous les hommes prévoyants, c'est ce qui s'était montré d'une manière fort évidente pendant la matinée même du 29 juillet.

La réunion chez Laffitte, qui avait été fixée à six heures, ne put être ouverte, parce que sur les neuf heures il n'y était guère venu que huit ou dix députés. Cependant, une fois qu'on était instruit des mesures pacifiques du commandant en chef, rien n'aurait été plus naturellement indiqué qu'une réunion aussi complète que possible du corps des députés, qui eût solennellement entamé des



négociations avec le maréchal et qui eût mis à la tête du peuple quelque pouvoir directeur et représentatif. Mais à mesure que le besoin d'une direction à donner au peuple se faisait sentir avec plus de force, cette classe d'hommes semblait de plus en plus redouter la responsabilité d'une pareille position.

Audry de Puyraveau était allé trouver la Fayette dès les premières heures du matin et l'avait engagé à se mettre à la tête de la garde nationale; mais le général s'y était refusé, comme il l'avait fait la veille en répondant à Gisquet qui lui avait fait la même demande: « Il ne pou« vait rien faire, disait-il, sans l'assentiment de ses collègues ». De grand matin, Dupin avait adressé une demande analogue au duc de Choiseul, ancien major-général de la garde nationale; mais lui, qui se tourmentait déjà de l'abus que, dans la proclamation de la veille, on avait fait de son nom, refusa d'accéder à cette demande à cause de ses anciennes relations avec le comte d'Artois.

A ce moment arriva à l'hôtel Laffitte un ancien lieutenant-colonel de la garde nationale, du nom de Degousée, qui annonça que le général Pajol se déclarait prêt à prendre le commandement de la garde nationale, si l'ordre en était signé par quelques députés de Paris. Par bonheur, il y avait là Laborde, qui n'hésita pas à donner sa signature. Dupin, habitué à diriger sa voile toujours suivant le vent, rédigea l'autorisation pour Pajol de se charger du commandement des *milices* parisiennes, « parce que la garde nationale avait été licenciée », ajouta-t-il pour s'excuser. Laborde signa cette autorisation en qualité de député de la Seine et il chercha à se procurer d'autres signatures.

Pendant qu'on était en train d'organiser cette mesure,

les cris qui demandaient un chef étaient devenus tellement bruyants, qu'il put se jouer, sur un autre point de la ville, une petite pièce satirique et d'un genre fort comique, qui préludait au nouvel ordre de choses qu'on cherchait encore.

Dans les rues, on voyait errer un certain Dubourg, qui avait servi dans les grades subalternes de l'armée impériale ; puis, pour des motifs équivoques, il avait quitté le service et le pays; plus tard, il s'était signalé à Gand (1815) par le zèle ultra-royaliste qu'il montra pour la cause de la Restauration ; le gouvernement royal, de son côté, s'était servi de lui pour toute espèce de services également équivoques, jusqu'à ce qu'on commençât à le négliger davantage sous l'administration de Martignac, qu'il avait tourmentée avec toute l'importunité d'un mendiant aventureux, pour qu'elle lui procurât une position quelconque.

Revêtu d'un habit de genéral fort râpé et loué chez un fripier, cet homme se présenta devant les gardes nationaux de la mairie du troisième arrondissement (des Petits-Pères), et leur donna, avec une rudesse militaire affectée, des ordres et des conseils. Les masses d'hommes qui se pressaient autour de la Bourse croyaient, ou bien on leur faisait croire, qu'ils avaient affaire à un officier de mérite de la grande armée ou à quelque rude grognard de l'époque républicaine. Soutenu par un des rédacteurs du *Constitutionnel*, Évariste Dumoulin, cet homme se vit tout à coup élevé à la dignité de chef improvisé. Des flots de peuple le suivirent, en poussant les cris de : « Vive le général Dubourg! » et pénétrèrent avec lui dans l'Hôtel-de-Ville dont toutes les portes étaient ouvertes, et où Dubourg établit ses quartiers au moment

même où la lutte fut décidée au Louvre (11 heures).

A peine Dubourg se fut-il installé, qu'on vit paraître déjà un second usurpateur du gouvernement révolutionnaire. M. Baude, du *Temps*, dont nous avons déjà dépeint l'adresse et le talent comme acteur, arriva à ce moment à l'Hôtel-de-Ville, accompagné d'une troupe de gardes nationaux qu'il avait harangués sur la place Royale et entraînés avec lui. A la préfecture de la Seine, il avait demandé Chabrol, le préfet, et Mangin, le préfet de police : tous les deux avaient disparu. Lorsqu'il trouva Dubourg installé à l'Hôtel-de-Ville, il se présenta devant lui et lui annonça qu'il représentait et devançait le gouvernement provisoire. On rapprocha son apparition de la proclamation falsifiée de la veille, qui avait été publiée sous le nom des triumvirs provisoires : Dubourg se soumit donc aux dispositions que prit Baude.

On publia aussitôt (3 heures) un ordre du jour en sept articles, qui déclara la déchéance du gouvernement, qui convoqua les députés à l'Hôtel-de-Ville, qui décréta le rétablissement des mairies et qui appela la garde nationale aux armes. Cet ordre était signé par Baude « pour « le gouvernement provisoire ».

En même temps, on nomma un préfet de la Seine et un commandant de l'Hôtel-de-Ville, et l'on expédia une troupe d'hommes armés qui devaient s'emparer de la personne du président de la Cour royale. Ces gouverneurs, qui venaient de se nommer eux-mêmes, eurent la satisfaction de voir se presser autour d'eux des ambitieux, des gens qui demandaient des places et qui voulaient jouer un rôle, entre autres M. de Montalivet qui, arrivé à l'instant en ville, réclama à Baude la direction des ponts et chaussées.

Vers le temps où se passaient ces choses, le nombre des députés réunis chez Laffitte s'était élevé à environ vingt ou vingt-cinq. La confusion, qui régnait parmi eux quant à leurs opinions et quant aux buts qu'il fallait poursuivre, n'avait nullement diminué. Les uns voulaient pousser la révolte plus loin, tandis qu'aux yeux des autres elle était allée déjà beaucoup trop loin. Le plus grand nombre des députés auraient voulu, en bons bourboniens, proposer de garder fidèlement la dynastie et le roi; mais l'agitation du peuple était telle, qu'ils n'auraient pas osé faire une proposition de cette nature.

Il était onze heures environ, lorsqu'on vit arriver à l'hôtel Laffitte un sous-officier du 53e, qui annonça que son régiment venait de se mettre du côté du peuple. Les assistants appréciaient dans toute son importance la gravité de ce moment critique. On éloigna aussitôt la grande masse des curieux qui avaient pénétré dans l'hôtel, et l'on constitua, dans le grand salon, une sorte de séance à laquelle assistaient à peu près trente membres (1).

Laffitte ouvrit les délibérations (vers midi) en déclarant qu'il était devenu indispensable pour les députés de prendre en main la direction des affaires. La nécessité d'une pareille mesure s'imposa d'elle-même avec la dernière évidence, lorsque, dans le cours de la séance, on apprit de quelle manière arbitraire Dubourg et Baude venaient d'agir à l'Hôtel-de-Ville.

Tout d'un coup, la Fayette, avec toute la morgue d'un grand seigneur, prit le rôle que, peu d'heures auparavant, il s'était montré si peu disposé à jouer. La veille, il n'avait voulu être que député; mais, ce jour-là,

(1) Dont le procès-verbal se trouve chez Bérard, *loco cit.*, p. 458 sq.

il se rappela tout à coup qu'il était également citoyen. Jusqu'alors il n'avait pas plus que Sébastiani cru au succès du soulèvement, et, chez Audry, il s'était exprimé dans ce sens vis-à-vis de Laffitte; il avait exhorté à la tranquillité les élèves de l'école Polytechnique lorsque ceux-ci s'étaient rendus auprès de lui; il avait refusé de prendre le commandement de la garde nationale, bien que les souvenirs les plus beaux de sa vie l'y appelassent; enfin, par sa réserve pusillanime, il avait scandalisé tous les esprits résolus. Mais, en ce moment, il entra dans la salle après avoir été informé déjà de la chute du Louvre, qu'un officier de la garde nationale, suivant la Fayette de très-près, annonça aux députés assemblés, dont les fronts commençaient à s'éclaircir.

Rejetant tout d'un coup toute solidarité avec ses collègues, il leur dit « que par diverses lettres, qu'il tenait « à la main, il avait été appelé à la tête de la garde « nationale; il serait étrange et inconvenant, ajouta-t-il, « que ceux surtout qui ont donné de vieux gages de dé- « vouement à la cause nationale refusassent de répondre « à l'appel qui leur est adressé; en présence des dangers « qui nous menacent, l'immobilité ne convient pas à ma « vie passée; il importe que la Chambre se réserve en « qualité de Chambre : mais le devoir me prescrit à « moi, *citoyen*, de répondre à la confiance publique. »

Guizot approuva la résolution de la Fayette, mais il dit « que le devoir des députés était d'établir, non pas « comme le voulait Laffitte un gouvernement provisoire, « mais une autorité publique qui, sous une forme muni- « cipale, s'occupât en premier lieu de l'approvisionne- « ment de la capitale et du rétablissement de l'ordre. »

Laffitte s'empressa de faire voter et adopter cette

motion. Lorsque Guizot proposa de former cette commission et que Rémusat fit la motion de nommer Gérard commandant en chef des troupes qui avaient passé du côté du peuple, ces deux députés étaient animés du désir de donner ainsi un contre-poids à l'influence de la Fayette et d'empêcher que cet homme, facile à influencer, ne tombât entre les mains des républicains qui le considéraient comme un des leurs.

Au moment où se passent ces choses, on annonce les officiers du 53ᵉ, qui sont immédiatement introduits. La conscience d'avoir une force militaire à sa disposition rend l'assurance aux plus timides, lorsque tout à coup un hasard taquin fait retomber les plus courageux dans leur lâcheté. Le 5ᵉ arrive à cet instant dans le voisinage de l'hôtel Laffitte et décharge ses armes en l'air ; aussitôt, on crie à la trahison, on redoute les arrestations et on se précipite par toutes les issues de l'hôtel dans la cour et dans le jardin. Laffitte seul, souffrant d'une foulure qu'il s'était donnée en franchissant une barricade, reste tranquillement dans son fauteuil, jusqu'à ce que ses fidèles, qui viennent de reconnaître leur erreur, se rassemblent de nouveau autour de lui, consolés et soulagés de minute en minute par les messages, qui dès lors arrivent coup sur coup, annonçant la victoire complète du peuple et le départ des troupes.

La réunion procéda enfin à la nomination des membres de la commission municipale. Le choix tomba sur Laffitte, Périer, Lobau, de Schonen et Audry de Puyraveau, qui s'adjoignirent ensuite Mauguin et nommèrent Odilon Barrot leur secrétaire. Ils se rendirent aussitôt à l'Hôtel-de-Ville, où la Fayette les avait précédés. De même que, pendant les heures matinales de cette journée

où les événements se pressaient avec une rapidité extrême, la Fayette avait changé de rôle et de disposition d'esprit, de même il changea encore une fois pendant les quelques minutes que dura ce transfert de l'autorité.

Dans la rue Saint-Marc, non loin de la Bourse, il rencontre Étienne Arago qui portait une cocarde tricolore, et auquel il dit que c'était encore trop tôt. Mais, dans la rue aux Fers, en face du marché des Innocents, une véritable pluie de rubans tricolores, tombés de toutes les fenêtres, inonde le général, qui place lui-même un de ces rubans à la boutonnière.

A l'Hôtel-de-Ville, Dubourg lui céda la place. La commission l'y suivit (4 heures) et prit aussitôt en main l'expédition des affaires les plus urgentes. Elle confia la direction des finances au baron Louis; la préfecture de la Seine à Laborde; la préfecture de police à Bavoux; les postes à Chardel. Elle rétablit les mairies et réorganisa la garde nationale; la Fayette, en sa qualité de chef de cette milice citoyenne, adressa une courte proclamation à ses concitoyens.

La cour.

Si l'on se représente la défiance pusillanime avec laquelle les députés avaient, pendant ces journées-là, constamment regardé la force de la cause populaire, on comprend plus facilement les choses autrement incompréhensibles qui se passaient sur ces entrefaites à Saint-Cloud, dans les cercles de la cour, où toutes les illusions possibles entretenaient la confiance que le roi et son entourage avaient mise en leur propre cause.

Pendant la matinée même de cette journée décisive, Charles X se berçait encore d'une sécurité parfaite et pleine de sérénité. Le duc de Mortemart, qui pendant

un voyage aux eaux avait été surpris par la nouvelle de l'explosion d'une révolution, venait de rentrer la veille à Saint-Cloud ; déjà, à Versailles, il avait trouvé la population en pleine révolte ; il avait naturellement grande hâte de parler au roi, mais il ne put parvenir jusqu'à lui que pendant la matinée du jeudi, 29 juillet. Il lui dépeignit la situation telle qu'il la voyait ; il le supplia de prendre promptement les mesures nécessaires pour consolider de nouveau la couronne qu'on venait d'ébranler : « Vous êtes jeune, lui dit le roi en le frappant sur « l'épaule avec une familiarité pleine de compassion ; « vous êtes venu trop tard pour savoir par expérience « ce que c'est que des révolutions. J'ai ce triste avantage « sur vous, et je ne veux pas recommencer ce qui a été « fait il y a quarante ans. » Puis il répéta encore son mot dit déjà à satiété : « Mon frère est monté en char- « rette ; quant à moi, en cas de besoin, j'aime mieux « monter à cheval ! » (1). Dans le cas de sa victoire ou de sa chute, cette conduite eût été la seule digne ; la veille elle aurait été à sa place ; ce jour-là, elle aurait été téméraire et fort risquée ; mais personne n'allait jamais entendre parler de la chevauchée du roi allant combattre la révolution.

Quelques instants après cette conversation, on vit arriver à Saint-Cloud MM. de Sémonville et d'Argout, et en même temps Polignac et ses collègues. Une foule de curieux se pressait autour des voitures qui arrivaient. Ceux qui jusqu'alors n'avaient entendu et vu que les flatteries et les marques de respect dont on avait

(1) Cf. A. Mazas : *Saint-Cloud, Paris et Cherbourg. Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution de* 1830. Paris, 1832, p. 58.

entouré Polignac, le favori du roi, pouvaient ce jour-là être pétrifiés en entendant les insultes dont les cercles de la cour l'abreuvaient en ce moment.

On aurait pu croire que le président du conseil des ministres se serait empressé de barrer le chemin aux deux pairs, pour les empêcher de porter leurs accusations devant le roi. Mais Polignac était dès lors assez édifié sur le véritable état des choses, pour qu'il n'eût pas volontiers laissé au roi la responsabilité des mesures à prendre en ce moment; il introduisit M. de Sémonville auprès du monarque.

Le grand référendaire le trouva tranquille, comme l'avait trouvé le duc de Mortemart; le roi entreprit de le rassurer sur le résultat de la lutte: « Toutes les « mesures, dit-il, étaient prises pour étouffer l'insurrec-« tion, qui s'userait d'ailleurs d'elle-même, faute de chefs « et de moyens pour remplacer ses pertes en hommes « et en munitions. » Le courtisan appela cela, plus tard, « une résolution et une fermeté inébranlables, fermeté « qui était le résultat d'un système tout à la fois politique « et religieux », tandis que, dans la situation donnée, elle était en réalité un degré impardonnable de déraison et d'imbécillité.

Sémonville se vanta d'avoir néanmoins ébranlé cette fermeté en faisant appel au cœur du roi, en lui dépeignant les dangers que la dauphine pourrait courir pendant son retour de Vichy, et en ajoutant « qu'une seule « heure, qu'une minute de retard pourraient mettre en « péril les jours de la princesse ». Les larmes du roi jaillirent de ses yeux, sa tête tomba sur sa poitrine, et il dit d'une voix basse, mais très-émue : « Je vais dire à « mon fils d'écrire et j'assemblerai le Conseil. »

Cependant, les résolutions du roi n'étaient en rien changées. Le Conseil fut en effet réuni; d'ailleurs, il avait été convoqué. Au moment où la séance fut ouverte, le général Coëtlosquet vint annoncer l'abandon du Louvre et la retraite des troupes. Le roi ôta aussitôt à Marmont le commandement en chef et en chargea le dauphin, qui écrivit immédiatement au duc de Raguse de se retirer à Saint-Cloud. Marmont reçut cet ordre à la barrière de l'Étoile, où il aurait toujours pu tenir la ville en respect, tandis qu'en abandonnant encore cette position il fit évanouir le dernier espoir de voir changer la fortune des armes et d'entamer des négociations quelque peu décentes.

Sous le coup de l'impression que produisit cette nouvelle désastreuse, le roi ouvrit le Conseil, où l'on délibéra sur la question de savoir si l'on rapporterait les ordonnances. Bien que cette obstination intempestive menaçât d'une ruine imminente le roi et son gouvernement, cependant encore à ce moment Polignac s'opposa par entêtement au rappel des ordonnances, comme Guernon-Ranville le faisait par un sentiment d'honneur. Quant au roi, il ne pouvait supporter la pensée qu'il devait accorder à l'émeute ce qu'il avait refusé à la Chambre : même à ce moment, toute concession équivalait, à ses yeux, à une abdication.

Guernon-Ranville voulait que le roi transférât le siége du gouvernement dans une ville des départements, qu'il y convoquât les Chambres et qu'il concentrât autour de lui les camps de Lunéville et de Saint-Omer; en se servant des termes mêmes du monarque, il lui conseilla « de monter à cheval ». Mais le roi chevaleresque était toujours ce qu'il avait été à l'époque où on lui avait donné le sobriquet de héros de l'Ile-Dieu.

Pendant toutes ces délibérations, Vitrolles, le négociateur secret de Périer et de Gérard, arriva enfin à Saint-Cloud (1 heure), après avoir été longtemps arrêté en route par toute sorte d'obstacles qui lui barraient le passage. Les propositions dont il s'était chargé la veille, et qui faisaient entrevoir la supplique solennelle des grands corps politiques dont nous avons parlé plus haut, ainsi que la nomination d'un ministère Mortemart-Gérard-Périer, ces propositions étaient devenues impossibles dès le lendemain. Vitrolles fit appeler Polignac, pour les lui communiquer et pour le prier de les soumettre au roi.

Le Conseil continua ses délibérations. En attendant une réponse, Vitrolles rejoignit les deux pairs qui attendaient également. Aucun message ne leur fut communiqué. Polignac venait de temps en temps leur dire, que le roi ne voulait prendre aucun parti sans l'assentiment de son fils, et que le dauphin, qui ne croyait pas que l'état de choses à Paris fût désespéré, voulait s'assurer par lui-même de la vérité des faits.

Tous semblaient attendre le secours d'une fortune aveugle, sans vouloir faire la moindre chose pour la décider en leur faveur. Si, sous le coup des émotions de plus en plus fortes que leur donnaient les messages de plus en plus désespérés qui arrivaient à Saint-Cloud, le roi et les ministres ne perdaient pas la tête, la cause en était évidemment qu'ils n'en avaient pas à perdre.

Le maréchal arriva lui-même à Saint-Cloud, accompagné d'aides de camp, d'officiers d'ordonnance et de lanciers d'escorte, dont les visages, pâlis par la fatigue et l'émotion et ruisselants de sueur, les cheveux et la

barbe incultes, les vêtements couverts de poussière, produisirent une impression terrifiante sur tout le personnel de la cour. Introduit auprès du roi, le duc de Raguse lui dit sans détour que la bataille avait été perdue par la terreur panique qui s'était emparée des Suisses. « Une « balle, dit-il en terminant, a tué, à mes côtés, le cheval « d'un de mes officiers; je regrette qu'elle ne m'ait pas « traversé la tête! » Sans lui faire de reproches, Charles X écouta le maréchal; il entendit, sans manifester la moindre impatience, même ses observations sur la nécessité d'un prompt arrangement.

Néanmoins, on n'arriva pas à prendre une résolution. La perplexité, qui jusqu'alors avait été le résultat d'une folle sécurité, devint pire, parce qu'elle était dès lors le fruit d'un orgueil humilié. Le dauphin monta effectivement à cheval et alla au-devant des troupes, pour se convaincre de leurs dispositions. Il rencontra les premiers détachements au village de Boulogne, et passa devant eux sans trouver un seul mot à adresser à ces hommes vaillants qui s'étaient sacrifiés pour sa maison et dont la mine inspirait la plus profonde pitié. A ces militaires, qui dès la veille avaient fait entendre des jurons lorsqu'ils avaient vu l'absence du dauphin, le prince montra, encore à ce moment, ce visage immobile et froid comme la pierre, qui ne trahissait aucune intelligence de ce qui venait de se passer, ni aucune compassion pour les souffrances des soldats.

Pendant que le dauphin était éloigné de Saint-Cloud, les ministres s'entretenaient dans l'antichambre avec les trois négociateurs. Vitrolles les pressa d'agir, en disant : « La déchéance du roi peut être prononcée demain ! » Cette idée semblait ridicule même à Peyronnet. « Paris

« tout entier, disait-il, se soulèverait à un tel attentat et « reviendrait aux pieds de son roi! »

A son retour, le dauphin déclara ne plus s'opposer à la formation d'un nouveau cabinet, et le roi consentit à un ministère Mortemart. Il déclara au duc qu'il avait eu raison; que la situation était plus grave qu'il ne l'avait pensé, et qu'on croyait qu'un ministère dirigé par le duc pourrait aplanir toutes les difficultés. Mortemart refusa d'accepter le portefeuille. Il résista longtemps et d'une manière décidée aux instances du roi, et ne céda que lorsque le roi lui dit ces paroles touchantes : « Vous re« fusez donc de sauver ma couronne, la vie de mes mi« nistres et peut-être même la mienne? »

On aurait pu croire que Charles X comprenait enfin sa position. Mais le duc de Mortemart ne s'y trompa point. Il était soldat et avait été longtemps absent; il ne s'attribuait ni la capacité, ni l'influence, ni la connaissance des affaires qui, dans ces temps fâcheux, étaient nécessaires à qui voulait diriger le gouvernail de l'État. Il savait quelle était sa position à l'égard de la cour, qui ne lui pardonnait pas d'avoir eu de tout temps assez d'indépendance militaire pour s'être toujours opposé à la Congrégation; il savait où il en était avec le dauphin, qui lui avait montré une hostilité nettement déclarée; il savait, enfin, quelle serait sa position vis-à-vis du roi, auquel il était imposé comme ministre, et qui, comme il le prévoyait fort bien, allait subir cette nomination qu'on lui imposait avec absolument les mêmes arrière-pensées, avec la même perfidie intérieure et avec le même attachement obstiné à ses idées fixes et à ses anciens préjugés qu'il avait montrés lorsqu'il avait accepté la combinaison Martignac.

Lorsque le roi vint annoncer aux ministres l'acceptation du duc, il ajouta la remarque fort caractéristique : « Il subit une terrible punition en se trouvant désigné « pour présider au Conseil formé par mes ennemis! » Lorsque ensuite, dans une conférence avec Vitrolles, Sémonville et d'Argout, on délibéra sur les bases des négociations à entamer, le roi consentit au rappel des ordonnances et à la convocation des Chambres pour le 3 août; mais on ne put lui arracher que difficilement la réorganisation de la garde nationale, et avec plus de difficulté encore, et en cas de besoin seulement, la nomination de la Fayette comme commandant en chef de la milice citoyenne. Charles X chargea Vitrolles d'aller voir en personne le général Gérard et de laisser, si c'était possible, comme auparavant, au dauphin la direction du personnel au département de la guerre.

Lorsque les trois négociateurs purent enfin quitter Saint-Cloud, à quatre heures du soir, pour porter ces concessions aux députés, le roi leur dit en les congédiant : « Faites tout ce qui sera nécessaire pour arrêter l'effu- « sion du sang! » Puis il ajouta avec un accent irrité : « Voulez-vous que je vous le dise? Eh bien, de tout « cela il ne sortira rien de bon, ni pour la France, ni « pour la monarchie! » On ne donna pas même aux plénipotentiaires partants des pleins pouvoirs écrits, qui eussent simplement pu leur donner un caractère officiel.

Le duc de Mortemart voulait partir avec eux; il sentait fort bien qu'en sa qualité de ministre nommé par le roi, il devait faire son apparition dès les premiers moments, qu'il devait lui-même donner les ordres nécessaires et agir lui-même comme s'il ne pouvait plus y avoir

de doute sur l'acceptation du nouveau régime que le roi offrait au pays. Cependant, on le retint pour le moment à Saint-Cloud, et à sa place on adjoignit aux négociateurs le grand-veneur, général Alexandre de Girardin, qui devait pour ainsi dire les contrôler, mais qui n'aurait pu être plus mal choisi. Le nom de cet homme paraissait être comme qui dirait une mauvaise plaisanterie aux yeux des soldats, qui avaient l'habitude d'appeler le commandant des batteurs aux chasses le général des lièvres.

Il fut, plus tard, un des premiers qui abandonnèrent le roi dans sa chute; à ce moment, il fit l'officieux, toujours parfumé et en grand uniforme; on l'adjoignit aux trois négociateurs comme homme de confiance de la cour, afin qu'il travaillât activement à faire partir la députation des grands corps de l'État dont Vitrolles avait fait espérer l'envoi et dont les prières devaient donner aux concessions du roi le cachet d'un acte libéral et librement consenti.

Mortemart ne devait pas partir avant que le général ne fût revenu pour annoncer la réussite de cette partie de sa mission. Une sourde inquiétude régnait pendant cette soirée à la cour. Aucun chambellan ne vint annoncer au roi que sa partie de whist était arrangée. La confiance sereine des courtisans avait disparu. Elle ne se montrait plus que dans les jeux inoffensifs et innocents des jeunes enfants. Lors du départ des pairs, le jeune duc de Bordeaux, comme c'était son habitude de le faire à cette heure de la journée, avait réuni pour leurs jeux, dans la cour, tous les petits garçons du château. Tout ce petit monde jouait à la guerre civile en poussant des cris aigus : le jeune prince comman-

dait les soldats royaux et Mademoiselle les insurgés parisiens (1).

Les trois négociateurs arrivèrent, sans éprouver de retard, jusque dans les Champs-Élysées. A la hauteur de la rue de Chaillot, ils sont arrêtés par une avant-garde; ils annoncent la chute du ministère et demandent où ils pourraient trouver le général Gérard. « Vous le « trouverez, leur répond-on, à l'Hôtel-de-Ville, au gou- « vernement provisoire! » Cette réponse fut comme un coup de foudre pour les trois hommes. Ils se dépêchèrent d'arriver à l'Hôtel-de-Ville. A partir du Louvre, il leur était difficile de passer les barricades avec leur voiture de chasse; les gens dans la rue les aidaient à franchir ces obstacles; Sémonville s'empressait de leur annoncer la chute du ministère avec force jurements au sujet des ministres qui venaient de tomber.

Ils n'arrivèrent que fort tard à l'Hôtel-de-Ville (8 heures). Tous les membres de la commission municipale étaient présents, ainsi que la Fayette, de même que Benjamin Constant qui, pour la première fois, sortit à ce moment de la retraite où il s'était caché jusqu'alors. Sémonville salua la Fayette; il lui rappela que, quarante ans auparavant, ils s'étaient rencontrés, dans le même Hôtel-de-Ville, au milieu de circonstances à peu près semblables. Puis, il lui exposa les motifs de leur arrivée; il annonça le changement du ministère; il nomma Mortemart et Gérard, et, en regardant Périer, il parla du troisième portefeuille pour un autre membre de la commission qui était cher à tous ses collègues.

On l'écouta en silence. Seul M. de Schonen semblait

(1) Cf. A. Mazas, *loco cit.*, p. 43, 51.

avoir envie d'éclater en reproches, et il allait interrompre toutes les négociations en s'écriant brusquement : « Trop « tard! » lorsque Mauguin le retint encore. Périer seul prit la parole. Sans se montrer favorables ni défavorables, les autres gardèrent le silence, profondément émus, à ce qu'il semblait, par le Pour et le Contre dans les propositions. Périer disait qu'ils ne demandaient pas mieux que d'accepter un arrangement; mais, ajoutait-il, nous ne sommes ni assez forts, ni revêtus d'une autorité suffisante pour prendre sur nous quoi que ce soit. La commission renvoya les négociateurs à la réunion des députés chez Laffitte; le défaut de pleins pouvoirs écrits fournissait un prétexte désirable pour cet expédient dilatoire. Lorsqu'ils étaient partis, Laffitte trahit, par quelques paroles entrecoupées, le véritable fond de sa pensée, qui était qu'il fallait entrer dans ces négociations; quant aux autres, aucun d'eux n'osa dire quelle était sa véritable opinion.

Le vieux Sémonville, dont les forces étaient à bout, rentra au Luxembourg, où était sa demeure officielle. D'Argout seul se rendit auprès des députés; quand il aurait accompli sa mission, il voulait se rencontrer avec Vitrolles qui habitait en face de l'hôtel Laffitte. D'Argout se contenta de faire ses communications; puis, il se rendit chez Vitrolles.

Les députés levèrent la séance, afin d'entrer plus librement en délibération avec d'autres citoyens qu'ils avaient appelés auprès d'eux : parmi eux se trouvaient Thiers et Mignet, qui étaient rentrés de la campagne où ils s'étaient cachés. Conformément à leur caractère pacifique, la plupart des députés étaient disposés à accepter les concessions royales; seuls, les adversaires décidés de

la dynastie disaient qu'il fallait saisir ce grand moment et se débarrasser d'une dynastie incorrigible. Si M. de Mortemart était venu en personne, au lieu d'être représenté par des négociateurs sans caractère officiel, l'attitude observée jusqu'alors par les députés ne permettait guère de douter qu'ils ne se fussent encore une fois contentés de la soumission du roi et qu'ils ne se fussent encore une fois laissé persuader par les doctrinaires effrayés à revenir à leur ancienne confiance en leurs maîtres habituels, confiance qui faisait leur bonheur. Sébastiani lui-même, le partisan déclaré de Louis-Philippe, semblait avoir oublié la maison d'Orléans et pousser les députés à adhérer aux propositions.

Il est impossible de dire de quelle façon un pareil accommodement aurait été reçu par le peuple, aux instincts et aux passions duquel le mot d'ordre radical de l'incompatibilité entre la France et les Bourbons parlait bien plus clairement que toutes les paroles et que tous les actes de rapiécetage par lesquels le constitutionnalisme voulait réparer le mal.

Le bruit de l'ouverture des négociations se répandit parmi les hommes du peuple qui étaient couchés sur le parquet de la salle à manger. L'un d'eux ouvrit la porte de la salle où se tenait la séance et où d'Argout était encore présent; frappant le parquet de la crosse de son fusil, il s'écria : « Qui ose parler de négociations avec le « roi Charles? » — « Plus de Bourbons! » répondit-on du vestibule. « Entendez-vous? » demanda Laffitte. Ces voix étaient représentées, au sein même de l'assemblée, par les Thiers, les Mignet et les Béranger.

Si du moins Mortemart était venu bientôt après les négociateurs! D'après les ouvertures de d'Argout, les dé-

putés croyaient le voir arriver à tout moment. Mais il se fit attendre. Son beau-frère Forbin-Janson demanda un sauf-conduit pour lui et se fit fort d'être de retour avec lui avant onze heures. Les députés lui promirent d'attendre jusqu'à minuit; ils restèrent même réunis jusqu'à une heure et demie. Puis, ils s'ajournèrent jusqu'au lendemain matin.

Vendredi, le 30 juillet.

Sur ces entrefaites, d'Argout et Vitrolles s'étaient mis en route pour rapporter au roi, à Saint-Cloud, les informations recueillies; lorsqu'ils y arrivèrent au milieu de la nuit (1 heure et demie), ils y trouvèrent, à leur grande terreur, le duc de Mortemart, qui n'avait pas encore pu quitter le château. Ils insistèrent pour qu'on réveillât le roi, qui ne consentit que malgré lui à voir Vitrolles. A la manière dont ce dernier représentait les choses, le monarque dut comprendre qu'il ne fallait plus songer à voir arriver la députation des grands corps de l'État qu'on attendait à Saint-Cloud. Vitrolles lui déclara, dans les expressions les plus fortes, qu'il ne paraissait pas comprendre la situation réelle des choses, et qu'il faudrait regarder comme « un miracle » si le peuple écoutait même le duc de Mortemart.

Cette dernière remarque parut faire quelque impression sur le roi, qui avait écouté son interlocuteur comme avec une résignation apathique et obtuse. Vitrolles insista pour qu'on expédiât sur-le-champ les ordonnances nécessaires. Après des résistances et des hésitations prolongées, Charles X acquiesça à ce qui était devenu inévitable : il signa deux documents qui rapportient les malheureuses ordonnances du 25 juillet et qui convoquaient les Chambres pour le 3 août, de même que

d'autres actes qui nommaient les trois ministres, qui rétablissaient la garde nationale et qui en désignaient le commandant en chef, dont le nom était laissé en blanc.

Toute l'antipathie du roi pour la milice citoyenne s'était réveillée de nouveau; seulement, dans le cas d'un besoin extrême, le nom de la Fayette devait remplir la lacune laissée dans le dernier décret. Lorsque Mortemart put enfin se retirer, il trouva, à son profond étonnement, devant la chambre du roi, le prince Polignac en grand uniforme. Mazas, secrétaire des gardes du corps, qui était présent, entendit dire à cet homme aveuglé, pendant qu'il tournait les regards vers Paris, les paroles suivantes : « Quel malheur que mon épée se soit brisée « entre mes mains! moi, j'aurais établi la Charte sur des « bases indestructibles! »

Après que la cour avait irréparablement perdu tout ce temps, il y eut même, à ce moment encore, de nouveaux retards. Le ministre qui venait d'être nommé voulut partir; mais le dauphin avait défendu de faire sortir des chevaux des écuries royales. Enfin, il partit (8 heures) dans une voiture particulière; mais, à peine arrivé à l'entrée du bois de Boulogne, il fut arrêté dans sa course par un poste, car le dauphin avait défendu d'ouvrir le passage à quiconque irait à Paris.

Bien qu'il fût indisposé et tourmenté par la fièvre, Mortemart continua sa route à pied, en société de d'Argout et de deux autres compagnons de voyage : ils passèrent par Auteuil, où ils apprirent qu'il serait dangereux et difficile pour eux d'entrer dans la ville où les Parisiens armés leur barreraient le passage. Ils se décident donc à faire un nouveau détour; ils traversent le pont de Grenelle, ils passent devant les Invalides et, après

avoir franchi le pont Royal, ils se rendent, par les rues tranquilles que les habitants fatigués ont désertées, à l'hôtel Laffitte.

Dans la rue des Mathurins, ils rencontrent le vieux général aveugle Mathieu Dumas, son fils et Bérard, le beau-père de ce dernier, qui se trouvent juste en face de la maison de Bérard. Celui-ci les fait entrer chez lui et les met en garde contre les dangers qu'ils pourraient courir dans les environs de l'hôtel Laffitte qui était gardé par les insurgés; il ajouta qu'une assemblée y avait été tenue déjà et s'était ajournée jusqu'à midi, heure à laquelle elle devait se réunir de nouveau au palais Bourbon; c'était là, dit-il, que les délégués du roi devaient se mettre en rapport avec les députés.

D'ailleurs Bérard ôta impitoyablement tout espoir au nouveau ministre. « Le roi, dit-il, a cessé de régner; « aucune puissance humaine ne peut faire rentrer ni lui « ni personne de sa branche dans Paris! » Le duc de Mortemart objecta qu'il venait avec de complètes satisfactions pour le peuple. « Il est trop tard! » répliqua Bérard (1). M. de Mortemart était confondu. Bérard le consterna encore davantage par des exagérations habilement calculées; il lui expliqua qu'il ne s'agissait plus de savoir qui serait roi, de Charles X ou du duc d'Orléans, mais bien de savoir qui aurait l'assentiment du peuple, de ce dernier ou de la République.

Dans son for intérieur, Bérard avait déjà décidé cette question. Il comprenait que, dès lors, le peuple victorieux demanderait à échapper pour toujours à l'éternelle incertitude sous une dynastie devenue si complétement

(1) Cf. Bérard, *loco cit.*, p. 115 sq.

étrangère à son époque. Quant à savoir s'il voulait y échapper par une nouvelle dynastie ou par la République, c'est ce qui devait dépendre de la tournure que les choses allaient prendre : il fallait voir si, pendant les heures suivantes ou tout au plus pendant les jours suivants, ce serait la cause de l'ordre qui triompherait ou bien l'anarchie; si les députés enlèveraient au peuple la direction des affaires, et si le peuple se la laisserait enlever, ou bien si les bandes armées dicteraient la loi, si elles entraîneraient les députés avec elles ou si elles les rejetteraient.

En ce moment, il s'agissait de bien connaître les dispositions qui prédominaient dans les esprits; d'apprécier à leur juste valeur les prétentions qui s'élevaient; de supputer avec justesse les obstacles, les avantages et les possibilités du moment; de profiter en toute hâte du temps qui s'écoulait rapidement, et de saisir d'une main prompte et ferme la plus sûre de toutes les occasions fugitives. Bérard était résolu de travailler pour le duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans.

On pouvait s'attendre que ces historiens et ces publicistes qui, depuis longtemps, avaient compté voir le drame politique en France se dénouer par un changement de dynastie, se rappelleraient, au moment où commençait la catastrophe, le héros qui allait mettre en scène le 1688 français.

Le 28, Thiers et ses amis parmi les rédacteurs de journaux, en se rendant chez Guizot, avaient passé devant le magasin d'un armurier du duc dans la rue Richelieu, sur l'enseigne duquel le peuple avait effacé les mots de *Altesse royale;* l'armurier lui-même avait fait remar-

quer que le peuple ne semblait avoir aucune aversion pour le duc, parce qu'il s'était borné à effacer uniquement ces deux mots. Les journalistes se rendirent auprès de Sébastiani pour entendre son avis; mais, à ce moment, les choses étaient encore beaucoup trop embrouillées et n'offraient pas encore une perspective assez claire, pour qu'on pût s'arrêter à une pensée aussi nettement précisée.

Aucun des amis du duc ne savait à cet instant où se trouvait Louis-Philippe, ni ce qu'il pensait des événements, ni si l'on pouvait compter sur lui. Beaucoup d'entre eux ne savaient plus à quoi s'en tenir sur son compte, parce que souvent il avait trompé leur confiance par sa réserve et par sa diplomatie; tous ceux qui le connaissaient, savaient qu'il ne ferait rien de son propre mouvement pour favoriser l'insurrection et pour en profiter dans son propre intérêt.

Malgré les présages et les indices nombreux, l'événement avait complétement surpris le duc, comme il avait surpris tout le monde. Il avait fait ses préparatifs pour passer l'été dans son château d'Eu; sur cinq de ses aides de camp, il y en avait quatre qui étaient en province; il s'en fallait de beaucoup qu'il eût pensé que la catastrophe fût aussi imminente. Pendant la soirée même du 25, il avait eu connaissance du coup d'État par Sémonville (1), qui avait fini par le deviner en voyant le spectacle que lui offrait l'agitation de la cour. Le 26, Molé s'était entretenu avec lui à Neuilly. Le duc était d'avis que le roi se tirerait encore une fois d'affaire;

(1) Cf. Boullée : *Études biographiques sur Louis-Philippe*, p. 67, qui sont tirées des Mémoires inédits de Sémonville.

comme tous les libéraux, Louis-Philippe aussi croyait que Charles X avait eu assez de prévoyance pour prendre les mesures les plus énergiques, afin d'assurer le plein succès de son acte.

Parmi les anciens partisans du duc, Laffitte, fidèle à lui-même, avait toujours songé à Louis-Philippe comme à celui qui devait dénouer toutes ces complications. Dès le 28, il avait prononcé le nom du duc d'Orléans; en se rendant avec les autres délégués auprès de Marmont, il avait dit, chemin faisant, « que le second acte de la « pièce, qui venait de commencer, serait l'avénement du « duc d'Orléans au trône de France ».

Mais celui qui devait jouer ce second acte n'était pas là pour entrer en scène. Il avait toujours déclaré que, « quoi qu'il arrivât, il était décidé à ne pas quitter la « France »; mais, en ce moment, il n'était pas au Palais-Royal, il n'était pas même à Paris. Le 29, Laffitte envoya de très-grand matin un confident à Neuilly, pour engager le duc à venir aussitôt à Paris, parce qu'autrement le peuple proclamerait le lendemain la République ou le duc de Reichstadt : « qu'il avait à choisir entre « une couronne et un passe-port (1) ».

Pendant la soirée, Laffitte délibéra avec Thiers et avec les amis de celui-ci; on convint que, le lendemain matin, Thiers irait de bonne heure voir le duc à Neuilly. Mais, même dans ce château, on ne devait pas le trouver. Pendant la nuit, il s'était retiré dans une maison de Villiers, dépendance de Neuilly. De toutes les exhortations qui lui avaient été adressées, aucune ne s'était gravée aussi profondément dans son âme que celle qui l'avait

(1) *Ibidem*, p. 68.

engagé « à être sur ses gardes ». Il se méfiait de la cour aussi bien que de la Révolution; en outre, il craignait pour son fils, le duc de Chartres, qui en ce moment se trouvait avec son régiment de hussards en garnison à Joigny.

Le rôle que jouait le duc abandonné à lui-même était, d'un bout à l'autre, tel qu'on pouvait le deviner de lui. Si, comme il l'avait affirmé souvent, il était le sujet dévoué du roi, sa place aurait été à Saint-Cloud, où il aurait dû s'offrir comme médiateur. S'il craignait que son séjour à la cour ne lui ôtât la liberté de ses mouvements, il aurait dû se jeter, le 28, entre les combattants, où, se plaçant entre l'insurrection et Marmont, il aurait été d'un tout autre poids dans la balance que la députation des cinq. Il est vrai que, tout en tenant ou l'une ou l'autre conduite, le duc n'aurait guère pu triompher de l'entêtement de la cour, et les choses auraient probablement eu la même issue qu'elles prirent effectivement; mais alors, le duc serait, aux yeux de tout le monde, sorti comme un homme d'honneur des révolutions de ces journées.

Obéissant aux instincts de sa nature, il ne calculait que les dangers que présentait l'entreprise hasardeuse soit dans l'un, soit dans l'autre camp; il se disait que, s'il allait à Saint-Cloud et si la cour tombait, il tomberait avec elle, et que s'il allait à Paris et si la révolution échouait, il tomberait également avec elle : il aima donc mieux attendre pour voir de quelle façon se déciderait la victoire, afin de se ranger ensuite du côté pour lequel se déclarerait la fortune.

Au moment où l'on chercha le duc à Neuilly, les dés faillirent être jetés de manière à le laisser complétement

hors du jeu. La majorité des députés, qui s'était toujours montrée modérée vis-à-vis du roi et qui, en face du mouvement populaire, avait été sans cesse très-timorée, était, même pendant cette matinée, plus disposée à accepter Saint-Cloud que Neuilly, simplement parce que, pour le moment, un pareil choix semblait plus sûr et menait plus rapidement vers une fin.

En voyant les dispositions qui régnaient dans les esprits, Laffitte lui-même semblait abandonner le duc, son ami ; « il aurait désiré une autre issue », dit-il en parlant de grand matin à Laborde, mais la nomination du nouveau ministère semblait avoir tout décidé. Cependant, en s'adressant à Glandevès, qui venait le trouver avec un projet de régence pour le duc de Bordeaux, il parla de nouveau en faveur du duc d'Orléans.

Au moment où les hommes du *National* faisaient les démarches nécessaires pour travailler avec le duc en faveur de sa cause, ils avaient aussi pris leurs dispositions, comme les orléanistes l'avaient fait auparavant, afin d'agir pour lui, même *malgré* lui et *sans* lui.

Thiers avait rédigé une courte proclamation qui fut affichée dès les premières heures du matin et répandue autant que possible. Elle déclara, dans quelques propositions brèves et concises, d'un côté l'impossibilité du retour de Charles X et, de l'autre, les dangers qu'offrait la République qui exposerait la France à des divisions et la brouillerait avec l'Europe ; la répétition du nom du duc d'Orléans à chaque ligne servait à graver dans l'esprit de chaque lecteur ce nom : « Le duc d'Orléans est « un prince dévoué à la cause de la révolution ; le duc « d'Orléans ne s'est jamais battu contre la France ; le « duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores, la

« France n'en veut pas d'autres; le duc d'Orléans ne se « prononce pas, il attend le vœu du peuple; il acceptera « la Charte comme nous l'avons toujours entendue et « voulue; c'est du peuple français qu'il tiendra sa cou- « ronne. »

On y ajouta encore une imposture destinée à séduire le peuple; dans une autre proclamation, on annonça que l'ex-roi Charles avait déclaré le duc hors la loi, parce qu'il avait embrassé la cause du peuple; son fils, le duc de Chartres, ajoutait-on, marchait à la tête de son régiment au secours de Paris.

Lorsque, suivant qu'ils en étaient convenus la veille, les députés se réunirent peu à peu dans la matinée (8 heures), jusqu'au nombre de quarante, chez Laffitte, ils apportèrent déjà de tous les côtés des informations sur l'impression produite par ces affiches. « Le nom « d'Orléans est dans toutes les bouches! » disait Béranger qui, craignant que les oscillations indécises des députés ne fissent avorter tout le mouvement, aiguillonna Laffitte pour qu'il proclamât Louis-Philippe. Les cris de : « A bas les Bourbons! » que les députés entendaient retentir dans la rue, encouragèrent différents orléanistes à proposer formellement qu'on proclamât le duc d'Orléans (1).

Cependant Bérard lui-même, qui présidait la réunion, sentait qu'un changement de dynastie n'était pas une chose qu'on pût effectuer par acclamation. Il insista sur une délibération mûre dans une assemblée moins dépourvue de formes que ne l'étaient ces réunions privées, dans lesquelles avaient, jusqu'alors, constamment pénétré

(1) Cf. Bérard, *loco cit*, p. 112.

des intrus; ce matin même, on y avait vu entrer le « général » Dubourg tenant une cravache à la main, et on n'avait pu l'éloigner qu'en lui faisant entendre les menaces les plus sérieuses. Sur la proposition de Bérard, l'assemblée s'ajourna jusqu'à onze heures et demie, où elle devait se réunir de nouveau au palais Bourbon, siége officiel de la Chambre.

Pendant que se passaient tous ces événements, les amis du duc mouraient d'impatience pour savoir où l'on en était avec lui. C'est ce que ne savaient, à ce moment, pas même ceux qui étaient allés à sa recherche, ni Thiers, ni Dupin qui avait devancé ce dernier. A l'insu de qui que ce fût, Dupin, l'avocat consultant du duc, s'était rendu, dans cette même matinée, avec Persil, à Neuilly, avant même que Thiers y arrivât. Il ne trouva pas le duc. Il parla à la duchesse qui, dominée par les sentiments féminins de la femme et de la mère, n'était pas faite pour décider une pareille question; elle disait que son mari était un « honnête homme » qui n'entreprendrait rien contre le roi. Dupin trouva même pleine de réserve la sœur du duc, qui avait un caractère plus viril et qui avait été mûrie par le malheur.

A ce moment arriva Thiers. Auparavant, il avait par principe évité tout contact personnel avec le duc; ignorant le chemin, il avait réussi à trouver comme compagnon de voyage le peintre Ary Scheffer, qui était connu dans la maison et qui donnait des leçons aux princesses. Le prince de la Moskowa, gendre de Laffitte, leur avait prêté des chevaux; ils étaient parvenus jusqu'à Neuilly en faisant des détours et non sans avoir à vaincre des obstacles et des dangers.

Thiers fut présenté à la duchesse d'Orléans. Elle lui

parla avec douleur des projets qu'on avait conçus contre son mari. En donnant libre cours à ses sentiments, elle parla longuement de leurs relations avec la famille royale et des obligations qu'ils lui avaient; elle se répandit en éloges sur le roi et elle ne cacha pas son aversion décidée pour toute démarche qui, en faveur de son mari, pût arracher la couronne à un prince des mains duquel ils n'avaient reçu que du bien.

Thiers sentit qu'il ne ferait pas changer d'avis cette femme. Il désira voir le duc. La duchesse sortit et revint avec sa belle-sœur. Ce fut à elle que Thiers parla politique. « La révolution, dit-il, était un fait accompli, « réalisé sans le duc et sans sa participation; la dépo- « sition des Bourbons était irrévocable; le refus du duc « de ne pas accepter du peuple la couronne, qui était « en danger d'être écrasée par la République, ne main- « tiendrait pas le roi sur le trône; il abandonnerait, au « contraire, la France à la révolution qui, une fois dé- « chaînée, précipiterait dans l'abîme la dynastie, la mo- « narchie et la société, et entraînerait les d'Orléans dans « le sort des Bourbons. »

La princesse avoua la prédilection de sa race pour la cause du peuple; mais elle redouta des complications avec l'Europe. Thiers lui représenta que l'Europe ne pourrait que se féliciter de voir le duc déjouer, au profit de la monarchie, les espérances des républicains et des bonapartistes; mieux valait, dans tous les cas, une guerre étrangère que l'anarchie avec la guerre civile.

La princesse Adélaïde était ébranlée. Elle prit sur elle de répondre du consentement de son frère; sur la question que Thiers lui adressa à ce sujet, elle se déclara même prête à se rendre à Paris avant le duc, si

Sébastiani où Laffitte pouvaient venir la prendre. « Je suis « Parisienne, ajouta-t-elle; je partagerai la destinée des « Parisiens; je ne suis qu'une femme; peu importe si « je me livre au danger! D'ailleurs, n'est-il pas naturel « qu'une sœur expose sa vie pour son frère? »

Après avoir entendu cette déclaration, Thiers retourna à Paris. Oudart, secrétaire particulier du duc d'Orléans, se rendit auprès du prince, dans sa cachette, pour l'informer de ce qui venait de se passer.

Républicains et orléanistes.

Même la veille, pendant que la lutte était encore indécise, il n'y avait eu ni un parti orléaniste, ni un parti républicain. Encore ce jour-là, de même que pendant les journées suivantes où régnait la plus grande agitation, il n'exista pas de parti qui eût osé avouer ouvertement la république comme son drapeau, et qui eût prononcé ce nom d'une manière nette et franche, parti qui, du reste, n'avait pas réellement existé pendant toute la durée de la Restauration.

Il est vrai que l'idée républicaine continuait à hanter quelques têtes exaltées parmi les carbonari de Paris, qui n'avaient plus d'associations d'aucune sorte dans le pays; mais l'époque et la population tout à fait monarchiques s'étaient tellement détournées de cette idée, qu'un véritable parti républicain, professant nettement comme sa foi politique la forme républicaine du gouvernement, n'avait jamais pu acquérir de consistance.

De même que c'était encore à ce moment le cas de la Fayette, de même il y avait eu, pendant le siècle dernier, un assez grand nombre de penseurs politiques dont les sentiments étaient entièrement pénétrés de la liberté républicaine, mais pour lesquels il s'agissait plutôt des

institutions que des formes. Chez eux, le républicanisme, la démocratie et le constitutionnalisme étaient des idées qui se confondaient, et ils auraient volontiers considéré une monarchie constitutionnelle avec des institutions démocratiques, c'est-à-dire avec une Constitution fondée sur la souveraineté du peuple et octroyée par la nation, comme la meilleure des républiques, parce qu'elle aurait conservé tous les avantages de ce mode de gouvernement et exclu tous les dangers qu'il aurait pu renfermer.

Telle avait été la position d'un grand nombre de ceux qui professaient des opinions républicaines, telle elle restait encore pendant la durée de cette grande crise, bien que les orléanistes profitassent habilement de la situation actuelle, en se servant de la République comme d'un épouvantail, pour pousser en avant les libéraux indécis et pour réduire les royalistes au silence. Mais, précisément par cette conduite, ils provoquèrent pour ainsi dire les républicains cachés à répondre à la petite illégitimité d'un changement de dynastie, qu'ils suggéraient eux-mêmes, par l'illégitimité plus grande d'un renversement de la monarchie. En effet, dès ce jour-là, on vit déjà paraître, aux coins des rues, des affiches sur lesquelles on avait ajouté à la demande de : « Plus de « Bourbons ! » cette autre qui disait : « Plus de royauté ! »

Les anciens carbonari, hommes peu nombreux, mais violents et radicaux, qui pendant quinze ans avaient continué contre la Restauration la guerre la plus acharnée par leurs conspirations et par leurs émeutes, ces carbonari, disons-nous, s'étaient trouvés au premier rang des combattants pendant les dernières heures de la dernière journée de cette bataille. C'était ainsi qu'ils s'étaient exclusivement emparés de toute l'influence à

exercer sur la grande masse de ceux qui vivaient au jour le jour, des journaliers et des fainéants, qu'ils agitaient constamment en entretenant chez eux l'orgueil de leurs exploits et l'enivrement de la victoire, et auxquels ils persuadaient que la souveraineté tombée avait passé dans leurs rangs et que c'était au peuple de disposer de la forme de son gouvernement futur.

Aux yeux de ces républicains, les anciennes mœurs de cour et l'ancienne pompe de la cour des Bourbons avec tous ses vils courtisans, ses favoris et ses détenteurs de sinécures, appartenaient aux traditions d'une ère despotique et avilissante avec laquelle ils voulaient rompre d'une manière radicale. Ils voulaient jeter dans un passé sans retour la Restauration entière avec toutes ses institutions qui avaient fait étioler la jeune liberté, car ils désiraient ouvrir devant la France la perspective d'un grand avenir sous le règne d'une organisation politique et sociale complétement nouvelle. Ils croyaient que ce serait une honte, si toute l'insurrection actuelle ne devait être autre chose qu'un soulèvement contre une colonne du *Moniteur*, contre les ordonnances du 25 juillet. Ils se trouvaient donc en opposition directe avec tous ceux des citoyens tranquilles, auxquels rien ne tenait plus au cœur que de voir terminer le mouvement populaire aussi promptement que possible. Ils étaient opposés à toute disposition qui pût précipitamment terminer la révolution immédiatement après qu'ils avaient remporté la victoire. Ils répudiaient toute mesure qui pût de nouveau faire évanouir leurs espérances d'un résultat plus considérable. Ils étaient contre tous ceux qui se seraient contentés de détruire simplement le couronnement de l'ordre social, sans toucher aux institutions; contre ceux qui

auraient été satisfaits d'un simple changement de ministère tel que l'accordait la cour, ou d'un changement de personne, tel que le voulaient les légitimistes comme Glandevès en désirant élever au trône le duc de Bordeaux, ou enfin d'un changement de famille, tel que le demandaient les partisans de la famille d'Orléans. Ils ne voulaient pas que la révolution fût exploitée par les orléanistes, qui ne l'avaient pas faite, ni par les députés accidentellement présents à Paris et qui appartenaient à une Chambre issue d'un système électif aristocratique, députés qui, le lendemain, prétendaient tout à coup reprendre leur qualité de représentants de ce peuple dont, la veille, ils avaient été trop lâches pour être les champions. Ils demandaient, enfin, qu'on ne disposât pas de l'avenir de la patrie, sans avoir auparavant consulté le pays, ni sans avoir convoqué une Constituante issue d'élections au premier degré.

Les vieux conspirateurs et les jeunes insurgés, qui défendaient ces idées et qui composaient la partie pensante de l'insurrection, siégèrent ce jour-là au restaurant Lointier (rue de Richelieu); ils y formaient une réunion assez nombreuse à laquelle assistaient Bastide, Hubert, Trélat, Guinard, Boinvilliers, Teste, Pierre Leroux (devenu plus tard si fameux par ses doctrines socialistes) et autres, qui, en face de « l'intrigue » orléaniste, voulaient conserver au peuple les fruits de sa victoire.

On y délibéra armé comme dans un club révolutionnaire, qui devait seul décider, sinon du sort même de la France, du moins de la manière dont il fallait en disposer, toujours au nom du peuple, terme sous lequel on comprenait les bandes armées de ces jours-là. On aurait dit que l'exemple donné par l'Opposition parlementaire,

que le grand corps électoral de tout le pays venait de sanctionner par la réélection des 221, n'avait en rien contribué à préparer la lutte décisive, et que l'approbation passive, donnée à cette lutte par les classes élevées et instruites, par les fonctionnaires et par les hommes politiques, n'avait rien ajouté pour obtenir et pour consolider la victoire.

Les républicains plus âgés et d'un plus grand sang-froid, qui ne désiraient pas ouvertement braver l'opinion publique, s'abstenaient à ce moment, comme plus tard, de toute participation aux discussions ardentes des jeunes esprits fougueux dans ce club naissant qui, pendant les jours suivants, se constitua en *Société des Amis du Peuple.*

Quelques constitutionnels essayaient de retenir les têtes ardentes de la réunion Lointier : Béranger, le favori du peuple, qui voulait leur faire comprendre l'impossibilité d'une république, fut écarté d'une manière grossière; on coucha en joue un autre orateur qui voulait apaiser les esprits; le président lui-même, Chevallier, dut s'entendre appeler traître, lorsqu'il exhorta l'assemblée à la modération (1).

Pour traverser les desseins des orléanistes, l'assemblée vota une adresse à la commission municipale, dans laquelle elle disait : « Le peuple a reconquis ses droits « sacrés au prix de son sang. Le plus précieux de ces « droits est de choisir librement son gouvernement. Il « faut donc empêcher qu'aucune proclamation ne soit « faite qui, déjà, désigne un chef lorsque la forme du « gouvernement ne peut être déterminée. Il existe une

(1) Cf. Nouvion, *loco cit.*, t. Ier, p. 240.

« représentation *provisoire* de la nation. Qu'elle reste « en permanence jusqu'à ce que le vœu de la majorité « des Français ait pu être connu ! » En même temps, on y avait renvoyé à la déclaration des droits et des principes que la Chambre des Cent-Jours avait, le 5 juillet 1815, pour ainsi dire léguée à l'avenir (Cf. t. Ier, p. 200 sq.).

Cette réunion démagogique pouvait croire qu'elle avait ses appuis, ses protecteurs et les promoteurs de ses idées à l'Hôtel-de-Ville, auquel était destinée cette adresse de la réunion Lointier. Là se trouvaient : Mauguin, selon le jugement de Guizot « beau parleur, hardi, « prétentieux, vaniteux, sans jugement ni scrupule » ; de Schonen, homme dépourvu de toute indépendance, dont le langage, habituellement violent, n'en devenait que plus bruyant lorsqu'il subissait l'influence tumultueuse des masses populaires ; Audry de Puyraveau qui, par lui-même, était fort disposé à donner à la commission municipale le caractère d'un gouvernement révolutionnaire, et surtout la Fayette, le vieux républicain, qu'on avait déjà fait assaillir par Leroux et autres qui devaient lui rappeler ses engagements pris envers les carbonari.

Cependant, sur tous ces hommes pesait avec un poids infiniment plus lourd l'opinion modérée, qui, au sein de la commission municipale même, avait ses représentants les plus fermes dans les Gérard, les Lobau et les Périer. Si les menées orléanistes avaient véritablement réveillé les républicains, les agitations républicaines provoquèrent, à leur tour, chez les orléanistes une union, une décision et une action d'autant plus promptes, et leur concilièrent de plus en plus la faveur de l'opinion publique.

A cause de la vie privée irréprochable que menaient

les membres de la famille d'Orléans et à cause du libéralisme politique que montrait son chef, tout le monde prononçait le nom d'Orléans avec respect. Les hommes les plus pacifiques de la robe et des affaires, les Dupin et les Laffitte; les hommes d'épée les plus considérables, les Gérard et les Sébastiani; les ennemis les plus violents des Bourbons, les Bérard et les Béranger; les membres de la presse les plus zélés, les plus intelligents et les plus avancés, les rédacteurs du *National:* tous avaient depuis longtemps travaillé pour le duc et faisaient de lui, actuellement, « leur refuge », comme les Anglais, dans une situation analogue, l'avaient fait de leur Guillaume III.

L'intelligence politique du pays, les hommes d'État de profession, la majorité des 221, qui auprès de la grande masse de la nation avaient encore conservé toute leur auréole, penchaient d'autant plus vers l'orléanisme qu'ils étaient moins disposés à accepter la république. La grande masse, qui faisait de la politique plutôt par instinct que par principe et d'après des maximes, c'est-à-dire tous ceux qui étaient las de l'incertitude dont, pendant quinze ans, avaient souffert les affaires publiques, et qui, par conséquent, voyaient avec satisfaction la chute des Bourbons; tous ceux qui, dans les classes populaires, étaient tranquilles et intelligents, qui possédaient ou étaient dans les affaires; tous ceux qui redoutaient la prolongation de l'insurrection et qui craignaient toute agitation dans les rues et dans les faubourgs: toutes ces parties de la population voyaient, dans l'avénement de la famille d'Orléans, le moyen le plus prompt de sortir de la crise et la fin de la révolution, fin qu'elles appelaient de tous leurs vœux.

Pendant ces derniers jours, le duc d'Orléans était resté éloigné de la cour; il était donc à l'abri de tout soupçon d'être du côté du roi. Il est vrai qu'il n'avait pas activement embrassé la cause du peuple, mais on le savait dévoué à cette cause, et on pouvait avec d'autant plus d'équité lui dicter les conditions auxquelles on lui conférait le nouveau pouvoir, qu'il avait personnellement moins contribué à l'établir.

Ainsi, toutes les pensées étaient involontairement entraînées dans cette voie par la force de l'opinion publique, qui était favorable à la conservation de la monarchie, à l'avénement d'une nouvelle dynastie et à la fois à la consécration et à l'achèvement de la révolution. La force de la gravitation, inhérente à cette opinion, formait un contre-poids qui abaissait même les éléments révolutionnaires à l'Hôtel-de-Ville, ce foyer de la démagogie, où l'on voyait se produire déjà quelques velléités de jouer un peu à la Commune de Paris.

Lorsque Mauguin y voulut donner à la commission municipale un titre moins restreint, envoyer des commissaires dans les provinces et se mettre, dès ce jour, en rapports avec les communes voisines insurgées qui demandaient des ordres, ses collègues eux-mêmes rejetèrent toutes ses propositions. Lorsque, dans cette même matinée, la commission municipale procéda à l'élection de « commissaires-ministres », elle écouta les observations de Mérilhou et ne nomma absolument que ceux qui pouvaient compter sur la majorité dans les Chambres. Elle envoya à Laffitte une liste de propositions, où se trouvaient à côté de Broglie les Dupin et les Sébastiani, c'est-à-dire les orléanistes les plus prononcés et qui, en outre, s'étaient montrés si pusillanimes et si peureux.

Ainsi, lorsque tout poussait à une décision définitive, même dans ce cercle, le nom du duc d'Orléans exerçait une force d'attraction irésistible. « Alors, écrivait Laf- « fitte, Gérard dit oui; Lobau ne dit pas non; Périer « ne dit rien, et Mauguin, pour lequel les institutions « avaient plus d'importance, se montra indifférent quant « à la personne. »

Il n'en était guère autrement de la Fayette lui-même qui, en sa qualité de chef de la garde nationale, semblait devoir commander à l'Hôtel-de-Ville en véritable autocrate, mais qui, en réalité, ne faisait qu'obéir à des influences extérieures plus fortes que sa propre volonté, ou qui, s'il leur résistait, était obligé de les éluder avec prudence. Quand les hommes des barricades venaient, les armes à la main, lui exposer leurs demandes, il savait les ménager et les repaître de belles promesses.

Pendant le cours de cette journée, il fit les concessions les plus étourdies pour en neutraliser ensuite l'effet de la manière la plus dangereuse. On lui demanda un ordre d'arrestation pour s'assurer de la personne du député Arthur de la Bourdonnaie qu'on avait vu dans les champs de Montrouge, et même contre Périer qu'on prétendait avoir rencontré sur la route de Saint-Cloud : la Fayette signa ces mandats d'arrêt (1), comme s'il voulait faire revivre les lois des suspects. On arrêta, à Montrouge, le duc de Chartres, fils aîné de Louis-Philippe; son aide-de-camp se rendit auprès du gouvernement provisoire pour obtenir l'ordre d'élargissement. Les républicains dans l'entourage de la Fayette, qui comprenaient aussitôt quel gage le hasard leur offrait là pour déjouer ou

(1) Cf. Armand Marrast : *Documents pour l'histoire de France.*

pour diriger les intrigues orléanistes, insistèrent pour que le général maintînt l'arrestation; mais la Fayette sut faire partir l'aide-de-camp, en lui remettant un ordre pour le maire de Montrouge, auquel il enjoignait de rendre sa liberté au jeune prince (1). La Fayette chercha également à trouver un expédient, lorsque Hubert lui présenta l'adresse de la réunion Lointier, en l'invitant à s'emparer de la dictature pour frayer le chemin à un gouvernement démocratique.

Son grand âge seul aurait suffi pour empêcher la Fayette d'entrer encore une fois, comme il l'avait fait quarante ans auparavant, dans la voie glissante d'une révolution dont personne ne pouvait mesurer l'étendue; ses simples relations sociales le forçaient ce jour-là, comme c'était, pendant les mêmes heures, également le cas de Béranger, le républicain, à s'accommoder, dans l'intérêt du salut public, aux circonstances et à une impérieuse nécessité.

Tous ceux qui, pendant la dernière partie de sa vie, avaient été ses amis, étaient trop résolûment opposés à l'ancien rêve de sa vie, à la République, pour qu'il eût pu espérer les attirer à lui; d'autre part, il n'aurait pas trouvé en lui-même la résolution nécessaire pour se mettre sans eux du côté du peuple. Charles Rémusat, le mari de sa petite-fille, l'avait décontenancé le matin de ce même jour, en lui demandant sans détour, s'il voulait assumer la responsabilité de la République? Il avait

(1) Louis Blanc et Dumas parlent d'un attentat des républicains contre la liberté et la vie de Louis-Philippe, attentat qui aurait été déjoué par Étienne Arago. D'autres contestent cette histoire. Cf. Appert : *Dix ans à la Cour du Roi Louis-Philippe.* 1846.

ensuite promis de ne pas susciter de difficultés au duc d'Orléans.

A ce moment, l'adresse de ses amis, les carbonari, semblait devoir le mettre dans un grand embarras; mais avec la présence d'esprit pleine de sang-froid et avec la tranquillité sereine que lui inspirait sa profonde confiance en lui-même et en son importance, il sut encore cette fois se tirer habilement d'affaire, en se plaçant dans une espèce de juste-milieu entre ses amis de droite et de gauche, dans la réunion Lointier d'une part et au palais Bourbon de l'autre. Il se contenta d'adresser à ces derniers une lettre, dans laquelle il protestait contre la précipitation avec laquelle on semblait vouloir disposer du trône en faveur du duc d'Orléans, tandis qu'il faudrait, auparavant, fixer des garanties comme condition de l'octroi de la couronne. Lorsqu'un des délégués de la réunion Lointier le menaça de la perte de la faveur populaire s'il ne s'emparait pas de la dictature dans l'intérêt de la République, il lui répondit « que la faveur « populaire était un trésor précieux, mais qu'il fallait le « dépenser, comme tous les trésors, dans l'intérêt du « pays ».

Les pairs.

Ce fut ainsi que, sous la pression de l'opinion publique, l'orléanisme se consolida, à l'Hôtel-de-Ville, en face de l'idée républicaine; au palais Bourbon, il s'affermit, pendant les mêmes heures, en face des dernières tentatives et des dernières tentations du bourbonisme. Si, dans les premiers moments où les députés se réunirent à leur siége officiel, le duc de Mortemart se fût présenté devant eux dans une attitude absolument imposante et aussi prudente que hardie; s'il eût essayé à tout prix de se ren-

contrer avec Gérard et avec Périer, de gagner par tous les moyens ceux des autres personnages qui avaient le plus d'influence, de jouer à la fois tous les atouts les plus forts qu'il avait entre les mains, et d'annoncer aussi haut que possible la réorganisation de la garde nationale sous le commandement de la Fayette; s'il eût eu, en outre, le moyen d'accomplir tout cela, il est permis de concevoir l'idée que, devant la Chambre, la cause des Bourbons aurait pu se maintenir encore pendant quelque temps jusqu'au moment où la volonté populaire serait intervenue d'une manière plus directe.

Mais le choix de ce négociateur était un autre des nombreux fils presque imperceptibles par lesquels le hasard tramait pendant ces journées la perte des Bourbons. En effet, le sort avait voulu que le roi tombât précisément sur cet homme qui avouait lui-même son incapacité, qui, revenu malade de la Russie, avait été envoyé malade aux eaux, et qui maintenant, dans ces jours remplis d'orages, devait occuper le plus dangereux de tous les postes, pour lequel il aurait fallu, même chez un homme d'un caractère physique et moral des mieux trempés, les forces et les efforts les plus extraordinaires.

En sortant de chez Bérard, qui l'avait renvoyé au palais Bourbon, le duc de Mortemart avait d'abord eu la pensée de se rendre à l'Hôtel-de-Ville. Il s'était mis en route comme un homme qui a déjà fait le sacrifice de sa vie. Cependant, chemin faisant, il avait changé d'avis et s'était dirigé vers le Luxembourg, en premier lieu probablement pour demander conseil à de Sémonville.

Les barricades obligèrent le duc, qui était en proie à un accès de fièvre, de faire encore ce chemin à pied; ses forces l'abandonnèrent; d'Argout dut le faire entrer,

pendant quelque temps, dans sa maison, rue Garancière, afin de le restaurer avec un peu de vin. Ce fut ainsi que, le talon écorché par sa botte et appuyé sur deux compagnons de route, le duc arriva (11 heures et demie) au Luxembourg, où il trouva environ dix-huit pairs réunis autour de Sémonville. Dans ce cercle peu nombreux et sans pouvoir, il perdit ses premiers moments et, en même temps, sa cause.

Quel était l'esprit qui régnait parmi ces hommes, dont le titre de *pair* avait été cité quelques années auparavant comme synonyme de *père* de la patrie? C'est ce qu'on pourra conclure de la conduite de celui qui était le plus royaliste, le plus hardi et le plus ambitieux d'entre eux : Chateaubriand venait d'arriver au Luxembourg. Il avait écrit au roi une lettre, à laquelle il ne reçut qu'un peu plus tard une réponse qui le renvoyait au duc de Mortemart. Reconnu sur la route par quelques jeunes gens qui l'avaient salué de leurs acclamations, il venait d'entrer dans la cour du palais aux cris de : « Vive le « défenseur de la liberté de la presse! » les jeunes gens, qui l'avaient d'abord accompagné, finirent par le conduire et même par le porter.

Placé entre la légitimité, qui ne l'écoutait jamais, et la jeunesse, qui l'accueillait avec des acclamations si honorables, il semble être tout à fait troublé par la frayeur et par la vanité qui lui montent à la tête. Ses collègues lui demandent son sentiment sur la situation. D'abord, il ne répond pas; une discussion s'engage sur les moyens de sauver la royauté : Chateaubriand s'étonne qu'on ne songe pas plutôt à sauver la liberté de la presse. « Si vous la sauvez, dit-il en répétant une phrase de son « discours prononcé dans les derniers débats sur l'A-

« dresse à la Chambre des Pairs, si vous la sauvez et « que la légitimité soit renversée, je ne vous demande « qu'une plume et deux mois pour relever le trône » (1).

Les pairs ne se laissèrent pas troubler dans leurs délibérations par cet accès d'une présomption fiévreuse; mais leur zèle de légitimistes fut aussitôt profondément ébranlé par M. de Broglie, qui venait de parcourir la ville et qui fait observer que Paris est sur un volcan; il épanche son cœur, en disant : « Si le nom de Charles X est seulement « prononcé, on coupera la gorge à tous les pairs, et l'on « démolira le Luxembourg comme on a fait de la Bastille. »

L'impression produite par ces communications fut telle, que l'assemblée n'osa prendre aucune mesure sérieuse; elle adhéra à l'unanimité à la pensée de Sémonville, qui avait déclaré qu'avant le jour de leur convocation légale, c'est-à-dire avant le 3 août, les pairs ne pouvaient pas prendre de résolution politique, et qu'ils n'étaient réunis que pour une simple délibération, afin d'assurer le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité.

Pour atteindre ce but, ils cherchèrent en premier lieu un appui auprès du duc de Mortemart, qui lui-même n'en avait pas pour sa propre personne. Ils lui persuadèrent d'établir le siége permanent de son pouvoir au Luxembourg, où il devait déployer son caractère officiel d'une manière aussi frappante que possible.

Mais toutes les tentatives faites dans ce sens échouèrent dès les premiers moments. Le nouveau ministre voulait ouvrir quelques relations avec le corps diplomatique; mais on fut puni maintenant de ce que le roi,

(1) Cf. Mazas, *loco cit.*, p. 96.

craignant une désapprobation de son coup d'État, n'avait ni réuni les ambassadeurs étrangers autour de lui, ni ne leur avait annoncé la translation officielle du gouvernement à Saint-Cloud. En effet, pendant les derniers jours tumultueux, on n'aurait pas pu penser à les réunir tous ensemble à Paris, comme c'était impossible ce jour-là où l'ambassadeur de Suède aurait voulu proposer au corps diplomatique de s'assembler autour du roi. En outre, les plus influents parmi ces diplomates, l'ambassadeur de Russie et celui d'Angleterre, étaient mécontents de la politique du gouvernement, l'un parce qu'on avait rappelé de la Ferronnays de Saint-Pétersbourg et l'autre à cause de l'expédition d'Alger ; ils avaient donc pris une attitude expectante et voyaient le mouvement populaire sous un jour qui n'était pas favorable à la cause des Bourbons.

En se tournant ensuite vers l'intérieur, le duc chercha les moyens d'occuper le peuple par des travaux et de détourner ainsi son attention. Il fit expédier aux cours de justice un ordre qui levait l'état de siége ; puis il envoya au *Moniteur* les ordonnances qu'il avait apportées avec lui de Saint-Cloud. Mais M. de Sauvo, rédacteur en chef de cette feuille, lui déclara qu'il était impossible de les imprimer, puisqu'il était entouré de troupes armées qui avaient été expressément envoyées de l'Hôtel-de-Ville, pour empêcher toute publication de la part du roi. Tous les journaux libéraux, on le conçoit aisément, refusèrent de lui prêter leurs presses ; or, celles qui appartenaient au parti royaliste avaient été brisées par le peuple.

Ainsi, le duc se vit donc forcé d'avoir recours à l'autorité irrégulière du moment, auprès de laquelle il n'avait

pas voulu se transporter en personne, comme il ne le voulait pas encore en cet instant. Le comte Collin de Sussy, homme sans le moindre poids pour une pareille mission, s'offrit à porter les ordonnances à la Chambre des Députés. En même temps il emporta pour Gérard et pour la Fayette des lettres qui devaient, ce qui était trop tard maintenant, inviter ces derniers à se rendre au Luxembourg pour y avoir un entretien avec le duc de Mortemart.

Les députés.

La séance des députés, réunis au nombre de cinquante environ au palais Bourbon, avait commencé, à onze heures et demie, sous la présidence de Laffitte (1). Un seul membre, Hyde de Neuville, siégeait triste et préoccupé sur les bancs de la Droite, et représentait le parti des royalistes qui, peu de temps auparavant, avait montré tant d'outrecuidance.

Bérard fit connaître à la Chambre sa rencontre avec Mortemart et annonça que le duc allait se présenter devant l'assemblée. Aussitôt on souleva la question de savoir s'il fallait l'admettre. Ne pas le recevoir, c'était ouvertement donner congé aux Bourbons. Cependant, encore à ce moment, même de bons orléanistes, tels que Sébastiani, n'étaient pas d'avis de précipiter les choses à ce point. On se réserva d'attendre et d'écouter le duc. En attendant, on délibéra dans une discussion confuse sur les différentes branches de l'administration publique qui, à ce moment, étaient encore toutes abandonnées, et sur l'étendue des pouvoirs de la commission municipale, qui venait d'envoyer la liste des quasi-ministres qu'elle

(1) Le procès-verbal chez Berard, *loco cit.*, p. 472 sq.

avait désignés, liste qui ne contenait que des propositions, mais que Laffitte annonça aussitôt comme définitive.

A ce moment singulier, tout était encore en suspens. La situation balançait entre ces trois questions : le radilisme réussirait-il à faire de l'Hôtel-de-Ville le siége d'un gouvernement révolutionnaire et de ce dernier le centre de l'action? ou bien les orléanistes amèneraient-ils leur élu à parler et à agir comme un candidat au trône? ou enfin, Mortemart, en paraissant à la Chambre, maintiendrait-il Charles X comme roi?

Mortemart ne parut pas. En revanche, Thiers revint à ce moment de Neuilly. Il communiqua promptement à Laffitte et à Sébastiani les résultats de sa mission, la parole de la princesse Adélaïde qui avait répondu de son frère et l'offre de la princesse de venir en personne à Paris. Quelque incertaine et quelque lointaine que fût cette perspective, elle suffit cependant pour déterminer aussitôt l'assemblée à jeter l'ancre dans le port de l'orléanisme, afin d'échapper à la fois aux orages de la République et aux bas-fonds du bourbonisme. S'il fallait encore une autre raison pour décider ceux des députés qui étaient irrésolus, on eut soin d'y pourvoir. De Broglie avait fait avertir la Chambre du danger qu'il y aurait à procéder à la proclamation d'un nouveau roi, tant que la fièvre révolutionnaire faisait palpiter encore toute la population de Paris. Rémusat, qui avec d'autres personnes étrangères au corps des députés, se trouvait dans la salle des conférences, proposa, comme terme moyen, d'inviter le duc d'Orléans à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.

Cette motion tranquillisait ceux qui hésitaient, elle

laissait une porte de derrière ouverte à la légitimité et, néanmoins, elle promettait d'ouvrir la brèche par laquelle on pourrait passer pour donner définitivement l'assaut à la cause des Bourbons. Cette mesure ainsi tempérée des représentants qui montraient toujours une grande modération, Hyde de Neuville l'adoucit encore dvaantage, par une autre proposition qui fut aussitôt adoptée et qui avait pour but d'envoyer une commission de cinq membres auprès des pairs, afin de les engager à participer à l'invitation qu'on voulait adresser au duc d'Orléans. Cette démarche aussi, on la tempéra encore une fois, en choisissant à une majorité considérable ces cinq hommes parmi les députés les plus modérés : ce furent Augustin Périer, Sébastiani, Guizot, Delessert et Hyde de Neuville.

En se rendant auprès des pairs, ces commissaires se croisèrent en route avec M. de Sussy, qui apportait enfin les ordonnances de Mortemart, après un retard de quinze heures depuis leur expédition, et cela dans un temps où des minutes valaient des journées. En passant sous silence les dispositions relatives à la garde nationale, Sussy ne donna lecture que des ordonnances qui rapportaient celles du 25 juillet, nommaient les ministres et convoquaient les Chambres pour le 3 août.

Deux heures seulement plus tôt, ces ouvertures auraient trouvé un accueil tout autre qu'à ce moment ; il est possible que, si Mortemart les eût faites en personne, on les eût reçues, même à ce moment encore, tout autrement qu'on ne le fit en réalité. Mais, dans l'état actuel des choses, Laffitte ne crut pas pouvoir prendre sur luimême les apparences d'une négociation ; il refusa d'accepter les ordonnances, puisque, disait-il, l'assemblée

actuelle n'était qu'une réunion privée de quelques députés : il renvoya M. de Sussy à la commission municipale.

De Sussy se résigne et se met en route pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville ; aussitôt, l'assemblée vacillante commence à avoir des doutes et à se demander si, après tout, on n'est pas allé trop loin. A ce moment, arrive un messager de l'Hôtel-de-Ville, qui s'est à son tour croisé avec de Sussy pendant que celui-ci se rend auprès de la commission municipale ; les nouvelles qu'il apporte donnent encore une fois une autre direction à la disposition des esprits, en chassant la peur qu'inspirait la cause bourbonienne par la crainte plus grande encore que faisait naître l'agitation démocratique. Odilon Barrot apporte la lettre que la Fayette avait écrite sous le coup de l'impression laissée par l'adresse de la réunion Lointier, et il commente verbalement l'opinion du général.

D'après le récit même d'Odilon Barrot (1), son discours contenait principalement les idées suivantes : « La « Révolution n'avait pas été faite dans un intérêt per- « sonnel, mais pour procurer au pays les garanties qui « lui manquaient ; l'ordre de 1814 devait être ren- « versé : si la Charte avait été à cette époque une con- « cession de la Couronne, aujourd'hui c'était la Cou- « ronne qui devait être, au contraire, une concession « de la souveraineté nationale, à la condition qu'on « maintiendrait les garanties de la Constitution ; suivant « que la Chambre agirait dans tel ou tel autre sens, le « peuple flétrirait l'œuvre des députés comme une ré- « volution de palais, ou bien il la bénirait comme la

(1) Dans une lettre à Sarrans, *loco cit.*, t. II, p. 13 sq.

« consécration d'une grande révolution populaire. »

Le coup d'œil rétrospectif que l'orateur jetait ainsi sur l'ancienne Révolution, et la perspective qu'il ouvrait sur le dogme de la souveraineté du peuple, sur une assemblée constituante, sur une nouvelle Constitution et sur la durée possible du mouvement, tout cela dissipa soudain les doutes de l'assemblée et l'encouragea à tourner le dos à la royauté qui avait cessé d'exister et à tourner la face vers la nouvelle dynastie.

Labbé de Pompières mit l'assemblée sur ses gardes : « On se croit encore roi à Saint-Cloud, dit-il; on veut « gagner du temps, parce qu'on attend des troupes! » Benjamin Constant, qui jusqu'alors avait montré une très-grande réserve, s'écria : « Je dirai qu'il serait trop « commode pour un roi de faire mitrailler son peuple et « d'en être quitte pour dire ensuite : Il n'y a rien de « fait! » Dupin, rappelant toute la situation incertaine et menaçante du pays, ajouta à son tour : « Il nous faut « un gouvernement dans la journée, avant la nuit, tout « à l'heure, à l'instant même! » et Kératry déclara : « Si vous ne décidez rien aujourd'hui, je ne reviens pas « demain! »

A ce moment, le président envoya son secrétaire à cheval au Luxembourg, pour rappeler la commission des cinq. On l'avait envoyé chercher déjà à plusieurs reprises. On avait appris et fait communiquer aux députés des rumeurs qui disaient qu'on faisait une attaque contre Versailles et que Polignac était encore réuni en conseil avec ses collègues à Saint-Cloud; on commençait à croire que Mortemart lui-même avait été dupé par la cour perfide.

Les cinq commissaires avaient présenté leurs proposi-

tions aux pairs (2 heures). Mortemart protesta, en disant qu'en sa qualité de négociateur il n'avait pas de pleins pouvoirs relativement à de pareilles propositions; comme pair, il croyait cependant, que la mesure pourrait être nécessaire et que, dans tous les cas, elle ne pouvait pas nuire. Cependant, les pairs trouvèrent qu'ils étaient trop peu nombreux pour prendre une résolution, et ils convinrent de réunir, le soir même, tous leurs collègues présents à Paris.

En faisant son rapport, la commission put donc dire : « Nous avons rencontré chez les pairs une grande affi- « nité d'opinions et un parfait accord à l'égard de la « solution qu'on cherche, c'est-à-dire qu'il faut adresser « au duc d'Orléans l'invitation de se rendre à Paris. » Aussitôt on insiste dans la Chambre des Députés sur la nécessité d'aller aux voix. Corcelles demande « si l'on « va donc appeler le duc sans condition aucune, et s'il « ne faut pas faire un acte additionnel à la Charte? » Au milieu de toutes les opinions qui se croisent, Benjamin Constant trouve un expédient en proposant « de « réserver à la Chambre le droit de fixer les garanties « constitutionnelles jugées nécessaires! »

L'assemblée décide à l'unanimité des voix, sauf trois, d'adresser au duc l'invitation de venir; même ceux qui, comme Guizot, auraient voulu éviter cette démarche, se sentirent vaincus par la force des circonstances et votèrent avec les autres. Bérard avait rédigé un projet de message pour le duc, d'après lequel Louis-Philippe serait nommé, pour trois mois, lieutenant général du royaume, « après décision des membres de la Chambre qui étaient « légalement élus et présents à Paris »; dans ce délai de trois mois, la Chambre poserait les conditions dans

lesquelles la royauté constitutionnelle existerait désormais en France.

Cependant, même à ce moment, les députés étaient encore si peu disposés à montrer du courage, que Bérard n'osa pas présenter son projet sous cette forme. Le projet, qui fut adopté, avait été rédigé par Constant et Sébastiani ; en voici la teneur : « La réunion des députés « actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent de « prier S. A. R., Monseigneur le duc d'Orléans de se « rendre dans la capitale, pour exercer les fonctions de « lieutenant général du royaume, et de lui exprimer le « vœu de conserver les couleurs nationales. Elle a, de « plus, senti la nécessité de s'occuper sans relâche « d'assurer à la France, dans la prochaine session des « Chambres, toutes les garanties indispensables pour la « pleine et entière exécution de la Charte. »

Plus tard, on eut tellement honte du langage si froid et si peu énergique de cette invitation, que la requête ne fut pas même imprimée et que la pièce originale disparut parmi les papiers du duc; lorsqu'il s'agissait de la signer, on vit se renouveler la scène qui s'était produite lors de la protestation des députés : de bien des côtés, on voulait éviter de donner sa signature ; il fallut y forcer les députés en mettant la question aux voix. Néanmoins, sept membres, parmi lesquels se trouvait Villemain, partirent sans signer; il n'y eut que quarante signatures de données (1). Sur ces entrefaites, le soir était venu (6 heures), lorsqu'une députation de douze

(1) Cf. Bérard, *loco cit.*, p. 454. Plus tard, un grand nombre de députés, qui n'étaient pas même présents à Paris, prétendirent avoir signé cette invitation.

membres tirés au sort se mit en route, afin de porter au Palais-Royal l'invitation que les députés avaient adressée au duc d'Orléans.

A l'Hôtel-de-Ville.

Pendant cette même soirée, la royauté bourbonienne perdit encore la partie sur deux points décisifs. M. de Sussy arriva à l'Hôtel-de-Ville. Tout cet édifice fourmillait de *patriotes*, d'hommes jeunes et exaltés, d'ouvriers aux bras nus et de gens en blouse armés, qui parcouraient les cours, les corridors et les escaliers de l'Hôtel-de-Ville, et qui s'y étaient établis comme chez eux. M. de Sussy, qui était porteur des ordonnances conciliantes, ne put qu'avec peine se frayer un chemin à travers les masses de gens violents qui le pressaient et qui e questionnaient; enfin, il parvint jusqu'à la Fayette.

Le général était encore entouré des délégués qui lui avaient apporté l'adresse de la réunion Lointier. Lorsque de Sussy demanda à la Fayette un entretien en particulier, celui-ci l'invita à parler publiquement : « Ces Messieurs, dit-il, sont tous mes amis ; je n'ai rien de caché « pour eux. » La Fayette jeta les yeux sur les ordonnances, puis il en donna lecture. Des cris farouches et tumultueux les accueillirent : « Qui ose nous signifier les « volontés du roi renversé? Charles X n'existe plus « Les Bourbons ont cessé de régner ! A bas les Bourbons ! A la Seine leurs messagers ! — Vous entendez ? dit la Fayette en souriant ; voilà la réponse que « vous pourrez apporter à M. de Mortemart. » De Sussy prie le général de consentir à une entrevue avec Mortemart. « C'est trop tard, répond la Fayette ; pendant les « trois dernières journées, les Parisiens ont eux-mêmes « rappelé les ordonnances. Les délégués du peuple,

« ajouta-t-il fièrement d'après une autre description de « cette scène, ne peuvent rien avoir de commun avec « les envoyés de la dynastie déchue. »

M. de Sussy restreignit dès lors toutes ses demandes à celle d'un récépissé; la Fayette le renvoya à la commission municipale auprès de laquelle il fut conduit par Lobau. Sous les formes les plus brutales, Audry de Puyraveau y refusa de recevoir les papiers : « Nous n'avons « plus rien à faire avec Charles X, » lui dit-il. Témoin de ce jugement par lequel on condamnait la royauté, de Sussy allait encore être mis à même de jeter un coup d'œil sur l'avenir, en assistant à l'issue de la lutte qui s'était engagée entre la république et l'orléanisme.

Les délégués de la réunion Lointier avaient suivi de Sussy, lorsqu'il quitta la chambre de la Fayette; pendant qu'il se trouvait auprès de la commission municipale, les délégués enfoncèrent la porte de la salle et, après y être entrés, ils forcèrent de Sussy à écouter l'adresse qu'ils avaient remise à la Fayette.

Sur ces entrefaites, Odilon Barrot revint du palais Bourbon où il avait délivré son message; de même qu'il y avait prêché l'énergie, de même il recommanda à ceux qui étaient présents à l'Hôtel-de-Ville de montrer de la dignité et de la mesure dans leur tenue personnelle comme dans leurs procédés politiques. A cette occasion, il se servit du mot qui, plus tard, a été souvent attribué à la Fayette, mais qui, du moins en public, n'a pas été prononcé par lui : « Le duc d'Orléans, dit-il, est la meil« leure des républiques. »

Pendant cette scène, de Sussy réussit à s'échapper de la salle et à retourner auprès de la Fayette, qui dès lors, par égard pour son parent, le duc de Mortemart,

remit à de Sussy une espèce de récépissé, dans une lettre très-tortueuse et au plus haut degré diplomatique.

Immédiatement après le départ de M. de Sussy (7 heures), les flots de l'anarchie commencèrent à monter de nouveau à l'Hôtel-de-Ville, malgré les représentations d'Odilon Barrot qui essayait de les apaiser. Pendant les heures suivantes, les jeunes patriotes y jouaient complétement les maîtres. Mauguin signa, sans la moindre résistance, tout ce qu'ils lui demandaient, comme la Fayette l'avait fait auparavant. Deux élèves de l'école Polytechnique, qui avaient été désignés pour former la garde nationale de Saint-Quentin, demandèrent à la Commission des instructions que Lobau, en partant, leur refusa. « Est-ce un traitre? demanda « l'un des deux élèves; alors j'irai lui brûler la cer- « velle! — Comment? répliqua Mauguin, un membre « de la Commission! — Oh! dit le jeune homme, en « montrant du doigt un groupe d'insurgés qu'il avait « conduits lors de la prise de la caserne Babylone, « ceux-là fusilleraient le bon Dieu lui-même, si je le leur « ordonnais! »

Quelques républicains allèrent trouver le duc de Mortemart dans sa propre maison, pour se débarrasser, sans autre forme de procès, du nouveau ministre qui était pour eux un sujet d'inquiétudes. Lorsqu'ils ne l'y trouvèrent pas, ils se précipitèrent vers le Luxembourg où l'on nia sa présence et où on le cacha.

Pendant la soirée, les pairs se réunirent au Luxembourg, en assemblée un peu plus nombreuse; mais, encore à ce moment, ils s'en tinrent à ce qu'ils avaient décidé auparavant, c'est-à-dire qu'ils ne voulaient rien faire avant le 3 août; cependant, ils déclarèrent être

d'accord avec l'acte des députés, parce qu'il paraissait nécessaire pour arrêter les progrès de l'anarchie.

Cependant, on avait, à l'Hôtel-de-Ville, pris connaissance de l'invitation écrite, adressée au duc d'Orléans; Mauguin, aussi bien que la Fayette, refusa de publier cette misérable élucubration. Lorsque Odilon Barrot retourna auprès de Laffitte pour lui annoncer ce refus, celui-ci avoua lui-même que l'adresse était servile et il assura, sur sa parole d'honneur, qu'il la redemanderait au duc et qu'il la détruirait.

Du reste, à voir les dispositions des hommes qui entouraient Laffitte, on aurait pu penser ce soir-là, que les députés allaient encore une fois retomber dans leur ancienne pusillanimité et donner ainsi complétement gain de cause aux puissances anarchiques. La délégation des Douze était arrivée au Palais-Royal dans une tenue fort négligée, comme s'il s'agissait d'invoquer la pitié du duc, bien plutôt que de lui apporter une couronne (1).

Comme on n'y trouva pas Louis-Philippe, Sébastiani lui écrivit une lettre qui fut signée de tous les membres de la députation. Un jeune homme du palais, le premier venu, messager royal encore plus mesquin que les délégués, fut expédié avec cette lettre à Neuilly d'où il devait rapporter la réponse à l'hôtel Laffitte. Ce messager revint en annonçant que le duc viendrait le lendemain matin de bonne heure. « Ce n'est pas demain, « s'écria Laffitte, c'est dans ce moment qu'il faut qu'il « vienne! » Le messager partit de nouveau avec cette contre-réponse.

(1) Cf. Bérard, *loco cit.*, p. 125.

Aussitôt, tous les députés, qui à cette heure avancée de la soirée étaient encore réunis à l'hôtel Laffitte, se sentirent assaillis par des doutes et se demandèrent si le duc, caractère faible et indécis, ne les laisserait pas dans l'embarras et ne causerait pas ainsi leur perte. Ils avaient entendu parler d'une rumeur publique qui disait qu'on enlevait des meubles du Palais-Royal ; ils redoutaient le départ secret du duc. Une profonde angoisse saisit les représentants du peuple ; ils se taisent, ils désertent comme la veille à la décharge de mousqueterie de la ligne ; vers les onze heures et demie, Laffitte se trouve seul avec Benjamin Constant. « Eh bien! de« mande le maître de la maison, que deviendrons-nous « demain? — Demain? réplique Constant, blasé sur « toutes les émotions ; demain, nous serons pendus! »

Le duc d'Orléans reçut, le soir fort tard (10 heures), la dernière réponse de Laffitte qui lui recommandait très-vivement de paraître à l'instant même, s'il ne voulait pas trouver la république maîtresse de Paris. Après avoir écouté les communications qu'Oudart avait à lui faire, il était sorti de sa cachette. Instruit des demandes que lui adressaient des hommes animés de bons sentiments à son égard mais qui l'accusaient de tiédeur, et excité, d'après ce qu'il disait lui-même, par des bruits qui parlaient de dangers que courait sa famille, le duc d'Orléans était retourné à Neuilly.

Néanmoins, même à ce moment, rien n'avait pu faire sortir Louis-Philippe de sa réserve cauteleuse, ni lui faire abandonner son principe d'après lequel il voulait tout laisser venir à lui, ne rien précipiter et, dans le doute, s'abstenir ; les messages de Laffitte, les exhortations de Dupin, les représentations de Thiers et même

la résolution énergique de sa sœur qui devait le faire rougir : tout fut inutile. Il ne céda enfin que lorsqu'il reçut d'abord une lettre de Talleyrand qui l'engageait à accepter la couronne, et ensuite l'invitation formelle des députés de se rendre à Paris.

Pour le déterminer à se hâter davantage, il fallut que le duc reçût encore le dernier message pressant de Laffitte. Dès qu'il lui fut parvenu, il se rendit à pied à Paris, accompagné de son aide-de-camp, colonel Berthais, d'Oudart et du colonel Haymès, en costume civil et un nœud tricolore à son chapeau. Ce fut ainsi que, sans avoir été reconnu de personne, il arriva secrètement, vers minuit, au Palais-Royal. A ce même instant, Charles X, qui déjà avait laissé Paris, sa résidence, tout ouverte à son rival, évacua également sa résidence à Saint-Cloud.

A la cour.

Le dauphin avait placé l'armée, qui venait d'opérer sa retraite entre Sèvres et Puteaux, dans une position qui n'était pas tenable. Les troupes continuaient à manquer de tout ce qu'il leur fallait pour leur subsistance. Ceux des soldats qui avaient reçu leur solde, se répandirent dans les villages des environs, pour y acheter des vivres; aussitôt, le service commença à être fait sans exactitude, l'ordre et la discipline cessèrent complétement de régner dans l'armée. Du reste, cette source d'alimentation se trouva bientôt épuisée, soit que le pain manquât réellement dans les environs, soit que les habitants refusassent par malveillance d'en donner aux soldats. Les gardes, qu'on avait fait sortir de leur caserne comme pour un service momentané, manquèrent en outre de tout ce qu'il leur fallait pour changer de vête

ments et pour faire les raccommodages nécessaires.

Au mécontentement, produit par tout cela, venait s'ajouter chez beaucoup de soldats le sentiment de l'humiliation que leur faisait éprouver la défaite subie : chez un grand nombre de militaires, même de ceux qui étaient le plus dévoués au principe royaliste, les causes, qui avaient fait naître et éclater la lutte, avaient provoqué une sourde irritation. Tous ces faits qui mécontentaient les troupes, devinrent autant de causes de désordre et produisirent la désorganisation qui commençait à se faire sentir dans l'armée, causes auxquelles d'autres encore venaient sans cesse s'ajouter.

Les parents d'un grand nombre de soldats accouraient de Paris auprès d'eux et leur dépeignaient l'état de choses dans la ville. Ils leur parlaient de ce que contenaient les journaux et les proclamations ainsi que l'Acte politique, publié par l'Hôtel-de-Ville. Si les soldats avaient été dans leurs casernes, tout cela n'aurait produit que peu d'effet ; mais, dispersés dans leurs cantonnements, comme l'étaient les soldats, ils accueillaient avec avidité toutes les nouvelles piquantes qu'on leur apportait de tous les côtés. L'argent, les femmes et des moyens de séduction de toute sorte commençaient à exercer sur les troupes des influences que les autorités et les supérieurs n'essayaient pas même de contrebalancer par aucun moyen.

Ce qui devait agiter bien plus profondément encore les esprits déjà très-inquiets, c'était qu'on ne se sentait pas en sécurité dans ces lieux qu'occupait l'armée et où les habitants étaient entièrement gagnés à la cause de l'insurrection ; on ne savait pas même jusqu'où s'étendait déjà cette dernière. Versailles s'était déclarée dès la

veille pour le mouvement. Le général Vincent avait offert de ramener cette ville dans le devoir; mais, ayant vu plusieurs attroupements de villageois armés menacer sa retraite, il revint bientôt après cette tentative inutile et sans avoir rien pu accomplir.

Cet insuccès avait été le signal de désertions assez nombreuses parmi les troupes découragées; le lendemain matin, le 50e quitta presque tout entier ses positions. Les bruits les plus sinistres au sujet d'autres désertions et au sujet des vues que le roi aurait sur l'armée circulaient dans tous les cantonnements, sans qu'ils fussent démentis. Dans cette situation, Marmont fit encore une tentative auprès du roi, pour le déterminer à exécuter, à l'aide de l'armée, les idées conçues par Guernon. De concert avec Champagny, il conseilla au monarque d'emmener l'armée derrière la Loire, à Blois ou à Tours, d'y faire venir les troupes des camps de Saint-Omer et de Lunéville, ainsi que le général de Bourmont que l'on rappellerait d'Afrique avec quelques régiments et avec les trésors de la Kasbah, puis de faire appel aux populations de la France contre la dictature de la capitale.

Mais Marmont, décrié chez les anciens ministres et chez tous les courtisans zélés, était considéré comme le seul auteur de tous les malheurs arrivés pendant les derniers jours, si bien que le roi n'aurait pas voulu accepter ses conseils, et cela d'autant moins que ces conseils poussaient le monarque à des actes qu'il n'était pas de taille à accomplir. Charles X ajourna donc le maréchal jusqu'au retour de Mortemart et le renvoya avec ses projets au dauphin, qui couvait l'idée insensée de ramener encore une fois contre Paris les troupes peu

nombreuses, qui avaient été battues, qui étaient déchirées par les divisions et qui se sentaient découragées.

Au moment où il se voyait éconduit avec son projet, Marmont entendit parler de nouvelles désertions qui venaient d'avoir lieu et d'autres qui seraient imminentes si les rumeurs, qui circulaient au sujet d'une nouvelle marche contre Paris, allaient se confirmer. Pour arrêter ce découragement, il rédigea un ordre du jour où il annonçait aux troupes que les ordonnances étaient retirées et que des négociations étaient confiées à Mortemart, en ajoutant qu'il ne s'agissait plus dès lors, pour les troupes de combattre, mais de défendre la personne du roi. Comme il ne trouva pas le dauphin, auquel il voulait communiquer cet ordre du jour, il passa outre et le fit lire à la tête de chaque corps. Mais, dans ce moment, le dauphin faisait rédiger, de son côté, une proclamation où, félicitant les soldats de leur zèle, il les engageait à continuer à soutenir avec la même constance la lutte qu'ils avaient *commencée;* « La France, ajouta-t-il, « l'attend de vous, l'Europe tout entière a les yeux sur « vous! »

Aussitôt qu'il entend parler de l'ordre du jour publié par le maréchal, le dauphin entre dans la plus violente colère; il court chez le roi et lui fait sa plainte au sujet de cet acte arbitraire. En sortant de chez son père, il rencontre Marmont, l'entraîne dans son salon, l'accable de bruyantes invectives et, lorsque le maréchal le contredit, il lui fait entendre des menaces en lui disant « de « ne pas agir avec eux comme il avait agi envers l'au- « tre ». Il lui ordonne de se rendre aux arrêts et, lorsque le maréchal fait un signe d'indignation, il saute sur lui, le saisit à la gorge, l'appelle un misérable traître et lui

crie : « Rendez votre épée ! » Marmont le prend par les épaules et veut le retenir; mais le prince lui arrache l'épée du fourreau et le rejette en faisant un mouvement par suite duquel il se blesse à la main. Il appelle la garde, fait arrêter le maréchal et ordonne de le conduire comme un criminel par les salles du château et entre les rangs des soldats et des courtisans décontenancés, qui ne peuvent supposer rien moins qu'un acte de haute trahison de la part du duc de Raguse.

Le roi, qui comprenait à un certain point combien cette scène avait été indigne et grossière, réconcilia tant bien que mal le prince et le maréchal; mais, ce dernier se démit aussitôt de son commandement et abandonna entièrement les troupes à ce pitoyable dauphin, qui était complétement incapable de se charger d'un commandement suprême.

Dès lors, les ordres contradictoires, les nouvelles fausses et vraies se succédaient avec une rapidité extrême, en agitant les esprits de plus en plus et en portant à leur comble la confusion et la perplexité. La désertion des troupes commençait déjà à être suivie de celle des courtisans. La royauté elle-même abandonna sa propre cause, comme si le destin voulait la punir d'une prompte vengeance, pour avoir rompu avec le maréchal, le seul homme qui eût conservé sa lucidité d'esprit et qui comprît le véritable état des choses.

Le roi avait expédié d'abord le général Girardin, puis, à dix heures du soir, Arthur de la Bourdonnaie, pour obtenir des nouvelles du duc de Mortemart, qui avait dépêché à Saint-Cloud trois messagers dont aucun n'avait pu parvenir à sa destination. Pendant la nuit, avant une heure du matin, Mortemart avait encore envoyé

à Saint-Cloud Mazas, qu'il recommanda à la confiance du roi dans une note qu'il écrivit sur un petit morceau de papier blanc arraché à une feuille du *Moniteur ;* ce nouveau messager devait informer le monarque de l'état des choses et le prier instamment de ne pas quitter Saint-Cloud.

Mais lorsque Mazas arriva, le roi était parti. Peu de temps après dix heures, on avait appris au roi qu'il se montrait entre Auteuil et Boulogne de quinze à dix-huit cents individus armés, qui annonçaient l'intention de profiter de la nuit pour essayer de surprendre le château. La duchesse de Berry, autrement si hardie, commence à trembler pour ses enfants; elle supplie le dauphin de décider le roi à quitter Saint-Cloud. Le dauphin lui obéit; le roi, qu'on vient de réveiller, obéit au dauphin qui cependant, l'après-midi du même jour, avait voulu reconquérir Paris et qui maintenant, pendant la nuit, n'ose pas attendre de pied ferme quinze cents vagabonds. La cour entière part avec toutes les troupes (une heure et demie du matin), et arrive de très-grand matin à Trianon, dans un désordre qui ressemblait à une fuite.

Le même soir, on chantait à Paris : *Qui redira la messe quelque beau jour à Gand? C'est le roi, le roi!* etc. Cette retraite de Saint-Cloud fut le premier fait par lequel la maison des Bourbons abandonna sa propre cause. Deux cent quarante et un ans auparavant, presque jour pour jour et dans les mêmes lieux, avait péri la maison de Valois, lorsque Jacques Clément assassina (1er août 1589) Henri III qui, comme Charles X, avait succédé à deux frères plus âgés que lui.

Samedi, le 31 juillet. Le duc d'Orléans.

Vers minuit, le duc d'Orléans était arrivé au Palais-

Royal. C'est le premier moment où on le voit agir; c'est pourquoi toute l'attention la plus soutenue de l'historien doit se concentrer sur ce premier instant où, sans être ni poussé ni conseillé par ses partisans, ses amis et ses flatteurs, Louis-Philippe est encore abandonné à lui seul et où il doit agir selon ses propres inspirations.

La première démarche faite par le duc montre, qu'il ne se sentait pas encore assez bien orienté, qu'il était indécis et qu'il se laissait dominer par des doutes au sujet de la force des troupes ou sur celle du peuple. Il fit informer de son arrivée Laffitte et la Fayette, auxquels son message ne parvint que sur les deux heures; mais, en même temps, il fit prier Mortemart de se rendre auprès de lui « dans l'intérêt de la cause du roi ».

Le duc de Mortemart obtempéra sans tarder à cette invitation. Telle que les historiens orléanistes (1) rapportent la conversation entre Mortemart et Louis-Philippe, elle diffère sur des points essentiels de ce qu'en racontent d'autres écrivains (2); nous préférons suivre la relation la plus avantageuse. « Si vous voyez le roi « avant moi, dit Louis-Philippe à Mortemart, dites-lui « qu'ils m'ont amené de force à Paris, mais que je me « ferai mettre en pièces plutôt que de me laisser poser « la couronne sur la tête. » Le prince semblait croire nécessaire de s'excuser de ne pas être allé à Saint-Cloud; il avait craint, disait-il, d'y être retenu; il s'était donc enfermé dans une retraite d'où il n'était sorti qu'après avoir appris qu'une foule d'hommes menaçait la duchesse de l'emmener avec ses enfants, comme otages à

(1) Cf. Nouvion, *loco cit.*, t. Ier, p. 290.
(2) Cf. Boullée, *loco cit.*, t. II, p. 29.

Paris. Puis, il demanda à Mortemart si ses pouvoirs s'étendaient jusqu'à la faculté de le reconnaître comme lieutenant-général du roi. M. de Mortemart répondit que non, et, à son tour, il demanda au prince s'il répugnerait à transmettre, dans un billet, au roi les assurances qu'il venait de lui donner. Après que Louis-Philippe eut accédé à ce désir, Mortemart se retira complétement satisfait : « Le duc d'Orléans, dit-il, s'est « montré parfait ; ses sentiments ont été ceux d'un véri- « table Bourbon. »

Quelque interprétation inoffensive qu'on donne à cette version sur l'entretien de Louis-Philippe avec Mortemart, version qui est la plus favorable pour le duc, elle montre cependant clairement que ce prince commençait sa carrière par des équivoques, qui n'étaient pas de bon augure pour une nouvelle royauté.

Il faut tenir compte de la position dans laquelle se trouvait Louis-Philippe, aussi bien que des expériences qu'il avait faites pendant les quinze ans que dura le gouvernement des Bourbons, et de cette crise suprême et grosse de conséquences que subissaient un grand État et un peuple puissant : aucun juge, qui connaît le monde et les hommes, ne voudra blâmer ce prince d'être arrivé à Paris sans résolutions bien arrêtées, d'après lesquelles il aurait été décidé d'agir dans toutes les circonstances ; personne ne lui fera un crime d'avoir hésité et balancé entre les obligations morales, qui l'attachaient à la famille des Bourbons, et les obligations non moins sacrées que lui imposait le salut de la nation.

Les fausses indications données par lui sur le motif de sa présence à Paris et les assertions équivoques par lesquelles il avait expliqué son absence de Saint-Cloud,

prouvaient que le duc n'avait pas la conscience bien nette, et qu'il n'était pas très-sûr d'avoir accompli ses devoirs envers la famille des Bourbons. Le fait de son arrivée à Paris prouvait qu'animé du sentiment du devoir ou poussé par ses inclinations, il ne voulait pas négliger les obligations qu'il avait à remplir envers la nation. En effet, il était venu pour accepter les fonctions de lieutenant-général du royaume.

Dans cet état incertain des choses, il lui semblait désirable de recevoir, outre l'invitation des députés, encore l'investiture du roi; la question, qu'il avait adressée à ce sujet à Mortemart, prouvait qu'il ne faisait pas de cette investiture une condition indispensable pour son acceptation. Mais pourquoi, dans une situation aussi douteuse, se livrer à d'aussi bruyantes protestations de fidélité envers sa famille? Et pourquoi s'abandonner aux impressions momentanées que faisaient naître en lui cette rencontre et cet entretien sans importance réelle avec le pseudo-ministre du roi? Car enfin, en agissant ainsi, il s'exposait au danger évident d'obéir aux impressions que devaient produire en lui les heures suivantes, d'entrer dans une voie diamétralement opposée, de prendre des engagements patriotiques et d'être ensuite convaincu de fausseté, tandis qu'il lui aurait été si facile de s'en tenir à la plus simple vérité.

Bien souvent et sans se lasser jamais, mais toujours avec le même insuccès, le duc d'Orléans avait averti les Bourbons du danger auquel les exposaient leurs funestes menées, comme jadis Guillaume d'Orange avait voulu mettre les Stuarts sur leurs gardes contre leur aveuglement. Le malheur venait de frapper les Bourbons, sans que Louis-Philipe y fût absolument pour rien; qu'est-

ce qui l'empêchait dès lors de les faire avertir ouvertement (ce que lui-même leur avait déjà auparavant dit en face, s'il faut en croire Laffitte), qu'il ne se croyait pas responsable de leurs fautes et de leurs péchés, et que, dans l'intérêt de la France, il ne pouvait pas promettre sans réserve de refuser la couronne, surtout dans le cas où sa renonciation ne sauverait pas la ligne aînée et entraînerait la sienne dans la ruine des Bourbons?

Que le duc fût venu pour n'accepter la couronne qu'en cas de besoin, ou qu'il se fût rendu à Paris avec le dessein de l'acquérir dans tous les cas : tout homme droit et vrai, et même tout homme simplement droit et honorable, n'aurait affirmé qu'il préférait la mort à la couronne que s'il avait été sérieusement et irrévocablement résolu de n'accepter la couronne *dans aucun cas*.

Mais Louis-Philippe ne considérait pas encore la cause du roi comme perdue; c'est ce que prouve son affirmation que nous venons de rappeler; c'est ce que prouve encore davantage l'empressement avec lequel il écrivit au roi ce billet dont le contenu est resté inconnu (1). Quelques heures après, il se convainquit que la cause du

(1) Dans le livre du duc de Valmy : *De la force du droit et du droit de la force*, ainsi que dans les Mémoires de Dumas, on trouve le contenu de cette lettre, dont l'authenticité est cependant contestée. (Voici cette lettre, telle qu'elle est citée par Vaulabelle, *loco cit.*, t. VIII, p. 369, 3e édition : « M. de Mortemart dira a Votre Majesté comment « l'on m'a amené ici par force : j'ignore jusqu'à quel point ces gens-là « pourront user de violence à mon égard ; mais si, dans cet affreux « désordre, il arrivait qu'on m'imposât un titre auquel je n'ai jamais « aspiré, que Votre Majesté soit bien persuadée que je ne recevrai « toute espèce de pouvoir que temporairement et dans le seul intérêt « de notre maison : j'en prends ici l'engagement formel envers Votre « Majesté. Ma famille partage mes sentiments à cet égard. Votre « fidèle sujet, *Louis-Philippe d'Orléans*. Palais-Royal, 31 juillet 1830. » — Note du traducteur.)

peuple avait triomphé ; alors il ne lui en coûta rien de donner un démenti à son affirmation, et même de faire redemander à M. de Mortemart la lettre qu'il lui avait confiée pour le roi.

Une pareille manière d'agir n'était pas celle d'un souverain et ne venait pas d'une nature vraiment royale. Elle ne montrait en rien la subtile finesse tant vantée du duc, mais plutôt un oubli peu délicat des lois de l'honorabilité la plus ordinaire; elle ne prouvait pas que le duc avait agi avec une fausseté préméditée, mais elle indiquait qu'il dépendait beaucoup trop des émotions du moment, dépendance involontaire qui faisait supposer qu'il se soumettrait avec la même docilité à des impressions différentes que produirait sur lui un autre moment.

Lorsque Louis-Philippe apprit, du côté de Paris, que la lutte entre la république et la monarchie, entre l'ordre et l'anarchie, était sur le point de se décider, et, du côté de Saint-Cloud, que le roi avait quitté son château pendant la nuit et comme fugitif, il comprit aussitôt que le moment décisif était arrivé et qu'il fallait agir maintenant ou jamais.

A six heures du matin, il fit appeler auprès de lui Dupin, son familier, auquel il déclara qu'il était prêt à accepter les fonctions qu'on lui avait destinées, puisque c'était là le seul moyen de prévenir le bouleversement complet du pays; il lui dicta aussitôt une proclamation qu'il jugea nécessaire de faire publier (1). Au moment où elle venait d'être écrite, Sébastiani entra pour annoncer l'arrivée des douze délégués.

Le duc les reçut (8 heures et demie) avec franchise

(1) Cf. Dupin : *Mémoires*, t. II, p. 151.

et cordialité, et joua, d'une manière d'autant plus efficace, un peu la comédie avec eux, en disant « qu'il était « accouru pour partager leurs dangers; mais que leur « offre demandait une sérieuse considération, puisque « des liens de famille lui imposaient des obligations personnelles; cependant, ajouta-t-il, il leur ferait savoir « sa décision. » Bérard répondit au duc ce que celui-ci devait désirer entendre et ce qu'il pouvait attendre d'après les communications préliminaires de Dupin et d'après les messages de Laffitte : « Vous ne semblez pas « connaître la vérité, Monseigneur! lui dit-il. Vous êtes « sur un volcan; vous devez agir, non pas sans réflexion, « mais avec une prompte résolution. Vous ne songez « qu'aux craintes que peut inspirer Saint-Cloud; ces « craintes, nous ne les éprouvons pas; mais il est un « autre danger qui vous menace ainsi que la France et « nous-mêmes : c'est la république que peut-être on « proclame en cet instant à l'Hôtel-de-Ville. C'est vous « tromper que de vous dire qu'il suffira de vous présenter « pour rallier tous les suffrages; la partie la moins éclairée de la population et la jeunesse vous repoussent. « Nous sommes dans un moment d'incertitude où une « prompte résolution peut nous sauver; dans une heure, « il ne serait peut-être plus temps. »

Benjamin Delessert, se mettant en opposition avec Sébastiani qui voyait tout bien plus en rose, confirma ces discours, en ajoutant que « non-seulement ce que « Bérard disait au duc était la vérité, mais qu'il était « encore resté au-dessous de la vérité. » Faisant semblant d'avoir été convaincu par ces représentations, Louis-Philippe demanda une demi-heure de répit pour se recueillir; il passa dans son cabinet avec Dupin et

Sébastiani, et rapporta, comme fruit de cette absence, la proclamation qu'il avait auparavant dictée à Dupin, et dont voici le contenu : « Les députés de la France en « ce moment réunis à Paris ont exprimé le désir que je « me rendisse dans cette capitale pour y exercer les « fonctions de lieutenant-général du royaume. Je n'ai « pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer « au milieu de cette héroïque population et à faire tous « mes efforts pour vous préserver de la guerre civile et de « l'anarchie. En rentrant dans la ville de Paris, je por- « tais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez « reprises et que j'avais moi-même longtemps portées. « Les Chambres vont se réunir; elles aviseront aux « moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des « droits de la nation. La Charte sera désormais une « vérité! »

Dans l'assemblée des députés, dont le nombre s'élevait dès lors à plus de quatre-vingt-dix, cette résolution et la proclamation du duc furent accueillies par de bruyantes acclamations d'enthousiasme. Ils résolurent aussitôt de faire une déclaration qui fut préparée par Guizot, puis revue par Constant, Bérard et Villemain, et votée en toute hâte. Cette déclaration laissa complétement hors du jeu la question de dynastie et la proclamation du duc; elle prononça seulement la chute du pouvoir absolu, tel qu'on avait essayé de l'établir par les ordonnances, ainsi que le rétablissement de la liberté et de l'ordre; elle fit ressortir la nécessité d'instituer promptement un gouvernement qui garantît ces biens; elle énuméra une à une les garanties nécessaires de la liberté : « le rétablissement de la garde nationale; l'in- « tervention des citoyens dans la formation des admi-

« nistrations municipales et départementales; le jury
« pour les délits de la presse; la responsabilité des mi-
« nistres, etc. Elle aussi se terminait par les mots :
« La Charte sera désormais une vérité ! »

Investiture du duc à l'Hôtel-de-Ville.

Les députés étaient occupés à signer cette déclaration, lorsqu'on vint leur annoncer que le duc s'était décidé à se rendre en personne à l'Hôtel-de-Ville, pour déjouer immédiatement, dans ce foyer de la liberté comme la Fayette l'appelait, les projets menaçants des patriotes qui voulaient en faire le foyer de la république. C'était une vaillante résolution qui pouvait réparer toutes les petitesses précédentes. C'était une démarche dangereuse en ce moment, mais indispensable si l'on voulait dissiper les dangers permanents; d'ailleurs, le duc chercha prudemment à en assurer d'avance le succès.

Avant de prendre cette résolution, il avait envoyé le général Gérard à la Fayette. Dès la veille, ce dernier avait chargé M. Comte, ancien rédacteur du *Censeur européen*, de dire au duc de Chartres, avec recommandation de le répéter au duc, son père, que son intention n'était pas de faire obstacle à ses projets, si le nouveau chef du gouvernement consentait à tenir sa couronne de la nation. Le matin même, il avait fait parvenir la même assurance à Laffitte par l'intermédiaire d'Odilon-Barrot. En ce moment, il répondit aussi à Gérard : « Mon de-
« voir est de me conformer à l'opinion de la majorité;
« cette majorité se prononce pour le duc d'Orléans; il
« peut donc venir en toute confiance à l'Hôtel-de-Ville. »

Il s'en fallait cependant de beaucoup que, pour cela, il pût venir en toute sécurité. Il circula, plus tard, des bruits qui disaient que les têtes ardentes, parmi les

républicains, avaient formé le projet de faire feu sur le duc pendant qu'il se rendrait à pied à l'Hôtel-de-Ville. Sur la place de Grève s'agitaient les flots des masses populaires, excitées par les jeunes patriotes qui avaient l'intention de proclamer, à midi, la république.

Cependant, jusque-là les partis ne s'étaient essayés que par des paroles. Durant toute la journée, les orléanistes et les patriotes se firent une véritable guerre à coups d'affiches. Dans la matinée, une proclamation républicaine avait engagé le peuple à rester sous les armes, et avait protesté contre tout gouvernement qui ne fût pas provisoire. Puis parut la proclamation du duc d'Orléans; mais à peine l'eut-on vue, qu'elle fut condamnée et déchirée, parce que, disait-on, elle ne contenait rien ni sur la déposition de Charles X, ni sur le gouvernement futur.

Ensuite arriva, à l'Hôtel-de-Ville, Barthe qui, en parcourant la ville, avait vu et entendu l'agitation de la foule; il demanda avec instances une grande mesure qui prouvât au peuple qu'on avait irrévocablement rompu avec le roi vaincu. La commission municipale adressa donc, de son côté, aux Parisiens une proclamation qui commençait par ces mots : « Charles X a cessé de régner sur la France! » Lobau lui-même, qui était convaincu que l'acte qu'il venait de signer lui coûterait la vie, s'était laissé entraîner à donner sa signature, de même que Périer, qui plus tard se donna personnellement toute la peine possible pour empêcher que son nom ne parût au *Moniteur* (1).

Cette proclamation produisit immédiatement le plus

(1) Cf. Sarrans, *loco cit.*, t. Ier, p. 278.

grand effet, bien qu'elle ne décidât rien sur la question brûlante de savoir qui prendrait la place de Charles X. Deux nouvelles affiches, dont l'une était de Thiers, se prononçaient pour le duc d'Orléans avec les garanties d'une Constitution, avec la Charte pure; une contre-proposition se déclarait en faveur de la Fayette comme président et pour une nouvelle représentation. Encore un autre placard recommandait le duc d'Orléans, qui, y disait-on, n'était pas un Capet, mais un Valois. Une nouvelle réplique, donnant un démenti à cette assertion, rejetait Louis-Philippe, *parce qu*'il était un Bourbon. On s'y répandait en invectives contre la proclamation du duc d'Orléans, parce qu'elle ne contenait que la promesse de maintenir la Charte. La veille on n'avait crié que : Vive la Charte ! Mais, ce jour-là, comme si le maintien de cette Constitution était une honte, on demandait avec mépris : « Pense-t-on que nous nous sommes battus « pour garder la Charte de Louis XVIII ? »

Pour apaiser l'agitation causée par les derniers mots de la proclamation du duc d'Orléans, quelques-uns de ceux qui avaient été délégués au Palais-Royal, et auxquels cette reconnaissance cachée de la Charte déplut également, eurent soin de faire entrer par contrebande dans tous les nouveaux exemplaires de la proclamation et, pendant deux jours, au *Moniteur*, le changement suivant : « *Une* Charte sera désormais une vérité ! » comme s'ils voulaient ainsi laisser libre champ à toutes les innovations et même à une nouvelle Constitution à voter par une Constituante (1).

(1) Après que le danger était passé, le *Moniteur* du 4 août rectifia de nouveau cette rectification. Un véritable faux avait été commis,

Ainsi, dans le cercle des députés, au sein de la commission municipale et, comme on le croyait généralement à cette époque, même dans le seul esprit de la Fayette, il y avait continuellement des hésitations, des doutes, des contradictions et des luttes. Une décision définitive était devenue absolument nécessaire.

Au moment où ils apprirent la résolution du duc d'Orléans, les députés reconnurent l'utilité et l'énergie de ce dessein, qui le portait à aller chercher à l'Hôtel-de-Ville la sanction populaire de l'appel qu'ils avaient fait à ce prince. Obéissant à un généreux élan, ils résolurent de l'accompagner en masse. Ils dépêchèrent Bérard pour qu'il demandât au duc d'attendre leur arrivée.

Pendant ces moments d'attente, Louis-Philippe s'entretint avec Bérard dans la plus grande intimité, et il se fit promptement un ami de cet homme indépendant, bien qu'il fût dominé par ses anciennes antipathies. S'il eût adressé au duc de Mortemart les premières paroles qu'il dit à Bérard, il n'aurait pas reçu les éloges du duc, mais il aurait peut-être mérité une estime plus grande à ses yeux. Le duc dit, en vantant Bérard, qu'il avait bien su la vérité, et que lui seul avait osé la lui dire dès le matin de ce jour.

Le prince compara la révolution qui s'accomplissait à la révolution anglaise de 1688. « Charles X, disait-il, a « de nombreux points de ressemblance avec le malheu- « reux Stuart, et moi, je crains bien d'être promptement

---

d'après ce que disaient Guizot et ses amis, par Bérard et ses pareils, et selon ces derniers, par Guizot et ses amis. Bérard affirme sans vouloir en démordre (p. 139, 179), que, dans la proclamation signée par le duc et dont il avait été porteur, il y avait eu les mots « *Une charte.* »

« appelé à jouer le rôle de Guillaume III. Si je parviens « au trône, et je ne veux pas me dissimuler que j'en suis « menacé, vous ne sauriez croire, Monsieur Bérard, « ajoutait-il, à quels regrets je serai condamné. Ma vie « de famille est si douce, nos goûts sont si simples, qu'en « conscience je dois croire que ma famille et moi ne « sommes pas faits pour la royauté. Je l'accepterai « comme un devoir et non comme un plaisir. Et puis, « faut-il l'avouer, j'ai toujours conservé au fond de mon « cœur un vieux sentiment républicain. »

Ces paroles, adressées à Bérard, avaient à peu près la même valeur que ses protestations de dévouement sincère pour les Bourbons, qu'il avait fait entendre au duc de Mortemart; elles lui valaient, de la part de Bérard, le titre d'honnête homme et d'excellent citoyen, absolument comme ses protestations lui avaient valu, de la bouche de Mortemart, le nom du meilleur des Bourbons.

Bérard annonça au duc que l'Adresse de l'Assemblée contiendrait l'énonciation de plusieurs garanties. « Ah! « s'écria le prince, on ne m'en demandera jamais autant « que je suis disposé à en accorder, et même à en « offrir! » Bérard répondit que toute la direction des esprits tendait à la république et que, peut-être, dans quelques générations il n'y aurait plus de rois. « C'est « possible, répliqua le duc, faisons ce qui est nécessaire « pour avoir jusque-là de bons rois! »

La transition depuis la conversation, à minuit, avec Mortemart, à cet entretien, à midi, où Louis-Philippe se voyait déjà en esprit couronné comme roi, s'était faite, comme on le voit, par bonds rapides qui trahissent une préparation de longue date.

Lorsque les députés arrivèrent au Palais-Royal (2 heures), et que Laffitte donna au duc lecture de leur déclaration, celui-ci répondit : « Les principes que vous « proclamez ont toujours été les miens ! » Quant à l'intervalle qu'occuperait sa lieutenance, il ne semblait déjà plus s'y arrêter, lorsqu'il disait : « Je travaillerai « au bonheur de la France par vous et avec vous, « comme un bon père de famille ; toutefois je gémis « profondément sur les déplorables circonstances qui me « forcent à accepter la haute mission que les députés « me confient et dont j'espère me rendre digne. »

Puis, le prince commença sa marche vers l'Hôtel-de-Ville, qu'on a appelé son voyage de Reims. Cette marche vers le pouvoir fut l'exploit le plus vaillant de Louis-Philippe, bien que, par ses apparences extérieures, le cortége fût bien mesquin et pénible, et que ceux qui le composaient trahissent leurs inquiétudes. On n'y voyait ni troupes, ni gardes nationaux, ni état-major, ni faste, ni procession princière. Un tambour ouvrait la marche ; quatre huissiers de la Chambre des députés le suivaient ; derrière eux s'avançaient à cheval le duc et son aide de camp Berthais, puis quelques officiers de l'ancienne garde nationale. M. Laffitte, président de la Chambre, assis dans une chaise à porteurs, venait ensuite, précédant les membres de la Chambre des députés, qui marchaient en se donnant le bras.

Lentement et avec peine, le cortége s'avança sous le soleil ardent de midi, à travers les rues qui étaient encore à demi obstruées de barricades et assiégées par le peuple. Les hommes du peuple, raconte Dupin, entrelaçaient leurs bras nerveux et formaient ainsi une double haie, pour faciliter la marche du cortége ; Guizot, au

contraire, disait que, sans montrer de la violence, il est vrai, mais aussi sans leur montrer de respect, ils s'étaient pressés autour des députés.

Dans les quartiers voisins du Palais-Royal, le peuple manifestait plus de joie et des dispositions plus favorables et ses cris s'adressaient à la charte, aux députés et au duc d'Orléans. Viennet et Méchin, marchant entre le duc et la chaise à porteurs de Laffitte, firent entendre leurs voix puissantes pour exciter les cris en faveur du duc. Louis-Philippe, en uniforme de général et avec la cocarde tricolore, s'avançait à cheval, dérobant au ciel toute l'amabilité possible, comme ce Bolingbroke dont parle le poëte, le chapeau à la main, de courtes allocutions à la bouche, la joie sur la figure, le sourire sur les lèvres, et donnant, à droite et à gauche, des poignées de main aux hommes des barricades.

Mais plus le duc s'éloignait de sa résidence, plus il voyait diminuer le succès de ses manières affables et séduisantes; sur la place du Carrousel et sur les quais, la multitude gardait le silence; à mesure que le cortége approchait de l'Hôtel-de-Ville, l'attitude de la foule devenait plus sinistre et plus sombre. On y entendait des cris hostiles aux Bourbons; sur le quai, près du Louvre, le cortége était entouré de femmes et d'enfants qui dansaient au chant de la *Marseillaise*. Le prince qui, sur son cheval, se trouvait davantage exposé aux regards et aux dangers, était en proie à une vive émotion : une extrême pâleur recouvrait son visage, ses traits étaient profondément altérés. Les personnes de son entourage immédiat échangeaient avec lui, de temps en temps, un sourire pour le rasséréner ou une parole pour l'encourager; mais son cœur ne cessait de battre pendant tout le temps

qu'il fallait pour traverser ces quartiers de la ville où, de toute fenêtre, de toute porte, et de tout groupe, un coup de fusil pouvait mettre fin aux espérances de la partie pacifique de la population.

Ce fut ainsi que le cortége arriva (3 heures) devant l'Hôtel-de-Ville, dont les escaliers et les corridors étaient encombrés d'hommes armés. Employant un langage fort habile, le duc demanda qu'on lui ouvrît passage : « Vous voyez un ancien garde national de 89, dit-il, qui « vient rendre visite à son ancien général ! » Sur le palier de l'escalier, il fut reçu par la Fayette, qui l'introduisit dans la salle Henri IV, où les députés et une foule de gens armés se pressaient autour de lui. On entendit retentir de tous côtés les cris de : « Plus de Bourbons! — A bas « Charles X, le parjure ! » cris dans lesquels se noyaient les acclamations favorables au duc d'Orléans.

Laffitte allait parler, lorsque la parole lui fut coupée par Viennet, homme qui n'était plus jeune, poëte dans tous les genres possibles, soldat et tribun fort original, auquel n'allait très-bien ni le manteau de pair, ni l'habit d'académicien dont il fut revêtu plus tard; il prit, des mains de Laffitte, la déclaration des députés, pour en donner lecture de sa voix puissante et sonore.

Lorsque le duc répondit par quelques paroles convenables, l'enthousiasme commença à se faire jour au milieu de ce peuple mobile. Néanmoins, ce furent là des moments de l'incertitude la plus pénible et du plus grand danger, sur ce lieu du combat, où il n'y avait qu'un pas entre l'élévation au trône et la chute du haut de la Roche Tarpéienne, où nul droit ne pouvait faire pencher la a lance et où la moindre cause fortuite menaçait de faire riompher la violence.

Dans ce moment décisif, le sort de la France était entre les mains de la Fayette, sans le consentement duquel le duc d'Orléans n'aurait pu ni monter à l'Hôtel-de-Ville ni en descendre ; ses amis de club, les carbonari, voyaient même qu'il dépendait uniquement de son libre choix, s'il voulait frapper le sol pour en faire sortir la république ou la monarchie, ou bien si, s'érigeant en dictateur, il voulait convoquer une assemblée nationale et la charger de disposer de l'avenir de la France.

Mais déjà sa nature et ses lumières lui avaient inspiré la décision vers laquelle le poussaient toutes les conjonctures aussi bien que la puissance de l'opinion publique, qui se manifestait au sein de la grande communauté parisienne, bien que celle-ci gardât une attitude passive. Le hasard contribua à précipiter la solution. Le misérable Dubourg, qui bientôt après mendia des emplois auprès du nouveau chef du pays, dit, en s'adressant au duc d'Orléans : « J'aime à croire que vous « n'oublierez pas les engagements que vous venez de « prendre ; si vous veniez à y manquer, nous sommes « gens à vous les faire tenir. » Louis-Philippe répondit à cet aventurier ces paroles, qu'il répéta plusieurs fois : « Vous ne me connaissez pas, pour m'adresser un pareil « langage ! » A en croire un des assistants (1), il ajouta avec indignation : « Quand il s'agit de mon devoir, je « ne me laisse ni gagner par des prières ni intimider « par des menaces ! » Saisissant la Fayette par le bras, il dit, d'une voix plus émue : « Vous venez de l'entendre ! « Si je ne respectais pas les lois, je ferais immédiate« ment punir cet homme ; ceci est une indignité ! »

(1) Cf. Bonnelier, *loco cit.*

Dubourg bégaya quelques paroles, à la fin desquelles on prétendait avoir entendu ces mots : « Oh! je vous connais! » Au moment où cette attitude du duc, qui montrait ainsi une dignité énergique, arracha aux assistants des acclamations sympathiques, la Fayette fit preuve de beaucoup de calme et d'une grande présence d'esprit en mettant dans les mains du duc un drapeau tricolore et en le conduisant à une des fenêtres qui donnent sur la place de Grève. Le duc agite son drapeau ; bientôt il presse le vieux général sur sa poitrine et l'embrasse.

La multitude ne résista pas à ce spectacle, qui personnifiait la réconciliation de la monarchie et de la république. Cette scène scella la défaite de la république. Un revirement soudain se fit dans les masses; des vivats, des cris de joie et les décharges des armes célébrèrent ce moment significatif. Le prince opéra effectivement comme roi son retour au Palais-Royal, retour qui se fit avec plus de joie que le voyage de l'Hôtel-de-Ville.

Dans la résidence de la famille d'Orléans, la fête par laquelle on célébra l'union entre la royauté et la cause du peuple, se continua d'une manière plus tumultueuse. Toutes les antichambres et tous les corridors regorgeaient de gens du peuple appartenant à toutes les classes, qui entraient et sortaient sans gêne, qui étaient couchés sur des banquettes et sur les marches des escaliers, où ils jouaient aux cartes, ou qui faisaient volontairement faction aux portes.

Pendant toute la journée, le Palais-Royal, les rues et tous les locaux publics étaient remplis d'une foule bariolée de sans-culottes, de gardes nationaux, de dames et de messieurs qui s'entretenaient sans cesse, en discu-

tant les événements des derniers jours, les faits actuels et l'avenir ; durant la soirée, la bonne humeur et le contentement des groupes populaires, sans dégénérer, en aucune façon, en excès d'une joie sauvage, furent augmentés encore par les plaisanteries de ceux qui amusaient le peuple et par les chants qui, jusqu'alors, avaient dû s'imposer silence. Dans le cours de cette même soirée, l'éclairage des fenêtres qui, les jours précédents, avait été imposé, devint spontanément une illumination solennelle et particulièrement brillante dans le voisinage du Palais-Royal. Au milieu de ces feux de joie, on vit se détendre et s'ouvrir plus librement tous les cœurs et toutes les langues de ceux qui auparavant avaient tremblé de peur pendant qu'on entendait les décharges d'artillerie et de mousqueterie de cette lutte des rues que rappelaient, de la manière la plus vivante, les débris des barricades brillamment éclairés, les arbres abattus, les maisons, les magasins et leurs enseignes, qui portaient les traces du combat.

Ainsi, la soirée de ce jour se transforma en une fête triomphale improvisée qui, après le travail de la *grande semaine,* préparait la fête de repos du lendemain. Pendant la journée du dimanche, les promenades publiques et, le soir, toutes les rues, éclairées par une nouvelle illumination brillante, fourmillaient de gens heureux, parés de nœuds et de cocardes tricolores et qui, s'abandonnant au sentiment de joie que leur inspirait l'achèvement de leur travail, se réjouissaient de voir que l'ordre et la sécurité avaient été rétablis.

---

4. — LA DYNASTIE D'ORLÉANS

—

Placé sur les premières marches du trône, le duc d'Orléans se trouva en face de trois opinions et principes différents : c'est-à-dire, le principe constitutionnel que représentaient les députés de l'ancienne opposition, les 221 ; le républicanisme, qui avait son foyer dans la société des Amis du Peuple et qui cherchait toujours son appui dans la personne de la Fayette, et, enfin, la légitimité dont le roi Charles X était le centre naturel.

Les dangers qui menaçaient Louis-Philippe ne venaient que de ces deux derniers camps, à savoir des vieux royalistes qu'on pouvait croire très-nombreux dans les provinces et tout disposés à entreprendre une contre-révolution, et, d'autre part, des démocrates qui, se fiant à leur union avec les basses classes de la capitale, désiraient déclarer la révolution en permanence, parce que, s'abandonnant à toutes les rancunes que leur inspirait leur déception, ils regardaient comme un malheureux avortement la nouvelle royauté qui sortait péniblement de leur sein.

Les députés partageaient ces deux dangers avec le duc d'Orléans, depuis que, la veille et le lendemain, ils s'étaient, par peur, débarrassés des velléités légitimistes, auxquelles leur angoisse les avait si longtemps attachés. Par suite de toute cette situation des affaires, Louis-Philippe se vit donc jeté entre les bras de ce parti modéré, c'est-à-dire de ses partisans déclarés, qui s'étaient

ralliés autour de lui comme autour de « l'élu de la nécessité » et qui auraient eu à soutenir avec lui les mêmes luttes contre les mêmes adversaires, si précisément, dans ces journées décisives, toute lutte ne leur eût été épargnée pour le moment.

Grâce à la façon dont se passaient les choses, Louis-Philippe allait être débarrassé de ces deux dangers, on dirait par la marche la plus rapide de la fortune la plus merveilleuse, si ce résultat n'était, en réalité, dû à la force irrésistible d'une nécessité naturelle. En effet, sans faire presque aucun effort de son côté, il réussit à attirer pour le moment tout à fait à lui le chef de ses adversaires républicains, la Fayette, et à éloigner pour toujours de la France le chef des légitimistes.

La Fayette.

Depuis que, dans le nouveau monde, il avait vu se former une nouvelle société, et que, dans l'ancien, il avait aidé à renverser une vieille société, la Fayette avouait en tout temps qu'en théorie il considérait la forme républicaine d'un État comme la plus parfaite. Mais, depuis qu'en France il avait vu le roi Louis XVI assumer la responsabilité d'un souverain constitutionnel, et qu'ensuite il avait assisté à tous les excès de l'anarchie qui, sous le régime républicain, changeaient en malédiction les premiers commencements bénis de la Révolution, la Fayette avait senti se fortifier en lui les opinions monarchiques, et il vénérait depuis lors, dans le constitutionnalisme, le système naturel d'une fusion de la république et de la royauté.

Dans ce dilemme des extrêmes, la Fayette était devenu, comme Louis-Philippe, un homme du juste milieu, qui mettait son orgueil à vivre dans la mémoire des Français

comme le champion du système qui unissait la liberté à l'ordre et dont il était la personnification, comme le disaient, à son éloge, ses admirateurs. Cependant, même comme monarchiste, il avait toujours maintenu, en théorie comme en pratique, les principes démocratiques de la république. Son idéal était une monarchie plus républicaine et plus favorable à l'égalité que celle des Anglais, sans noblesse, sans priviléges et sans hérédité, si ce n'est dans la personne du chef du pouvoir exécutif.

Il était toujours resté fidèle à sa profession de foi du 11 juillet 1789, à sa déclaration des droits de l'homme et du citoyen : cette déclaration, il l'appelait sa république, parce que, à ses yeux, elle était la personnification de la religion et de la liberté. En 1830, comme quarante ans auparavant, il voyait dans la subordination de toutes les institutions au principe proclamé par cette déclaration, et dans la subordination de toutes les autorités à la souveraineté du peuple, la panacée universelle destinée à guérir les maux des États en tant que sociétés politiques; de même, le régime communal, départemental et électoral, inauguré par la Constitution de 1791, et l'universalité de l'obligation et du droit, pour tous les citoyens, de servir dans l'armée, formaient à ses yeux les principaux piliers d'un État libre et bien organisé.

Tout en professant théoriquement le républicanisme, il faisait dériver du principe de la souveraineté du peuple son monarchisme effectif, comme une conséquence logique découlant de ce même principe. En effet, bien que, avec la plus grande certitude, il vît son époque marcher vers la maturité politique, temps où l'on pourrait se passer de l'autorité royale comme pouvoir suprême, néanmoins le principe qu'il avait adopté lui

ordonnait, à ce moment comme quarante ans auparavant, de plier devant la volonté du peuple si, à l'unanimité, la nation décidait le maintien de la royauté.

Malgré toutes ses opinions monarchiques, en 1830 comme quarante ans auparavant, il faisait découler du principe de la déclaration des droits, qui renfermait le droit imprescriptible de la liberté, la maxime tout à fait républicaine d'après laquelle, sous un gouvernement libre et constitutionnel, le plus sacré des devoirs est l'obéissance envers les lois, tandis que, sous un gouvernement despotique qui rend impossible toute liberté, ce devoir est la révolution (1). En obéissant ainsi, dans sa manière de penser, à un principe, la Fayette se vantait lui-même de s'être toujours resté fidèle, même au milieu des vicissitudes les plus brusques qui avaient troublé, soit ses destinées personnelles, soit la situation politique de sa patrie. Le roi Charles X avait dû reconnaître chez lui cette fidélité aux principes. Chateaubriand la poursuivait de ses sarcasmes et la qualifiait d'immobilité intellectuelle qui, comme une œillère, l'avait empêché de regarder soit à droite, soit à gauche.

Cette parole ironique est beaucoup plus vraie et nous renseigne mieux sur cette personnalité que Chateaubriand ne le savait probablement lui-même. Il aurait parfaitement bien pu appliquer à sa propre personne ce

(1) Lors de la discussion relative à la loi sur les attroupements, en 1789, il prononça les paroles suivantes : « Pour produire la Révolution, il a fallu des désordres, car l'ancien régime n'était autre « chose que la servitude, et, dans ce cas, la révolte est le plus sacré « des devoirs; mais pour la nouvelle Constitution, le nouvel ordre « doit se consolider; il faut que la tranquillité se rétablisse et que « la loi soit respectée. » Cette phrase a été presque littéralement prise dans un ouvrage de d'Entraigues sur les États-Généraux (1788).

qui était la vérité chez la Fayette : une semblable confiance inébranlable dans les principes n'appartient habituellement, quand il s'agit de choses politiques, qu'à ceux qui n'ont aucune connaissance du monde et des hommes, ou qui ne les connaissent qu'à demi. Ils pourront être, comme la Fayette, nobles et bons de caractère, philanthropiques par disposition naturelle et par principe, affables, obligeants, séduisants et sans tache dans leur vie privée ; mais, quand ils se trouvent placés dans les grandes sphères d'action de la vie publique avec tous ses changements, ils auront rarement soit l'instinct, soit l'intelligence nécessaires pour saisir le moment favorable d'agir, et ils manqueront aussi bien de l'énergie indispensable pour l'action que du discernement nécessaire quand il s'agit de choisir ceux qui doivent coopérer à l'exécution de leurs desseins. Participant à cette loterie des plus grandes occasions, ils tireront le plus souvent des billets blancs, et même, malgré toute leur conséquence logique tant vantée, les chocs que leurs principes reçoivent des réalités de la vie, les condamnent très-souvent à voir leur propre personne, leurs actions et leurs succès en contradiction avec leurs véritables opinions, avec leurs vœux et tous leurs efforts.

La Fayette, que dès les premiers exploits de sa jeunesse en Amérique la gloire avait porté sur le pavois, et qui, à en croire des poëtes flatteurs, avait été « dès l'âge « de vingt ans l'appui d'un monde », la Fayette, disons-nous, était entré dans les premières crises de la révolution sans avoir des mérites particuliers à faire valoir; cependant, dès ce moment même, il passait pour être un de ses représentants les plus importants.

A un certain moment, il possédait, en sa qualité de

chef de la garde nationale de Paris, une véritable dictature; mais, suivant les paroles de Mirabeau, il la transforma par son incapacité absolue en position fort subordonnée. A un autre moment, lorsque, chef d'une partie de l'armée, il dénonça les jacobins, et que l'assemblée nationale et les gardes nationaux espéraient ou craignaient de voir en lui un autre Cromwell, il aurait pu conserver la Constitution de 1791, qu'il adorait, et jouer un rôle semblable à celui que Bonaparte joua plus tard, le 18 brumaire : mais ceux qui espéraient et ceux qui craignaient se trompèrent également à son sujet.

Toute la marche historique de cette partie de la vie de la Fayette réfute et rejette, par un enchaînement de faits, la doctrine de ceux qui croient devoir maintenir la simple loi morale, même dans les actes de la politique : en effet, une stérilité complète frappe, dans son essence même, cette fausse politique qui obéit aux préceptes de la morale, et qui, par une droiture intempestive, se propose de triompher de l'immoralité et de la corruption, et qui, en maintenant les principes politiques, veut combattre et faire cesser des situations complétement violentes et tout à fait exceptionnelles.

Il y a eu des personnes qui ont vanté l'attitude prise pendant ces années-là par la Fayette, en l'appelant modération, désintéressement et amour de la liberté, et en la défendant au nom du principe de la légalité adopté par lui (1) : principe, disent-elles, qui ne lui avait pas

---

(1) Cf. Sarrans : *La Fayette et la Révolution de* 1830. Cet écrit est une de ces apologies que commandaient en temps opportun, après la Révolution de Juillet, tous ceux qui ont joué un rôle politique en France.

permis de commettre des actes illégaux. Mais ces apologistes n'ont fait attention ni à l'inconséquence ni à la nature incomplète de sa théorie. En effet, en face du despotisme qui rend impossible la liberté, cette théorie oblige, il est vrai, le citoyen à recourir à la révolte et à transgresser momentanément les lois de l'ordre ; mais, en face de l'anarchie, qui rend impossible l'existence de l'ordre, elle ne veut pas admettre qu'on puisse pour un temps transgresser les lois établies. D'autre part, ces apologistes n'ont pas vu ou ont prétendu ignorer que plus tard, dans la pratique, dans ce qu'il fit ou ce qu'il ne fit pas pour conserver la liberté, la Fayette ne s'est montré ni aussi fidèle à ses principes, ni aussi scrupuleusement consciencieux qu'on prétend le peindre, quand on parle de ce qu'il fit ou de ce qu'il ne fit pas à cette époque pour conserver l'ordre.

Effectivement, si à une époque quelconque dans la vie de la Fayette la liberté s'est trouvée comprimée en France, de sorte que d'après lui la révolte aurait été un devoir, c'est bien sous l'empereur, que Louis-Philippe et Chateaubriand combattaient chacun à sa manière, mais que la Fayette, tant que Napoléon était dans la plénitude de sa puissance, regardait faire en s'enfermant à sa maison de campagne dans un silence fort patient. Cependant, avec une grande clairvoyance, Napoléon voyait bien, en l'observant attentivement, qu'on le trouverait prêt à recommencer. Il recommença en effet ; il commença par faire deux fois des projets pour renverser le César français, lorsqu'il était déjà tombé et terrassé.

D'autre part, si à un moment quelconque les Français ont vu ouvrir à la liberté de nouvelles voies où, avec de la patience et avec une activité conforme aux

lois, on pouvait espérer voir la liberté se développer d'une manière régulière et avec ordre, c'est bien sous le règne de la Charte. Mais nous avons vu qu'à cette époque la Fayette courait les aventures en jeune homme avec des jeunes gens, en s'embarquant dans des conspirations et en s'occupant de projets d'insurrection, comme si ce règne de l'ordre aussi n'avait été « rien que de la « servitude. »

La clef de ces inconséquences ne se trouve ni dans les principes, ni dans les théories de cet homme, mais uniquement dans son caractère et dans les qualités de son esprit. A presque tous les moments de sa vie, il avait fait de faux calculs au sujet des hommes avec lesquels il avait à compter ; et, par cette raison, il avait si souvent perdu la partie, quand il avait joué. A l'époque de la Révolution, il n'avait connu ni la cour ni le peuple, et n'avait pas appris à les connaître. Nous avons vu qu'en 1814 et 1815, il s'occupait de projets vagues, qui le mettaient dans un isolement complet et qui le condamnaient par conséquent à l'inaction (Cf. t. Ier, p. 51 sq., p. 192 sq.); à ces deux époques, il était prévenu par les opinions les plus erronées au sujet du peuple, qu'il croyait tout disposé et tout prêt à montrer sa force, et sur lequel il pensait avoir une influence et un pouvoir très-grands. S'abandonnant à ces mêmes illusions et à ces mêmes espérances, il s'était jeté ensuite dans les conspirations, parce qu'il croyait que le peuple entier partageait la manière de sentir et de penser de ceux qui formaient son entourage le plus immédiat, et qui entouraient de leurs louanges sa gloire vieillie, et de leurs flatteries sa vanité toujours jeune.

La Fayette savait lui-même qu'on blâmait sa con-

fiance heureuse qui le portait à ne remarquer chez les hommes que le côté le plus avantageux, et à tout voir couleur de rose : il ne s'était montré méfiant qu'à l'égard de Napoléon, comme plus tard à l'égard des Bourbons ; vis-à-vis de l'empereur, le manque de confiance lui avait ôté tout courage d'agir, tandis que ce dernier ne lui avait pas fait défaut en face des Bourbons.

Quoi qu'en puissent dire les amis personnels de la Fayette, ou les libéraux qui éprouvent pour lui un sentiment de piété filiale, ou bien ceux qui l'admirent au point de vue national, c'est ce trait de son caractère qui nous explique, dans un sens étendu et d'une manière assez complète, tout ce qu'il y avait souvent d'étrange dans sa manière d'agir.

Toutes les fois qu'il se serait agi de son devoir et de son honneur militaire, le courage ne lui aurait à aucun moment fait défaut. Dans ses projets d'insurrection, il se montrait même hardi et téméraire, parce que jusqu'à une certaine distance il se faisait illusion sur les dangers qu'il pouvait courir, et parce qu'il se sentait invulnérable grâce à l'attachement aveugle que lui montraient les factieux qui, de leur côté, pensaient se couvrir de son nom et y puiser une grande force. Mais, au moment décisif et quand il s'agissait d'exécuter une entreprise hasardée, il manquait de ce grand courage moral et de cette force d'esprit qui étaient nécessaires pour prendre sur lui la responsabilité de la victoire et les dangers de la défaite.

C'est ce qu'on avait souvent vu pendant l'époque révolutionnaire où il avait aidé à déchaîner une tempête qu'il n'osa plus apaiser, et pendant la Restauration, où il prépara des orages qu'il ne put oser faire éclater : il

donna le même spectacle pendant cette nouvelle catastrophe.

Plein de timidité, il était entré dans ce mouvement (1); il n'avait pas montré, à l'égard de l'insurrection, le courage plein de confiance que déployaient les rédacteurs du *National*. Tant que la lutte resta indécise, il avait fait valoir son principe de la souveraineté du peuple et de la soumission à la volonté de ses collègues, principe qu'il avait maintenu en face des députés ; mais, dès que l'insurrection fut victorieuse, il prit l'attitude du citoyen et fit valoir son principe de la liberté imprescriptible. Pendant les jours de combat, il n'avait fait pour la révolution rien de plus que chacun des 221 ; mais, le jour de la victoire, il se conduisit comme s'il était le maître du mouvement et se vanta d'être placé à sa tête par la confiance publique.

Effectivement, comme nous l'avons dit plus haut, le sort avait encore une fois fait de lui l'arbitre de la France.

Plus tard, ses amis et ses ennemis eurent sujet de se plaindre et de se moquer de lui, parce qu'il avait montré encore une fois qu'il n'était pas à la hauteur de cette position brillante. Chateaubriand fit des allusions piquantes au singulier résultat de toute la vie du héros des Deux-Mondes, quand il disait que, dans cette journée décisive de la révolution de juillet, il avait fait un roi par son baiser républicain.

Cependant, ce résultat n'a rien d'étrange pour celui

(1) Même les plus grands panégyristes de la Fayette n'osent pas le représenter comme ayant montré, pendant ces jours de combat, une énergie vaillante ou un courage extrême, comme le fait Boullée (*Notice sur le général la Fayette*, 1841, réimprimée de la *Biographie universelle*), qui autrement est exempt de toute prévention.

qui tient compte de tout le passé de la Fayette. Encore à ce moment, et par les mêmes motifs qu'auparavant, il maintint fermement ses opinions monarchiques. On a cru que, pendant les journées de juillet, il avait vacillé; on l'a dépeint comme subissant la veille l'influence de ses amis, les carbonari, qui voulaient l'amener à proclamer la république, et comme cédant le lendemain aux instances de l'ambassadeur américain, Rives, qui l'aurait ramené à la monarchie. Mais ceux qui le connaissaient le mieux savaient qu'il semblait plutôt vacillant qu'il ne l'était en réalité; qu'il n'aurait pas osé assumer la responsabilité de la république; que son ambition d'une trame plus délicate se trouvait amplement satisfaite en sachant qu'une république sous sa présidence était considérée comme une chose possible, et qu'il lui suffisait d'exercer cette domination morale qu'il se voyait échoir en partage dans la nouvelle monarchie en sa qualité de représentant et de favori du peuple.

Ainsi, avec une grande abnégation, il impose silence à ses antipathies personnelles et à ses vieilles rancunes envers le père du duc d'Orléans; le nom du nouveau prince, bien plus que celui de la république ou que celui des Napoléons, était à ses yeux une garantie de la paix à l'extérieur, de la liberté et de l'ordre à l'intérieur, en même temps qu'il ne formait pas un obstacle à la souveraineté du peuple, ni au droit de tous les citoyens de porter les armes, ni à la liberté universelle de la pensée.

Ce jour-là, la Fayette se vit de nouveau dans une position pareille à celle où il s'était trouvé lors de *l'affaire du Champ-de-Mars*, lorsque, le 17 juillet 1791, il réprima la révolte contre la Constitution : en 1830,

comme en 1791, il se courba devant le vœu universel qui était d'éviter la guerre au dehors et de clore la révolution à l'intérieur.

Le programme de l'Hôtel-de-Ville.

Les hommes appartenant à la *Société des Amis du Peuple* n'auraient guère voulu contester au général que tel fût en réalité le vœu universel. Les plus ardents républicains du jour se trompaient complétement sur les rapports qui existaient entre le peuple et leurs idées qui divinisaient les classes populaires. Au mois d'août, Victor Hugo, cet esprit effervescent, écrivit dans son journal « que le peuple était mûr pour la république « et qu'il l'aurait », tandis qu'en septembre il y dit « que la république n'était pas encore mûre, mais que « dans un siècle elle serait en possession de l'Eu- « rope! »

Petits en nombre, comme ils se sentaient au milieu de l'énorme masse de la majorité monarchique, les amis du peuple se seraient résignés; ils auraient pardonné à leur vieux chef d'avoir cédé à la volonté de la majorité et de s'être dirigé vers la nouvelle royauté; ils voulaient seulement qu'il insistât pour que le nouveau souverain ne montât pas sur le trône comme un Bourbon avec une espèce de droit héréditaire, mais qu'il fût choisi par la volonté nationale, sous des conditions et avec des garanties bien déterminées d'avance.

S'il fallait disposer de la couronne, ces politiques d'une conséquence logique bien plus rigoureuse que la Fayette, considéraient comme bien établi qu'un pareil octroi du pouvoir souverain ne pourrait se faire que par un acte formel de la souveraineté du peuple; que la Chambre convoquée et dissoute par le roi renversé

n'avait pas les pleins pouvoirs nécessaires pour un acte de cette importance, et qu'il fallait convoquer pour ce but spécial une assemblée constituante. Effectivement, en Angleterre, lors de l'expulsion des Stuarts, on avait convoqué une constituante spéciale qui devait décider de la façon dont le trône allait être occupé; et en France même, lorsque Henri de Béarn était en danger d'être exclu de la couronne, le lieutenant-général du royaume, le duc de Mayenne, n'hésita en aucune façon à convoquer les Etats-Généraux pour qu'ils s'occupassent de l'élection du roi.

Lorsque, par l'intermédiaire d'Odilon Barrot, la Fayette fit suggérer aux députés l'idée de consulter la nation, il avait été lui-même d'avis de convoquer les assemblées électorales au premier degré, telles qu'elles avaient été inaugurées en 1791, et de restreindre les prérogatives du lieutenant du royaume jusqu'à ce que la nouvelle constitution fût achevée. Mais la grande masse des circonstances urgentes; la gravité de la situation; la nécessité d'agir et d'unir dans ce dessein tous les esprits; la crainte de donner par cette procédure de longue haleine une trop grande latitude aux royalistes qui auraient voulu mettre en mouvement leurs partisans dans les provinces; la conviction, enfin, que s'il insistait obstinément sur sa première opinion, il se brouillerait avec les députés et avec toute la bourgeoisie; tout cela avait promptement produit chez la Fayette un changement complet d'opinion.

Il sentit la nécessité de se mettre du côté des modérés, qui voulaient qu'on pardonnât à la représentation nationale, telle qu'elle existait, d'avoir usurpé le pouvoir; car, disaient-ils, on devait considérer la dissolution de

la Chambre comme illégale. D'autre part, la Fayette comprit qu'il fallait résister aux radicaux, qui attaquaient le mandat douteux de la Chambre, en s'appuyant sur un autre mandat qui avait certainement un caractère bien plus équivoque. En effet, au milieu de ces radicaux, il y avait, à côté de quelques rares hommes bien pensants, des gens pour lesquels il ne s'agissait en premier lieu que de continuer la révolution et de prolonger cette absence d'un souverain en France.

Décider cette question si grave sans éprouver aucun scrupule, ce n'était pas chose facile à ce moment pour les penseurs consciencieux ; même aujourd'hui, où il y a si longtemps que ces choses se sont passées, il est bien difficile de prononcer à cet égard un arrêt définitif.

Peu de temps après, dans une situation bien plus mauvaise et exposée à un danger beaucoup plus pressant, la petite et impuissante Belgique n'hésita pas à prendre nettement son parti. Tourmentée par son ancien souverain, par les partisans que celui-ci avait dans le pays, par les agitateurs qui travaillaient soit pour la république, soit pour les intérêts français, et, enfin, par la diplomatie et par les puissances étrangères, la Belgique convoqua résolûment son congrès national. En effet, elle voulut d'abord voter sa Constitution et n'appeler que sur cette base sa nouvelle dynastie, qui, cependant, étrangère au milieu d'un peuple et d'un pays étrangers, et soupçonnée à cause de sa confession religieuse, put consolider sa position pendant les vingt années suivantes, tandis que la nouvelle dynastie française fut minée et renversée par la même poignée de gens qui, en 1830, durent s'effacer devant la force de l'opinion publique.

Il est possible que la France n'ait pas été à même d'attendre aussi longtemps que le faisait la petite Belgique; cependant, le moins que la Fayette aurait pu faire s'il avait agi suivant ce qu'attendaient de lui les républicains selon son propre esprit, aurait été ce que ses amis les plus intimes, Dupont et Béranger, demandaient de lui encore quelques semaines plus tard. Effectivement, auprès des députés qui venaient de renverser la légitimité souveraine, il aurait dû insister pour qu'on revêtît le roi élu d'une certaine légitimité nationale, au moins en renouvelant plus tard la Chambre et en faisant confirmer après coup par une Chambre renouvelée ce qu'on s'apprêtait en ce moment à faire en obéissant à la pression des circonstances.

En agissant ainsi, on n'aurait pas simplement satisfait à quelque forme pédantesque, comme le disaient avec sarcasme les adversaires de cette sanction populaire (1). C'eût été, au contraire, opposer un grand acte public aux menées à demi souterraines qui conduisaient le duc d'Orléans au trône; c'eût été enlever aux adversaires les plus dangereux du nouvel ordre de choses tout prétexte pour miner ce dernier, car en ce moment il ne fallait mépriser aucune erreur et bien moins dédaigner des demandes légitimes.

En Angleterre, on avait été même tellement pédandesque, en 1688, que, le changement du trône une fois effectué, on avait fait déclarer par une résolution spéciale et supplémentaire, que la Convention exécutive, convoquée à la vérité du consentement de la Chambre haute et de celui d'une assemblée provisoire des com-

(1) Cf. Thiers : *La Monarchie de 1830*. Paris, 1831.

munes, mais non pas suivant la lettre de la loi par le roi qui en avait seul le droit, que cette Convention, disons-nous, était, malgré ce défaut dans les formes, le véritable parlement anglais.

Désolés de voir avec quelle confiance facile leur puissant protecteur avait laissé passer, à l'Hôtel-de-Ville, la grande occasion sans même parler de garanties, les républicains assaillirent, le lendemain (1er août), la Fayette, en insistant auprès de lui pour qu'il réparât ce qu'il avait négligé.

Le comité central de la *Société des Amis du Peuple* rédigea une nouvelle adresse qui devait être présentée au général et au comité du gouvernement provisoire. En récapitulant le contenu de l'ancienne adresse votée par la réunion Lointier (Cf. page 35), on y énumérait les demandes qu'on désirait voir garanties par la future Constitution librement votée, demandes qui concordaient complétement avec les mesures que, dans une proclamation adressée aux citoyens de Paris, la Fayette lui-même avait désignées, la veille (31 juillet), comme les exigences auxquelles il fallait satisfaire avant de déterminer quelle serait la forme du nouveau gouvernement.

Ces demandes étaient : l'abolition de la pairie héréditaire et de toute restriction entravant le libre exercice des cultes; l'ordre d'élection le plus libre dans la garde nationale et dans l'administration départementale et communale de même que pour la représentation du pays; la plus complète liberté de la presse ; le jury dans les procès de presse et pour les causes politiques, et, enfin, la responsabilité réelle de ceux qui exerçaient le pouvoir.

Cette adresse fut portée à l'Hôtel-de-Ville par trente citoyens que venait de désigner la *Société des douze Arrondissements.* La Fayette affirme avoir parlé avec fermeté à cette délégation et avoir essayé d'arborer parmi les membres son drapeau constant de « l'ordre et « de la liberté ».

Mais une nouvelle affiche de la Société, signée par son président Hubert, assurait le même jour aux Parisiens que, reconnaissant les principes contenus dans l'adresse, la Fayette avait promis que ni lui ni la commission municipale « ne déposeraient le pouvoir que le « peuple leur avait confié, avant que les intérêts et les « droits de la nation fussent sanctionnés par une Cons- « titution librement discutée et votée d'accord avec tous « les vœux de la nation ».

Quoi qu'il en soit de la vérité de cette dernière assurance, il est certain que le résultat de cet entretien fut le fameux *Programme de l'Hôtel-de-Ville,* qui contenait des demandes dépassant encore celles de l'adresse des Amis du Peuple et formulées d'une manière plus précise que ces dernières, telles que la souveraineté du peuple comme dogme fondamental du gouvernement, le renouvellement complet de la magistrature, en particulier des juges de paix etc., programme qui, plus tard, servit de base à l'opposition démocratique.

Porteur de ce programme, pour lequel il devait obtenir la signature du duc d'Orléans, la Fayette partit pour rendre sa visite à ce prince. Dans la confiance que lui témoignait le peuple, le général puisa le droit et le devoir d'exprimer franchement ses sentiments au roi élu, au nom de ce même peuple qu'il représentait.

La Fayette lui-même a raconté le résultat de son en-

tretien avec le duc (1). « Vous savez, lui dit-il, que je « suis républicain et que je regarde la Constitution des « États-Unis comme la plus parfaite qui ait existé. — « Je pense comme vous, répondit le duc d'Orléans, il « est impossible d'avoir passé deux ans en Amérique et « de n'être pas de cet avis. Mais croyez-vous que, dans « la situation de la France et d'après l'opinion géné- « rale, il nous convienne de l'adopter? — Non, lui dit « la Fayette, ce qu'il faut aujourd'hui au peuple fran- « çais, c'est un trône populaire entouré d'institu- « tions républicaines, et complétement républicaines. — « C'est bien ainsi que je l'entends, » répliqua le prince (2).

Si le général avait été enchanté rien que par l'accueil aimable que lui fit le duc, cette identité de leurs sentiments finit par le ravir complétement. Autrefois, dans la seule conversation que Louis-Philippe avait eue avec la Fayette lorsque tous les deux étaient sans influence et sans pouvoir, le prince avait constaté l'identité de leurs principes; or, à ce moment où Louis-Philippe s'acheminait vers le trône et où la Fayette aurait pu être en route vers la dictature, le général se trouva dans un accord tellement ravissant avec le duc, qu'il ne lui présenta même pas le programme de l'Hôtel-de-Ville, ce dont on lui a fait plus tard un reproche amer. Retournant auprès de l'ardente jeunesse patriotique, il se porta

(1) Dans une lettre adressée le 13 juin 1831 aux électeurs de Meaux. Cf. *Mémoires*, t. VI.

(2) A cette occasion, Bonnellier prétendait avoir entendu sortir de la bouche de la Fayette les paroles prononcées auparavant par Odilon Barrot, mais que le général reniait plus tard, à savoir « qu'une pareille « monarchie était la meilleure des républiques ».

garant pour le patriote de 1789, pour le soldat tricolore de 1792 et pour l'homme des mœurs bourgeoises et de la vertu domestique.

Un des plus aventureux de ces républicains (1) avoua lui-même, que ces communications de la Fayette avaient, à ce moment, déterminé les bonapartistes et les républicains à renoncer à leur projet qui était de s'opposer au duc d'Orléans et à la Chambre qui avait usurpé ses pouvoirs. Le général se rendit lui-même le témoignage (2) que, s'il s'était trompé en se contentant de ce que pour le moment on pouvait conquérir en faveur de la liberté et en croyant que, sous cette république royale, on pourrait peu à peu réparer les oublis et introduire des améliorations successives, cette erreur était commise entièrement de bonne foi.

Dans ces scènes tardives de sa vie, la connaissance des hommes, telle que la possédait la Fayette, se trouva encore une fois soumise à une épreuve qui ne laissait que de lui faire encourir une grande responsabilité vis-à-vis de ses jeunes amis. Remplis de défiance comme ces derniers l'étaient selon la coutume, ils se fiaient immédiatement à la confiance de ce vieillard qui était si heureux d'en avoir : ils croyaient toute déception impossible, car ils auraient considéré comme un crime, si ce jour-là un la Fayette s'était laissé duper par cet homme dont la vie et les destinées se trouvaient si complétement dans les mains du général.

Cependant, dès ce jour, il y eut parmi les jeunes patriotes quelques-uns qui voyaient plus clair, et qui ne

(1) Cf. Cabet : *La Révolution de* 1830. Paris, 1832.
(2) Cf. *Mémoires*, t. VI, p. 412.

partageaient *en aucune façon* la bonne opinion pleine de confiance qu'une expérience si courte avait donnée au vieux maître à l'égard du duc d'Orléans. Dès la veille, c'est-à-dire pendant la soirée du jour de l'Hôtel-de-Ville, Thiers avait fait une tentative pour réconcilier avec le duc d'Orléans ses antagonistes les plus convaincus, c'est-à-dire les républicains parmi les rédacteurs du *National*, tels que les Boinvilliers, les Godefroi Cavaignac et les Guinard. Avec leur consentement, il avait demandé un entretien au duc d'Orléans, auprès duquel il introduisit, à une heure avancée de la soirée, ses trois collaborateurs avec trois autres de leurs amis.

Durant cette conférence, on toucha aux questions les plus importantes. Le prince fut assez franc pour ne laisser subsister chez eux aucun doute sur ses vues relatives à la république. Successivement on passa en revue les sujets les plus divers. On en vint à parler des traités de 1815 : le duc disait qu'il n'en était pas partisan, mais que vis-à-vis des puissances il fallait observer beaucoup de mesure. Quant à la pairie, il parla en faveur de l'hérédité, sans cependant y insister. Pour ce qui était des carlistes et des cléricaux, ils avaient trop offensé sa maison, dit-il, pour qu'il ne fût pas séparé d'eux par des barrières éternelles. Lorsqu'il fut question de la branche aînée, Louis-Philippe, oubliant sa conversation avec Mortemart, demanda à ses interlocuteurs s'ils savaient ce que c'était que des haines de famille ; celles-ci, ajoutait-il, remontaient déjà à plusieurs siècles. Lorsqu'un de ses interlocuteurs parlait de la nécessité de convoquer des assemblées électorales au premier degré dans l'intérêt même de la couronne, Louis-Philippe recula avec tout son instinct de prince et parla

de la révolution et de ses terreurs. En se retirant d'avec ses hôtes, il exprima l'espoir qu'ils reviendraient le voir et, lorsque le mot de : « *Jamais !* » frappa ses oreilles, il répliqua par la phrase connue : « Il ne faut jamais « prononcer ce mot ! »

Ces jeunes gens virent dans ce mot le véritable axiome d'un homme dépourvu de tout caractère, tandis que la Fayette croyait avoir trouvé dans le duc un homme aussi fidèle à ses opinions qu'il l'était lui-même. Tandis que le général se croyait complétement d'accord avec Louis-Philippe, les jeunes démocrates le quittèrent avec l'impression qu'ils ne s'entendaient pas. Ils étaient tous unanimes quant à ce sentiment, bien qu'autrement ils jugeassent le prince d'une manière différente : l'un d'eux le trouvait *bon homme*, un autre le croyait peu sincère, tandis qu'un troisième, en le caractérisant de la manière la plus brève, disait que c'était un des 221.

Les conseillers du duc.

Le jour même où il eut son entretien privé avec la Fayette, le lieutenant général s'établit complétement en souverain au milieu de ces hommes, des députés, qui se pressaient autour de lui. Ils voyaient en lui l'ancre de détresse et de salut qui retenait encore le vaisseau de l'État ; en toute hâte, à tout prix, en évitant toute perte de temps et en abrégeant toutes les formalités, ils s'efforçaient d'arriver à clore l'ère révolutionnaire avec ses oscillations, ses incertitudes et ses fièvres, et qui était grosse de dangers extérieurs et intérieurs. Les députés, à leur tour, étaient poussés par tous ceux qui se trouvaient derrière eux, par ceux qui dominaient la situation, et qui étaient dirigés soit par de grandes vues politiques, soit

par des intérêts civils bien déterminés, c'est-à-dire par les hommes qui représentaient la propriété, l'humeur pacifique, l'ordre, la culture intellectuelle, en un mot par toute la bourgeoisie qui avait à souffrir de la cessation des affaires, de la stagnation du commerce et de la fermeture des ateliers.

Dans les premiers moments qui suivirent l'installation du lieutenant général, la commission municipale avait continué la veille encore à gouverner. Par une ordonnance, elle avait reculé de dix jours l'échéance des lettres de change qui étaient payables entre le 26 juillet et le 15 août. Elle avait nommé les maires de Paris et ordonné la formation de vingt régiments de gardes nationaux mobiles à haute paye. Avant l'arrivée du duc d'Orléans à l'Hôtel-de-Ville, elle avait, dans la matinée, pour corriger et pour compléter ses premières nominations, nommé un Conseil de ministres composé de « commissaires provisoires », Conseil qu'elle voulait imposer au nouveau souverain.

La commission avait réuni dans cette liste les noms de ceux des députés qui étaient les moins impopulaires: Dupin pour la justice, le baron Louis pour les finances, Gérard pour la guerre, Rigny pour la marine, Bignon pour les affaires étrangères, Broglie pour l'intérieur, et Guizot pour l'instruction publique, où on le considérait comme hors d'état de nuire. Dupin se défendit contre cette prétention de la commission qui voulait l'élever au rang de ministre, car, disait-il, elle n'avait pas le droit de faire de pareilles nominations; on le remplaça par Dupont de l'Eure qui était républicain et n'avait rien d'un courtisan.

Du reste, dès ce jour-là, la plupart des membres de la

commission municipale comprirent que le pouvoir qu'ils s'étaient arrogé ne pouvait pas subsister à côté de celui du duc. Lobau, de Schonen et Audry profitèrent de l'absence de leur collègue Mauguin pour écrire une lettre au duc et pour mettre leurs pleins pouvoirs à sa disposition. Le prince les engagea à se charger encore provisoirement des affaires qui concernaient l'intérieur, la sécurité et les intérêts municipaux de Paris.

Ensuite, le lieutenant général publia d'autres ordonnances par lesquelles il établit que la nation française avait repris ses anciennes couleurs et que les Chambres seraient ouvertes le 3 août. Il confirma la nomination de la Fayette comme commandant en chef de la garde nationale et lui adjoignit le vieux Mathieu Dumas comme inspecteur général, de sorte que ces deux hommes, qui autrefois avaient créé la garde nationale, présidaient encore à ce moment à sa réorganisation. En même temps, se rattachant à demi aux indications données par la commission municipale et sauvegardant à demi sa liberté personnelle, il nomma lui-même ses ministres auxquels il donna le titre de commissaires départementaux.

Il maintint comme ministres Dupont, Louis et Gérard; il nomma Guizot ministre de l'intérieur et le remplaça par Bignon à l'instruction publique; le portefeuille des affaires étrangères, que Sébastiani, son confident, s'attendait à recevoir mais que le prince se réservait de diriger principalement lui-même, il le confia au maréchal Jourdan, homme courbé par l'âge et les infirmités. Enfin, il éleva au rang de ministres honoraires sans portefeuille ses amis les plus intimes Laffitte, Dupin, Broglie et Perrier.

Cette composition du ministère semblait promettre aussi peu de cohésion que d'accord dans sa marche, aussi peu d'union dans les délibérations que d'unité dans l'action. On y voyait réunis les éléments les plus hétérogènes et toutes les nuances de l'ancienne Opposition, des doctrinaires, des hommes du Centre gauche et de la Gauche extrême, ainsi que les tendances principales de la révolution actuelle. Un Dupont, qui avec Laffitte et la Fayette aurait voulu imprimer au changement dans l'État un caractère aussi radical que possible, y coudoyait des doctrinaires, tels que Guizot, qui se mettaient en avant et se pressaient autour de la personne du prince. Après avoir écarté Polignac et son roi, ces doctrinaires pensaient que tout ce qui était nécessaire c'était de retourner à un système Martignac ou Decazes ; ils comptaient affaiblir le changement dans l'État et en faire simplement une réforme dans les personnes en ménageant autant que possible les choses ; ils jugeaient nécessaires tout au plus deux ou trois modifications dans la Charte et, pendant aussi bien qu'après le mouvement, ils prenaient une attitude qui semblait dire qu'on devait en renier le caractère révolutionnaire ou bien qu'il fallait s'en repentir.

On ne trouvait pas au sein du ministère un esprit supérieur qui eût su unir et fondre ces deux manières de voir opposées et diriger le mouvement dans une voie nettement marquée. On avait considéré comme tout à fait indiqué par les circonstances que, si Louis-Philippe devenait roi, Jacques Laffitte serait son premier ministre. Cependant, ce choix ne fut pas fait en ce moment et, même plus tard, le nouveau roi ne montra aucun désir bien prononcé de procéder à cette nomination que

le banquier refusa pour raison d'affaires : d'ailleurs, il n'aurait pas été non plus cet homme supérieur. Cependant, on aurait dit que tout le monde comptait retrouver Laffitte dans la personne du prince ou bien que ce dernier saurait trouver Laffitte.

La cour à Rambouillet.

L'alliance avec la Fayette était, au moment actuel, d'un prix inestimable pour le duc d'Orléans, bien que, vis-à-vis des démocrates, elle ne fût qu'une trêve d'une valeur extrêmement illusoire. Aussitôt qu'elle s'était accomplie, elle fut suivie du départ de la famille royale qui quittait le territoire français, départ qui, dans l'intérêt de la nouvelle dynastie, était un gain pour toujours et qui paralysait ses adversaires légitimistes pour tous les temps à venir.

A Trianon, à la cour en fuite, on continuait à se perdre soi-même, en montrant la même perplexité et la même confusion. Les projets les plus bizarres y surgissaient, simplement pour disparaître aussitôt sans produire le moindre résultat. La duchesse de Berry conçut la pensée, approuvée par le général Vincent, de se rendre avec son fils à Neuilly et de placer les droits de ce dernier sous la protection de ce même duc d'Orléans que, peu de temps auparavant, elle avait voulu faire arrêter; le roi crut qu'il était au-dessous de sa dignité de consentir à ce plan. D'autres voulaient envoyer à Saumur le duc de Bordeaux avec sa mère, pendant que le reste de la famille attendrait à Rambouillet l'issue des négociations.

La perspective d'une réussite de ces négociations se troubla tout à coup, lorsque, dans la matinée de ce jour (31 juillet), le général Talon demanda directement à la

Fayette quel était l'effet produit par les nouvelles ordonnances royales, et qu'il reçut la réponse franche « que « toute réconciliation était impossible et que la famille « royale avait cessé de régner ». L'horizon s'assombrit complétement, lorsque, dans le courant de la journée, on apprit coup sur coup les bruits qui confirmaient de la manière la plus triste les communications de la Fayette en constatant que le nouvel ordre de choses commençait à se consolider.

Les malheureux ministres, qui continuaient à accompagner la cour, songeaient toujours à se retirer derrière la Loire et à profiter des appuis que le roi trouverait dans le Midi et en Vendée, où une force royaliste devait se concentrer autour du noyau des troupes qui s'y trouvaient encore rassemblées.

A Saint-Cloud, la cour avait encore été entourée de cinq régiments d'infanterie de la garde et de deux régiments d'infanterie de la ligne, de trois régiments de cavalerie légère, d'une brigade de cuirassiers, de six batteries, des troupes de la maison royale et de la gendarmerie. Le quatrième régiment de la garde sous les ordres du général Latour-Foissac venait de rentrer de Normandie et avait été rejoint par le bataillon de l'École militaire. De tous côtés, on attendait des renforts.

Il semblait donc qu'il y avait toujours un fonds de pouvoir et de moyens suffisants pour se maintenir, si seulement il avait existé, au sein de la famille royale, un peu de ce courage énergique et de cette habileté souple et active qui, dans cette situation tendue, auraient seuls pu assurer la fidélité et le dévouement des troupes.

Le dauphin, auquel le roi renvoyait constamment

tous ceux qui lui parlaient de projets militaires, avait dû, même à Saint-Cloud, faire l'expérience qu'on ne pouvait plus se fier même aux hommes les plus fidèles. Lorsque, avant son départ, il voulut encore passer en revue ses troupes, il apprit à Sèvres que le bataillon suisse commandé par M. de Salis avait livré ses armes au peuple insurgé. Immédiatement après, deux compagnies de gardes, qui occupaient le pont de Sèvres, embrassèrent sous ses yeux la cause du peuple et prirent le chemin de Paris.

Voyant que Trianon même ne donnait pas la sécurité nécessaire au roi, le dauphin lui conseilla de continuer sa retraite et de se diriger vers Rambouillet. Le roi informa dès lors ses ministres qu'on ne pourrait pas donner suite à leur manière de voir et qu'ils feraient bien de songer à leur sûreté personnelle.

Ils ne se laissèrent pas donner une seconde fois un aussi bon conseil. Montbel et Capelle restèrent seuls pendant quelque temps encore et sans qu'on fît attention à eux dans la suite du roi; mais, en dernier lieu, ils s'éloignèrent aussi. Ils réussirent tous les deux à s'échapper après avoir couru bien des aventures pleines d'angoisses. L'un s'enfuit en Suisse et l'autre parvint en Allemagne. D'Haussez arriva en Angleterre; Peyronnet, Chantelauze et Guernon-Ranville furent reconnus à Tours malgré leur déguisement (2 août) et ramenés à Vincennes. Polignac, déguisé comme domestique de madame Lepelletier de Saint-Fargeau, était sur le point de s'embarquer à Granville, lorsqu'il fut saisi également (15 août) et emmené d'abord à Saint-Lô et de là à Vincennes, où il retrouva ses collègues (1).

(1) Tout le caractère de Polignac se révèle dans la conférence que

Avec plus de difficultés que ses serviteurs, la famille royale se séparait des lieux qui avaient été le théâtre de sa splendeur et de ses joies. Le dauphin était regardé avec mauvaise humeur et avec mépris par les troupes qu'il ne savait ni encourager ni pourvoir du nécessaire; on le voyait à chaque instant descendre de cheval et y remonter sans penser à rien : plus tard, il passa de cette excitation fébrile à une apathie complète et ne semblait plus se préoccuper que de ses chevaux et de ses chiens.

Quant au roi, les ducs de Duras et de Luxembourg, qui dans leur impatience voulaient le presser de partir, le trouvèrent agenouillé devant un autel secret, où il venait de faire avec son chapelain un exercice religieux. D'un regard plein de deuil et de tristesse, il se sépara des objets de sa prédilection, qu'il dut laisser derrière lui, et partit pour Rambouillet, en prenant place dans ce cortége lourd et surchargé de chevaux de selle, de chasse et de trait, d'ustensiles de luxe et d'équipages de toute espèce, cortége où se mêlaient, dans un contraste violent, l'abondance et la disette, la grandeur et la bassesse, la splendeur et la ruine.

A dix heures du soir, le roi arriva dans cette ville où Napoléon aussi était venu passer la première nuit de son dernier exil. Il y entra sans être attendu, sans être reçu de

les commissaires eurent avec lui à Saint-Lô. Il ne comprenait pas, disait-il, ce qu'on lui voulait : il ne demandait plus qu'à vivre tranquillement à la campagne. Il fut profondément consterné lorsqu'on lui parla de sa responsabilité et d'une accusation de haute trahison. Il pria Odilon Barrot de se charger de sa défense et lui demanda quels étaient les meilleurs moyens de le tirer d'embarras; l'avocat malicieux n'en connaissait qu'un seul qu'il ne voulut dire qu'après beaucoup d'hésitations, à savoir de faire déclarer « que l'ancien ministre était « atteint d'aliénation mentale ».

personne et en proie à une vive émotion; tous ses traits présentaient une profonde altération; ses habits, couverts de poussière, laissaient apercevoir les traces des pleurs qu'il avait versés.

Le dauphin était resté en arrière avec le corps principal des troupes, afin de couvrir la retraite de la cour; lorsque ensuite de nouvelles désertions commençaient à se produire, il dut se résoudre à partir et passa la nuit à Trappes. Les troupes manquaient continuellement de toute nourriture tant soit peu suffisante; à peine trouvait-on un peu de pain, pour lequel on était obligé de laisser en gage l'argenterie du roi. La viande, le vin et les fourrages faisaient presque complétement défaut; à Trianon, on avait abattu les vaches laitières; à Rambouillet, les officiers tiraient le gibier du parc réservé. Il fallait s'attendre à une désertion universelle.

Déjà, à Trianon, il y avait eu une réunion d'officiers, qui avaient sérieusement délibéré sur l'opportunité de négociations avec le nouveau gouvernement de Paris. Le lendemain (1er août) on reprit ces délibérations à Trappes; ces deux fois, le général Bordesoulle réussit encore à déterminer les officiers et les soldats à continuer leur marche jusqu'à Rambouillet. Mais la détresse, qui continuait à régner aussi dans cette ville, força les troupes avec une puissance irrésistible à se dissoudre successivement. Le 15e de ligne se dispersa jusqu'à ne plus compter que douze hommes.

Le dauphin publia un ordre du jour, reproduction presque textuelle de l'ordre publié par Marmont, qui l'avait rendu si furieux peu de temps auparavant; il y paya les troupes de belles promesses en leur faisant espérer un arrangement avec le gouvernement établi à Paris.

Effectivement, on avait dès la veille envoyé le général Girardin auprès du duc d'Orléans pour le décider à accepter du roi sa nomination comme lieutenant général; mais dès que cette démarche peu politique fut connue, elle exerça sur les troupes une influence très-fâcheuse. Dans le cours de la nuit, deux régiments de cuirassiers déployèrent leurs drapeaux et quittèrent la cause du roi; cet exemple fut suivi, le lendemain matin, par le régiment des grenadiers de la garde.

Exposé ainsi par la défection des troupes et menacé de plus en plus par l'aspect des choses à Paris, le roi apprit dès lors quelle était la situation des provinces. La duchesse d'Angoulême, qui avait fait un séjour aux eaux de Vichy, était partie le 27 juillet de cette ville, et, pendant son voyage rapide, elle avait vu avec quelle promptitude les affaires avaient changé de face.

Le 28, elle avait appris, à Mâcon, le coup d'État, au sujet duquel elle ne put se former une idée bien nette que lorsqu'elle en comprit les conséquences. Le 29, elle fut accueillie à Dijon, dans les rues et au théâtre, par des cris empreints d'hostilité. Puis elle avait continué sa route sous un déguisement, dans une simple voiture et presque sans suite; elle avait passé par Fontainebleau, où elle apprit l'émeute de Versailles, ce qui la décida à se rendre directement à Rambouillet, où elle arriva ce jour-là.

Ainsi le roi vit s'évanouir encore la dernière espérance qu'il avait mise dans les provinces. En faisant offrir au duc d'Orléans de sanctionner son titre usurpé, il avait déjà commencé à céder à la force des événements; dès lors, de plus en plus humilié, il se courba

devant des nécessités de plus en plus dures (1). Après avoir reçu cette proposition du roi, le duc d'Orléans avait chargé son aide de camp, le colonel Berthais, de faire au général Girardin simplement une réponse verbale et de décliner cette offre (pendant la soirée du 31 juillet).

Néanmoins, le roi signa le 1er août, à Rambouillet, la nomination du duc d'Orléans. Le décret finissait par une phrase désespérée, qui ne trahissait que trop clairement que le roi lui-même abandonnait sa propre cause : « Si, « disait-il, l'on cherchait à attenter à la vie du roi et de « sa famille ou à leur liberté, il se défendra jusqu'à la « mort! » Cette pièce fut remise, le soir même, à Louis-Philippe par l'intermédiaire du général Girardin. Dupin rédigea une lettre dans laquelle le duc en accusait simplement réception, en établissant seulement qu'il était lieutenant-général en « vertu d'un choix des dé« putés ».

Le duc d'Orléans copia cette lettre de sa propre main et ne s'éloigna avec elle que pour un instant et sous le prétexte de la montrer à sa sœur; il profita, dit-on (2), de cette courte absence pour introduire dans la lettre une modification qu'on soupçonna de contenir de trompeuses assurances de dévouement. Le colonel Berthais rapporta cette réponse directement et pendant la nuit, au roi, à Rambouillet.

Abdication du roi et du dauphin en faveur du duc de Bordeaux.

Le roi comprit dès lors qu'il avait perdu la couronne,

(1) Nous suivons ici essentiellement l'exposé rectifié que Nouvion (t. Ier, p. 338 sq.) a opposé aux récits ordinaires d'après Sarrans.

(2) C'est ce qu'affirme Berryer en face de Dupin qui ne sait pas décider cette question. Cf. *Mémoires*, t. II, p. 157.

bien que la résignation avec laquelle il acceptait son sort semblât être continuellement ébranlée par le doute; il paraissait se demander si la protection divine pouvait en réalité abandonner le droit divin avec un manque d'égards aussi complet. Cependant, il eut la pensée de conserver la couronne à son petit-fils, le duc de Bordeaux. Il consulta Marmont, qui donna toute son approbation à cette idée. Enfin Charles X prit cette pénible résolution avec une soumission apathique à laquelle se mêlait un sentiment de morgue dédaigneuse à l'égard de la nation qui ne voulait plus de sa dynastie; le dauphin ajouta également son abdication à lui. L'après-midi du même jour (2 août), le général Latour-Foissac partit pour Paris porteur des deux abdications rédigées sous forme de simples lettres, dans lesquelles Charles X chargeait le lieutenant général de proclamer l'avénement au trône de Henri V et d'annoncer ce changement au corps diplomatique.

Même en faisant cette dernière démarche, le roi allait trouver une autre occasion de s'inculquer la grande leçon que lui donnait la révolution au sujet de la précieuse valeur du temps.

Si, le 27, il eût retiré les ordonnances, il aurait étouffé tous les troubles dans leur germe; si, le 28, il eût de grand matin renvoyé ses ministres détestés, il aurait pu prévenir toute lutte armée; si, le 29 ou le 30, il eût nommé le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, il aurait pu le gagner à sa cause ou paralyser son action; si à cette première démarche il eût immédiatement fait succéder la seconde, c'est-à-dire s'il eût abdiqué le trône en faveur de son petit-fils avec une régence d'Orléans, il aurait peut-être à ce moment encore

pu, pour cette fois-ci, conserver la couronne à la maison des Bourbons.

Mais, au moment actuel, tout était trop tard. Le peuple, fier de ses victoires et qui venait de reconnaître ses forces, se serait redressé dans son indignation et aurait recommencé la révolution si on lui avait sérieusement prononcé le nom de ce roi âgé de dix ans, qui avait été impopulaire dès le berceau et auquel le choix de son précepteur avait attiré une défaveur encore plus grande. Une des rues de Paris avait porté le nom du duc de Bordeaux; mais, pendant l'insurrection, cette inscription avait été changée en *Rue de l'Enfant-Trouvé.* Lorsque, pendant ces jours-là, Decazes et Saint-Aulaire vinrent à Paris et demandèrent à Chateaubriand, qu'ils rencontraient, s'il n'y avait plus d'espoir pour la légitimité, il leur dit de passer simplement dans les rues pour perdre aussitôt cette espérance (1).

Quand même on aurait fait abstraction de ces dispositions du peuple, on n'eût eu qu'à approfondir tant soit peu la pensée qui aurait pu donner la victoire au parti royaliste battu, pour voir aussitôt que sa réalisation était une impossibilité absolue. Où aurait-on trouvé chez les libéraux triomphants l'esprit d'abnégation, chez les royalistes la modération réfléchie et chez la cour le consentement nécessaire, qui auraient été les conditions de rigueur pour la solution d'un problème aussi compliqué?

Des brouilles auraient été amenées par la première question qu'il y aurait eu à résoudre, à savoir s'il fallait que le prince demeurât à Paris et si la famille royale devait être absente de Paris. Quelle qu'eût été la solu-

(1) Cf. Barante : *Études historiques et biographiques*, t. II, p. 101.

tion donnée à cette question, les intrigues incessantes de cour èt de parti, qui avaient été la première cause du long dégoût inspiré par les Bourbons, auraient recommencé avec plus de force et auraient mûri une nouvelle catastrophe plus formidable.

Dans la situation actuelle, il aurait fallu donner au jeune prince un précepteur libéral (Chateaubriand aurait voulu l'initier aux idées du siècle); on aurait dû placer à côté de lui le régent le plus populaire (on supposait le duc d'Orléans) et les ministres les plus sympathiques à la nation. Une pareille combinaison aurait mis le jeune roi en opposition avec ses propres parents; elle aurait allumé contre le régent toutes les haines, toutes les envies et tous les soupçons du parti royaliste; elle aurait rendu nécessaire une politique énergique à l'extérieur, et elle aurait fini par conduire le pays à la guerre.

Pendant ces jours-là, cette question fut mise sur le tapis et discutée sous toutes les faces, par des hommes de toutes les couleurs, dans l'entourage du duc d'Orléans. Sa noble femme le supplia de ne pas ramasser une couronne souillée de sang et de boue (1). Talleyrand aussi lui conseilla d'accepter la régence, à la condition que la minorité du roi serait prolongée jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de vingt-cinq ans. Les conseillers royalistes, tels que Sémonville et Chateaubriand, adressèrent au duc des demandes du même genre.

La nature égoïste de Louis-Philippe était la raison première et suffisamment décisive, qui le fit s'opposer

(1) Cf. *Mémoires inédits du Marquis de Sémonville*. Dans Boullée : *Études biographiques*, p. 84.

immédiatement à tous ceux qui lui demandaient de courir un plus grand danger et d'assumer une plus grande responsabilité que ne pouvait lui imposer l'usurpation, et cela au profit d'un autre. Déjà auparavant, lorsqu'on lui avait rappelé l'autre *régence*, il avait dit à Louis XVIII, « qu'il ne serait jamais le Philippe d'Orléans d'un autre « Louis XV ». Au moment actuel, dans un entretien avec de Sémonville, il se préoccupait de la même idée, de la défiance à laquelle il serait personnellement exposé; « la moindre indisposition de cet enfant, disait le duc, « verrait renouveler contre moi les calomnies dirigées « contre mes aïeux, contre le régent et contre son père; « on m'accuserait de l'avoir empoisonné! »

Les familiers les plus intimes du duc jugèrent la question plutôt d'après des considérations découlant de la politique et de la situation actuelle des choses. Henri V avec Chateaubriand comme précepteur et avec le duc d'Orléans comme régent était, dans l'opinion de Sébastiani, une pensée « qui devait mûrir ». Mais, s'il était *possible* de lui donner le temps nécessaire pour mûrir, on aurait également donné aux royalistes irrités le temps qu'il leur aurait fallu pour s'arracher à leur lâche apathie et pour agiter les provinces. On aurait laissé le champ libre aux bonapartistes qui se remuaient en secret à Paris, tandis que tous les membres de la famille Bonaparte, après avoir appris la nouvelle des journées de juillet, étaient partout en proie à la plus grande excitation. Enfin, on aurait appelé les républicains dans la lice et, dédaignant la solution du 1688 anglais, on serait retombé dans le 1792 français. Or, en suivant la dernière pensée décisive, on en revenait toujours à la première, et il fallait se dire qu'il était *impossible* de se procurer le

temps nécessaire pour faire mûrir cette pensée. Le peuple dans son orgueil présomptueux, telle fut l'opinion de Dupin, aurait chassé le petit protégé en même temps que la régence.

Ce fut en maintenant ces deux points de vue que le duc parla à Chateaubriand, lorsque le lendemain (3 août) il vint au Palais-Royal. Cet homme d'État était le champion le plus sérieux et le plus spirituel de cette pensée légitimiste, et qui en même temps y était personnellement le plus intéressé et en apparence son défenseur le plus convaincu, et cependant, il avait déjà vu dans les rues de Paris qu'il était impossible de la réaliser. Néanmoins, par le seul changement des idées raisonnables et aventureuses qui se succédaient dans sa tête, et qui lui montraient le duc de Bordeaux tantôt montant paisiblement sur le trône et tantôt demandant la couronne les armes à la main (1), par ce seul changement d'idées, disons-nous, Chateaubriand trahissait de plus en plus, à mesure que le temps s'écoulait, jusqu'à quel point chez lui-même cette pensée avait pris un caractère fantastique en face de la réalité.

Chateaubriand vit d'abord la duchesse d'Orléans et sa belle-sœur, et ensuite Louis-Philippe; il trouva qu'aucun

(1) A un moment, il désirait que Henri V rentrât en France avec la ferme résolution d'y rester avec la couronne sur la tête ou avec une balle dans le cœur; à un autre moment, il s'avoua cependant qu'une pareille tentative flétrirait le prince du stigmate d'aventurier, et que l'apathie du pays la ferait échouer. Quand Chateaubriand se figurait lui-même comme précepteur du jeune roi, ce qui était le couronnement de ses bizarreries républicaines, c'était cette idée qu'il conseillerait à Henri V de ne porter la couronne que pour la déposer au moment opportun et pour déclarer roi le peuple lui-même. Cf. *Mémoires*, t. XI, p. 121.

de ces trois personnages ne lui regardait ouvertement dans les yeux. Même la duchesse était à ce moment effrayée du spectre de l'anarchie et de la république. Le duc déclara à Chateaubriand « que les événements « étaient plus forts que lui; une bande furieuse, ajouta- « t-il, peut se porter contre les Chambres aux derniers « excès et nous n'avons encore rien pour nous défendre. » Chateaubriand indiqua un expédient qui consistait à déclarer que la Chambre actuelle n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour disposer de la forme du gouvernement, et à convoquer une nouvelle assemblée avec des pouvoirs *ad hoc* : cette mesure, dit-il, mettrait le duc dans la position la plus populaire et le parti républicain le porterait aux nues.

Louis-Philippe opposa les dangers des luttes de parti les plus terribles à ce conseil qui, s'il avait été suivi, aurait supposé des sentiments complétement désintéressés, une honnêteté privée du caractère le plus moral et une énergie politique de la nature la plus grandiose. Dans la situation actuelle des choses, on aurait volontiers pardonné au duc d'être resté au-dessous d'une tâche aussi ardue et de ne pas avoir satisfait à des exigences aussi élevées, si seulement il avait voulu observer la simple droiture et la franchise qui seules étaient dignes de celui qui allait devenir roi.

Lorsque, à une heure avancée de la soirée, Latour-Foissac arriva avec ses papiers à Paris, le duc d'Orléans, qui déjà auparavant n'avait vu dans l'investiture qu'un piége qu'on lui tendait, ne voyait d'abord qu'une ruse perfide dans la forme choisie pour les abdications; en effet, elle faisait retomber sur lui toute la responsabilité de l'acceptation ou du refus et, dans le premier cas, elle

devait lui attirer les haines des libéraux, et, dans l'autre, celles des royalistes.

C'est pourquoi, il n'admit pas du tout en sa présence le messager du roi. Latour invoqua la médiation du duc de Mortemart qui, fort tard dans la soirée, retourna avec lui au Palais-Royal. Il ne fut reçu que par la duchesse d'Orléans pour laquelle il avait également des lettres. Il lui fit part des inquiétudes qu'il avait au sujet de l'accueil que trouverait l'acte de renonciation : « Mais, disait la « duchesse, mon mari est un honnête homme (1) ! »

Son époux, cependant, persévéra dans sa réserve. Il était promptement tombé d'accord avec Dupin, son procureur, sur la nécessité de mettre en avant ce prétexte, qu'en sa qualité de lieutenant-général provisoire il ne pouvait lui appartenir de décider de l'avenir du gouvernement en France. Il fit dire au roi que la double renonciation au trône serait communiquée à la Chambre et déposée aux archives de la Chambre des pairs. Mais pourquoi ne fit-il pas au moins pendant les heures graves de ce grand moment ce qu'il pouvait faire de moins pour obéir aux lois de l'honnêteté? Cette investiture et ces abdications aussi bien que la prétention de Charles X de conserver le pouvoir ou de le transférer, tout cela il aurait dû avec une franchise complète le livrer à la publicité et le proclamer devant le peuple et devant la Chambre : alors le fait accompli de la proscription de la famille royale aurait bien promptement fait justice de ces actes sans valeur promulgués par un pouvoir déchu.

Mais, au lieu d'agir ainsi, il fit simplement connaître,

(1) Cette anecdote est prise dans l'écrit cité plus haut et qui a pour uteur Choiseul-d'Aillecourt.

le lendemain (3 août), les deux abdications à la Chambre, sans dire un seul mot de Henri V en faveur duquel elles avaient été faites, de sorte qu'on dut voir dans ces abdications des renonciations absolues et sans réserve. De plus, le lendemain, il fit insérer l'acte d'investiture dans la partie non officielle du *Moniteur* du 4 août, où le document était précédé de cette déclaration railleuse : « On parle d'une pièce ainsi conçue... »

Les hommes les plus différents, Bérard aussi bien que Chateaubriand, flétrirent cette manière de procéder comme une indigne dissimulation, comme une astuce et une réticence misérables. Ce qui couronnait cette politique, c'était que, pendant ces mêmes journées, le duc d'Orléans fit publier, ou du moins laissa publier de nouveau sans rien dire, la protestation de novembre 1820 qu'on lui attribuait contre la légitimité de la naissance du duc de Bordeaux.

Départ de Rambouillet.

Chateaubriand avait qualifié de « lâche réticence » la manière dont le duc d'Orléans avait agi à l'égard des abdications. On aurait aussi bien pu l'appeler un manque d'égards audacieux que le duc n'aurait pas eu le courage de montrer, s'il n'avait pas été rendu plus hardi par les encouragements tacites de quelques-uns des diplomates les plus considérés, par l'enthousiasme avec lequel la Révolution de Juillet avait été accueillie en Angleterre, par les dispositions et même par l'adhésion du gouvernement anglais. Se confiant en ces appuis, Louis-Philippe, qui jusqu'alors avait été réputé fort indécis, se dirigea avec une promptitude et une résolution croissantes vers la couronne, désireux comme il l'était de prévenir une guerre à l'extérieur et à l'intérieur par le

fait accompli du rétablissement d'un régime nouveau et consolidé.

Pour arriver à ce résultat, il fallait obtenir avant tout l'éloignement de la famille royale du territoire français. Craignant entre le peuple et les troupes un conflit qui aurait pu avoir des conséquences incalculables, parce qu'il aurait pu déchaîner de nouveau dans toute leur force les passions de 1792 qui s'étaient déjà réveillées, le duc d'Orléans avait, dès la veille, et avant que les abdications lui fussent parvenues, envoyé au roi comme commissaires le maréchal Maison avec MM. de Schonen, Odilon Barrot et Jacqueminot. La mission de ces délégués était de déterminer Charles X, dans l'intérêt de sa propre sécurité, à se retirer sur un point plus éloigné du territoire (leurs instructions doivent avoir indiqué la ville de Cherbourg), vers lequel ils avaient à l'escorter.

Immédiatement après l'arrivée de Latour, avec lequel les commissaires se croisaient en route pendant qu'ils se rendaient à Rambouillet, le duc d'Orléans envoya au Havre le capitaine de vaisseau Dumont-d'Urville, le premier marin qui venait de se mettre à sa disposition; c'était un mécontent qui vivait en dehors de toute société, qui déjà deux fois avait fait le tour du monde et qui, plus tard, devint une des gloires de la marine française. Louis-Philippe l'avait chargé de se rendre au Havre, d'y noliser deux bâtiments et de les conduire à Cherbourg pour y recevoir la famille royale (1).

Mais pour le moment, le duc d'Orléans avait compté sans son hôte. Lorsque les commissaires arrivèrent le

(1) C'est ce que raconte Vaulabelle, qui est très-bien informé au sujet de Dumont d'Urville. Nouvion n'en dit rien.

soir fort tard à Rambouillet, le roi refusa fermement de les admettre en sa présence. Il ne voulait pas voir « le gros juge » (de Schonen), ni le célèbre avocat qui, pendant les dernières journées, s'était tout à coup révélé comme un tribun capable d'une éloquence et d'une présence d'esprit remarquables; moins encore l'ingrat maréchal Maison auquel le roi avait confié le commandement de l'expédition de Morée, bien qu'il appartînt à l'Opposition dans la Chambre des pairs.

Le brin de paille auquel le prince venait de s'accrocher en se sentant couler, c'est-à-dire son abdication, l'appel au corps diplomatique et l'espoir d'une intervention des puissances, tout cela semblait faire naître pour un moment le besoin d'une résistance opiniâtre dans Charles X qui, en outre, attendait avec une vive impatience un revirement dans l'opinion publique ou bien l'arrivée d'un *deus ex machinâ* ou quelque autre miracle qui pût le tirer d'embarras.

Lorsque le lendemain, à six heures du matin (3 août), les quatre commissaires revenaient au Palais-Royal sans rien avoir accompli, le duc d'Orléans se trouva d'autant plus embarrassé par leur rapport peu satisfaisant que, peu de temps après, on vint l'informer d'un autre insuccès.

En vertu d'une de ses dernières ordonnances, la commission municipale avait expédié le colonel Beauvais-Poque, aide-de-camp de la Fayette, pour soulever la population des environs de Saint-Cloud et pour déterminer ainsi Charles X à évacuer le château. Comme sur ces entrefaites le roi avait spontanément quitté cette résidence, le colonel avait pendant deux jours parcouru les environs de Rambouillet et avait réuni quelques centaines de gardes nationaux. Or, pendant cette même

matinée où il aurait dû s'acquitter de sa mission avec plus d'efficacité à Rambouillet, il fut fait prisonnier par le général Vincent au moment où il se présenta devant les avant-postes de ce dernier. Le duc d'Orléans, la Fayette et tous ceux qui composaient leur entourage, comprirent la nécessité de faire des démarches décisives, s'ils ne voulaient pas être débordés par un nouveau mouvement des Parisiens que le voisinage des forces armées maintenait dans une agitation perpétuelle.

Effectivement, à peine le bruit se fut-il répandu de l'insuccès qui avait accompagné la mission des commissaires, que le peuple fut soulevé par la rumeur publique qui disait que le roi voulait rester à Rambouillet, attaquer Paris et appeler la Vendée aux armes. Aussitôt, on entendit retentir dans les rues les cris de : « Allons à « Rambouillet ! » Surtout, lorsqu'on apprit que le gouvernement lui-même faisait lever six mille gardes nationaux pour les envoyer dans cette ville sous les ordres du général Pajol, une masse énorme d'hommes couvrit, en quelques heures, le point de ralliement, les Champs-Élysées. C'était une cohue bigarrée, à la fois comique et horrible, composée de hordes d'un aspect atroce et cynique et qui semblaient prêtes à fournir le pendant des affreuses journées d'octobre de 1789.

Les combattants des trois journées partirent en blouse, en veste et en chemise, avec des costumes et des uniformes de toute espèce et avec des armes de tout genre, entourés d'une nuée de curieux et d'oisifs qui comptaient se joindre à cette expédition joyeuse et militaire. Il était heureux que de cette manière une masse de vagabonds de la pire espèce se trouvât éloignée de Paris le jour même de l'ouverture des Chambres.

Avec honte et avec angoisse et en ne pouvant prévoir que la désorganisation complète de sa troupe, le général choisi pour cette expédition prit le commandement de cette « armée la plus étrange et la plus intéressante » comme l'appelait la Fayette. Renforcée de deux mille Rouennais, elle partit à midi, la moitié des combattants se trouvant dans des voitures, des calèches, des fiacres et des omnibus requis de force, pour faire avec autant de rapidité que possible les quinze lieues qui séparent Paris de Rambouillet.

La tête du cortège, dont on évaluait le nombre complet à vingt mille hommes, arriva le soir à huit heures à Coignères, à trois lieues devant Rambouillet, où Pajol établit son quartier général. Les bandes parisiennes y campèrent au hasard, avec la plus grande insouciance, sans la moindre discipline et sans le moindre ordre et ne s'occupant que de leur subsistance.

A l'exception de Jacqueminot, qui commandait l'état-major de Pajol, les commissaires du duc d'Orléans avaient précédé les troupes des volontaires, pour décider le roi à la retraite. Marmont les introduisit auprès du monarque qu'ils trouvèrent en proie à la plus vive agitation. Le maréchal Maison s'annonça encore une fois avec ses compagnons comme devant servir d'escorte au roi, pour le mettre à l'abri des dangers dont pourraient le menacer les « soixante mille » Parisiens qui approchaient. Le roi déclara qu'il saurait mourir, si les Parisiens voulaient sa vie. Odilon Barrot (1) lui recommanda vivement la vie de ses fidèles compagnons qu'il expose-

(1) Nous suivons dans notre exposé le récit donné par lui dans une lettre qui se trouve dans Sarrans, *loco cit.*, t. II, p. 21.

rait avec lui sans utilité aucune, et il lui rappela sa renonciation au trône. « Et mon petit-fils? demanda le roi; « j'ai réservé ses droits et je les défendrai jusqu'à la « dernière goutte de mon sang! »

Les vaillants royalistes, qui à ce moment, il est vrai, n'étaient pas à Rambouillet mais qui, plus tard, écrivirent sur Rambouillet, auraient désiré et auraient considéré comme un devoir qu'à ce moment encore et précisément à ce moment où il avait le droit de défense légitime, le roi eût pris la résolution « de monter à « cheval ».

La famille royale avait encore réunis autour d'elle plus de huit mille hommes. Le général Vincent aurait été prêt à combattre; quelques coups de canon bien dirigés auraient suffi pour balayer l'armée furieuse des volontaires. Un pareil coup de main aurait soudain pu relever le courage défaillant des troupes en face des philistins et des brigands et jeter, d'une manière imprévue, dans une terrible confusion la révolution qui jusque là s'était passée d'une façon si aisée et si nette. Mais, dans les rangs lâches de ces courtisans, il ne se trouva pas vestige d'un pareil courage qui, du reste, n'aurait pu produire qu'un succès momentané, suivi inévitablement d'un contre-coup terrible.

Le roi appela auprès de lui le maréchal Maison et lui demanda sur son honneur quel était le nombre des insurgés qui s'avançaient vers Rambouillet. Le maréchal se tira d'embarras par un tour d'adresse habile, en disant « qu'avant la nuit le roi lui-même s'en convain« crait de ses propres yeux ».

Aussitôt, le roi résolut de partir. Marmont lui-même, bien qu'il n'eût aucun doute que le nombre des volon-

taires en marche ne fût fort exagéré, déconseilla le combat, puisque Rambouillet n'offrait pas de position militaire propre à la défense et que les troupes étaient trop peu sûres pour qu'on pût les conduire à l'attaque. Néanmoins, le maréchal conseilla encore à ce moment de se rendre sur l'Eure et sur la Loire, pour essayer d'un gouvernement de Henri V; mais le roi voulait quitter la France, si les parties les plus fidèles des provinces, et c'était là son arrière-pensée, ne lui épargnaient pas cette extrémité du désastre. Il se mit en route pour Cherbourg.

A dix heures du soir, les commissaires pleins de joie purent informer le lieutenant-général de ce succès qui n'aurait pu être plus conforme à leurs désirs. Le général Pajol se sentait peut-être plus heureux encore que les commissaires et que le lieutenant-général, lorsqu'il se voyait débarrassé de sa mission. La canaille parisienne, dit-on, avait tiré sur lui, lorsqu'il avait ordonné le retour vers la capitale.

Fuite du roi.

La cour laissa à Rambouillet les diamants de la couronne et les voitures de gala et du couronnement, que ceux des partisans qui s'étaient avancés jusque vers cette ville amenèrent, le lendemain, en triomphe à Paris, où on les conduisit bourrées d'insurgés comme dans un cortège du carnaval devant le Palais-Royal, au grand effroi de la duchesse d'Orléans.

Le roi voulait passer encore cette nuit à Maintenon (1),

---

(1) Comp. sur cette retraite du roi, surtout Mazas et le second volume de Rozet; en outre Th. Anne : *Journal de Saint Cloud à Cherbourg*. 1830 — Walsh : *Itinéraire de Cherbourg*. — *Relation du voyage à Cherbourg, par un garde du corps*, écrit d'après Mazas par le lieutenant des Naylies.

où il arriva à deux heures (4 août). Aussitôt que le monarque était parti, le maire de Rambouillet fit arborer le drapeau tricolore qu'il avait tenu tout prêt. Dès le 29 juillet, tous les environs de Paris, jusqu'à vingt lieues à la ronde, avaient été en révolte; au moment actuel, toute la France libérale s'était déjà prononcée contre le roi. Si, après avoir remporté une victoire sur les vagabonds de Paris, il eût osé se rapprocher de nouveau de la capitale, des combattants innombrables se seraient jetés au-devant de lui. Telle était l'opinion de ses amis les plus fidèles (1), des *quelques rares* fidèles qui étaient restés auprès de lui.

La plupart de celles des personnes de son entourage qui avaient eu le courage de l'accompagner jusqu'à Rambouillet, s'étaient dispersées comme par enchantement, dès que les Parisiens approchaient. Pendant tout son voyage, le roi ne vit pas un seul de ces hommes sans nombre de toutes les conditions, qu'il avait secourus, appuyés et distingués. Toute une série de châteaux, situés sur la route de Saint-Cloud à Maintenon et appartenant à de grands dignitaires de la cour, restèrent fermés et abandonnés.

Dès lors, le roi crut que la révolution complète avait de nouveau envahi la France comme quarante ans auparavant. Arrivé à Maintenon, il dit au duc de Noailles, qui le reçut dans cette ville, « que le duc d'Orléans n'é« tait pas sûr d'avoir, quinze jours plus tard, la tête « encore sur les épaules ». En parlant ainsi, il ne semblait pas songer aux fautes qu'il pouvait avoir commises lui-même; les traits impassibles de son visage trahis-

(1) Cf. Mazas, *loco cit.*, p. 172.

saient peut-être un lourd chagrin, mais ne montraient pas une trace de remords. Ce pauvre roi, qui avait si peu d'âme, ne ressentait rien de cette conscience de ses propres fautes, de cette crainte, de ces soupçons, de ces recherches impatientes pour trouver des conseils et des secours, de cet abattement produit par des exemples d'ingratitude, de toutes ces variations d'émotions vives enfin qui jadis avaient assailli le dernier des Stuarts pendant qu'il s'enfuyait du pays de ses pères.

La duchesse de Berry avait mis des vêtements d'homme pour être prête à toutes les entreprises téméraires quand on viendrait la délivrer ; elle ne rêvait que Vendée et Chouans ; dans tous ses mouvements, elle trahissait l'impatience du dépit le plus profond, tandis que ses enfants s'amusaient quelquefois à attraper des papillons quand on s'arrêtait le soir, pour se reposer du voyage.

Le dauphin se renfermait dans un silence apathique. La dauphine, au contraire, était en proie à une agitation presque convulsive. En effet, que ne devait éprouver cette princesse, quand elle regardait cette escorte de commissaires qui, dépourvus eux-mêmes de toute protection n'avaient à côté d'eux et derrière eux que la force morale de l'opinion publique ! Que ne devait-elle sentir, quand elle apercevait parmi eux ce même de Schonen qui, le jour de l'an, avait été un des juges auxquels elle avait jeté son : « Passez ! » peu gracieux et qui, à ce moment, regardait passer la dynastie. Lorsque, à Maintenon, elle fit défiler devant elle les troupes qui ne devaient pas suivre le roi plus loin, elle montra l'émotion la plus passionnée en prenant congé des officiers.

Les débris du régiment des gardes suisses de Paris,

qui, renforcé pendant la retraite par le second régiment en garnison à Orléans, avait suivi le roi jusque là, furent renvoyés à Orléans et licenciés dans cette ville, mesure qu'on appliqua également, plus tard, à Besançon aux quatre régiments de ligne suisses dispersés dans le royaume. Les troupes françaises devaient se rendre à Chartres et y faire leur soumission au lieutenant-général. Le roi ne garda auprès de lui que les gardes-du-corps à cheval et les gendarmes d'élite, avec deux pièces de campagne, en tout dix-huit cent soixante-dix hommes, de la subsistance desquels le fidèle Weyler de Navas, sous-intendant de la maison royale, s'occupa avec un zèle infatigable.

A la station suivante, à Dreux, les commissaires durent déjà faire l'expérience que l'agitation révolutionnaire précédait le cortége royal et que les populations, excitées par des rumeurs terrifiantes, étaient disposées à arrêter la famille royale pour prévenir toute possibilité de renouveler à l'avenir des projets hostiles à l'aide de l'étranger. Ils précédaient constamment le cortège, pour exhorter le peuple à la tranquillité, en même temps qu'ils s'efforçaient par tous les moyens de déterminer le roi à accélérer le voyage.

Mais le monarque, qui quelquefois avait des moments de lucidité où il comprenait la véritable situation des choses, l'oubliait aussitôt et se plaisait à tirer des espérances chimériques des fantasmagories trompeuses que lui faisait voir son imagination ; bien qu'autrefois il eût eu l'habitude de faire ses voyages avec une rapidité extraordinaire, il préférait maintenant voyager lentement, la plupart du temps à cheval et ne partant jamais le matin sans avoir entendu la messe. Il s'attendait à des

mouvements populaires, à l'explosion de la contre-révolution dans le Midi ou dans l'Ouest; il interprétait comme un signe de deuil le froid glacial que lui montrait la sombre population des endroits par lesquels il passait. Pendant la fuite, où les princesses manquaient du linge le plus nécessaire, le cérémonial de cour le plus minutieux devait entretenir l'illusion de la dignité royale; on ne mangeait qu'à des tables carrées; à la portière des voitures royales, on ne souffrait comme escorte que ceux des officiers auxquels cet honneur revenait de droit.

Après avoir passé par Verneuil, Laigle et Merlerault (5-8 août), le roi s'arrêta pour se reposer toute une journée à Argentan (9 août). Dans cette ville, il reçut la nouvelle que Louis-Philippe avait été élevé à la dignité de roi des Français. Mais cette nouvelle même n'eut pas le pouvoir d'ébranler les illusions de Charles X. « C'étaient-« là, disait-il, ses Cent-Jours; mais ils ne dureraient « pas aussi longtemps que ceux de son frère; il n'avait « pas affaire à un Napoléon ».

Lorsqu'on partit d'Argentan, les commissaires, grâce à leurs pressantes instances, obtinrent du roi qu'il laissât derrière lui l'artillerie et la gendarmerie. En même temps, ils se servirent de l'intermédiaire de M. de Pommeraye, député du Calvados qui jouissait d'une grande influence dans ces contrées, pour engager le roi à se rendre à Cherbourg par Caen et par Bayeux, et non pas par Vire et par Saint-Lô, pays dans lesquels la chouannerie avait eu un de ses sièges principaux. Mais aucune représentation ne put déterminer le roi à changer cette direction de sa route, pendant laquelle il allait cependant être cruellement déçu dans ses espérances.

Dès la prochaine étape de nuit, à Condé-sur-Noireau (11 août), Marmont, qui fut reconnu, faillit partager le sort qui avait frappé Brune à Avignon; dans les stations suivantes, à Vire et à Saint-Lô, où l'année précédente la dauphine avait été saluée des cris de joie les plus vifs, les dispositions des habitants n'étaient pas plus favorables à la famille royale. A Carentan, le dauphin dut s'entendre dire des paroles fort dures par le commandant Busselot, une des personnes nombreuses qui étaient dévouées aux Bourbons mais qui avaient été traitées par eux avec injustice.

Dans cette même ville, qui est la clef de la presqu'île du Cotentin où est situé Cherbourg, le roi essuya un autre chagrin cuisant, en voyant qu'un officier supérieur, que les Bourbons avaient comblé de bienfaits, s'acquitta d'un ordre extrêmement difficile du nouveau gouvernement à la satisfaction complète de ce dernier (1). Le général Hulot d'Orsery avait rassemblé quelques régiments à Carentan, soit simplement dans le dessein d'accélérer le voyage du roi par une démonstration armée, soit, comme les militaires dans l'entourage du monarque semblaient le comprendre avec plus de justesse, pour se jeter entre la route suivie par Charles X et la Bretagne où il pouvait supposer trouver des partisans. Les troupes de ce général avaient été ensuite renforcées par de nombreux gardes nationaux de Bayeux, de Valognes, de Cherbourg et d'autres endroits de ces contrées qui étaient encore sous le coup de l'agitation produite par les incendies en Normandie. Ces gardes nationaux affluèrent à Carentan, soit par suite d'un appel du général

(1) Cf. Sarrans, *loco cit.*, t. II, p. 328.

Hulot, qui alors aurait outrepassé son mandat, soit de leur propre mouvement et par suite de rumeurs publiques qui prétendaient que le roi voulait, à l'aide de secours étrangers, établir le siége de son gouvernement à Cherbourg.

Odilon Barrot, qui était muni des papiers nécessaires que lui avait donnés la Fayette et qui parmi les commissaires était le représentant de la garde nationale comme Maison était celui de la troupe régulière, Odilon Barrot, disons-nous, fit valoir cette qualité pour apaiser ces milices citoyennes et pour les faire rentrer dans leurs foyers. C'eût été un chef-d'œuvre de diplomatie subtile de la part du gouvernement, si les commissaires n'avaient rien su de toute la mission du général Hulot, et s'ils n'avaient rien dû en savoir ; car on n'aurait pu avec plus de certitude épouvanter le roi qu'en lui montrant les commissaires eux-mêmes en proie à la terreur.

Le cortége de la famille royale approcha ainsi du terme de son long voyage qui avait duré quatre-vingts heures. A Valognes, dernier lieu de halte avant Cherbourg, le roi prit ses dernières dispositions et donna ses derniers ordres (14 août) ; en effet, à Cherbourg, où l'on redoutait une explosion des sentiments hostiles qui animaient les habitants, on n'allait pas s'arrêter bien longtemps. Dans une scène touchante, les douze gardes-du-corps les plus anciens remirent leurs drapeaux au vieux roi. Vingt-cinq hommes de chaque compagnie devaient l'accompagner à Cherbourg, mais aucun garde-du-corps ne voulut rester en arrière. Les commissaires cédèrent à ce mouvement généreux.

Conservant une attitude excellente, les fidèles gardes se mirent en marche à dix heures du matin, pendant la

dernière journée que la dynastie passa sur le sol français (16 août). A une heure, on parvint à Cherbourg, où le capitaine de vaisseau Dumont d'Urville attendait avec deux paquebots américains, le *Charles-Carrol* et le *Great-Britain*, pour conduire le roi en Angleterre.

A trois heures, la famille royale plongée dans un profond abattement arriva à bord du *Great-Britain*, qui quitta aussitôt le port au milieu du silence profond gardé par la foule curieuse, accourue pour assister au départ des Bourbons. Deux petits bâtiments de guerre français, la *Seine* et le *Rôdeur*, suivirent pour observer les transports. Dans le cas, où la suite du roi, composée d'un certain nombre d'officiers armés, ferait une tentative violente, pour débarquer le roi sur les côtes françaises, en Belgique ou dans les îles de Jersey ou de Guernesey, le capitaine Thibaut, commandant la *Seine*, avait reçu de Dumont d'Urville l'ordre de l'empêcher, à un signal concerté d'avance, et de s'y opposer en cas de besoin à coups de canon. « Je vous coulerai donc bas, mille tonnerres? » demanda Thibaut. « Parfaitement compris ! » répondit Dumont d'Urville. Tellement sérieuse était la pensée du gouvernement de Louis-Philippe qui voulait mettre fin à la vieille royauté ; tellement bien étaient choisis les hommes qui devaient exécuter cette volonté.

Le lendemain matin, les vaisseaux jetèrent l'ancre devant Cowes (17 août). Sur cette rade, le roi se sépara de Marmont qui, en quittant tout accablé son monarque, montra par les traits de sa figure qu'il sentait bien plus profondément que les membres de la famille royale tout le poids du malheur et de l'exil. Du bord de

son vaisseau, Charles X envoya MM. de Choiseul, de Luxembourg et de la Rochejaquelein à Londres, pour obtenir la permission de séjourner en Angleterre et pour demander qu'on le recût avec les honneurs dus à son rang.

Pendant le trajet et durant le temps qu'on restait en rade devant Cowes, ceux qui accompagnaient la famille royale avaient l'occasion d'observer les impressions faites sur elle par cette chute terrible, qui de la splendeur et de la grandeur royales l'avait fait tomber dans l'abandon et dans toutes les misères de l'expulsion, de la fuite et de la détresse : c'étaient toujours les mêmes gens indociles et incorrigibles. La duchesse de Berry était insouciante, étourdie, et passait comme toujours des pleurs aux rires. Le roi persévérait dans sa confiance, qui lui faisait croire que des jours meilleurs viendraient pour son petit-fils. En recevant à Valognes les drapeaux de ses gardes-du-corps, il avait exprimé à ces derniers l'espoir que son petit-fils aurait le bonheur de les leur rendre. Au préfet de la Manche, M. d'Estourmel, qui l'avait reçu aux limites de son département, il avait dit « que dès lors tout le monde devait se tourner vers le « duc de Bordeaux ; que si quelque part on s'assemblait « en son nom, il reviendrait aussitôt ».

Telle était l'idée fixe de Charles X ; la question de savoir quand son petit-fils remonterait sur le trône en vertu de son droit n'était pour lui qu'une question de temps ; comme il le disait à Cherbourg, en faisant ses adieux aux gardes-du-corps, il ne considérait l'insurrection que comme une tempête passagère. Au milieu même de cette rude école des nouveaux malheurs, ces fantasmagories vaines qui les trompaient sur leur for-

tune, semblaient seules rester dans les têtes et dans les cœurs de ces Bourbons. Ils n'étaient pas capables de fixer aucune autre pensée ni aucune autre impression.

Une seule fois le roi semblait avouer ses fautes; mais, même alors, Charles X aussi bien que le dauphin revenait toujours à son dire, à savoir que les concessions étaient la ruine de tout pouvoir gouvernemental; et cependant ils avaient à l'instant même fait l'expérience du contraire. Le roi venait à peine de se repaître de la pensée qu'on avait à faire à une révolution qui engloutirait le duc d'Orléans avec toutes les autres victimes; mais aussitôt il retomba dans ce *pragmatisme* ordinaire aux princes, qui ne croit pas aux mouvements populaires spontanés, mais auquel pour les expliquer il faut des individus ainsi que des noms précis servant de leviers à tout soulèvement de ce genre. Charles X s'arrêta ainsi à la pensée qu'une conspiration orléaniste était au fond de toute la révolution, qui avait été entièrement machinée par le vieux républicain la Fayette, auquel il fit un déplorable pronostic en disant, « que « depuis longtemps il avait voulu devenir le roi de la « foule, mais qu'il ne deviendrait jamais rien; qu'il « était à la fois un ambitieux et un sot; qu'on se servi- « rait de son nom et qu'ensuite on l'enverrait se pro- « mener ».

La franchise de Dumont-d'Urville fournit au roi l'occasion d'entendre toutes les professions de foi du libéralisme français; cependant, bien qu'elles fussent appuyées d'arguments aussi considérables que les faits qui venaient de s'accomplir, elles ne firent sur lui aucune impression, si ce n'est de lui faire dire que le capitaine

aussi était un de ces hommes égarés qui reviendraient de leurs idées.

Lorsque le temps était venu de se séparer, le roi prit congé de Dumont-d'Urville en lui exprimant la conviction qu'il le reverrait dans des jours plus heureux. Le gouvernement anglais ne permit au roi de débarquer sur le territoire anglais que comme simple particulier. Le monarque eut à boire encore la lie de cette humiliation. Il se rendit d'abord pour quelques semaines au château de Lullworth, près de Weymouth (Dorsetshire), et de là à Édimbourg.

Le pays est unanime à rejeter les Bourbons.

Jusqu'au dernier moment, le roi fugitif avait espéré voir éclater un soulèvement légitimiste dans le Midi ou dans l'Ouest; mais le sort de sa maison avait été scellé avec une impitoyable unanimité par la France tout entière, qui, dans cette cause, ne formait qu'un seul et grand parti national.

La capitale, cette « grande fabrique d'opinions », avait donné le signal de la défection sans que, dans la confusion et dans le chaos des occupations, n'importe qui eût pu songer à envoyer dans les provinces soit un agent, soit une proclamation, soit des instructions; il suffit, dans toutes les parties du royaume, des premiers indices de ce qui était encore en voie de s'accomplir, comme par exemple du passage de la malle avec le drapeau tricolore, pour enflammer aussitôt les opinions antibourboniennes; il suffit des premières nouvelles plus précises des faits déjà accomplis pour improviser partout le nouvel ordre de choses au milieu des mêmes cris d'allégresse et de la même adhésion enthousiaste.

Les journaux de Paris avaient prédit avec certitude

que le mouvement, qui dans son origine aussi bien que dans son développement plein de mesure, était le fruit des dernières élections, serait simplement adopté par les départements, qui avaient pris part à ces élections, et qui, plus encore que la majorité de la population parisienne, étaient défavorables aux républicains à cause des dangers que présentaient leurs tendances.

C'est ce qui arriva presque partout dans des circonstances complétement identiques. Depuis les premières inquiétudes pleines d'appréhensions, les sentiments et l'attente impatiente arrivèrent à une tension extrême, jusqu'au moment où ils éclatèrent comme par un coup de baguette magique qui délivrait le pays d'une longue et lourde oppression. Nulle part, les quelques rares mécontents n'auraient trouvé le temps nécessaire pour troubler la tranquillité publique par un complot quelconque; les autorités se renfermèrent partout dans une prudente réserve; avec le plus grand calme on organisa dans toutes les communes la garde nationale, et la troupe fraternisa partout avec les bourgeois dans le dessein de conserver l'ordre.

Une seule ville du royaume avait agi d'une manière indépendante et sans attendre le signal donné par Paris; mais elle aussi avait agi dans un sens tout à fait semblable, avec les mêmes moyens et avec un succès identique. Immédiatement après la publication des ordonnances, les éditeurs du *Précurseur* à Lyon, comme ceux du *National* et du *Temps* à Paris, avaient continué à publier leur journal malgré la défense formelle des autorités. Le 29 juillet les libéraux avaient commencé à s'unir, et, les deux jours suivants, on avait vu les mêmes scènes qu'à Paris : cessation du travail, gouvernement

provisoire, barricades, neutralité des troupes, et enfin victoire de l'insurrection sans effusion de sang au moment même où l'on reçut la nouvelle du triomphe de la révolution dans la capitale.

Les faits ne se passèrent pas autrement dans les contrées où le roi avait ses partisans les plus fidèles. Dans la ville principale de l'Ouest, sur laquelle le roi avait compté avant tout, à Nantes, le général Despinois céda devant le peuple qui se soulevait et se retira en Vendée pour essayer d'y organiser la contre-révolution; mais les troupes l'abandonnèrent et lui-même vit menacer ses jours à Rochefort. Dans la très-fidèle ville de Bordeaux, le préfet de la Gironde, vicomte de Curzay, qui faisait mine de vouloir préserver son département de la révolution, fut arraché avec peine à la foule furieuse, qui, après l'avoir enlevé blessé et à demi-nu de la préfecture, allait le jeter dans la rivière.

Comme il était arrivé en Angleterre sous Jacques II, la troupe abandonna partout de la même manière la cause royale et fraternisa avec la bourgeoisie et avec les classes instruites de la société qui venaient de décider le triomphe de l'insurrection. Les troupes des camps de Saint-Omer et de Lunéville, qui avaient été appelées à Paris pour y combattre la révolte, s'étaient débandées en route.

L'impulsion violente donnée au pays par la capitale se fit sentir, sans avoir perdu de sa force, jusque dans la ville éloignée d'Alger, où la nouvelle de la révolution arriva le 11 août. Pendant un instant, Bourmont songea à voler au secours de la famille royale, mais ses officiers s'y opposèrent; la marine, la première, arbora le drapeau tricolore, et le maréchal dut quitter à la fois

l'armée, le théâtre de sa victoire et le territoire français.

Ainsi, dans tout le pays, le peuple entier confirma spontanément et sans avoir reçu le moindre signal ni la moindre impulsion qui eussent pu le décider, la sentence de condamnation prononcée contre la maison des Bourbons. Cependant, la forme la plus humiliante sous laquelle cette redoutable unanimité du vote se manifesta au roi lui-même, fut son voyage de Cherbourg. Laissé sans secours ni consolation par les puissances et livré sans regrets par ses propres partisans, le roi fugitif traversa une population muette et partout animée du même esprit, qui le voyait passer sans joie ni chagrin, sans haine ni indignation, à peine avec intérêt ou curiosité, qui, en un mot, le rejetait tout simplement. Ce que le *National* avait dit de Jacques II s'accomplit littéralement à l'égard de Charles X : « Le roi se trouva seul au « milieu de la nation silencieuse et s'enfuit sans que « quelqu'un l'eût attaqué ni poursuivi. »

Le seul récit de la manière dont se passa sa fuite coupe court à toute discussion sur la possibilité d'une durée de l'ancien état de choses. Le pays venait de prononcer son divorce irrévocable avec cette maison princière. On vit s'accomplir les prédictions de ceux qui, se souvenant du grand enchaînement historique des choses, avaient prévu, comme Milton l'avait prédit à l'égard des Stuarts, qu'en restaurant les Bourbons on évoquerait d'une voix criminelle le génie de la vengeance.

Dans le siècle où cette orgueilleuse famille princière avait vu son étoile s'élever peu à peu, lorsque, dans toute la gloire de sa puissance militaire, au sein de toutes les pompes de son pouvoir despotique et au mi-

lieu de la fastueuse protection qu'elle prodiguait à la culture intellectuelle, elle éblouissait le monde par une fausse splendeur et par une fausse grandeur, au faîte vertigineux même de sa fortune, elle avait préparé elle-même sa chute qui la fit tomber dans l'abîme. De son sein était sortie la corruption qui avait rongé toute moralité saine, toute religion et toutes choses de goût; elle avait donné l'exemple de l'infamie et de la débauche, qui, après avoir dépouillé toute hypocrisie et toute fausse dévotion, se montraient toutes nues et sans la moindre pudeur. Cette indifférence à l'égard du vice d'abord, puis l'habitude de s'associer aux vices de la cour s'étaient répandues dans toutes les classes de la noblesse et du clergé, d'où elles avaient pénétré dans toutes les couches de la population.

Quand cette terrible semence du dévergondage leva lors de l'explosion de la révolution, le peuple français, qu'on peut facilement amener à élever de fausses idoles, mais qu'on peut aussi aisément exciter à les briser tout d'un coup, le peuple français passa soudain de l'idolâtrie tout orientale de la royauté absolue à l'excès extrême de la liberté. Il exerça des vengeances terribles contre cette race qui, pendant un siècle, avait dicté au monde la loi dans le domaine de la politique et des mœurs : il envoya à l'échafaud l'innocent Louis XVI ainsi que sa femme et sa sœur, et il chassa sa famille, qui, fugitive et implorant des secours, dut errer dans tous les pays.

Cette séparation sanglante avait ouvert entre cette dynastie et ce peuple un abîme que rien ne pouvait combler. Ce fut une funeste pensée lorsque néanmoins par la Restauration on entreprit de jeter un pont sur ce gouffre.

Ces princes, qui avaient eu de pareilles traditions et qui avaient subi des destinées de cette nature, étaient aussi peu en état de reconnaître les conquêtes de la Révolution comme un fait inattaquable, que les Stuarts auraient été capables d'établir solidement le protestantisme.

Les Bourbons s'étaient unis aux étrangers et aux ennemis de la France; ils avaient pris les armes contre la liberté de la République, et ils auraient aimé à rester avec eux sous les armes pour lutter contre la gloire militaire de l'Empire. Ils devaient regarder avec crainte et avec haine les débris des armées qui avaient livré les batailles de l'empereur ainsi que les insignes sous lesquels elles avaient remporté leurs victoires; ils devaient se réjouir des défaites françaises auxquelles ils durent leur relèvement. S'ils avaient été bannis dans des circonstances qui devaient les remplir d'amertume et de haines implacables, ils étaient revenus dans d'autres circonstances qui semblaient au peuple français une honte ineffaçable et une profonde humiliation. La nation et la maison de ses princes, qui se lançaient mutuellement les reproches de trahison envers le pays et de régicide, ne pouvaient ni s'accorder le pardon ni s'attendre à le recevoir.

La maison restaurée n'aurait pu se promettre sa conservation, que si elle avait eu la capacité et la volonté de vivre entièrement pour le présent et pour l'avenir; si, pleine de confiance, elle s'était abandonnée au peuple sans arrière-pensée et si elle avait fait des intérêts du pays rajeuni l'unique règle de ses actions. Mais c'était là précisément ce qui faisait défaut à cette famille pauvre d'esprit, qui n'avait en rien changé les idées de l'ancienne cour de Versailles et qui revenait au milieu de cette gé-

nération entièrement modifiée et transformée de fond en comble par l'enivrement de la liberté et par la gloire des armes. Elle revenait suivie des compagnons de son exil, gens cupides et altérés de vengeance, et appuyée par les étrangers qui soutenaient ses titres, c'est-à dire la légitimité, dont l'invocation seule était une condamnation de tout ce qui, depuis vingt-cinq ans, avait rempli la France du sentiment fier de sa propre valeur.

Les Cent-Jours firent promptement et sévèrement justice de cette création des puissances. Mais, même à ce moment, on ne fit pas attention à cet avertissement. Le pays devait encore une fois essayer de cette maison deux fois expulsée. Les partis en lutte devaient apprendre à réprimer leurs passions. La Charte devait devenir la médiatrice entre l'ancien et le nouveau temps, entre la révolution et la légitimité. Il y eut, en France, des hommes qui demandaient à la nation de se frapper la poitrine et de se repentir d'avoir à l'étourdie gaspillé la liberté, hommes qui voulaient que le peuple se contentât des dons mesurés que lui octroyait la Constitution de Louis XVIII, et qu'il préparât un avenir meilleur dans l'école salutaire du parlementarisme. Mais en opposition avec eux, il y en eut d'autres, qui comptaient avec les hommes et non avec les institutions et qui désespéraient des princes chargés d'être les régulateurs de la nouvelle liberté.

Lorsque, après l'explosion de la révolution espagnole (1820), la situation générale du monde leur offrit la première occasion favorable, ces derniers quittèrent de nouveau les premiers les voies de la légalité et entrèrent en conspiration contre les maîtres qu'on leur avait imposés. La royauté vainquit et le gouvernement du parti dévoué

à la légitimité ne put qu'à partir de ce moment se consolider davantage. Dans cette situation précieuse pour la monarchie, on n'aurait pas eu beaucoup de difficulté à réconcilier pour toujours les parties réfléchies de la population. Mais, au lieu d'effectuer cette conciliation, les législateurs commencèrent précisément à ce moment-là à s'attaquer d'une manière systématique aux idées et aux institutions nationales, jusqu'à ce que la royauté de son côté se laissât tenter à recourir à l'arbitraire et à des illégalités, et qu'elle succombât ensuite sous les coups de la loi de la justice que défendait le peuple; elle commit les mêmes fautes que les conspirateurs de 1820 à 1822, et elle eut à les expier d'une manière plus cruelle.

Le dernier des trois frères déshérités des faveurs du ciel, dont le premier était tombé sur l'échafaud, tandis que le second avait commencé son règne dans l'exil, le troisième, disons-nous, quitta la France pour finir son règne à l'étranger. Une destinée pleine d'amertume s'accomplit ainsi au sein de cette race incorrigible; la Némésis semblait se plaire à jeter visiblement dans l'abîme cette dynastie qui y tombait d'elle-même.

Quand, pendant son exil, Louis XVIII avait pensé aux deux fils de son frère, la succession dans sa famille lui avait semblé complétement assurée et il n'y avait songé qu'avec l'insouciance la plus sereine (1795). Vingt-cinq ans plus tard, lors de la mort du duc de Berry, il avait, plein de tristesse, vu s'approcher la fin de sa maison. S'il en eût été ainsi, la dynastie se serait au moins éteinte en paix.

Prévoyant l'extinction des Bourbons, la France semblait, à partir de 1815, se résigner à supporter cette famille détestée, jusqu'à ce que la naissance du duc de

Bordeaux menacât de nouveau de perpétuer l'union abhorrée du pays avec les Bourbons.

La naissance inespérée de l'enfant miraculeux, dans laquelle cette famille adorait à ce moment la main bénissante de la divinité, devint l'instrument dont se servit pour son œuvre de vengeance la Némésis, qui dès lors déchaîna ses colères contre cette race d'une manière si soudaine, si frappante et si implacable.

Devant le cadavre du duc de Berry assassiné, Louis XVIII avait gémi sur les cruelles destinées de sa maison, dans laquelle, disait-il, le vieux duc de Bourbon-Condé était, depuis quarante ans, le seul dont la mort (1818) n'eût pas été accélérée par des moyens extraordinaires. Et, à ce moment même où le seul rejeton mâle de la famille s'enfuit de sa patrie avec sa mère, son oncle, sa tante et son grand-père et commença son odyssée qui allait pour toujours séparer sa maison de la France, c'est-à-dire quatre jours seulement après que le roi Charles X eut foulé le sol anglais, on trouva (27 août) le fils de ce duc de Bourbon, le père du malheureux duc d'Enghien, pendu à une des fenêtres de son château à Saint-Leu, victime d'après tous les indices d'un assassinat.

Les coups de la Némésis vengeresse semblaient devoir frapper tous les membres de cette famille. Pouvait-on espérer qu'après que l'orage s'était ainsi déchargé, un ciel paisible et serein brillerait sur les dernières branches latérales de cette maison? Devait-on croire que cette divinité poursuivrait de ses colères aussi les membres de la famille d'Orléans, *parce que* c'étaient des Bourbons, ou qu'elle les épargnerait *quoique* ce fussent des Bourbons? Les méfaits de la branche aînée

avaient-ils été expiés par le juste Louis XVI, tandis que la dégradation de Philippe d'Orléans, la corruption du régent et l'abjection d'Égalité n'allaient pas attirer le châtiment divin à leurs descendants?

Il y eut des âmes prophétiques qui, dans ces châtiments vengeurs du ciel, voyaient des présages plus funestes encore. Chateaubriand croyait que la chute des Bourbons précédait simplement celle de la maison qui leur succédait et même celle de tous les rois. Cette dynastie avait donné la force la plus exagérée à la domination arbitraire des souverains et elle avait entraîné toutes les cours du monde dans ses abominables égarements : à cette époque-là, elle avait été l'orgueil des familles régnantes; au moment actuel, elle semblait devoir être, aux yeux de ce devin, une fatalité néfaste pour les maisons souveraines.

Puisque le sceptre héréditaire en France était quatre fois tombé à terre dans l'espace de trente-huit ans et que même le bandeau impérial, attaché par la victoire autour du front de Napoléon, s'était détaché deux fois, c'était là pour ce prophète une révélation annonçant que la royauté était devenue impossible; que la monarchie française, la plus brillante entre toutes, devait entraîner toutes les autres dans sa chute; que la vieille société décomposée, dont le sein était frappé de stérilité quant aux grandes choses à accomplir, devait nécessairement périr, et que la nouvelle époque qui commençait « n'était « que le chemin de halage, sur lequel des races fatale-« ment condamnées entraînent le vieux monde vers un « monde inconnu ».

Ouverture des Chambres.

Il est vrai que, pendant ces journées-là, où tout le

monde était ivre d'espoir et où les malheurs des Bourbons déchus faisaient monter avec une si grande rapidité la fortune croissante de la famille d'Orléans, peu de personnes auraient eu l'idée de faire de pareilles prophéties et personne ne les eût écoutées avec foi. Tout au plus, ces idées seraient venues aux quelques rares radicaux par principe, qui ne voulaient pas laisser passer, sans la mettre à profit et sans l'exploiter jusqu'au bout, cette occasion si favorable qui ne devait pas de sitôt se présenter de nouveau. Ils voulaient prendre tout à fait au sérieux la souveraineté du peuple et les principes de l'égalité; rattachant directement la révolution actuelle à la première, ils comptaient jeter les bases d'un ordre politique et social complétement nouveau. Avec l'instinct non troublé de la conséquence logique, ils sentaient une « politique bâtarde » dans les demi-mesures et dans les buts incomplets, aussi bien que dans la petitesse des voies et des tendances qu'on remarquait dans la politique de collusion, suivie par le duc d'Orléans aussi bien que par les députés. Dès les premières heures, où ils se voyaient refoulés, les radicaux trouvaient dans cette politique la base d'une résistance fondée, le courage de continuer leur opposition et l'espoir de la voir couronnée de succès.

Cependant, ce parti, qui n'était pas l'écho du temps et de la nation en grand, mais qui reflétait bien les dispositions du jour et d'une localité restreinte, c'est-à-dire celles des combattants et des vainqueurs de Paris, ce parti, disons-nous, avait déjà dû écouter la voix respectable de l'opinion publique, qui l'avait obligé à se soumettre à ses volontés toutes monarchiques dans ses buts et dans ses tendances. Une attitude imposante du nou-

veau gouvernement quant à ses voies et moyens, une domination supérieure et une droiture inflexible dans sa manière de traiter les grandes situations et les grandes questions, auraient facilement pu paralyser d'une manière absolue toutes les résistances des radicaux dès le principe même.

La nature de la cause, le grand moment, le changement radical qui allait s'opérer dans la dynastie et auquel on s'attendait dans tout l'ordre politique, tout cela semblait demander que le prince, dont la fortune s'élevait de plus en plus, profitât de la première occasion officielle qui s'offrirait à lui et que, sans se laisser détourner par les conseils de serviteurs timides, il entrât franchement dans le mouvement et qu'il acceptât loyalement la situation donnée. Il aurait fallu qu'il exposât d'une main ferme et à grands traits sa position à l'égard de la famille dépossédée, à l'égard du peuple qui l'avait rejetée, à l'égard du passé politique que condamnait la nation et à l'égard de l'avenir que celle-ci espérait voir se réaliser. Dès le principe, il aurait dû concevoir et représenter tout le système des changements constitutionnels à effectuer et du nouvel ordre politique à introduire, comme une conséquence naturelle de la révolution accomplie; parmi les conditions, qui lui avaient été posées assez clairement, il aurait dû à pleines mains et avec libéralité offrir au peuple tout ce qu'il était possible d'accorder, tandis qu'il aurait imposé, comme des conditions mûrement pesées et qu'il posait *de son côté*, le renoncement à toutes les demandes exagérées et impossibles à accorder.

Mais malheureusement, telle n'était pas la nature de ce prince qui, ressemblant fort peu à Guillaume III

d'Angleterre, son modèle, n'avait rien de la réserve tranquille de ce souverain, qui ne trahissait en aucune façon le désir violent d'arriver au pouvoir auquel il aspirait; il n'avait rien de sa fierté de souverain avec laquelle Guillaume, lors de son avénement au trône, semblait plutôt conférer à l'Angleterre des faveurs et des bienfaits et non les recevoir d'elle; enfin, il n'avait rien de sa prévoyance pleine de sang froid, qui faisait qu'en véritable homme d'État il proclama franchement les considérations et les déclarations, indiquant les limites au delà desquelles il ne serait plus disposé à offrir ses services au peuple anglais. Louis-Philippe, au contraire, entra dans la grande politique, exigée par cette époque également grande, avec toutes les arrière-pensées mesquines et avec toutes les misérables réticences d'une vulgaire prudence bourgeoise.

Le même jour, où les gardes nationaux de Paris et les combattants des barricades firent leur expédition en voiture à Rambouillet pour chasser Charles X, les Chambres se réunirent (3 août) en vertu de la proclamation préalable du lieutenant-général. Il n'y eut à l'ouverture que très-peu de pairs, tandis que les députés présents, qui pour la première fois se présentèrent sans uniforme, étaient au nombre de deux cent quarante.

Le duc d'Orléans ouvrit la session en souverain régnant; seulement, il ne prit pas place sur le trône et, flattant l'enthousiasme du peuple et du moment pour les idées d'égalité, il demanda à la fois aux pairs et aux députés de s'asseoir, tandis que jusque-là le roi n'invitait à s'asseoir que les seuls membres de la Chambre des pairs; c'était le chancelier qui annonçait ensuite aux députés que le roi leur permettait de ne pas rester debout.

Le duc lui-même avait rédigé son discours d'ouverture qu'il avait fait revoir par Dupin et par Guizot (1). Il y parla de la tranquillité de la capitale, troublée par la violation de la Constitution ; de l'absence de tout pouvoir public, raison première de sa nomination comme lieutenant-général; de la juste cause, de la nécessité impérieuse, de l'immense danger et de son devoir sacré qui l'avaient déterminé à accourir avec la ferme résolution de se consacrer à tout ce que les circonstances pourraient exiger de lui pour rétablir le règne des lois, pour sauver la liberté et pour assurer à jamais le pouvoir de la Charte. Tous les droits devaient être garantis d'une manière durable; toutes les institutions nécessaires pour leur exercice complet devaient recevoir leur développement nécessaire. Dévoué par inclination et par conviction aux principes d'un gouvernement libre, il en acceptait d'avance toutes les conséquences; il croyait dès ce jour devoir attirer l'attention du pays sur l'organisation de la garde nationale, sur l'application du jury aux délits de presse, sur la formation de l'administration départementale et communale, et, avant tout, sur l'article 14 de la Charte auquel on avait donné une interprétation si odieuse. Avec douleur, il rappelait les événements à peine accomplis; avec orgueil, il montrait l'ordre qui se rétablissait promptement : la France, disait-il, prouverait à l'Europe que, uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle aimait la paix autant que la liberté et qu'elle ne désirait que le bonheur et la tranquillité de ses voisins. Puis, il mentionna les actes de renonciation faits par le roi et par le dauphin et qu'il avait fait dé-

(1) Cf. Dupin : *Mémoires*, t. II, p. 159.

poser aux archives de la Chambre des Pairs; mais il passa sous silence cette circonstance, que ces renonciations avaient été faites en faveur du duc de Bordeaux.

On trouva que, par son ton simple, ce discours était, quant à la forme, en harmonie avec la situation actuelle et qu'il convenait à la disposition des esprits; mais son contenu réveilla toute la mauvaise humeur des radicaux qui, dans le *Temps* du lendemain, demandèrent d'une manière brève et concise *une* Charte, fruit de la délivrance du 28 juillet, et non pas *la* Charte qui était sortie de l'invasion de 1814, que Charles X avait déchirée et dont les lambeaux avaient servi au peuple à faire des cartouches.

Effectivement, le discours était un mélange de hardiesses et de timidités pleines d'égards pour les choses extérieures et intérieures et qui pour la plupart venaient même fort mal à propos. Le duc d'Orléans savait que, ce jour-là, le roi était encore entouré de ses troupes à Rambouillet et qu'à ce moment même beaucoup de députés étaient encore favorablement disposés pour la cause du duc de Bordeaux : aussi semblait-il croire qu'il y avait du danger à prononcer seulement le nom de ce prince, comme si l'aveu des conditions, sous lesquelles les deux renonciations avaient été faites, équivalait à l'acceptation de ces conditions, et comme si cette dernière impliquait un renoncement à toutes les espérances du duc, c'est-à-dire un « suicide » (1).

Dans la disposition actuelle du peuple, le duc d'Orléans, en agissant ouvertement et publiquement, aurait facilement pu parler de l'offre d'investiture faite par le

(1) C'est ainsi que s'exprime Nouvion.

roi ainsi que de sa renonciation au trône; il aurait même pu le faire plus facilement que le prince d'Orange n'accepta, en décembre 1688, le pacte que lui proposa Jacques II : à l'une et à l'autre de ces deux époques, cette conduite n'aurait pu arrêter la chute des rois qui étaient sur le point de tomber.

Si Louis-Philippe eût avec courage et avec droiture soumis la question de la légitimité à la Chambre, il l'aurait forcée, malgré sa timidité, à déclarer avec plus de promptitude et avec plus de franchise que le trône était vacant; et elle aurait en toute vérité élevé le duc sur le trône comme « honnête homme ». Et même, pour traiter cette question avec une pareille franchise, le duc aurait en réalité eu besoin de presque moins de courage qu'il n'en fallut ce jour pour accentuer si fortement dans son discours, en face de la population de Paris, la nécessité de conserver la paix, de maintenir la Charte si souvent attaquée et de n'effectuer que les quelques changements peu importants qu'on voulait y introduire; en même temps, le duc consacra effectivement et d'avance le maintien de la pairie détestée, en autorisant ce jour-là même ses deux fils aînés à prendre leurs siéges dans la Chambre des pairs.

Mais, ce courage le duc le puisa dans les égards pleins de timidité qu'il croyait devoir à l'étranger. En maintenant cette Charte, que les puissances avaient obligé Louis XVIII à octroyer; en conservant la pairie, qui était un article de doctrine de la politique de Vienne; enfin, en donnant ces assurances pacifiques, Louis-Philippe espérait apaiser les cabinets et se faire pardonner le changement révolutionnaire qui l'avait conduit au trône.

Au sein de la Chambre, le lieutenant-général ne trouva que trop d'appuis pour cette politique de ruse et de dissimulation. De même que le duc avait passé sous silence la clause des abdications, de même les députés ne parlèrent pas de leur mandat défectueux qui ne leur permettait pas de fonder un nouvel ordre de choses; ils espéraient obtenir un bill d'indemnité dans le consentement du pays. Pour le reste, ils voulaient procéder d'une manière aussi conforme que possible aux traditions de la légitimité; ils ne voulaient pas perdre à l'étourdie, par une forme révolutionnaire à donner au nouveau gouvernement, toutes les raisons que les titres et les droits juridiques du duc, c'est-à-dire sa quasi-légitimité, pouvaient leur fournir pour justifier sa nomination en face de l'étranger.

On peut à peine se figurer les hésitations, les biais et les détours par lesquels les députés auraient peut-être fini par se rapprocher du but vers lequel ils désiraient se diriger. Ces hommes, qui étaient appelés à agir, qu'on poussait à l'action et qui y poussaient eux-mêmes, balançaient de la manière la plus étrange entre la crainte de l'anarchie qui les conduisait à changer de souverain, et la crainte de la légitimité qui les empêchait de s'attaquer franchement à cette question. Heureusement, il se trouva un homme que précisément les demi-mesures par lesquelles on inaugura la session de la Chambre, déterminèrent à trancher tout simplement le nœud de ces difficultés.

Cet homme fut Bérard, l'adversaire le plus déclaré des Bourbons et des prétentions du duc de Bordeaux, en faveur duquel il redoutait une immixtion de l'étranger; il était le champion le plus décidé du duc d'Orléans dont

l'irrésolution lui causait toujours des appréhensions; mais, en même temps, il était l'adversaire le plus résolu des anarchistes, dont il connaissait les opinions téméraires.

Bérard n'était pas un homme d'Etat accompli, comme il se l'avouait lui-même avec modestie; mais, pour cela même, il voyait avec un prompt discernement et peut-être mieux que les politiques diplomates ce qu'il fallait faire à un moment donné. Pendant la nuit, il couva une motion qu'il motiva entièrement au point de vue révolutionnaire, tel qu'on l'avait trouvé chez les plus libéraux des whigs anglais de 1688 ou chez les conventionnels écossais de 1689, qui considéraient la Constitution anglaise comme un traité imposant des devoirs aux deux parties contractantes, traité que le roi Jacques II avait rompu et dont la violation entraînait nécessairement la déchéance du souverain.

« La Charte constitutionnelle, disait Bérard en motivant « sa proposition, a été violée; par conséquent, ceux qui se « sont rendus coupables de cette violation sont simplement « déchus de leurs droits. L'acte de renonciation exécuté « par le roi et par le dauphin n'est qu'un nouvel artifice, « une torche de discorde lancée au milieu du peuple; « les ennemis du pays s'agitent et acceptent toutes les « couleurs, celles des républicains et celles des bonapar- « tistes. La loi de la nécessité a mis entre les mains des « Parisiens des armes contre l'oppression et revêtu d'un « pouvoir provisoire un prince ami de la Constitution; la « même loi exige qu'à des conditions bien déterminées « ce prince soit élevé à la dignité de chef réel de l'État. »

La motion énumérait ces conditions sans leur donner une forme et des limites précises et tenait le milieu entre

les exigences du programme de l'Hôtel-de-Ville et les indications contenues dans le discours du duc d'Orléans; elle demandait « le rétablissement de la garde « nationale, avec participation des simples miliciens à « l'élection des officiers; participation des citoyens à la « formation des administrations départementales et « communales; le jury pour les procès de presse; la « responsabilité des ministres et des fonctionnaires su- « balternes de l'administration; un budget militaire fixé « par la loi; la réélection des députés qui accepteraient « des fonctions publiques; l'égalité complète de tous « les cultes devant la loi; la suppression des troupes « suisses; l'initiative législative pour tous les trois pou- « voirs politiques; la suppression du double vote dans « l'ordre électoral; l'abaissement de l'âge et du cens « requis pour l'éligibilité; et, enfin, la transformation « complète de la pairie. Si le duc d'Orléans acceptait « ces conditions, il devait être immédiatement proclamé « *roi des Français.* »

Le matin de bonne heure (4 août), Bérard soumit ce projet à Dupont, homme de la vieille roche, qui le trouva excellent et surtout bien fait pour imposer au gouvernement une marche plus énergique et pour paralyser dans son sein les éléments aristocratiques et doctrinaires qui voulaient se mettre en avant. Dupont lui-même se chargea de présenter au gouvernement ce projet, auquel Laffitte aussi donna son complet assentiment, bien qu'il dût se remettre d'abord de sa première surprise en voyant qu'on se dirigeait si brusquement vers le but qu'il avait cependant depuis si longtemps prévu comme inévitable.

Lorsque, dans la séance de la Chambre, Bérard se

rencontra avec les ministres, ceux-ci le prièrent d'ajourner sa motion jusqu'au lendemain : « Le lieutenant général, disaient-ils, tout à fait d'accord avec le projet, « désirait seulement lui donner plus d'extension quant « aux libertés publiques; de plus, il croyait qu'on « pourrait directement appliquer à la Charte les principes établis dans la motion. »

Bérard, très-satisfait de voir sa motion changée en nouvel acte constitutionnel par une transformation immédiate de la Charte, consentit à cet ajournement. Sa motion fut dès lors remise à Guizot et de Broglie pour qu'ils en prissent connaissance. On avait fait espérer à son auteur qu'il serait appelé le soir même au sein du conseil des ministres pour qu'il y prît part aux délibérations sur la nouvelle forme à donner à sa motion. Mais la division au sein du ministère était trop grande pour qu'on voulût la donner en spectacle à un témoin étranger et moins encore à un homme aussi inflexible et aussi peu diplomate que Bérard. Il ne fut pas admis à la séance des ministres.

Lorsque, le lendemain matin, Bérard s'en plaignit auprès de Dupont (5 août), celui-ci le renvoya à Guizot et à de Broglie, qu'il trouva plus libéraux qu'il n'avait pensé et qui lui firent de nouveau espérer qu'on l'appellerait le soir de ce jour à la séance du conseil. Mais ce jour-là on ne le manda pas davantage. Au contraire, pendant ce temps et à son insu, on avait fait une tentative pour trouver un autre député plus docile qui voulût s'approprier la motion de Bérard avec les changements proposés par les ministres. Mais encore ce jour-là et bien qu'on sût que Charles X était en pleine fuite, tous ceux des députés auxquels on s'adressait reculaient devant

les dangers que pouvait entraîner cette proposition.

On se vit donc obligé d'en revenir à cet homme au franc parler et incommode. Le lendemain matin de bonne heure (6 août), il reçut chez Guizot communication du projet des ministres. La rédaction était complétement changée. On avait entièrement supprimé les considérations par lesquelles Bérard avait motivé sa proposition. La Chambre devait, au contraire, déclarer le trône vacant en considération de l'intérêt public et de la nécessité impérieuse, en considération des abdications du roi et du dauphin (ici encore on observait un profond silence au sujet du duc de Bordeaux), et, enfin, en considération du départ de tous les membres de la maison royale qui, dans ce moment même, quittaient le territoire français. A ce trône, devenu ainsi vacant, la Chambre devait appeler le duc d'Orléans à la condition qu'il accepterait un certain nombre de dispositions nouvelles. Une série d'articles de la Charte devait être effacée, tandis qu'une autre serait modifiée; une série ultérieure de lois particulières sur le jury de la presse, sur la responsabilité des ministres et autres, avait été simplement énoncée comme devant être proposée, sans qu'on eût seulement fait allusion au principe d'après lequel ces lois devaient être rédigées. Enfin, les nominations de pairs faites par Charles X seraient déclarées nulles et non avenues.

Bérard était indigné. Il n'était pas assez irréfléchi pour demander un changement trop soudain et trop violent; il s'était tout à fait résigné à entrer par degrés dans les nouvelles voies; il savait supprimer dans sa motion ceux de ses vœux personnels qui étaient les plus avancés; mais il ne pouvait supporter les voies détour-

nées et pleines de réticences qui lui répugnaient profondément.

Il soumit, à son tour, la rédaction ministérielle à une critique faite à son point de vue, qui voulait « faire de « l'usurpation » mais non pas de la légitimité, parce que celle-ci ne pouvait profiter qu'au duc de Bordeaux. Il supprima les *considérants* pleins d'hypocrisie par lesquels on motivait le projet dans son introduction et où l'on parlait des abdications qui devaient fonder une nouvelle légitimité fausse, ainsi que du voyage du roi et de sa famille, voyage qu'on représentait comme volontaire. En revanche, il renonça à la forme absolue qu'il avait donnée à la fin de sa motion, où il avait dit que la Chambre devait *proclamer* roi le duc d'Orléans; il accepta à sa place le changement guindé dont les conseillers du lieutenant général tiraient vanité et où il était dit « que la Chambre déclarait que l'intérêt général et pres« sant du peuple français *appelait* Louis-Philippe au « trône ».

Ensuite Bérard développa devant la Chambre son projet ainsi modifié. Les députés nommèrent une commission spéciale, qui, se joignant à la commission d'Adresse déjà élue, devait aussitôt s'occuper de la motion et présenter son rapport à la Chambre, qui s'était ajournée jusqu'à huit heures du soir.

La précipitation que trahissait cette résolution fut plus violemment stimulée, dans le cours de la séance, par un incident qui jeta encore une fois au milieu des députés une terreur salutaire, aiguillon auquel la tiède majorité obéissait d'habitude avec le plus grand empressement. Les Amis du Peuple, trompés dans toutes leurs espérances et refoulés avec toutes leurs demandes,

avaient, dès la veille, concerté une attaque contre la Chambre des Pairs, attaque que la Fayette avait d'abord encouragée en secret, mais qu'il avait ensuite empêchée après plus mûre réflexion.

Or, ce jour-là où leur comité central présenta aux députés une adresse dans laquelle il insistait pour que l'on convoquât une nouvelle Chambre, des masses de peuple s'attroupèrent pendant l'après-midi sur la place de l'Odéon; le soir, au moment même où la Chambre s'assembla de nouveau, ces masses, au nombre de deux ou trois mille hommes, se portèrent vers le Palais-Bourbon; arrivés sur la place, devant la Chambre, les émeutiers poussèrent des cris sauvages contre l'hérédité de la pairie et pénétrèrent, à la grande frayeur des députés, dans l'intérieur du palais.

Ceux des députés qui se croyaient capables d'exercer quelque influence sur le peuple sortirent précipitamment pour apaiser cette tempête. D'après le récit de deux des hommes qui avaient assisté à la scène (1), Labbey de Pompières essaya de tranquilliser les intrus en leur disant qu'il y avait dans la Chambre une trentaine d'hommes qui étaient résolus à défendre les droits du peuple. Constant leur assura que la Chambre l'avait autorisé à leur dire que tout ce que les députés décideraient serait ratifié par une Assemblée nationale, et la Fayette leur fit, au nom de ses collègues, la même promesse. En entendant ces hommes tenir de pareils discours, les hardis compagnons qui étaient venus avec l'intention de disperser l'Assemblée reculèrent et se retirèrent.

(1) Flocon et Lhéritier, dans une lettre adressée à *la Tribune* du 25 mars 1832.

Sur ces entrefaites, on avait autant que possible accéléré la révision de la motion de Bérard. Les changements à introduire dans la Constitution, tels qu'ils sortaient des mains des doctrinaires modérés au sein des commissions, se rapprochaient dans une certaine mesure de l'esprit qui avait dicté les modifications proposées par Guizot et de Broglie.

A neuf heures et demie du soir, Dupin donna lecture de son rapport. Peu d'instants auparavant, le lieutenant général avait fait remettre à la Chambre, par l'intermédiaire de Guizot, une copie des abdications, probablement dans l'intention de faire rétablir les considérants de ses ministres que Bérard avait biffés. Cependant, les commissions elles-mêmes avaient rougi de mentionner ces actes comme une cause du changement dans la dynastie. En même temps, elles avaient ramené la déclaration de la vacance du trône à un droit qui dérivait de la violation de la Constitution et de ses conséquences, et à un fait accompli qui résultait du départ de la famille royale. La fin du rapport était restée identique à la formule adoptée par Guizot et que Bérard aussi avait maintenue dans ses points essentiels. La discussion fut fixée au lendemain à dix heures du matin.

Discussion de la motion Bérard.

Depuis la veille, où l'on était beaucoup plus rassuré sur l'éloignement du roi, qui approchait de plus en plus de Cherbourg et sur les dispositions qui régnaient dans le pays, l'assemblée montra de nouveau une très-grande hâte d'arriver à la fin; une vive impatience la poussait à mettre un terme à tout ce qui était provisoire, tandis que dans les premiers jours, après l'ouverture de la Chambre, les députés avaient semblé céder à des hé-

sitations pleines d'indécision. Le 7 août, ces impatiences s'accrurent encore considérablement par suite de nouveaux rassemblements qui s'étaient formés devant le Palais-Bourbon. Pendant la nuit, le gouvernement lui-même avait expédié des lettres d'invitation dans lesquelles il convoquait les députés pour huit heures du matin au lieu de dix heures.

Au nombre des députés rassemblés se trouvaient en ce moment environ trente royalistes. Pendant que ces derniers prenaient part aux débats, on voyait se développer dans la discussion générale tout un enchaînement de nuances d'opinions, permettant à l'observateur de jeter un coup d'œil rétrospectif fort intéressant sur les scissions qui depuis longtemps s'étaient préparées au sein de ce parti.

Un ami de Polignac, M. de Conny, ouvrit la discussion avec droiture et avec courage, en mettant les députés sur leurs gardes contre le crime de l'usurpation et en défendant les droits du duc de Bordeaux.

M. de Lézardières convint que les actes des derniers et indignes conseillers de la Couronne justifiaient les événements de juillet; mais il croyait que c'était désorganiser complétement la société que de transformer en droit public français la prétention de détrôner un roi et de modifier la forme du gouvernement.

Arthur de la Bourdonnaie aussi condamna les ministres qui, disait-il, avaient rompu une partie du pacte social; mais, ajouta-t-il, il ne s'ensuivait pas que les débris en pouvaient être réduits en morceaux par une Chambre qui, sans avoir reçu un mandat spécial, n'avait pas le droit de faire le moindre changement dans la Constitution.

Berryer, au contraire, exprima l'opinion qu'il pouvait se considérer appelé à délibérer sur des modifications à introduire dans la Constitution; seulement, en ce qui regardait la question de la vacance du trône et la nomination d'un nouveau souverain, les députes auraient à recourir à leurs constituants. Il convenait que cette Chambre pouvait poser des conditions à la royauté, en général; mais, disait-il, une Chambre nouvelle devait décider la question de savoir si ces conditions seraient à poser à l'ancienne dynastie ou bien à une royauté nouvelle.

Martignac opposa aux condamnations prononcées contre les ministres de Charles X une défense chaleureuse du caractère de ce monarque; il joua, comme disait Benjamin Constant, un air de sensibilité, car il ne réussit pas à maîtriser ses sentiments par la force de son esprit et de sa volonté. Après les délibérations les plus sérieuses avec lui-même, il n'avait pas trouvé dans sa conscience une réponse suffisamment claire quant à la question politique qui occupait la Chambre. Il se sentait obligé d'élever la voix en faveur de la malheureuse famille royale; mais, ce que la situation avait d'impérieux au delà de toute idée le rendait complétement muet.

Hyde de Neuville, de son côté, varia un peu par ses déclarations cette politique de sensibilité, en disant « qu'il « ne voulait pas *trahir* le malheur des Bourbons; mais « lui aussi ne savait pas non plus donner aucun con- « seil par lequel ce malheur pût être arrêté. Il n'oppo- « sait aux actes projetés d'une souveraineté dangereuse « qu'il ne savait ni seconder ni approuver, que son « silence et sa douleur, puisqu'il n'avait pas reçu du

« ciel *le pouvoir d'arrêter la foudre.* Mais il mettait les « députés sur leurs gardes contre le danger qu'il y « aurait à fonder avec trop de précipitation l'œuvre si « grande qu'ils avaient entreprise et qui aurait dû être « soumise à un examen plus long et plus approfondi du « patriotisme et de la raison, puisqu'il était dangereux « de fonder l'avenir d'un grand peuple sur les impres- « sions d'un moment. »

Les doctrinaires, pour lesquels il s'agissait avant tout d'abréger les débats autant que faire se pouvait, opposèrent à ces discours tous les arguments qu'ils puisaient dans la nécessité d'accélérer la discussion. Dans ce sens parla Villemain qui, à ce moment, montrait plus que tous les autres le plus grand zèle à faire un roi du duc d'Orléans que, huit jours auparavant, il n'avait pas eu le courage de faire nommer lieutenant général.

Benjamin Constant répondit aux arguments des légitimistes en disant « qu'on avait défendu le droit tant que « des voies légales étaient restées ouvertes ; mais qu'on « avait été prêt à recourir à la force si l'on en appe- « lait à la force. Il rejetait la légitimité, au nom de la- « quelle on avait inondé de sang les rues de Paris. Il « demandait si quelqu'un pouvait se figurer que « Charles X reviendrait dans la capitale après avoir « causé la mort de tant de citoyens par une résolution « qui avait été prise depuis longtemps et poursuivie avec « une ténacité qui touchait à la folie? Ce serait là une « source de vengeances, de haines et de misères. »

Eusèbe Salverte renvoya les avocats de la cause du duc de Bordeaux à l'exemple du peuple anglais qui, laissant également de côté les droits d'un enfant légitime, avait exercé son droit d'élire lui-même son souve-

rain. En même temps il s'éleva contre ceux qui contestaient à la Chambre l'autorité nécessaire pour voter les actes proposés : « Il ne voulait pas parler de ses « droits, disait-il, mais de ses *devoirs;* ils étaient « grands et immenses ces devoirs, ils étaient la mesure « des droits de la Chambre; elle n'avait pas de man- « dat pour faire le mal, mais tous les pleins pouvoirs « pour faire le bien; il assumait sur sa tête la respon- « sabilité de son vote. »

Ce fut en montrant ce courage chaleureux que tous les députés libéraux s'attaquèrent, ce jour-là, à l'œuvre positive qu'ils avaient à faire, lorsque, après la clôture de la discussion générale, la Chambre délibéra, paragraphe par paragraphe, sur le rapport des commissions. Rien ne s'opposait à la hâte, à la précipitation et à l'impétuosité avec laquelle ils pressaient la discussion. Les royalistes, dont la langue semblait paralysée, s'abstinrent d'y prendre part et laissèrent faire leurs adversaires. Il existait à peine dans la Chambre une opposition d'une nuance radicale; le seul Cormenin, qui, au point de vue des Amis du Peuple, avait contesté à la Chambre toute autorité constitutive, venait de donner sa démission.

Lorsqu'il s'agit de discuter la première phrase de l'introduction placée en tête de la motion, il se trouva que, dans la précipitation avec laquelle elle avait été rédigée, on avait omis un passage essentiel, celui où il était question de la violation de la Constitution, à laquelle on avait fait remonter la vacance du trône. Dupin dut rétablir ce passage. Après cette première phrase de l'introduction, qui motivait la proposition, phrase que la Chambre vota telle qu'elle avait été rédigée par les com-

missions, venait le passage dont Bérard était l'auteur et qui supprimait le préambule relatif à la Charte *octroyée*, « parce qu'il blessait la dignité nationale, en paraissant « accorder aux Français des droits qui leur apparte- « naient essentiellement ».

Persil, qui à cette époque était très-radical, proposa un amendement par lequel la souveraineté du peuple devait être établie d'une manière plus expresse et déclarée inaliénable; mais la Chambre semblait croire que la rédaction primitive proclamait la souveraineté du peuple avec une clarté suffisante.

Lorsqu'on passa ensuite aux différents articles de la Constitution qui devaient être rayés ou modifiés, Demarçay proposa qu'on donnât lecture de toute la Charte pour qu'on n'oubliât rien. Mais cette demande si naturelle fut écartée, tellement les doctrinaires et les ministériels craignaient qu'on ne fît d'autres brèches à la Charte.

Puis, on donna lecture des articles modifiés de la Charte; toute la série fut simplement adoptée sans la moindre objection ni délibération. Telle, l'addition faite à l'article 8, sur la liberté d'exprimer ses opinions, addition qui excluait à jamais la censure. Tels, les changements introduits dans le fameux article 14, où l'on avait supprimé les mots offensants qui avaient fourni le motif malheureux de toute la révolution. Telles, les modifications des articles 16, 17, 32, 37, 43, 63 et 74, qui donnaient aux deux Chambres l'initiative dans la législation; qui changeaient en séances publiques les débats jusque-là secrets de la Chambre des Pairs; qui abolissaient le renouvellement annuel de la deuxième Chambre par cinquièmes; qui donnaient à la Chambre le droit

d'élire son président; qui interdisaient toute espèce de tribunaux d'exception; qui remplaçaient l'acte du couronnement par le serment de fidélité à la Constitution que devait prêter le roi, et, enfin, qui confiaient la Charte « au patriotisme et au courage des gardes nationaux et « de tous les citoyens français ».

Dans les articles 38 et 40, qui fixaient l'âge pour l'éligibilité à quarante ans et le cens à 1,000 francs, et qui exigeaient que les électeurs eussent trente ans et payassent des contributions directes pour la somme de 500 francs, les commissions abaissaient l'âge des députés à trente ans et celui des électeurs à vingt-cinq; les dispositions relatives au cens furent ajournées pour être précisées par une loi spéciale. Deux députés proposèrent qu'on abaissât l'âge des députés également à vingt-cinq ans, mais qu'on maintînt le cens de 1,000 francs; les deux motions furent rejetées par des votes capricieux : ce n'était évidemment que pour prévenir toute perte de temps.

On pouvait excuser la précipitation avec laquelle la Chambre procédait ainsi, en disant que les expériences et les discussions de quinze années avaient abondamment éclairé les députés sur ces points. Mais alors il était doublement surprenant que la Chambre écartât avec la même hâte et comme une perte de temps les motions qui proposaient d'autres modifications bien plus naturelles à introduire dans plusieurs articles de la Charte qui étaient tombés en désuétude, modifications qui n'avaient été simplement pas prévues par la motion de Bérard ni par celle des commissions. C'est ce qui arriva avec une proposition de Mornay, qui voulait retrancher de l'article 9 toutes les dispositions transitoires sur la

propriété nationale, dispositions qui n'avaient plus aucune valeur. Tel fut encore le sort d'une autre proposition tout aussi bien motivée de Demarçay, demandant qu'on retranchât l'article 11, qui se rapportait à la liberté d'exprimer ses opinions avant la Restauration, article qui n'avait plus aucune signification.

Seulement, on ne put pas complétement passer sous silence les sujets qui concernaient les demandes plus fortes des radicaux, c'est-à-dire le programme de l'Hôtel-de-Ville, à savoir : l'égalité des cultes, l'épuration de la magistrature et l'hérédité de la pairie; mais les confidents du lieutenant général firent tout ce qu'ils purent pour étouffer toute discussion plus approfondie.

On supprima l'article 6 de la Charte, qui déclarait la religion catholique religion de l'État. Cette hardiesse semblait devoir être tempérée aussitôt par une addition à l'article 7, où il était dit que la religion catholique était « professée par la majorité des Français ». On combattit cette addition comme la simple énonciation d'un fait dont il ne devait pas être question dans la Charte, et qui, indiscutable aujourd'hui, pouvait un jour cesser d'être la vérité.

Grâce à la prudence diplomatique de Dupin « ce jésuite tricolore », comme le baptisait, peu de temps après, l'esprit populaire, la Chambre décida le maintien de cette addition; en effet, Dupin venait de rappeler aux députés qu'il fallait ménager les consciences dans les provinces du Midi et de l'Ouest, et enlever aux adversaires tout prétexte pour appeler aux armes le fanatisme religieux.

Lorsqu on fit mention de l'article 63 sur les tribunaux d'exception, Duris-Dufresne proposa de soumettre toute

a magistrature à une institution nouvelle ; mais on écarta sa motion sans qu'il pût seulement la développer.

La Chambre adopta sans discussion la première des *dispositions spéciales*, qui proclamait la non validité des nominations de pairs ; l'article 27, qui donnait au roi l'autorité illimitée de nommer des pairs, devait être soumis à un nouvel examen dans la session suivante.

La question de la pairie était le point le plus chatouilleux qu'il s'agît de combattre. Elle pesait sur les esprits des députés, parmi lesquels il n'y avait presque pas un seul qui fût entièrement libre et exempt de préventions quant à sa solution. Dans les rues, on entendait retentir les exigences des préjugés populaires, qui condamnaient toute l'institution, du moins le plus important de ses attributs, l'hérédité, parce que, aux yeux du peuple, la pairie, aussi bien que la magistrature, avait été souillée par les mauvaises nominations que Charles X y avait faites. On avait perdu toute mémoire pour les grands et dignes services que ces deux corps avaient rendus au pays pendant que l'oppression pesait sur lui.

Au sein même de la Chambre, la Fayette saisit avec avidité cette occasion pour faire sa cour à l'opinion populaire et pour se prononcer contre l'hérédité. Dans le sentiment juste qu'en faisant tout de suite beaucoup de concessions en ce qui regardait les questions principales on pourrait, pour les détails, procéder plus raisonnablement et avec plus de modération, Bérard voulait qu'on ne préjugeât en rien la formation future de la Chambre des Pairs, et il proposa d'effacer les mots qui se rapportaient à l'article 27 ; mais ce fut en vain. La Chambre les maintint sous une forme qui, avec plus de netteté

encore, soumettait à un nouvel examen tout l'article de la Constitution et non pas seulement le droit de nommer les pairs, qui était réservé au roi. La majorité, intimidée, avait déjà pris en considération la mesure radicale qu'elle exécuta plus tard, non par conviction, mais par peur.

Brigode profita de ce moment où l'on venait de se débarrasser des pairs de Charles X pour reprendre encore une fois la motion, déjà écartée, de Duris-Dufresne, qui avait proposé une nouvelle institution de la magistrature, et pour faire déclarer nulles et non avenues également les nominations des juges faites par le roi déchu. Salverte et Mauguin appuyèrent cette motion au point de vue du parti radical qui, en se fondant sur le principe de la souveraineté du peuple, voulait que tout fût organisé à nouveau.

Mais la magistrature se trouvait dans une autre position que la pairie ; elle avait, au sein de la Chambre, des défenseurs pris dans ses propres rangs, et on ne l'attaquait pas dans les rues au même degré que la pairie. Dupin et ceux qui partageaient ses opinions, qui dans les tribunaux voulaient conserver au nouveau roi un puissant système conservateur pour réagir contre l'esprit du radicalisme, attaquèrent cette motion ; ils firent valoir, en faveur du maintien de la magistrature actuelle, l'inamovibilité des juges, qui, disaient-ils, non-seulement élevait et affranchissait cet ordre, mais encore « rendait « excellents des choix médiocres ». On aurait pu dire la même chose de l'hérédité par rapport à la pairie; mais personne n'avait osé le faire. L'Assemblée rejeta la motion à la majorité des quatre cinquièmes de ses voix.

Après avoir vidé cette question, on en vint à discuter les lois spéciales qui avaient été prises en considération. Avec la plus grande impatience la Chambre adopta encore le contenu de ce chapitre sans presque faire la moindre observation.

Enfin, arriva le dernier paragraphe, dans lequel on appelait au trône le duc d'Orléans. Les légitimistes s'abstinrent non-seulement de prendre part à la discussion, mais encore de voter. Un seul député, Fleury, se leva pour demander qu'on réservât la question de la succession au trône à la décision d'une nouvelle Chambre munie d'un mandat spécial. « Allons donc ! » dit Périer, et on passa outre sans s'arrêter davantage.

Sur deux cent cinquante-deux votants, il y eut deux cent dix-neuf boules blanches. Le nouveau roi était élu. La Chambre fit informer les pairs de ce qui venait de s'accomplir, sans cependant attendre leur vote et moins encore leur consentement. A quatre heures et demie, elle se rendit en masse au Palais-Royal. Laffitte donna lecture de l'acte au duc d'Orléans, qui l'écouta attentivement. « Il considérait, dit-il, cette déclaration comme « l'expression de la volonté nationale, et elle lui sem« blait conforme aux principes politiques qu'il avait « toujours professés. » Puis, avec une véritable émotion, il dit quelques mots sur la vie paisible qu'il avait menée jusqu'alors; il évita de prononcer l'acceptation directe de la couronne. « Il sentait, disait-il simplement, « ce que lui dictait l'amour de son pays, et il le « ferait. »

Lorsque, ensuite, il se jeta dans les bras de Laffitte, l'enthousiasme fut grand et général. Devant le palais retentirent des cris de joie qui se changèrent en vérita-

bles transports lorsque le roi parut au balcon avec la Fayette, blanchi par l'âge, qui s'écria, plein d'émotion : « Vous êtes le prince qu'il nous fallait; c'est ce que « nous pouvions faire de plus républicain ! » Une fois encore, comme à l'Hôtel-de-Ville, l'étreinte fraternelle de ces deux hommes semblait être le symbole salutaire de l'union du pouvoir avec l'ordre et la liberté, union qui avait été consommée et garantie.

S'abandonnant à un véritable enivrement de joie, on croyait être au bout de toute incertitude. Les adversaires eux-mêmes semblaient se sentir vaincus. Les hommes les plus défiants croyaient dans ce moment que le salut de la France venait de se réaliser. Pendant la soirée, une illumination complétement spontanée inonda toute la ville de flots de lumière. A une heure avancée de la soirée, une députation de la Chambre des Pairs traversa les rues resplendissantes de lumières, pour apporter au duc d'Orléans l'adhésion des pairs à la déclaration des députés. En face de l'étranger, cette accession des pairs eut une signification conservatrice qui produisit l'effet le plus désirable.

Les pairs. Chateaubriand.

Convoquée d'urgence, la Chambre des Pairs s'était réunie à neuf heures du soir. Plus elle avait montré de dignité sous le gouvernement de Villèle et plus elle mérita, par l'attitude qu'elle prit actuellement, les affronts et les déboires dont on l'abreuva et qu'elle garda tout simplement.

Dès ce moment, quelques-uns des pairs nommés par Charles X donnèrent spontanément leur démission. Le corps, comme tel, abandonna la décision de la question sur son existence future à la prudence du nouveau roi.

Abstraction faite de cette réserve, la Chambre des Pairs avait, sur la proposition du duc de Choiseul, simplement accepté sans discussion la déclaration de la seconde Chambre.

Les royalistes s'étaient imaginé qu'il se formerait, dans la Chambre des Pairs, un noyau légitimiste favorable au duc de Bordeaux, noyau qu'ils pourraient grossir en s'y rattachant; mais le partisan le plus fidèle de la légitimité ne put lui-même que parler pour Henri V, mais non pas agir en sa faveur. Chateaubriand avait demandé la parole. Les pairs s'étaient exhortés les uns les autres et avaient exhorté tout particulièrement cet orateur à user de la plus grande prudence dans tout ce qu'on dirait sur le nouvel ordre de choses.

Aussi Chateaubriand n'adressa-t-il pas la plus violente de ses diatribes aux hommes nouveaux qui étaient au pouvoir, mais aux conseillers de l'ancien souverain qui, disait-il, avaient souillé la couronne et soutenu la violation de la loi par le meurtre. « Jamais, ajouta-t-il, dé« fense ne fut plus juste, plus héroïque, que celle du « peuple de Paris. Quand la conspiration de la bêtise « et de l'hypocrisie a soudainement éclaté : quand une « terreur de château, organisée par des eunuques, a cru « pouvoir remplacer la terreur de la République, alors « ce peuple s'est armé de son intelligence et de son cou« rage; il s'est trouvé que ces *boutiquiers* respiraient « assez facilement la fumée de la poudre. Un siècle « n'aurait pas autant mûri les destinées d'un peuple que « les trois derniers soleils qui viennent de briller sur la « France. » L'orateur ne contesta pas le droit qu'avait la nation de choisir une nouvelle forme de gouvernement, mais il contesta le fait que le trône était vacant.

Il parla en faveur du duc de Bordeaux, ni par un dévouement sentimental, ni par un attendrissement de nourrice ; il ne voulut viser ni au roman, ni à la chevalerie, ni au martyre; mais il défendit les droits de ce prince comme une nécessité de meilleur aloi que celle dont on argumentait. « En éloignant cet enfant, disait-il, on voulait « établir le principe de la souveraineté du peuple : « niaiserie de l'ancienne école, qui prouvait que, sous le « rapport politique, les vieux démocrates n'avaient pas « fait plus de progrès que les vétérans de la royauté. Il « professait ces opinions, parce que le principe de l'hé- « rédité monarchique valait incontestablement mieux « que le principe électif; si l'on voulait s'appuyer sur le « principe de la force, il fallait soigneusement garder « cette force ; car, si dans quelques mois elle échappait, « on serait mal venu à se plaindre. Inutile Cassandre, « ajouta-t-il, j'ai assez fatigué le trône et la patrie de « mes avertissements dédaignés ; il ne me reste qu'à « m'asseoir sur les débris du naufrage que j'ai tant de « fois prédit. Après tout ce que j'ai fait, dit et écrit pour « les Bourbons, je serais le dernier des misérables si je « les reniais au moment où, pour la troisième et der- « nière fois, ils s'acheminent vers l'exil. Je laisse la peur « à ces généraux royalistes qui naguère me traitaient « de renégat et d'apostat. Pieux libellistes, le renégat « vous appelle ! Venez donc balbutier un mot, un seul « mot avec lui pour l'infortuné maître qui vous combla « de ses dons et que vous avez perdu ! Vous vous cachez « dans la boue, du fond de laquelle vous leviez vaillam- « ment la tête pour calomnier les vrais serviteurs du « roi. » Enfin, l'orateur déclara qu'il se retirait de la Chambre et qu'il renonçait à sa pension de pair ; il

« secoua la poussière de ses pieds » et sortit de ce palais des trahisons, devenu « le triple réceptacle des corrup-« tions de l'ancienne monarchie, de la République et de « l'Empire ».

Chateaubriand prononça ce discours avec une conscience entière de ce qu'il disait, avec tout le sentiment de sa propre valeur et avec une satisfaction intérieure que lui inspirait tout ce qu'il faisait et disait, et ce qui, dans sa propre opinion, lui donnait les meilleurs droits à l'estime des temps futurs. Ce discours n'était qu'une variante de la « politique de sensibilité » des royalistes au sein de la seconde Chambre, un amalgame d'aigreur personnelle et de dévouement, d'exaltation et de sentiment véritable. Il révélait l'homme tout entier qui le prononçait, le plus spirituel et le plus fidèle de tous les royalistes; la fin de sa carrière politique, à laquelle nous assistons ici, fit perdre à la famille des Bourbons le meilleur enjeu qu'elle eût pu mettre au jeu et dont elle avait toujours dédaigné de se prévaloir.

De tout temps, comme il le fit dans ce discours, Chateaubriand s'était raillé de la contradiction frivole avec laquelle, en France, les hommes avaient l'habitude de s'opposer à leurs propres sentiments et de changer leurs opinions; plein d'orgueil, il regardait du haut de sa grandeur les gens qui jadis avaient prêté serment à la République, puis au Directoire, au Consulat, à l'Empire, aux deux Restaurations, à l'Acte additionnel, et qui avaient encore de quoi jurer fidélité à Louis-Philippe.

Cependant, la fidélité à ses propres opinions dont il se vantait lui-même, n'était, chez lui aussi, qu'une espèce d'œillère, à peu près comme il l'avait dit de la Fayette; en lui cachant la véritable nature des hommes

et des choses, cette fidélité à lui-même lui fit poursuivre l'ombre d'un fantôme, l'idéal d'une couronne et d'un trône qui n'existait que dans son imagination; en un mot, la constance bornée et superficielle de sa manière de sentir et de penser le trompait sur la fausseté de ses observations et de ses méditations. « J'étais l'homme, « écrivait-il, de la seule Restauration possible, de la « Restauration avec toute sorte de libertés; cette Res« tauration m'avait considéré comme un ennemi, et elle « a péri; il me faut partager son sort. »

La confusion que contient cette seule phrase débrouille, pour ainsi dire, tout l'écheveau d'erreurs politiques dans lesquelles Chateaubriand s'était embrouillé. Cette Restauration possible, dont il parle comme d'un fait réel, n'avait jamais existé, et, par conséquent, elle ne pouvait pas périr. La Restauration réelle était impossible en soi et ne pouvait ne pas périr, *parce qu*'elle considérait comme un ennemi un homme tel que Chateaubriand avec ses idées de liberté et malgré son aveugle dévouement.

Par conséquent, personne n'était moins que lui obligé de partager le sort de la Restauration que celle-ci s'était attirée elle-même et elle seule, sort que voulait à peine partager avec elle un seul des favoris qu'elle avait comblés de ses bienfaits. L'ingratitude et l'hostilité des Bourbons ne purent, à la vérité, en rien changer son dévouement, et cette position lui séyait peut-être; mais on voyait percer, dans cette fidélité même, une infidélité à ses autres opinions, infidélité qui défigure son culte pour la royauté en mêlant les traits de servilité au caractère de cet homme autrement si fier de son indépendance. Il ne supportait nullement, de la part de ses

égaux, l'hostilité et l'ingratitude qu'il souffrait patiemment de la part des rois. Cet écrivain orgueilleux, qui « ne pouvait oublier qu'il était le restaurateur de la re- « ligion et l'auteur du *Génie du Christianisme* », montra en face d'un Villèle et d'un Polignac, qui lui barraient le chemin du pouvoir, une susceptibilité extrême à l'égard de toute offense; il avoua lui-même qu'il manquait de cet amour pour ses ennemis, et de cet esprit de conciliation qui font le chrétien; mais, chaque fois que les Bourbons lui donnaient un soufflet, il leur tendait toujours l'autre joue.

Chateaubriand savait aussi bien que n'importe qui, que tous les outrages, prodigués dans son dernier discours aux conseillers de la Couronne, atteignaient bien plus fortement la famille royale ; mais pour elle il n'eut pas une seule parole de blâme. Quand, en contemplant la gravure qui représente le Tasse derrière les barreaux de sa prison, la duchesse de Berry exprimait le souhait de voir Chateaubriand bientôt dans la même position, il ne lui en gardait aucune rancune. Quand le dauphin lui tournait le dos, ce dédain ne nuisait en rien au culte qu'il avait voué à la famille royale; mais, pendant l'époque où il était en disgrâce, le duc d'Orléans l'avait un jour traité de la même façon, et ce fut pour Chateaubriand une raison suffisante pour épier et pour critiquer les moindres écarts dans la vie du nouveau roi, tandis qu'il n'avait pas d'yeux pour les plus grandes absurdités dans la conduite de ses idoles bourboniennes. Quand Charles X se faisait l'esclave de l'étiquette de la cour, même lorsqu'il se rendait dans l'exil et que son trône était déja brisé en mille morceaux, Chateaubriand s'en raillait, il est vrai ; mais, se trouvant face à face

avec le roi, il le consolait de sa fuite en lui rappelant la double retraite de Napoléon. Quand, dans le nouveau bannissement, la cour remettait encore le duc de Bordeaux entre les mains des jésuites, il lui arrivait presque de désespérer de toute la race; mais alors son amour-propre et sa jalousie étaient en jeu, et cependant cette impression n'était pas durable.

Ainsi, cet homme singulier, qui avec un don-quichottisme vaniteux s'attachait à l'idée fixe d'une inviolable fidélité de vassal, se plaisait à jouer ce rôle d'original: il voulait jusqu'au bout être l'appui de cette race déchue, qui l'avait toujours et sans cesse repoussé comme un être fantasque; il voulait « à lui seul protéger « la couronne et les ombres de tant de grands hommes, « contre la France infidèle et contre l'Europe « avilie ».

Il perdit de la sorte le reste de sa vie, bien que son époque exigeât de lui l'accomplissement d'un grand devoir, qui aurait été de subordonner aux devoirs envers la patrie ses sympathies pour les Bourbons et ses antipathies pour la famille d'Orléans. C'est ce que fit, quelques jours plus tard, lors de la prestation de serment de la Chambre des Pairs, le duc de Fitzjames, qui pleura le sort du roi déchu, qui condamna la déloyauté de ses ministres comme l'avait fait Chateaubriand, mais qui, dans ce changement du sort, déclarait appartenir entièrement à la patrie seule.

De tout temps, Chateaubriand avait vu en lutte les principes monarchique et républicain; il croyait que ce serait une lutte à outrance, si ces deux principes restaient séparés. Comment pouvait-il alors abandonner sa patrie, au moment où ces principes cherchaient à se

réconcilier et à arriver à une union que, sous le gouvernement des Bourbons, personne n'aurait jamais eu la pensée la plus éloignée de vouloir réaliser d'une manière quelconque.

Dans le courant de cette même journée où les Chambres s'empressaient de confier au duc d'Orléans les destinées de la France, c'est-à-dire la veille du jour de son avénement au trône, le lieutenant général, de son côté, avait été occupé à assurer à ses enfants sa fortune particulière par une donation entre vifs, faite dans toutes les formes. En tenant compte de l'esprit des nouvelles Constitutions sous forme de traité, on ne pouvait faire aucune objection à la chose en elle-même; cependant, tout le monde trouvait fort caractéristique, qu'une prédilection pour ce genre de précautions remplît entièrement l'esprit de ce père de famille précisément pendant ces jours-là où on l'élut père de la patrie. Ces préoccupations étaient jugées ignominieuses par les républicains qui, en dépit de leurs doctrines antiféodales, auraient mieux aimé voir le duc incorporer sa fortune aux domaines de l'État, suivant les traditions et les institutions de l'ancienne monarchie; plus tard, leurs journaux reprochaient avec beaucoup de fiel à Louis-Philippe de ne pas avoir même payé, pour les dispositions ainsi prises, les frais d'enregistrement dont il aurait dû s'acquitter d'avance. En tous cas, les affaires dont s'occupait alors Louis-Philippe étaient aussi peu à la hauteur de ce grand moment historique que l'avaient été auparavant les premières démarches qu'il fit pour arriver à la lieutenance et que l'était, peu de temps après, la manière dont il traita la question des formes qu'on jugea nécessaire de discuter avant la prestation du serment du trône.

Un autre homme, qui se serait trouvé dans cette position, aurait dès le premier moment décidé ces questions en n'écoutant que lui-même et sans les moindres hésitations, tandis que le duc en abandonna la solution aux caprices et aux dispositions individuelles de ses conseillers qui tous étaient des hommes de parti. D'après les décisions de la Chambre, le titre de *Roi des Français* avait remplacé le titre féodal de Roi de France. On aurait dû croire, que l'abolition de toutes les formules qui rappelaient le droit divin, l'état de sujets, le règne de l'arbitraire et le droit de possession du pays tel que le connaissait la féodalité, se serait entendue d'elle-même ; mais le conseil des ministres eut à s'occuper encore sérieusement de toutes ces choses.

Une question urgente était celle de savoir quel serait le nom que porterait le nouveau roi. Des placards affichés dans les rues demandaient que Louis-Philippe prît le titre populaire d'empereur ; mais on n'aurait osé le faire en face de l'étranger. Les demi-légitimistes au sein du Conseil et les doctrinaires Guizot et de Broglie, qui voulaient absolument garder la fiction d'une continuation de la monarchie pour ne pas briser « la chaîne des « temps », désiraient que le roi s'appelât Philippe VII. Cette idée mit tellement en émoi les radicaux en dehors du palais, que l'aveugle Mathieu Dumas supplia instamment le duc de Chartres de déterminer son père à prendre un autre nom.

Même les hommes d'un certain radicalisme parmi les familiers du palais, tels que Laffitte et Dupont, n'auraient pas osé voter dans ce sens que le nom de Philippe 1er ou de Louis 1er aurait désigné franchement un ordre de choses complétement nouveau. Heureusement, Dupin, cet avo-

cat prudent, fut d'avis qu'une quasi légitimité était une absurdité; qu'il n'y avait rien de plus absolu et qui admît moins un plus ou un moins que la légitimité ; que le duc avait à fonder une nouvelle dynastie, mais non pas à continuer une ancienne ; qu'il avait été appelé au trône non pas parcequ'il était Bourbon, mais quoiqu'il le fût, et cela à la condition, non de ressembler à la branche aînée, mais d'en différer essentiellement.

L'expédient, auquel on s'arrêta et qui fit éviter tout écueil, c'est-à-dire l'acceptation du nom de Louis-Philippe qui était sans précédent, désignait le commencement du *juste-milieu*, qui allait caractériser le gouvernement futur. Dupin, qui s'appelait lui-même le notaire de cette grande négociation politique, rédigea aussi les formules de l'acceptation et du serment que le souverain nouvellement élu avait à prononcer devant les Chambres.

Le jour de cette cérémonie (8 août), une foule innombrable assiégeait les rues dès les premières heures du matin. A deux heures, le duc d'Orléans se rendit au Palais-Bourbon où la salle des séances était disposée avec la simplicité la plus grande. Périer donna lecture de la déclaration de la Chambre et Pasquier lut l'acte d'adhésion des pairs; le duc d'Orléans accepta sans restriction ni réserve les conditions posées et prêta serment.

Cet acte, qui fit sur tous les assistants une impression profonde et ineffaçable et qui de nouveau remplit tout le monde d'espérances sans bornes, termina la révolution de la manière la plus digne par une solennité d'une grandeur pleine de simplicité.

Le 1688 français.

La France eut donc son 1688 et en suivit toutes les phases, comme il avait été prédit. De même qu'au dix-septième siècle en Angleterre, de même au moment actuel, en France, on avait éloigné une dynastie, dont le mauvais gouvernement avait été longtemps supporté avec patience, et qui était ainsi devenue incompatible avec les croyances, les pensées et les actes de son peuple et de son époque; dans les deux pays, on l'avait remplacée par une race appartenant à la même famille, mais connue pour être beaucoup plus de son époque. Cependant, dans la manière dont ces événements de même nature se produisirent et se passèrent, il y eut des différences si complètes et si profondes, qu'on commença aussitôt à se demander si les conséquences de la Révolution de 1830 n'allaient pas différer entièrement des effets que celle de 1688 avait eus pour l'Angleterre.

Le changement de souverain en Angleterre avait été préparé sous la direction de la noblesse et sans le moindre mouvement tumultuaire de la part du peuple. L'octroi de la couronne avait été le résultat d'une délibération tranquille au sein d'une Convention convoquée expressément dans ce dessein; il avait été le fruit d'une entente et d'un accord parfait entre les pouvoirs législatifs du royaume, qui siégeaient d'une manière régulière et qui possédaient complétement toute leur liberté. La revendication des droits de la nation, le maintien de l'ancienne Constitution et les garanties qu'on demandait pour elle, voilà les causes justifiées et le but modéré de ce mouvement, qui garantissait à l'avenir le nouveau régime politique, mais qui ne touchait en rien à l'état social de l'Angleterre.

En France, au contraire, une insurrection imprévue du peuple avait suivi une violation subite de la Constitution, qui en avait été la cause inattendue; avec une rapidité surprenante, la couronne fut enlevée de la tête du roi en fuite; puis, une seconde Chambre tronquée, dont l'autorité était fort douteuse, et qui ne s'était pas même entendue avec celle des Pairs, mit avec une hâte pleine d'impatience cette même couronne, sur la tête d'un nouveau dynaste.

Cette Chambre ne posa pas même au nouveau roi d'autres conditions que la Charte interprétée ou étendue sur quelques points d'une manière plus libérale. Elle partageait les mêmes opinions conservatrices que le parlement anglais et elle avait la conviction, que le *Bill of rights* français, tel qu'elle le donnait, suffirait à l'opinion modérée de la grande majorité du peuple, c'est-à-dire aux classes moyennes de la bourgeoisie qu'elle représentait, et qu'on y verrait des garanties suffisantes pour le nouvel ordre politique contre tous les empiétements futurs du pouvoir exécutif. « *Je maintiendrai* » était la devise de Guillaume III; Louis-Philippe disait : « La Charte sera désormais une vérité! »

La France, rentrée dans la pleine possession de ses libertés légales, pouvait croire qu'elles lui seraient pour longtemps assurées, comme l'Angleterre avait eu le droit de le croire auparavant. Effectivement, elle ne semblait avoir rien à redouter des hautes sphères; elle n'avait à craindre ni que le gouvernement ne retombât dans la plus petite réaction, ni qu'elle ne devînt la proie des cabales ourdies par les contre-révolutionnaires de la légitimité qui, à ce moment, en spectateurs passifs, laissaient se former le nouvel ordre des choses, pour le miner

peut-être dans la suite en faveur d'un rétablissement de la Restauration.

Mais, par suite de son origine tout à fait différente, le mouvement français avait à redouter d'autres dangers qui le menaçaient d'en bas. Les basses classes, qui seules avaient été actives pendant la révolution, en revendiquèrent tout le mérite pour leurs exploits ; les démocrates et les républicains, qui en 1688 en Angleterre étaient complétement restés au dernier plan où personne ne les avait remarqués, étaient aussitôt devenus, en France, comme dans la première revolution, les compétiteurs politiques des hautes et des moyennes classes. Cette circonstance remit aussitôt en question tout le nouvel ordre politique, la forme du gouvernement, toute la condition sociale et tout l'avenir du pays.

En Angleterre aussi, il y avait eu, à cette époque, au sein du parlement un parti radical qui était mécontent du nouvel ordre de choses incomplet auquel on s'était arrêté, qui non-seulement voulait changer « les mains, « mais encore les choses », et qui demandait qu'on restreignît davantage le pouvoir royal, qu'on fondât la Constitution d'une manière plus systématique et qu'on réglât exactement les époques où devait se réunir le parlement. Mais le sens pratique des législateurs leur fit facilement franchir les obstacles qu'auraient pu offrir toutes les demandes de ce genre ; en effet, ils avaient la conscience d'agir conformément au caractère de la Constitution anglaise quand, en la modifiant, ils essayaient de guérir des maux qu'on ressentait à ce moment, plutôt que de prendre des mesures de précaution pour l'avenir.

Tout autre était la situation du radicalisme en France. Au sein même de la Chambre, il y eut cette fraction démo-

cratique qui ne voulait pas voir la nouvelle dynastie commencer sa carrière par *la* Charte et par les modifications qu'on y avait faites à la hâte, mais qui demandait *une* nouvelle Constitution, destinée non-seulement à extirper avec leurs racines tous les abus de l'ancien mode de gouvernement par lequel on avait essayé de « royaliser » la France, mais encore à nationaliser et à *démocratiser* d'une manière tout à fait nouvelle cette jeune royauté. C'était cette fraction qui, même après qu'on eut maintenu l'ancienne Constitution, cherchait à lui donner une interprétation toute différente de celle des modérés, puisque ces derniers, en développant la Charte, avaient eu uniquement pour but l'achèvement du système constitutionnel, but qu'ils considéraient dès lors comme atteint. C'était la fraction qui, avant tout, interprétait les institutions républicaines, dont la nouvelle royauté devait être entourée, en ce sens qu'il fallait faire des changements radicaux dans tout ce qui entravait le bien-être des basses classes, dans la centralisation du système administratif et, enfin, dans tout le système de la représentation nationale, des contributions directes et de l'instruction publique, système qui ne favorisait que les classes de ceux qui possèdent.

Mais, en dehors de la Chambre, on vit s'agiter les républicains qui considéraient comme une simple « royauté de transition » cette royauté de transaction que l'opinion publique modérée avait, encore une fois, greffée sur la révolution. Parmi ces républicains, ceux qui appartenaient aux groupes des jeunes et des nouveaux convertis avaient été brusquement changés de constitutionnels en républicains par suite de la manière dont la révolution s'était faite, et ils trouvaient que l'Opposi-

tion (1) « qui, avant le 30 juillet, avait été en Angle-« terre, était tout à coup transportée en Amérique ». La révolution, qui laissait encore au roi le jour actuel, mais qui promettait le lendemain aux peuples, n'était à leurs yeux que le commencement de la victoire universelle promise au règne du peuple, événement qui devait transformer le monde et ouvrir à la république le chemin vers la domination de l'univers.

L'idéologie révolutionnaire la plus extravagante, telle qu'elle n'avait pas été même couvée dans la première révolution par les feuillants, les girondins ou les jacobins, mais qui au contraire touchait de très-près aux rêves des thaumaturges socialistes du jour, cette idéologie, disons-nous, échauffa les jeunes têtes dès les premiers jours qui suivirent le triomphe de l'insurrection.

La démocratie était déjà vieille, en tant qu'elle avait été de longue date préparée et rendue familière aux esprits par la première révolution française et par la trilogie révolutionnaire qui l'avait précédée dans les Pays-Bas, en Angleterre et en Amérique, ainsi que par la Réformation qui était la première cause de tous ces mouvements. Mais elle était jeune, en tant que, consacrant le principe de l'individualisme, elle tendait à l'émancipation universelle de tous les hommes; puis, elle voulait par degrés élever les basses classes et fonder l'aristocratie pure du talent et du mérite, principe qui la distinguait essentiellement des tendances démocratiques telles qu'elles s'étaient manifestées dans l'antiquité et dans le moyen âge. Les républicains croyaient que

(1) Comme le disait Victor Hugo, dans : *Journal des idées d'un révolutionnaire de 1830.*

cette démocratie avait trouvé, dans la Révolution de Juillet, le premier commencement de son établissement politique et social en France. En jetant leurs regards sur le passé, ils voyaient dans cette même révolution la continuation logique et non interrompue du 21 janvier 1793; en portant les yeux vers l'avenir, ils trouvaient en elle le commencement du règne des idées démocratiques : en un mot, ils la saluaient comme l'aurore d'un avenir meilleur, où une grande fraternité embrasserait et lierait intimement tous les peuples de l'Europe, sans distinction de système de commerce et d'échanges et peut-être même sans différence de langues. Or, selon eux, il était réservé au peuple français, au peuple messianique par excellence, d'organiser le principe d'unité dans cette fraternité des peuples. « Nos pères, écrivit « Victor Hugo dès cette époque, ont vu la Révolution « de la France : nos fils verront celle de l'Europe. »

De même que les jeunes générations républicaines attribuaient à la France des forces inépuisables pour produire et pour se rajeunir, de même le légitimiste républicain Chateaubriand, qui voyait à la vérité la France arrivée à la rigidité sénile, croyait cependant que sa patrie avait encore une haute mission à remplir. Il pensait que, contrairement au développement politique de l'État romain, qui avait passé du règne de la loi au gouvernement personnel et de la république à l'empire, la France devait suivre l'évolution opposée et passer de la royauté à la démocratie et à la république.

En voyant surgir ces idées grosses de péril, les penseurs politiques pouvaient croire que, dès la naissance même du nouvel ordre de choses, on avait perdu les fruits du 1688 anglais, c'est-à-dire la certitude de voir

arriver une ère de développement tranquille et le règne de l'ordre solidement établi sous l'influence salutaire du régime constitutionnel. Il y eut des légitimistes qui, à la vue des faits accomplis dans la dernière révolution, en revenaient à leurs anciennes opinions, et qui croyaient qu'il était impossible de fonder, au milieu de ce peuple, un gouvernement représentatif ressemblant à celui de l'Angleterre. C'était la même opinion que Napoléon avait exprimée, en 1802, lorsqu'il s'agissait de changements à introduire dans la Constitution consulaire et qu'on lui avait demandé d'essayer du régime représentatif; il avait dit la même chose, en 1815, lorsqu'on lui imposait un essai de cette nature et, ensuite, dans l'exil où son intérêt personnel ne pouvait plus l'égarer.

Les instincts de famille; le sentiment conservateur; le sens du droit rigoureux; l'habitude de voir sans jalousie d'autres citoyens occuper de hautes positions; le calme froid et sans illusion qui fait redouter tout extrême; l'empire sur soi-même; la patience qu'on montre en laissant mûrir des formes et des réformes en voie de se développer et en pardonnant aux autres leurs faiblesses humaines : tous ces éléments moraux, sur lesquels reposent une pareille Constitution et l'usage modéré de la liberté qui doit la garantir, marquent à la vérité le caractère du peuple anglais, mais ne distinguent pas la nature de la nation gauloise si mobile et si désireuse de changements.

Depuis le vieux de la Rochefoucauld jusqu'à Chateaubriand, les contemplateurs philosophes en France même se sont bien souvent désolés en voyant les malheurs qui étaient le résultat de l'inconstance brusque de leur nation. Le premier de ces deux écrivains avait dit que

c'était l'étoile des Français de se fatiguer de leur bonheur, tandis que Chateaubriand les voyait rester fidèles à leur mobilité qui les avait caractérisés pendant des siècles. Après avoir été fanatique sous Henri IV, factieux sous Louis XIII, grave sous Louis XIV, sanguinaire sous Louis XVI, belliqueux sous Napoléon et constitutionnel sous la Restauration, le peuple français se plaisait, en ce moment plus que jamais, à se laisser aller aux écarts les plus étranges de son amour du changement; sans cause aucune, il passait d'un dégoût, d'un préjugé et d'un système politique à un autre, en bénissant ce qu'il venait de maudire et en brisant les idoles qu'il venait d'adorer.

Les devins poétiques du jour se réjouissaient de voir précisément cette mobilité nationale, comme le faisait par exemple Victor Hugo, quand il appelait la constance des opinions politiques le reniement de l'expérience, et quand il disait que ceux qui se vantaient de cette constance faisaient l'éloge de la stagnation des eaux marécageuses et préféraient « l'huître à l'aigle ».

Mably avait vu le peuple français soumis jusqu'à la servilité d'esclave et il avait cru qu'il n'était capable d'entreprendre aucune révolution; puis, il l'avait trouvé subversif et incapable de montrer la moindre soumission, susceptible à l'égard du despotisme, ne comprenant pas le gouvernement du peuple par le peuple et ayant à la bouche le mot de liberté, tandis qu'il gardait l'esclavage au fond du cœur; il le voyait se laissant gouverner au hasard par les événements et par les passions et, par conséquent, habitué à ne pas respecter les lois. Or, c'étaient des réflexions de cette nature qui donnaient à l'usurpateur, à ses descendants et à ceux qui pensaient

comme eux, la conviction que ce peuple avait besoin d'un gouvernement fort, où l'action, c'est-à-dire le pouvoir exécutif devait avoir le dessus sur la parole, c'est-à-dire sur la législation qui, après des révolutions sans fin, n'a pu établir un ordre durable.

Il est vrai que, du temps de la Restauration, les hommes d'État de l'école anglo-allemande, les Constant et les la Fayette avaient prédit que le régime constitutionnel, qui n'avait été que la pente glissante vers la république, porterait en France des fruits plus généreux qu'en Angleterre; mais, les expériences des quinze dernières années n'avaient pas réalisé ces promesses.

Sous Decazes, on n'avait pas montré cette patience qu'il aurait fallu pour s'habituer et pour s'exercer graduellement à cette forme du gouvernement; au contraire, on avait fait des efforts pour se soustraire à l'exécution lambeau par lambeau de cette Constitution morcelée. Aussitôt, l'antagonisme entre les pouvoirs, les principes et les institutions, l'égoïsme non déguisé des partis, des castes et des classes du peuple avaient gâté tout le bien que les théories et la réflexion semblaient avoir produit et solidement établi pendant ces années-là (Cf. t. IV, p. 30). On avait entendu répéter la plainte que le pays flottait entre un pouvoir arbitraire qu'on ne saurait exercer et une liberté dont on ne pouvait jouir; qu'à ce moment comme toujours le règne de l'ordre était discrédité par la réaction et celui de la liberté par une anarchie sans frein.

A ce moment même, les optimistes disaient d'un air de triomphe qu'on avait réparé en quinze jours les oublis et les retards de quinze années; mais ceux qui étaient de l'opinion opposée, sans cependant avoir aucun

penchant pour le pessimisme, n'auguraient pas favorablement du nouvel ordre de choses, même sous la dynastie qui venait de monter sur le trône.

Ces voix des fâcheux prophètes s'étaient fait entendre longtemps avant ces grands événements, de même que pendant qu'ils s'accomplissaient et après qu'ils étaient entrés dans le domaine de la réalité. Dès 1815, lorsqu'il avait été question de la famille d'Orléans, Castlereagh avait prédit que, dans un pays aussi corrompu que la France, Louis-Philippe, aussi peu que tout pouvoir en dehors de celui de Napoléon, ne soutiendrait pas le choc d'une grande coalition d'intérêts et que son autorité serait insuffisante pour contenir et réprimer les factions.

Le jour où le nouveau roi monta sur le trône, Lamennais, agité par des pressentiments, prédit que la couronne pèserait lourdement sur sa tête. Le jour même de son avénement, le courtisan de Sémonville lui dit en face qu'il le plaignait, parce qu'on posait sur son front une couronne de fer rouge. Le même jour, on lut dans la *Quotidienne* : « Quelles que soient l'habileté des hommes « d'Etat, la bienveillance et la sagesse des autorités « constituées, jamais elles ne pourront lutter contre tant « de principes de dissolution. »

Enfin, nous avons vu que Chateaubriand aussi avait fait l'horoscope malheureux du nouveau régime. Avec les Bourbons, il se serait cru capable de conserver la forme constitutionnelle du gouvernement ; mais, après leur chute, il désespérait de pouvoir la sauver au sein de la représentation nationale.

Coup d'œil rétrospectif.

Nous avons suivi le spectacle de ces grandes journées

dès son premier commencement et pendant sa marche, et assisté, dans les coulisses, aux différentes scènes de ce drame. Nous avons été témoins de la tragédie qui se jouait dans la rue pendant les combats, ainsi que de la misère bourgeoise que trahissait le premier jeu des députés ; nous avons vu la pièce jouée par la cour, mélange de tragédie et de farce burlesque, de même que les répétitions manquées du drame à grand spectacle qu'on préparait à l'Hôtel-de-Ville et dans la rue. Au même moment, nous avons vu ce qui se passait à la fois sur la scène, dans les coulisses et dans les dessous du théâtre, parmi les figurants de la pièce révolutionnaire qu'on avait improvisée, parmi les principaux acteurs qui, n'entrant en scène que plus tard, changeaient le drame en action d'État régulière et, enfin, parmi les trouble-paix, qui essayaient de transformer de nouveau en pièce improvisée le drame auquel ces régisseurs venaient de donner des allures régulières.

En gardant ce rôle de spectateurs, nous sommes parvenus à entendre même les voix basses et les légers murmures du chœur peu nombreux des mauvais prophètes qui, sans être entendus ni aperçus du public, annonçaient de leur sinistre voix la sombre continuation de l'histoire avec ses enchaînements commencés à une époque antérieure.

Pour expliquer les développements ultérieurs de ce drame, dans l'intérieur même de la France, nous tirerons désormais le plus grand profit de ce spectacle obscurci par tant d'ombres profondes, en nous maintenant à ce point de vue qui nous a permis de nous initier à bien des secrets; c'est pourquoi, il nous était indispensable d'occuper cette position. Mais, pour juger de

l'effet immédiat de la grande action qu'on venait de mettre en scène, cette même position ne nous a pas été peu désavantageuse; c'est pourquoi, il est aussi indispensable pour nous de l'abandonner pour le moment, afin de nous mettre d'abord avec autant d'exactitude que possible à la place des derniers acteurs bien façonnés au jeu, qui, mis en relief par l'éclat de leur rôle important et exaltés par les tonnerres d'applaudissements de toute l'Europe qui assistait à ce spectacle, finirent par mener le drame à une fin heureuse et surprenante. Enfin, nous aurons à nous asseoir au milieu du parterre de cet immense théâtre du monde, qui n'avait vu cette scène rapidement jouée que dans tout l'éclat éblouissant de l'illumination la plus brillante, sans y découvrir la moindre ombre qui eût pu en ternir le tableau étincelant.

Entrons, en premier lieu, dans les rangs des principaux acteurs dont le succès venait de couronner les efforts.

Nous voulons parler des graves doctrinaires appartenant à l'école politique anglo-allemande. C'étaient des politiques réfléchis qui avaient la conviction profonde que la liberté tempérée relève les mœurs et rend les hommes désintéressés. Au moment actuel, ils étaient fortifiés par l'alliance qu'ils avaient conclue avec des libéraux de toutes les nuances, avec les factieux qui croyaient que la Fayette avait inauguré l'ère de la liberté légale et, enfin, avec la presse tout entière qui, la première, avait donné le signal de la résistance d'où était résultée la révolution et qui, dès lors, dans l'intérêt de l'ordre, indiqua la première le point d'appui auquel il fallait se rattacher pour pouvoir sortir de la révolution. C'étaient les

cercles de ces hommes qui avaient historiquement construit d'avance la marche de cette catastrophe ; qui, au moment de son explosion, avaient pendant un instant disparu de la scène, mais qui, quelques jours plus tard, reparurent pour exécuter eux-mêmes la métamorphose de l'État telle qu'ils l'avaient conçue d'avance.

Restant fidèles aux idées anglaises, ces hommes se contentaient de voir assurer les droits positifs et possibles à réaliser ; ils ne voulaient pas de nouveau franchir les limites de la liberté ; au contraire ils demandaient à s'y établir solidement et à mettre un terme au funeste balancement entre le despotisme et l'insurrection, en consacrant un ordre de choses durable. Après s'être reconciliés avec la Fayette et ses amis intimes, et en unissant leurs forces à celles de ces derniers, ils réussirent à faire disparaître de la scène les dangereux fauteurs de tumulte et les funestes niveleurs. Obéissant à leur goût pour la destruction et à leur manie de vouloir tout reconstruire, péchés héréditaires de toutes les révolutions, ces hommes turbulents ne voulaient atteindre que les choses dans lesquelles se perd la vue ; par la hardiesse de leurs demandes, ils enivraient les masses populaires et, par la nouvelle scission qu'ils firent entre la bourgeoisie et les plébéiens, ils menaçaient de gâter tout dans le régime constitutionnel, absolument comme les anciens aristocrates avaient tout gâté à leur façon en favorisant les priviléges.

Quand ces hommes du mouvement, tendant vers une fusion et une transformation dans la société, auraient voulu, comme dans la première révolution, renverser tout ce qui existait, afin de gagner la place nécessaire pour une construction complétement nouvelle, les hommes d'État conservateurs, s'arrêtant à une réforme poli-

tique, voulaient se contenter de l'édifice de la Constitution, tel qu'il existait; mais ils comptaient l'épurer, l'achever dans ses détails, le couvrir et le consolider.

Pleins d'ardeur et de confiance, ils se mirent à cette œuvre, en se disant que leurs propres forces et le caractère politique de la nation suffiraient pour la mener à bonne fin.

Le *National* du 4 août pouvait à bon droit faire l'éloge de la presse en déclarant que « dans sa lutte périlleuse « contre la dynastie où elle était allée jusqu'aux limites « de ce qui était permis et même au delà, elle avait de- « puis longtemps préparé la Révolution et en avait donné « le signal. Elle avait agi ainsi en défendant constam- « ment la Charte. Mais là, elle s'était arrêtée après la « chute de la maison royale, ennemie de la Constitution ; « ce premier mot d'ordre avait été aussi le dernier ; avec « lui, elle avait rejeté l'absolutisme, avec lui elle résistait « à l'anarchie. »

En effet, avec une tactique pleine de prudence et dans un esprit plein de modération, les organes de la presse s'étaient étroitement unis; formant une majorité imposante, les journaux étaient devenus une puissance pleine de dignité et n'avaient dès lors qu'un seul but, c'est-à-dire de donner ce même mot d'ordre à toute la France.

A cette œuvre, les députés aussi travaillèrent avec la même persévérance et la même conviction. Après avoir triomphé du pseudo-constitutionnalisme des Bourbons, ils venaient de développer la Charte et d'en faire un pacte qui obligeait et liait au même titre le roi et la nation. De la Charte octroyée par la Couronne ils avaient fait plutôt la condition sous laquelle la Couronne devait désormais être accordée par le peuple ; en améliorant la

Charte avec une conséquence logique, ils en avaient aussi intérieurement fait une vérité : effectivement, ils avaient obtenu l'égalité des droits pour les cultes et l'abolition de la censure, des tribunaux d'exception, du double vote et de l'article 14; ils avaient étendu les droits des électeurs aussi bien que ceux des représentants, et présenté les projets d'autres réformes sérieuses. Ils étaient donc convaincus que ces conquêtes formaient pour le moment un gain satisfaisant, et que, pour l'avenir aussi, elles offraient une tâche suffisante; en effet, il s'agissait de réconcilier la nation avec le développement paisible du gouvernement constitutionnel sur la base de cette Constitution rajeunie, et de l'habituer à la marche progressive mais calme de la liberté.

Ils croyaient sincèrement et honnêtement pouvoir trouver les garanties de ces espérances et de ces convictions aussi bien dans le passé de l'histoire française que dans la conduite que tenait la nation au moment actuel. Ils en appelaient à l'expérience, en disant qu'en 1789 c'était le gouvernement constitutionnel qui avait sauvé la France de l'absolutisme, et qu'on était revenu à ce régime dès que le pays avait réussi à sortir des égarements de l'anarchie républicaine et du règne du sabre sous l'Empire.

Quant aux désastres des quinze années qui, pendant la Restauration, avaient pesé sur ce régime politique, ils en attribuaient la cause entièrement aux Bourbons. Au contraire, la forme constitutionnelle leur semblait renaître à la vie la plus saine sous le règne d'un prince constitutionnel qui acceptait la Charte comme un traité, prince qui, selon les assurances données à la nation par Courier, allait tenir tout pacte sans imposture, ni artifice, ni querelles, et qui, aux yeux de bien des gens, promet-

tait de faire beaucoup plus pour le bonheur des Français que Guillaume III n'en avait fait pour celui de ses Anglais.

En effet, Louis-Philippe remontait à la première Révolution sans avoir été engagé dans ses excès; il appartenait à l'ancienne maison royale sans être impliqué dans ses égarements; enfin, par suite de ses opinions libérales, il se rapprochait même des républicains : il se trouvait donc, aux yeux de ces hommes, placé dans un juste milieu entre tous les partis, allié à chacun d'eux, sans être engagé vis-à-vis d'aucun d'entre eux.

Prince d'abord, puis homme de la Révolution et soldat, ensuite citoyen privé, il possédait la naissance qui manquait à Napoléon, l'éducation militaire dont Louis XVIII était privé, la culture politique libérale dont Charles X était dépourvu, et l'esprit du temps moderne qui fait défaut à tous les Bourbons. En le choisissant, on semblait au même degré prendre à cœur les intérêts de la légitimité, de la gloire et de la liberté : tous les éléments de l'époque royale, de la période révolutionnaire et de l'ère impériale paraissaient être réunis dans sa personne.

Toute la France partageait les opinions de ses représentants au sujet du nouveau souverain et de sa maison; l'opinion nationale tout entière reconnaissait que toute condition d'ordre et de sa durée était le maintien de la monarchie constitutionnelle avec un changement de dynastie. Enfin, la manière dont les députés avaient interprété les événements n'avait rencontré, dans tout le pays, aucune espèce de résistance; au contraire, elle y avait trouvé, pour ainsi dire, une approbation unanime et pleine d'enthousiasme. Tous ces faits semblaient à ces hommes d'État fournir la preuve la plus solide de la prédilection

fortement enracinée dans le peuple français pour cette forme du gouvernement, ainsi que de son attachement inébranlable pour sa Constitution. Dans leur opinion, la Charte n'aurait pu sortir d'une manière plus brillante de la grande épreuve à laquelle elle avait été soumise.

En rétablissant et en réformant ainsi la Constitution, on revenait à l'idée primitive et pure de la Révolution de 1789 : les expériences amères des quarante dernières années n'étaient pas perdues. A cette époque, le tiers état, qui jusque-là n'avait été rien, avait conquis ses droits en luttant contre le droit divin des princes et contre les priviléges de la noblesse; au moment actuel, après l'intervalle que formaient la domination de la populace sous la République, le règne du sabre sous l'Empire et celui des priviléges qu'on avait essayé de rétablir sous la Restauration; après qu'on venait de se débarrasser des débris peu importants de l'ancienne société aristocratique et qu'on avait écarté les premières et faibles tentatives des politiques de l'avenir, c'est-à-dire des républicains, on était revenu au rétablissement de l'influence que les classes moyennes de la bourgeoisie méritaient de posséder et que Royer-Collard avait appelée le grand fait du siècle.

Tel était le résultat naturel de cette nouvelle révolution faite par le peuple et non par l'armée, comme l'avaient été les émeutes militaires en Espagne et en Italie. La révolution anglaise de 1688 avait été principalement amenée par l'aristocratie, qui avait appelé en Angleterre le prince d'Orange, et qui, réunie dans la Chambre des Pairs dont l'existence n'avait pas été interrompue, avait demandé à Guillaume de convoquer une Convention comme arbitre des destinées du pays, en ne faisant aucune atten-

tion à la pseudo-Chambre des Communes que ce prince venait de réunir. Au contraire, en France, les représentants des classes bourgeoises revendiquaient le principal mérite de la Révolution qu'ils avaient préparée et dont ils avaient assuré le triomphe; faisant complétement abstraction de la haute Chambre, dont Charles X avait dénaturé le caractère par ses nominations de pairs, ils avaient pris en leurs propres mains toute la décision de la lutte.

Cette même victoire des classes moyennes, qui possédaient, qui étaient dévouées aux principes conservateurs, et qui, après avoir obtenu les garanties nécessaires pour la Constitution, n'étaient nullement disposées à risquer de nouveau leur industrie et leur bien-être, cette victoire, disons-nous, garantissait à la fois, à l'intérieur, la cause de la liberté et de l'ordre désormais unis, et, à l'extérieur, celle de la tranquillité et de la paix.

En effet, ni le prince, dont la première tâche devait être de mettre sa dynastie à l'abri des attaques extérieures, ni cette classe qui venait d'arriver au pouvoir, n'avaient rien à gagner dans une guerre avec l'étranger, mais tous les deux pouvaient y perdre beaucoup. Aussi, la nation ne montrait-elle plus rien de ses anciennes velléités de conquête, ni de son désir de reculer les frontières de la France et d'affranchir les peuples.

Revenant de cette façon aux premières phases immaculées de la révolution antérieure, le peuple français, animé d'une noble et légitime fierté, était convaincu que la conquête de la Charte garantie avait terminé le cercle des révolutions; qu'après être descendu sur leur pente glissante et rapide, on était enfin arrivé à un point d'arrêt et de repos; que l'ancienne et la jeune France avaient fini

par se réconcilier, et que, par un accommodement définitif, on avait terminé des luttes longtemps indécises entre les prétentions et les droits du souverain et du peuple, luttes qui avaient duré depuis 1789 jusqu'au moment actuel.

On se vantait avec orgueil d'avoir obtenu tous ces résultats par la seule force de la raison publique qui, dans cet événement remarquable, avait rétabli l'ordre et la tranquillité, obtenant ainsi un effet que le génie de Napoléon n'avait pu produire qu'en recourant à la force matérielle. On avait la conscience que 1830 était pour la France ce que 1688 avait été pour l'Angleterre; on était même convaincu que, sous des rapports essentiels, la révolution française avait plus d'importance que celle de l'Angleterre.

Par ce grand soulèvement, la France venait de recouvrer la liberté et l'indépendance de ses mouvements à l'intérieur et à l'extérieur, que l'influence des puissances orientales lui avait fait perdre depuis si longtemps; elle venait de rentrer en possession de sa puissance politique et de cette ancienne autorité qui pouvait lui faire espérer qu'elle reprendrait la position qu'elle avait autrefois occupée parmi les puissances en Europe.

C'était dans ce point que se trouvait la différence la plus grande entre le soulèvement d'autrefois en Angleterre et la révolution actuelle en France. En Angleterre aussi, la cause de la religion menacée était alors intimement liée aux destinées de tous les États protestants de l'Europe; par conséquent, le changement politique qui s'opérait dans ce pays avait, à cet égard, une importance européenne. A cette époque, la Révolution ébranla profondément et d'une manière effective les anciennes

notions d'une institution divine de la royauté, institution qui entourait la souveraineté d'une consécration mystérieuse. En effet, la Révolution venait d'établir ce principe, que les princes ne possèdent pas, inhérent à leur personne, un droit différent des autres droits, qui puisse les exempter de l'obéissance aux lois et les mettre à l'abri des conséquences de la violation d'un pacte.

La grande secousse, qui venait d'ébranler le principe du droit divin, avait eu ce résultat que tous les amis de la liberté et de la cause du peuple en Europe avaient regardé les Anglais avec un profond respect, et avaient vu en eux les vengeurs des lois violées. Néanmoins, le caractère à demi religieux de la Révolution anglaise lui ôta, en grande partie, l'intérêt général qu'elle aurait fait naître sans cela ; en outre, la nature de la Constitution anglaise, la position géographique des îles Britanniques, et l'avance que les Anglais, par leur culture politique, avaient sur les autres peuples : tout cela donna à leur Révolution un caractère essentiellement national et anglais, qui l'empêchait d'exercer une influence politique sur l'Europe continentale, où, à cette même époque, le despotisme princier de Louis XIV s'étalait, dans toute sa force, en face de la liberté anglaise, et faisait une puissante propagande dans un sens contraire.

De même, au moment actuel, on voyait s'étaler, en face de la liberté française nouvellement consolidée, le système du stabilisme, de la légitimité et du droit divin des princes, système qui enchaînait toute l'Europe, et que les forces réunies de l'absolutisme des puissances orientales avaient jusqu'alors imposé aux Pays-Bas par leur roi, à l'Angleterre par les tories, à l'Allemagne, à l'Italie et à la Suisse par l'usurpation autrichienne, à la

Grèce par le proconsulat russe, au Portugal par l'élève de Metternich, au Brésil par le gendre de l'empereur François, et à la France par ses dynastes nouvellement restaurés.

Mais on pouvait prévoir que ce système devait nécessairement être ébranlé jusque dans ses derniers fondements par cette révolution tout européenne, entièrement politique et accomplie au cœur même de l'Europe continentale. De plus, dans l'état actuel de maturité politique à laquelle étaient parvenus les peuples, sous l'action illimitée exercée par la presse et grâce à la nature généralisatrice du génie français, la Révolution de Juillet devait inévitablement franchir les frontières nationales et géographiques, et donner aux autres pays des impulsions durables qui nécessairement devaient produire des commotions de même nature.

De nos jours, où tant d'années nous séparent déjà de cette époque, on se figure difficilement l'immense impression produite sur toutes les masses dans le monde entier par le commencement et par l'issue de ce mouvement. En effet, précisément après les grandes excitations qu'avait fait naître la véritable Révolution antérieure, en passant bruyamment devant le monde avec la même rapidité grandiose, la Révolution de Juillet apaisa et réconcilia les esprits, parce que, avec une dignité également grandiose, les hommes d'État qui l'avaient dirigée venaient de clore l'ère révolutionnaire. Cet effet fut produit par la satisfaction merveilleuse et partout égale que ce drame imposant donnait à la fois à la curiosité, à l'imagination, à la raison, au sens moral et au sentiment de la justice.

Jamais le monde n'avait vu s'accomplir une révolu-

tion d'un caractère aussi pur. Une dynastie, à laquelle se rattachaient tous les souvenirs humiliants de l'avilissement qu'avait subi la vie nationale en France et même dans l'Europe entière, avait appelé au pouvoir un cabinet détesté de tous, et avait fait mûrir ainsi, comme un abcès dangereux, la haine populaire qui allait devenir mortelle pour cette royauté, et qu'elle fit éclater violemment en empiétant d'une manière illégale sur les droits garantis par la Constitution.

Depuis longtemps, on avait prédit à cette dynastie que, si elle et son gouvernement n'agissaient pas dans le sens du peuple, ce dernier agirait un jour en dehors du gouvernement. Or, comme en violant la Constitution la royauté avait elle-même brisé toutes les soupapes de sûreté par lesquelles l'opinion publique aurait pu se faire jour; qu'elle avait enlevé à la nation tous les moyens de lui opposer une résistance légale; qu'elle avait dissous la Chambre et opprimé la presse, elle avait de la manière la plus expresse forcé le peuple à descendre dans la rue, qui seule lui avait été laissée libre. Ainsi, elle avait évoqué elle-même le génie de la vengeance, qui, avec une rapidité formidable, allait la punir de la violation du droit dont elle s'était rendue coupable.

Quelques jours après la publication des fatales ordonnances, et exactement une année après la nomination des ministres qui avaient conseillé cette mesure, la force du peuple avait vengé sur le pouvoir du souverain la violation du droit que ce dernier avait commise en franchissant les limites que lui imposait la loi. Le peuple venait de donner un avertissement grave aux princes et un exemple instructif aux peuples, en entrant dans cette lutte pour défendre ses droits garantis contre ceux qui

les attaquaient ; car tous ceux qui s'y engageaient étaient animés du sentiment intime de la justice et ne semblaient obéir qu'à la seule passion de la justice pendant qu'ils accomplissaient cette révolution. La nation brisa ses rapports contre nature avec la maison de ses princes qu'elle ne pouvait plus supporter, et, fidèle à la teneur littérale de la Constitution qu'elle soutenait, elle laissa partir sans faire le moindre mal à sa personne, le roi, dont la vie et la liberté avaient été pendant tout un mois entre les mains du peuple.

Le malheureux souverain et son ami Polignac considéraient comme une conspiration artificielle la tempête qui venait de se déchaîner. De sages hommes d'État à l'étranger, tels que Stein, concluaient de la régularité et de l'ensemble du soulèvement, qu'il avait été préparé de longue main. Mais jamais l'histoire n'a plus clairement que dans ce cas marqué la profonde différence entre les émeutes arbitraires des factions comme l'avaient été les révoltes militaires en Espagne, en Portugal, à Naples et en Piémont, ou bien les conspirations et les complots secrets ourdis par quelques individus isolés, perturbateurs du repos public, qui périssent toujours dans l'abandon, et, d'autre part, l'explosion spontanée des passions et des sentiments instinctifs du peuple, qui éclatent parce qu'ils ont acquis une force trop grande pour pouvoir être contenus. En effet, un mouvement de cette nature représente le développement d'une pensée, produite lentement par des expériences de longue durée et par des sentiments homogènes, et mûrie par le temps jusqu'à devenir l'idée dominante d'une époque, pensée qui se traduit ensuite tout à coup en un acte auquel tout le monde concourt avec un accord unanime, et qui

est tellement légitime, que la victoire lui est assurée.

Il faudrait se mettre en opposition avec toute la nature humaine et avec toutes les leçons de l'histoire, si l'on voulait condamner de tels moments exceptionnels, où une maladroite violation du droit et de la loi soulève spontanément les instincts d'action et les forces d'un peuple contre le pouvoir qui veut l'asservir, et où le principe d'une légalité rigoureuse cède, pour un moment, la place au principe de l'intérêt public.

Sans s'être concerté et sans la moindre préparation, sans s'être réuni et sans la moindre entente avant le commencement de la lutte; sans plan préconçu, sans prévoyance et sans obéir à aucune direction supérieure, le peuple de Paris, qu'aucun chef ne commandait, avait comme un seul homme ouvert la bataille; sans être dirigé par personne, il avait remporté la victoire, grâce à la bravoure et à la résolution qui animaient tous les combattants, et auxquelles la destinée et le hasard s'étaient alliés en leur prêtant un puissant secours.

Une espièglerie d'enfant, la destruction de l'enseigne d'un fournisseur de la Cour, avait donné un but déterminé à la lutte; les fils les plus minces des circonstances fortuites, qui empêchaient tout ce qui aurait pu égarer ou entraver les résolutions du peuple, et qui favorisaient tout ce qui pouvait être utile à son activité, tous ces fils servirent à former les réseaux destinés à assurer les succès qui étaient si glorieux pour le moment actuel et si riches en promesses pour l'avenir.

Jamais une victoire n'avait été remportée avec une rapidité aussi incompréhensible que le triomphe obtenu à cette époque où l'on épuisait la vie en quelques instants, et dans cette semaine qui semblait un siècle, tellement

elle était remplie de faits et d'événements d'une abondance et d'une variété extrêmes.

A peine les Français venaient-ils de renverser, à l'étranger, dans l'espace de trois semaines, un royaume barbare, que les Parisiens terminèrent avec la même rapidité un changement profond et radical dans l'État : dès que les Bourbons avaient violé la Constitution, il ne fallut aux Parisiens que deux jours pour réfléchir, deux jours pour lutter, deux jours pour fixer le but du mouvement, et, enfin, huit jours de lutte intérieure parmi les représentants du pays et une seule journée de travail parlementaire, et tout était accompli. Celui qui, à partir du 26 juillet, avait passé huit jours à Paris, avait vu la France avant, pendant et après la Révolution. « Que l'on compte, « s'écriait avec des transports de joie le *Temps*, du « 4 août, combien de jours, de mois, d'années et de siè« cles se sont écoulés depuis le 25 juillet jusqu'au 3 août! »

Le jour où parurent les Ordonnances (26 juillet), le *Globe* avait fait un appel à l'union, à l'énergie et à la persévérance du peuple; il avait promis à la France des jours d'une nouvelle gloire qu'il attendait avec confiance de la défense légale de la liberté selon les lois : il n'avait pas deviné, disait-il, avec quelle impétuosité le peuple courageux, prouvant qu'il n'avait pas encore donné sa démission, allait prendre une revanche mémorable sur les ministres responsables eux-mêmes.

Depuis longtemps, on n'avait pas vu un exemple pareil d'une telle promptitude à prendre des résolutions décisives, à opter entre les moyens d'exécution possibles et à accomplir une entreprise téméraire dès qu'on s'y était engagé. Aussi, les effets que ce spectacle produisit au dehors furent-ils au delà de toute description.

Les premières nouvelles annonçant cet épilogue glorieux de la grande Révolution, tombèrent partout comme la foudre qui allume l'incendie. Le même enthousiasme qui remplissait les Français s'empara de tous les peuples, comme si chacun d'eux avait à célébrer aussi, non-seulement une victoire de ses intérêts les plus intimes, mais encore une victoire remportée pour la cause de l'humanité tout entière. Même dans les États les plus opprimés, l'abattement fit place à l'attente d'un meilleur avenir, le découragement céda à une nouvelle plénitude d'espérances, et le désespoir à une confiance nouvelle. Les âmes oppressées se sentirent soulagées et commencèrent à respirer plus librement, et les esprits pleins de rancunes, pour lesquels toute révolution est un bonheur, s'ouvrirent avec une joie maligne, quand arrivèrent les journaux de Paris que le public dévora en secret avec une avidité friande, et dont on donna lecture aux masses assemblées du haut des tables et des chaises dans tous les cafés et dans tous les casinos publics.

Les nombreux réfugiés italiens, espagnols et portugais, à Paris, qui en grande partie avaient pris une part active aux combats, répandirent dans les pays étrangers, par leurs correspondances enflammées et exagérées jusqu'à l'extravagance, les impressions extraordinaires qu'ils avaient ressenties eux-mêmes au milieu des événements auxquels ils avaient assisté ; ils excitèrent ainsi, dans toutes les âmes impressionnables, les mêmes transports d'une joie exaltée.

Avec une admiration exempte de toute envie, qui faisait à l'Europe entière reconnaître le courage héroïque et digne de gloire de ces bourgeois, combattants volontaires, que jusqu'alors les soldats avaient avec mépris

qualifiés de pékins et de philistins, tous les étrangers semblaient partager le sentiment incroyable de fierté qui, avec une force d'expansion extraordinaire, dilatait tous les cœurs en France et y réveillait avec une ardeur profonde le sentiment national.

On se sentait fier avec les fiers, quand les journaux français disaient, en se vantant, que c'était le privilége de la nation française de rendre intelligente la force brutale et matérielle ; quand Benjamin Constant disait que « ce mouvement avait élevé le peuple français au rang du « peuple le plus beau et le plus héroïque du monde », quand, dans ses proclamations, la Fayette promettait à la *grande Semaine du peuple* un souvenir éternel, et qu'il la « vantait comme distinguée par tant de mer« veilles, que, s'il s'agissait de courage et de dévouement, « on ne devait plus s'étonner de rien ».

Toute la Chambre se leva, lorsque, dans la séance du 6 août, on lui proposa d'élever un monument à la ville de Paris comme une marque de la reconnaissance de la patrie. Dans l'église de la Sorbonne, un prédicateur appela du haut de la chaire les Français « le véritable « peuple de Dieu, dont on ne pouvait pas méconnaître « l'œuvre dans la double victoire sur le despotisme et « sur l'anarchie. » En Angleterre aussi, les journaux rendirent formellement hommage à « la grande nation » qui, en défendant ses propres libertés, avait sauvegardé celles de l'Europe tout entière.

Ce qui grandissait beaucoup plus encore la gloire de cette lutte pour la défense de la liberté, c'était, à côté de la force de résistance, la noblesse que le peuple avait montrée dans cette résistance, et qui était digne d'admiration. De loin, on n'apercevait aucune ombre dans le

tableau que cette insurrection offrait au spectateur. Quant aux faits isolés qui avaient défiguré la victoire, et quant à l'ébullition des passions sauvages qui rappelaient la première Révolution et qui avaient passé comme des détails trop fugitifs, on n'en sut rien ou on ne les apprit que trop tard, lorsque tout était déjà fini.

Au contraire, tous les journaux étaient remplis des anecdotes et des épisodes les plus touchants, qui portaient en général le cachet de la modération, de l'humanité, de la générosité et de la magnanimité, et qui mettaient dans le jour le plus éclatant l'attachement du peuple à ses devoirs, sa probité scrupuleuse, son abstinence et son désintéressement au milieu même de l'enivrement de la victoire. Les journaux anglais confirmèrent au monde ce que les feuilles françaises avaient dit à l'éloge du peuple, à savoir « que deux cent cinquante « mille hommes, appartenant à la populace de la capitale, « avaient été lâchés, et que cependant le chemin de la « victoire n'avait été souillé ni par une seule victime de « la cruauté, ni par un seul acte de violence effrénée, ni « par une seule tache de rapine ou de pillage ».

Ce fait, que l'insurrection était restée pure de tout excès, effaça, dans l'esprit de beaucoup de gens, les profondes rancunes que depuis longtemps les atrocités de la première Révolution y avaient laissées. Un grand événement historique avait fourni le commentaire de la parole de Schiller, qui avait dit : « qu'il ne fallait pas « trembler devant l'homme libre ».

Cependant, même cette noblesse de la résistance n'était pas encore l'effet véritablement le plus grand, le plus durable et le plus efficace que produisit cette Révolution. Précisément, dans la grande masse des hommes politiques

bien instruits et capables de juger cet événement, les premières nouvelles faisaient naître des doutes d'autant plus profonds, que les chants de victoire étaient plus bruyants; leur imagination était de plus en plus remplie de l'idée qu'on n'était en présence que d'un premier acte et d'un premier commencement d'innombrables scènes ultérieures qui répéteraient toute la marche de la première Révolution : les terreurs, les excès et les avilissements de la liberté, le retour vers le despotisme, le réveil des passions belliqueuses, la guerre universelle et la désorganisation complète de l'Europe.

Cependant, les grandes choses furent suivies de plus grandes encore. Dès le dernier jour de la lutte, le 29 juillet, *les Débats* avaient promis « qu'après la gloire « d'une si belle résistance, et aussitôt que la victoire « serait complète, la France s'empresserait de retourner « vers l'ordre que ses ennemis voulaient renverser, et « vers la paix que ces derniers avaient si cruellement « souillée de sang; elle montrerait ce que c'est qu'un « peuple qui ne veut pas de révolution, qui s'arme contre « tous ceux qui cherchent à en susciter, qui brise la vio- « lence de l'attaque, et qui, après avoir héroïquement « enduré mille dangers, revient glorieusement et victo- « rieusement vers l'ordre légal. »

En réalité, toute la population française semblait pénétrée du sentiment d'un même devoir; elle paraissait se dire qu'après s'être soulevée pour la seule défense de ses lois, elle devait prouver, en face des instigateurs de désordres combattus par elle, qu'elle savait garder la victoire pure de tout reproche. Si, au milieu des dangers et de la lutte, on avait eu à vanter le zèle et le courage, la hardiesse et le dévouement du peuple, tout le monde était

dès lors plein d'admiration en voyant l'abnégation et l'empire sur lui-même avec lesquels le peuple s'empressait de rétablir l'ordre et la tranquillité.

Jamais la connaissance de l'histoire ne s'était montrée plus utile que dans ces grands moments; les expériences et les avertissements de la première Révolution n'avaient pas été perdus pour les chefs et pour les autorités. Dès le lendemain du dernier jour des combats, la commission municipale avait invité les habitants à rouvrir les magasins et à vaquer à leurs occupations ordinaires; le même jour, la Fayette avait ordonné qu'on ouvrît de nouveau les barrières de la capitale.

La masse des classes moyennes comprit la hâte impétueuse avec laquelle les autorités et les représentants s'efforçaient de clore le mouvement insurrectionnel; dépassant toutes les espérances, ces classes retournèrent à leurs occupations et abandonnèrent le soin des affaires de l'État à ceux qui étaient appelés à s'en charger. Le troisième jour après la fin de la lutte armée, tout le monde sentait que tout était terminé. Quelques jours encore, et tous les théâtres ainsi que toutes les promenades étaient de nouveau remplis de monde, tous les magasins étaient rouverts, les affaires avaient été reprises et on se rendait comme à l'ordinaire aux bibliothèques et aux cours publics.

Le 3 août, dans son discours d'ouverture, le lieutenant général avait exprimé la confiance avec laquelle il regardait l'avenir de la patrie, et il avait insisté sur l'orgueil légitime que son cœur avait ressenti en voyant l'élan magnanime de la capitale, la résistance qui n'avait été ternie par aucun excès, et la rapidité admirable avec laquelle l'ordre avait été rétabli.

La prompte nomination du nouveau roi marqua, aux

yeux de tous, le moment solennel où la clef de voûte avait été posée sur l'édifice protecteur de l'ordre rétabli. On se trouvait en face des faits accomplis les plus extraordinaires; le monde avait vu passer devant lui une bataille inattendue et une victoire tout aussi soudaine; une révolution et le rétablissement immédiat de l'ordre; la chute d'un trône et l'avénement tout aussi rapidement accompli d'un nouveau roi.

Huit jours après cet acte, le nouveau souverain disait, dans une proclamation du 15 août : « L'Europe regarde « notre glorieuse Révolution avec une admiration mêlée « d'étonnement. Elle se demande si en réalité, quelque « grande que soit la force de la civilisation et du travail, « de tels événements peuvent être accomplis, sans que la « société en soit ébranlée. Dissipons ce dernier doute ! « Qu'un gouvernement aussi régulier que national succède « promptement à la défaite du pouvoir absolu ! Liberté, « ordre public, telle est la devise que la garde nationale « de Paris porte sur son drapeau. Puissent-ils être aussi « le spectacle que la France offrira à l'Europe! Alors, « nous aurons en quelques jours assuré pour des siècles « le bonheur et la gloire de la patrie! »

Ce retour merveilleux de l'état exceptionnel le plus extraordinaire vers la routine ordinaire et journalière, à côté de cette aurore pleine de promesses qui, avec une gloire toute nouvelle, se levait à l'horizon de la nation française, ajoutait à l'admiration du monde encore la satisfaction d'une confiance rassurée. Il modifia dans tous les esprits les idées généralement reçues sur les révolutions, qu'on n'avait connues que comme des brandons destructifs de discorde et dans lesquelles on avait dès lors appris à voir la balance et l'épée d'une Justice pro-

tectrice. Les conservateurs les plus rigides commençaient à sentir qu'ils s'étaient trompés dans leurs convictions, qui leur avaient fait croire que les gouvernements avaient seuls le pouvoir de maintenir l'ordre, le droit et la légalité.

Les anciennes idées continuaient cependant à dominer avec plus de rigueur dans l'esprit des spectateurs qui assistaient à ce drame dans les loges princières. Pour le moment, nous éviterons d'entrer dans chacune d'elles, et nous nous bornerons à faire ressortir les impressions qu'on pouvait observer de loin au milieu du parterre.

Nous avons dit plus haut qu'avec de fâcheux pressentiments le public du parterre avait vu les ministres de Charles X jouer le prélude du grand drame. Le monde diplomatique avait lu avec effroi les Ordonnances du 25 juillet; il y avait vu un attentat à la sécurité de tous les gouvernements. Au moment où on arriva à la catastrophe de ce prélude, la *Quotidienne* du 27 juillet disait d'un air de triomphe : « que depuis longtemps elle avait « prédit que la Révolution serait vainçue; aujourd'hui, « elle l'était ». En parlant ainsi, ce journal flottait peut-être entre l'espoir et l'angoisse; il se demandait peut-être si cette belle confiance aussi ne serait qu'une partie de la folie qui égarait les conseillers du roi de France.

Lorsqu'on reçut ensuite, coup sur coup, les nouvelles étourdissantes qui annonçaient la résistance imposante du peuple, la victoire remportée par lui comme en se jouant, la consternation et l'épouvante furent la première impression qu'on ressentit dans les cercles des cours, surtout chez les puissances orientales en Europe.

Dès que la première nouvelle de l'insurrection parvint à l'autocrate de toutes les Russies, qui se considé-

rait comme le dompteur naturel de toutes les révolutions, ce souverain croyait qu'une mission sublime venait de lui être confiée. Un manifeste du 11 août ordonna une levée de recrues: l'empereur voulait hautement exprimer sa désapprobation et rompre toutes relations avec la France; on interdit aux bâtiments français sous pavillon tricolore d'entrer dans les ports russes, de même qu'on défendit aux voyageurs français de franchir les frontières de l'empire.

A Berlin, on vit naître dans les hautes sphères une sympathie douloureuse et même violemment exprimée pour le sort des Bourbons; on entendit se prononcer bruyamment les traîneurs de sabre fort connus dans les rangs des officiers supérieurs.

En Hollande, le journal des *Nederlandsche Gedachten*, rédigé entièrement dans l'esprit d'un Polignac et d'un van Maanen, aiguillonna le gouvernement français *avant* la catastrophe et celui des Pays-Bas *après* la révolution; il les excita à faire leur devoir avec énergie, à s'opposer à la prépondérance envahissante du principe démocratique, à renforcer le principe monarchique, à refuser de faire la moindre concession, et, en cas de besoin, à briser toutes les résistances en établissant la dictature et en franchissant les limites tracées par la Constitution. Dans l'insurrection qui venait d'éclater et dont les alliés naturels étaient, d'après lui, tous les radicaux en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Allemagne et en Belgique, le journal hollandais voyait le commencement d'une série interminable de révolutions et de guerres. « Si, ajoutait-il, les puissances reconnaissaient le nou- « veau gouvernement de la France qui reposait sur la « souveraineté nationale, elles prononçaient leur propre

« sentence de mort; réunies, elles devaient toutes anéan- « tir les rebelles français, si elles ne voulaient pas que « ces hommes devinssent les maîtres du monde. » Les *Pensées néerlandaises* prononçaient ouvertement ce que d'autres esprits se contentaient de penser; ce journal exprimait ce que pensaient seuls les pires parmi les esprits aveuglés; lui seul disait ce qu'il pensait.

Les journaux anglais disaient que la doctrine de cette feuille était le langage d'insensés. Le *Journal d'Arnheim* conseilla de changer le titre du journal hollandais en celui de *Pensées espagnoles*. La *Gazette des Pays-Bas*, journal ministériel, bien qu'elle trouvât que tout avait été de nouveau remis en question par les agitations auxquelles la société était en proie et par les secousses qui avaient ébranlé les institutions de la France, ajourna cependant son jugement définitif, lorsqu'à la chute de l'ancienne dynastie elle vit succéder avec rapidité l'établissement d'un nouveau trône que semblaient accompagner tous les indices d'un retour vers la modération et vers l'ordre.

Presque tous les journaux officiels même des gouvernements les plus mal disposés, tinrent la même conduite. A peine un seul osa tenter de défendre Charles X. En réservant leur jugement, ils se contentèrent de raconter uniquement les faits; même ce simple récit, les feuilles russes ne purent le donner qu'après le 20 août. L'*Observateur autrichien* garda ce même silence; il se plaisait seulement à donner à l'occasion le contenu de ceux des journaux français qui n'étaient pas contents du nouvel ordre de choses, et à laisser à ses lecteurs le soin d'en tirer eux-mêmes la morale.

La première frayeur fit naître aussi, dans ces cercles,

la crainte qu'on n'eût à s'attendre à une répétition des scènes de la première Révolution. On prévoyait que le peuple allait retomber dans les piéges que lui tendraient des démagogues jacobins. La création du Club des Amis du Peuple suffit pour réveiller tous les souvenirs de 1793. On sentait avec déplaisir qu'à Paris le peuple tenait entre ses mains la mèche allumée qui, à tout moment, pouvait faire éclater l'incendie et le mécontentement dans tous les pays où un gouvernement semblable avait fait peser la même oppression sur le peuple.

Un homme tel que Niebuhr voyait un terrible avenir menacer toute l'Europe ; car il croyait qu'aucun pouvoir ne pourrait dompter, une seconde fois, le monstre qu'on venait de déchaîner. Actuellement, la Révolution lui semblait beaucoup plus irrésistible, parce qu'elle avait été faite sans enthousiasme et sans projets chimériques, comme une chose qui s'entendait d'elle-même.

On trouvait fort naturel et plus que vraisemblable que le gouvernement considérerait une grande guerre comme le seul moyen de se débarrasser d'une population exubérante de séve et de courage ; on était donc convaincu que la paix et l'équilibre de l'Europe se trouvaient de nouveau menacés de dangers immenses.

Cependant, après que ces premières impressions s'étaient fait sentir, la grandiose modération qui régnait dans toute cette insurrection et la rapidité avec laquelle on avait effectué et terminé tout ce changement politique, ne manquèrent pas de commander le respect même dans ces sphères, et d'y produire un effet salutaire. Le fait même de ce changement si irrésistible et cependant si modéré et si contenu, parlait trop éloquemment pour ne pas empêcher les gouvernements de se laisser aller à ces

actes irréfléchis dont on avait eu à se repentir si amèrement du temps de la première Révolution.

Tout était terminé avant qu'on eût le temps de songer à des complots et à des coalitions, avant qu'on eût pu seulement se rendre compte de la nature et de l'importance des choses en voie de s'accomplir. Cette tournure que prirent les événements entraîna même les hommes les plus timorés et coupa l'haleine même aux gens les plus insensés.

Cet effet fut augmenté encore par l'attitude de la presse anglaise, qui, grâce à son unanimité, rendit à cette époque, par rapport à la politique extérieure, les mêmes grands services que la presse française rendait à l'égard de la politique intérieure de la France. Tous les journaux anglais condamnaient, dans les expressions les moins réservées, le coup d'État de Charles X ; même la servile feuille gouvernementale, le *Courrier*, accusa les ministres de ce souverain de mensonge et d'imposture dont, selon elle, ils s'étaient rendus coupables dans le rapport qu'ils avaient adressé au roi.

Toute la presse anglaise, presque sans exception aucune, prit parti pour la Révolution ; toute la population du royaume insulaire s'abandonna à de véritables transports de joie. Il était de mode, en Angleterre, de porter les couleurs nationales françaises; on imitait les souscriptions ouvertes à Paris pour les blessés et pour les familles de ceux qui étaient tombés en combattant ; on tenait des réunions pour voter au peuple français des adresses qui devaient manifester l'adhésion universelle de l'Angleterre. Le peuple anglais était flatté de voir avec quelle docilité ses disciples constitutionnels avaient imité son 1688 ; la jalousie nationale se taisait et on ne

voyait plus, en Angleterre, aucune trace de cette opposition contre la France, dans laquelle, du temps de la première Révolution, la politique des tories avait entraîné le peuple anglais.

Les leçons de l'expérience n'avaient pas été perdues pour l'Angleterre; au contraire, on s'y plaisait à s'abandonner avec joie à l'espérance de voir s'effectuer une alliance plus étroite entre les deux nations appelées à protéger la liberté. Par conséquent, toute la presse anglaise était unanime à insister auprès des États de l'Europe continentale, pour qu'ils ne conçussent pas même la pensée la plus éloignée d'une immixtion dans les affaires françaises; quant à une intervention anglaise, l'idée n'en était venue à personne.

Cette attitude du peuple contribua à déterminer, dès le principe, celle du gouvernement anglais; d'ailleurs, il était dans l'intérêt de Wellington de donner un démenti aux rumeurs publiques, qui avaient toujours fait planer sur lui le soupçon d'une entente avec la politique de Polignac.

En voyant cette ligne de conduite, adoptée par le gouvernement anglaïs, la cour de Berlin aussi s'abandonna à son amour de la paix et était résolue de se tenir tranquille, si la France elle-même ne troublait pas la tranquillité. Telle fut aussi la politique du cabinet de Vienne, parce qu'il redoutait le retour de ces temps qui avaient coûté tant de sacrifices à l'Autriche. Les armements de ces deux puissances eurent donc un caractère tout à fait défensif. L'empereur de Russie lui-même, voyant qu'il se trouvait tout seul, revint sur ses premières mesures d'hostilité, et résolut d'attendre.

A peine la nouvelle royauté fut-elle établie en France,

qu'on expédia de Paris des lettres circulaires en date du 10 août, qui donnaient à toutes les grandes puissances les assurances les plus pacifiques ; elles contribuaient encore davantage à ôter toute pensée que la France pourrait à l'étourdie troubler la paix de l'Europe et assumer ainsi une responsabilité grosse de conséquences fort graves.

Peu de temps après, on apprit que les ambassadeurs extraordinaires envoyés par Louis-Philippe à Londres, à Vienne, à Berlin et à Saint-Pétersbourg, à savoir : le général Baudrand, les comtes Belliard et Lobau, ainsi que le baron Athalin, avaient été reçus en audience dans la première moitié du mois de septembre, par les souverains de ces cours, ce qui impliquait la reconnaissance de la nouvelle royauté. Même dans ces cercles, l'expérience avait porté ses fruits. On se garda d'exciter la violence par la violence et de provoquer les attaques de la France par des attaques dirigées contre elle. Le sentiment de sécurité, qui se répandait partout, justifia de nouveau l'admiration universelle de ce qui venait de s'accomplir en France, et permit aux peuples de se laisser aller avec plus d'abandon à l'impulsion entière que la Révolution leur avait donnée.

Ce qui, chez les cours et les gouvernements, ne contribua pas le moins à leur faire observer une attitude prudente, ce fut précisément cette disposition d'esprit dans les populations, qui ne permettait nulle part de s'occuper avec sécurité et d'une manière sérieuse des affaires intérieures. Partout où la presse pouvait respirer avec un peu de liberté, elle se laissait aller à l'enthousiasme que faisait naître cette victoire des aspirations libérales sur la pression exercée par l'absolutisme; elle annonçait aux

peuples que de grands changements étaient imminents dans les destinées des États, et que le principe qui faisait mouvoir la société politique commençait à porter ses fruits.

Partout où une assemblée représentative ouvrait ses séances, on l'avertissait des périls que présentait la fièvre de liberté qui parcourait l'Europe, et qui, si elle était traitée d'une main maladroite, dégénérerait en une épidémie dangereuse et même mortelle. En outre, dès les premiers commencements du mouvement à Paris, on remarqua sur l'horizon de l'Europe occidentale des lueurs sinistres qui annonçaient la prochaine explosion d'un orage imminent.

Dès les premiers jours du mois d'août, on entendait parler des espérances qui commençaient à surgir au milieu des *réformistes* anglais. Les réfugiés des États du midi de l'Europe montraient l'agitation la plus vive. Dès le principe, la presse disait ouvertement que l'Espagne aurait sa révolution. Lamennais s'attendait avec certitude à voir tout le Midi, habité par les peuples de race latine, suivre l'impulsion donnée. A Bruxelles, la nouvelle des luttes à Paris avait été ressentie comme un choc électrique; en effet, le gouvernement de van Maanen y avait été toujours considéré comme solidaire de celui de Polignac. Peu de temps après, une lettre adressée le 2 août par de Potter au roi des Pays-Bas, parcourut le monde comme un oiseau de tempête qui prend son vol pour annoncer l'orage; cette lettre disait ouvertement que la Belgique serait la première à sentir la secousse qui venait de partir de Paris; car, ajoutait-elle, « un ministère aussi antinational que celui de Polignac « y avait, comme en France, violé les droits, les intérêts, « la dignité et la patience du peuple ».

Malgré ces indices isolés, la Belgique resta cependant encore tranquille pendant plusieurs semaines, et on pouvait croire que le rétablissement de l'ordre en France sauvegarderait aussi le maintien de la tranquillité dans toute l'Europe. Même lorsqu'un premier éclair avait allumé un premier incendie, personne ne pressentait que cette secousse pourrait produire un ébranlement qui, suivant une marche de zigzag des plus étranges, se ferait sentir au milieu des peuples depuis Londres jusqu'à Athènes, de Varsovie jusqu'à Cadix, et même au delà de l'Océan jusqu'à Rio-Janeiro. Personne ne pouvait prévoir que, pendant des années entières, cette secousse allait produire des événements de la plus haute importance et de la plus vaste étendue, des changements de dynasties, des réformes constitutionnelles, des troubles dans le droit des gens, des intermèdes anarchiques et des réactions de même nature. Personne, enfin, ne pouvait deviner que cet événement allait remuer de fond en comble le caractère moral et intellectuel de tout notre siècle, et produire des effets tels, que les révolutions les plus grandes et les plus durables des temps antérieurs, où les moyens de trafic et d'échange n'avaient pas encore les facilités de l'époque moderne, n'en avaient guère pu exercer sur l'humanité qui n'était pas encore arrivée à la susceptibilité politique de notre temps.

---

5. — SOULÈVEMENT ET SÉPARATION DE LA BELGIQUE

—

Les journées d'août à Bruxelles.

Nous avons dit plus haut (Cf. t. XVIII, p. 166) que les froissements entre la Hollande et la Belgique étaient, dans les dernières années avant 1830, arrivées à un tel point, que, dès avant la Révolution de Juillet, on se sentait comme sur une mine chargée qu'une seule étincelle suffirait pour faire sauter. Par conséquent, par l'effet de son seul voisinage, l'incendie de Paris semblait devoir promptement embraser les combustibles, pour ainsi dire identiques, qui avaient été entassés en Belgique (1).

Néanmoins, pendant tout un mois, rien ne vint troubler la tranquillité du pays. On avait remédié à un assez grand nombre des anciens griefs belges. Le clergé avait été apaisé par le concordat. Le parti aristocratique et catholique n'était pas précisément favorable au mouvement de Paris, parce que celui-ci était hostile aux prêtres; ce parti semblait devoir se sentir affaibli par la chute

(1) La base de tout exposé historique de la Révolution belge se trouve dans : *Esquisses historiques de la Révolution de la Belgique en 1830* (Bruxelles, 1830), journal et recueil de documents, tel qu'il n'en a été guère écrit pour aucune autre révolution. En outre, nous nous sommes servi avant tout de Huybrecht : *La Révolution belge de 1830* (dans la *Revue trimestrielle*, t. XIV, XV, XVII), mais non sans rester sur nos gardes contre la tendance systématique de l'auteur à découvrir partout des manœuvres orangistes, dont le but aurait été d'agiter et de trahir systématiquement le pays. De plus, nous avons comparé à ces ouvrages celui de White et les *Souvenirs* de de Potter.

des Bourbons et par celle de la Congrégation en France. L'Opposition profane et aigrie, qui était composée d'avocats et de publicistes, avait été presque complétement abattue par les derniers coups qu'on lui avait portés (1); trois de ses chefs étaient en exil.

Dans ces circonstances, même des hommes tout à fait exempts de préventions, qui jugeaient la situation du moment, croyaient qu'on n'avait pas à craindre en Belgique le contre-coup des événements de Paris. Pendant plusieurs semaines après les journées de Juillet, la ville de Bruxelles était pleine d'animation à cause des fêtes qu'on célébrait à la suite de la kermesse et de l'exposition industrielle, et qui devaient être couronnées à la fin par la célébration du cinquante-neuvième anniversaire de la naissance du roi (24 août), jour pour lequel on avait depuis des mois annoncé un feu d'artifice et illumination du parc.

Vers le milieu du mois d'août, le roi lui-même était venu avec le prince Frédéric à Bruxelles, sans cependant vouloir y attendre la célébration de sa fête. L'explosion de la Révolution de Juillet l'avait laissé tranquille jusqu'à l'insouciance même. Cependant, il ne pouvait pas ignorer ce fait, qui en lui-même était trop naturel, que, malgré toute la tranquillité extérieure, la fermentation des esprits avait été de nouveau excitée par le changement politique qui venait de s'effectuer dans le pays voisin. On blâmait de nouveau le système de gouvernement que suivait le cabinet, et on ravivait les anciennes haines contre les favoris du roi, c'est-à-dire contre le ministre

(1) Cf. Bartels : *Documents historiques*, pagé 203.

van Maanen et contre Libri-Bagnano, le rédacteur détesté du *National.*

Au moment même où le roi se trouvait à Bruxelles, le *Courrier des Pays-Bas* publia (14 août) les documents qui prouvaient qu'en 1816 ce Libri avait été sur le banc des accusés aux assises du département du Rhône, et qu'il y avait été condamné pour faux. De sourdes rumeurs, annonçant des soulèvements imminents, circulaient dans le public, et gagnaient en intensité à mesure qu'on approchait du jour fixé pour la fête finale.

Mais tout cela n'exerça aucune influence sur le roi. Lorsqu'il partit de Bruxelles, le maréchal de la cour, comte Mercy d'Argenteau, lui exposa franchement la situation périlleuse du moment; mais le roi, comme s'il était impatient de voir retarder son départ, fit à peine attention à ces paroles d'avertissement (1). En même temps, le général Bylandt, qui commandait la province, fit au prince Frédéric un rapport sur l'insuffisance des ressources militaires à Bruxelles; lorsqu'il lui demanda des instructions pour le cas d'un mouvement populaire, le prince ne lui répondit qu'en haussant les épaules. De même, le gouverneur énergique de la Flandre orientale, M. van Doorn, demanda à plusieurs reprises au roi de prendre d'avance des dispositions militaires. Mais la cour et le gouvernement semblaient trop dédaigner les Belges pour les croire capables de faire un effort quelconque en se servant de leurs propres forces; en outre, la confiance en lui-même, qui ne faisait jamais défaut au roi, produisit chez lui la même insouciance et la même

(1) Cf. *Gedenkschriften van den Graf van der Duyn.* Page 96.

imprévoyance qui, chez Charles X, étaient le résultat d'une imbécillité absolue.

Ce qui acheva d'entretenir chez le roi une folle sécurité, ce fut la rapide consolidation de la nouvelle dynastie française et du nouveau gouvernement français; ce fut, en outre, l'attitude pacifique et antirévolutionnaire que la cour de Paris observait en général, et, en particulier, vis-à-vis des menées des démagogues belges à Paris, menées dont le cabinet de la Haye avait été informé.

On comprend naturellement que les ennemis jurés du gouvernement, c'est-à-dire l'opposition que composaient les amis de de Potter, exilé, tels que Gendebien, van de Weyer, Lebroussart, Levae, Michiels, Verboeckhoven et autres (Cf. t. XVIII, p. 168), aient été, depuis les journées de Juillet, en proie à la plus vive agitation; pleins d'impatience en voyant l'immobilité du peuple belge que rien ne pouvait enflammer, les membres les plus violents de cette opposition se sentirent excités « à mettre eux-mêmes « le feu aux poudres ».

L'âme de ce cercle était Alexandre Gendebien du Hainaut, l'avocat de de Potter; c'était un démocrate aux opinions politiques les plus exaltées, d'une conséquence logique pleine d'obstination, d'une éloquence violente et d'un besoin d'agir plein de calme et de résolution. La haine implacable qui l'animait contre les orangistes et les Hollandais lui fit concevoir le projet d'acheter la séparation de la Belgique d'avec la Hollande au prix de son union avec la France. Cette pensée, en apparence désespérée, ne doit pas trop nous surprendre. Bien que, pour le patriote belge, l'union de son pays avec la Hollande fût intolérable, il considérait cependant comme une chimère l'idée de l'indépendance de sa patrie qui, depuis

des siècles, n'avait plus possédé son autonomie. Les hommes les plus différents même des provinces septentrionales, tels que van Duyn et Fritz Gagern, ainsi qu'à l'étranger von Stein, pensaient également, plus tard, que la Belgique séparée de la Hollande flotterait sur la mer houleuse sans trouver de port, pour échoir finalement à la France.

Gendebien ne fut pas le seul à croire que la Révolution de Juillet amènerait inévitablement une guerre européenne ; le roi Guillaume aussi garda cette conviction pendant des années. Mais le souverain comptait sur la défaite de la France, qui lui aurait assuré la possession de la Belgique, tandis que le patriote belge comptait sur la victoire de la France, qui, dans tous les cas, entraînerait l'incorporation de la Belgique à ce pays.

Déterminé par des réflexions de cette nature, Gendebien s'était rendu à Paris immédiatement après les journées de Juillet, avec quelques membres des états généraux (1), qui partageaient ses opinions; ces hommes voulurent offrir au cabinet de Paris leur patrie pour une annexion à la France, et le peuple belge comme une armée auxiliaire destinée à conquérir la frontière du Rhin. Cette politique avait à Paris ses alliés naturels dans la Société des Amis du Peuple et même parmi quelques républicains et impérialistes de renom, tels que Mauguin et Lamarque, hommes qui auraient voulu occuper le nouveau gouvernement français en Belgique et sur les bords du Rhin et le précipiter dans une grande guerre.

(1) Si l'on peut rapporter à cette époque deux notes sans date, chez White et chez Bartels, ces hommes étaient de Brouckère, Lehon, Stassart, de Celles et de Langhe, qui, à la vérité, suivirent, plus tard, des voies bien différentes de celles de Gendebien.

Cependant, dès le milieu du mois d'août, Gendebien reçut d'un agent du gouvernement français la déclaration positive que, quelles que fussent les circonstances, il ne fallait s'attendre de sa part à aucune immixtion dans les affaires belges. La Fayette lui-même n'avait aucun goût pour une incorporation de la Belgique; les amis exilés de Gendebien eux-mêmes, les de Potter, les Tielemans et les Bartels, n'auraient pas non plus approuvé ses tendances unionistes, s'ils en avaient été informés.

Stassart avait obtenu du nouveau gouvernement la permission, pour ces hommes, d'entrer librement en France. Immédiatement après l'avénement de Louis-Philippe au trône, ils étaient arrivés à Paris, d'où ils soutenaient avec beaucoup de zèle leur ami qui était retourné à Bruxelles. S'associant à ceux qui partageaient ses opinions, celui-ci mit tout en œuvre pour faire éclater dans cette ville un mouvement populaire qui, dans leur opinion, devait forcer la France à occuper la Belgique.

Un patriote ardent, M. Schavye, qui, pendant son séjour à Paris, avait été témoin des combats de juillet, et qui disposait d'un grand nombre d'ouvriers à Bruxelles, fut choisi pour préparer et pour diriger l'insurrection, dont l'explosion avait été fixée à l'anniversaire de la naissance du roi. Depuis qu'on était arrivé à cette entente préalable, les assemblées nombreuses, les menaces, les discours et les chants publics avaient fait voir qu'un mouvement allait éclater prochainement. Les conjurés poussèrent même l'audace jusqu'à annoncer formellement par des affiches le programme de l'insurrection : « Lundi, « feu d'artifice; mardi, illumination; mercredi, révolu- « tion ! »

Les autorités négligentes, dont l'attention semblait avoir été endormie par l'insouciance du roi, furent cependant assez intimidées par ces indices menaçants pour qu'elles crussent nécessaires d'ajourner l'illumination indiquée pour la fête du roi (24 août). Cependant, elles furent assez imprudentes pour ne pas empêcher la représentation de la *Muette de Portici*, pièce jusqu'alors interdite et qui devait être jouée le lendemain (25 août).

Le soir de la représentation de cet opéra, on vit s'entasser devant le théâtre, sur la place de la Monnaie, des groupes composés d'hommes aux allures étranges et au milieu desquels il se préparait évidemment quelque chose. Pendant que durait la représentation de cet opéra, chaque allusion à la situation actuelle avait été accueillie de bravos bruyants; dès qu'il fut fini, on entendit retentir le cri : « Aux bureaux du *National!* »

Aussitôt une bande de ce peuple attroupé s'y précipita; on brisa des devantures de magasin et des fenêtres; puis, les flots de la multitude se portèrent vers la maison de Libri, qui fut entièrement dévastée, tandis que d'autres masses de peuple brisèrent les fenêtres dans les demeures du procureur Schuermans et du directeur de la police, M. Knyff.

Une troupe séparée, composée de gens mieux armés et conduits avec une discipline plus rigoureuse, avait pendant ce temps maltraité de la même façon le Palais de Justice; vers minuit, elle mit le feu à la maison du ministre de la justice van Maanen, maison qui était située sur la Petite Place au Sable, et prit une attitude tellement menaçante, qu'elle intimida les pompiers et deux pelotons de chasseurs qui étaient accourus, et qu'elle les empêcha de faire la moindre tentative pour

s'opposer aux progrès de l'incendie ou pour l'éteindre.

Le lendemain matin, Bruxelles ressemblait à une forteresse prise d'assaut. Pendant la nuit, on avait pillé tous les magasins d'armurier ; on avait enlevé des carabines et des fusils aux gendarmes, aux pompiers et à un grand nombre de particuliers, de sorte qu'on évalua à douze cents le nombre de ceux qui, dans le courant de la journée (26 août), étaient armés au milieu des troupes d'émeutiers.

Les bourgeois tranquilles qui, la veille, avaient peut-être mêlé leurs cris d'allégresse à l'enthousiasme que le parterre avait montré pour la liberté, virent avec terreur que leur ville était livrée au règne d'une populace déchaînée, dont le mouvement prit ce jour-là un caractère plus brutal et plus anarchique, et dont la fureur aveugle faisait redouter le pillage et l'incendie de toute la ville.

Dès les premières heures du matin, les hordes sauvages de vagabonds de la pire espèce avaient commencé à ouvrir de force les estaminets; avec une farouche audace, on osa insulter les patrouilles militaires et même tirer sur elles. Puis, les insurgés avaient continué leur œuvre de destruction en s'attaquant à quelques maisons habitées de fonctionnaires détestés, et en passant ensuite aux propriétés particulières. On enfonça et on pilla un certain nombre de magasins; puis, dans l'après-midi, la multitude se transporta aux trois communes voisines d'Ucclé, de Forêt et d'Anderlecht, où elle pilla, détruisit ou incendia trois grands établissements manufacturiers et plus de vingt villas et auberges.

Pendant que ces atrocités s'accomplissaient, toutes les autorités avaient pour ainsi dire disparu. On n'avait

aperçu la police ni pendant la nuit, ni pendant la journée. La troupe régulière, qui était forte de quatorze cents hommes, n'avait envoyé dans la rue que de petites patrouilles sans force aucune. On ne songeait pas à la garde communale; d'après la législation du temps, ses armes avaient été déposées dans une caserne. Révoltés de la pusillanimité et de l'incapacité des autorités gouvernementales et communales, quelques hommes appartenant à la bourgeoisie et aux classes instruites, tels que Ducpétiaux, Vanderlinden, Delfosse, Karl Pletinkx et autres, s'étaient rendus à l'Hôtel-de-Ville, où Pletinkx ne trouva qu'avec peine le gouverneur Vanderfosse, qui s'était caché dans un coin. Ces hommes obtinrent de lui l'autorisation nécessaire pour rétablir la milice citoyenne, dont les premières patrouilles parurent dans les rues vers dix heures du matin.

Cependant, le grand nombre des insurgés et leur audace insolente faisaient reculer la garde nationale devant toute tentative d'intervention armée. Les troupes se concentrèrent, vers midi, auprès des palais, où elles bivouaquèrent pendant les journées suivantes, sans s'immiscer en aucune façon dans le mouvement. Les bourgeois et les autorités de la ville restèrent spectateurs passifs, lorsque, pendant l'après-midi, quelques jeunes gens arborèrent devant l'Hôtel-de-Ville le drapeau brabançon tricolore, symbole de l'ancienne union du Hainaut, de la Flandre et du Brabant, et que, le lendemain (27 août), le peuple brisa ou fit disparaître partout les armoiries royales. Les troupes régulières aussi bien que les gardes nationales regardèrent encore faire le peuple qui, pendant cette journée, mit le feu aux préparatifs pour l'illumination du parc.

Pendant la soirée de ce même jour, il y eut un conflit avec une bande d'émeutiers qui s'étaient enivrés dans les caves de l'hôtel Bellevue, et qui insultaient les troupes sur la place du Palais, occasion dans laquelle les gardes nationaux firent feu pour la première et dernière fois. En prenant ainsi une attitude sérieuse, la bourgeoisie se fit tout à coup la maîtresse de la situation; elle obtint la cessation de l'émeute qui, d'ailleurs, semblait peu à peu se lasser et s'éteindre d'elle-même.

Les redoutables bandes commencèrent à disparaître et cachèrent leurs armes ou les vendirent aux gardes nationaux qui, pendant ce temps, furent régulièrement organisés et placés sous les ordres du baron Emmanuel Hoogvorst et de Karl Pletinkx. Des hommes de toute condition et de tout rang se pressèrent dans leurs rangs. Dans cette occasion, la noblesse belge montra dans son plus beau jour son attitude nationale.

Les bons bourgeois, qui avaient pleuré et écumé de rage et de honte en voyant les excès auxquels se livra la populace, se sentirent bientôt assez forts pour procéder contre les meneurs les plus connus parmi les émeutiers, en les faisant arrêter. Les fauteurs de l'insurrection durent tout à coup se sentir complétement déçus, embarrassés, égarés et perdus. En effet, la bourgeoisie, le véritable peuple, s'était levée pour résister à l'anarchie, mais sans se soulever contre le gouvernement.

Malgré la destruction des insignes royaux, il ne s'était manifesté aucune autre hostilité contre la dynastie. Une proclamation affichée dans les rues avait longuement parlé de tous les griefs des Belges, sans cependant dépasser les vœux usuels. La presse se prononça avec beaucoup de zèle en faveur du rétablissement de l'ordre.

Les couleurs françaises s'étaient montrées pendant les jours d'émeute, mais on les avait vues avec déplaisir et on les avait aussitôt abattues pour les remplacer par le drapeau brabançon.

Le peuple belge n'était donc pas favorable à l'opinion des hommes qui songeaient à l'union avec la France, et qui furent également abandonnés par le gouvernement français. Aussitôt qu'ils reçurent la première nouvelle des faits qui s'étaient passés dans la nuit du 25 août, de Potter et Tielemans se rendirent auprès de la Fayette, et un de leurs amis pénétra jusqu'au roi lui-même; tous durent se convaincre que le nouveau gouvernement français voyait le mouvement belge plutôt avec déplaisir qu'avec faveur. Avant que ces hommes en fussent assurés, les fauteurs de l'insurrection à Bruxelles, dans leur isolement, avaient jugé utile de faire leur paix avec la cause victorieuse de l'ordre. Ils surent pénétrer dans le centre d'action qui s'était formé autour de Hoogvorst, et y travaillèrent pour obtenir qu'on convoquât une assemblée de bourgeois notables, qui se réunit à l'Hôtel-de-Ville le lendemain de la fin de l'insurrection, à sept heures du soir (28 août).

Cette assemblée invita le gouvernement à assister à la séance pour nommer une commission administrative provisoire. Le gouverneur refusa de s'y rendre; c'est ce que fit également le Conseil municipal, lorsqu'on l'invita à participer à la nomination d'une délégation que, sur la proposition du président, baron Sécus, on avait résolu d'envoyer au roi pour lui faire remettre une Adresse rédigée à la hâte, dans laquelle on l'avait prié de mettre fin au pernicieux système des ministres, qui ne connaissaient ni les vœux ni les besoins du peuple.

Cette assemblée, qui, se substituant peu à peu et sans bruit aux autorités impuissantes, vota cette Adresse et nomma la députation, changea tout à coup la nature de l'émeute des rues telle qu'elle avait été fomentée par la populace ; à la grande joie des hommes du mouvement, qui se tenaient masqués à l'arrière-plan, elle en fit un mouvement politique du peuple entier.

L'adresse au roi avait été rédigée avec le concours de Gendebien, qui se trouvait également dans le nombre des délégués envoyés à la Haye (1). Sa mission consistait dès lors à diriger le mouvement dans les voies de la légalité, afin d'en profiter du moins pour remédier aux griefs du peuple belge. Pendant un entretien qu'il eut avec le ministre van Gobbelschroy à la Haye, il comprit tout à coup qu'il y avait, entre l'union avec la France et celle avec la Hollande, un terme moyen qui renfermait une indépendance sans péril. Il conçut la pensée d'une séparation de l'administration belge d'avec celle de la Hollande, pensée que longtemps auparavant son ami de Potter avait indiquée dans sa *Lettre de Démophile au Roi* (cf. t. XVIII, p. 163), et qu'il venait d'exprimer de nouveau dans une seconde lettre du 28 août, qu'il avait directement adressée au souverain.

Résolutions du roi.

Le roi reçut à Loo (27 août) la première nouvelle des troubles de Bruxelles. Il en fut tellement frappé qu'il éclata en pleurs. Il recueillit ainsi les fruits de l'insouciance irréfléchie avec laquelle lui et son gouvernement avaient dédaigné les périls menaçants, malgré les aver-

(1) Cette délégation comprenait, outre Gendebien, le baron Sécus, Félix de Mérode, Palmaert père et Joseph d'Hoogvorst.

tissements qu'on lui avait donnés. Il fut puni ainsi de la négligence des autorités de Bruxelles dont il avait été lui-même la cause, et dont, à la Haye, pour ne pas se compromettre, on ne pouvait ni leur demander compte, ni même écouter la justification spontanément offerte du comte Bylandt.

Si, à cet égard, on avait commencé par imiter la conduite du gouvernement français déchu, on continua à suivre cette même politique encore sous d'autres rapports. Dans son ignorance des hommes, des choses et de son siècle, le souverain obstiné, qui était prévenu par les illusions les plus folles sur la nature et sur les causes de la fermentation en Belgique, restait dans les mêmes idées que son ministre van Maanen, homme également entêté, et maintint comme à dessein les principes qui venaient de précipiter dans la ruine le roi de France et son conseiller Polignac.

Dans le conseil de cabinet, qu'on réunit après le prompt retour du roi à la Haye (1), le ministre, dont le roi n'avait pas accepté la démission, pressa le souverain de prendre des mesures rigoureuses contre la capitale belge. De même que Charles X, il considérait toute concession comme un renversement de tout gouvernement légal; comme le roi français, il dit que la faiblesse des monarques était la cause de la chute des royaumes, et il insista, comme lui, sur la soumission complète des rebelles, avant qu'on entrât d'une manière quelconque en négociations avec eux ou avant qu'on leur fît la moindre concession. Il voyait dans la cause du roi

(1) Cf. White, *loco cit.*, tome Ier, page 277 sq.

son maître, celle de toutes les têtes couronnées; par conséquent, il comptait fermement sur le secours de l'Angleterre et des autres puissances.

Le prince d'Orange exhorta le roi à ne pas se reposer sur l'Angleterre, qui avait reconnu le gouvernement issu de la Révolution de Juillet, et à ne pas se fier à une immixtion des puissances au moment actuel et dans l'état où se trouvait l'opinion publique en Europe. Il conseilla sagement de faire les concessions nécessaires pour ne pas transformer en guerre civile une insurrection purement locale. Il offrit de se rendre tout seul à Bruxelles, si on voulait le munir des pleins pouvoirs nécessaires pour entrer en négociations et pour faire les concessions qu'il jugerait convenables.

Le roi, jaloux de son pouvoir, dédaigna ces conseils. En outre, les voies sinueuses de sa politique tortueuse ne l'amenaient à prendre ni des résolutions complètes, ni des mesures énergiques de quelque nature qu'elles fussent. Il laissa faire le prince d'Orange pendant qu'il essayait d'accomplir sa mission pacifique; mais il ne lui donna aucun plein pouvoir, et le chargea seulement de s'éclairer sur la situation des choses.

En même temps, son frère cadet, le prince Frédéric, devait l'accompagner à Anvers pour y accomplir une mission militaire, c'est-à-dire pour concentrer aussi promptement que possible des troupes dans le voisinage de cette ville. A ces dispositions diplomatiques et militaires, le roi ajouta encore une mesure parlementaire, en convoquant pour une session extraordinaire, dont l'ouverture devait se faire le 13 septembre à la Haye, les états généraux qui auraient dû se rassembler régulièrement au mois d'octobre à Bruxelles.

Dans la combinaison de ces différentes mesures, on reconnaissait de nouveau l'ancien et funeste penchant du roi, qui le portait à flotter, avec un mélange d'énergie intempestive et d'hésitation indécise, entre des résolutions incomplètes et des demi-mesures. S'il avait envoyé le prince d'Orange avec des pleins pouvoirs étendus à Bruxelles, sans croiser cette mission par d'autres démarches menaçantes; ou s'il avait donné aux deux princes l'ordre de renforcer sans retard la garnison de Bruxelles par les troupes disponibles; ou bien si, en ne prenant ni l'une ni l'autre de ces deux mesures, il avait convoqué les états généraux à Bruxelles, et que, montrant ainsi sa confiance, il se fût lui-même rendu dans cette ville, en suivant chacune de ces voies, il serait parvenu au but et à une solution heureuse; mais en voulant les suivre toutes à la fois, il s'égara complétement et se perdit dans un dédale sans but fixe.

Il aurait pu éviter chacune de ces trois voies, si, sans attendre la réunion des états généraux, il avait provisoirement accordé les modestes vœux que venait de lui exposer la délégation des notables de Bruxelles (31 août), c'est-à-dire le renvoi de van Maanen et une loi sur la responsabilité ministérielle. Mais, dans cette audience, le roi joua le rôle de Polignac, comme, dans le conseil des ministres du 27 août, van Maanen avait joué celui de Charles X : *il rentra dans la Constitution.* Il invoqua son droit de choisir ses ministres; il rappela qu'une loi sur la responsabilité ministérielle ne pourrait être introduite, conformément à la Constitution, que par une assemblée représentative double en nombre. « Une « pareille proposition, ajouta-t-il, pourrait être présentée « aux états généraux extraordinaires et il pourrait lui-

« même prendre en considération la révocation de « M. van Maanen ; mais il ne consentirait ni à l'une ni à « l'autre de ces mesures, tant qu'il semblerait être con« traint et qu'il aurait l'air d'un homme auquel on de« mande quelque chose en lui appuyant un pistolet sur « la poitrine. Enfin, la condition préalable serait le « retour vers l'ordre et l'entrée des princes à Bruxelles à « la tête des troupes. »

La politique du roi était claire. Deux sessions des états devaient traîner en longueur la réalisation des vœux exprimés par les Belges; l'occupation militaire de Bruxelles devait maintenir le pouvoir du roi : alors, se disait-il, il ne serait pas difficile d'enterrer de la manière habituelle toutes les motions novatrices au sein des états généraux.

Mission pacifique du prince d'Orange.

Le jour où la députation bruxelloise fut reçue à la Haye, les princes transportèrent leur quartier général d'Anvers, où ils étaient arrivés le 29 août, à Vilvoorden, à deux lieues de Bruxelles. La population de la capitale était de nouveau en proie à l'agitation et aux inquiétudes, dès qu'on y avait appris que les princes étaient arrivés à Anvers avec six bateaux à vapeur chargés de troupes, et qu'ils y avaient institué une commission extraordinaire avec des dispositions telles, que le commandant militaire, général Chassé, pouvait prendre, sous sa seule responsabilité personnelle, toutes les mesures qu'il jugerait indispensables. On compléta l'organisation de la garde nationale et on prit de nouveau soin de l'armer.

Ce feu qui couvait sous la cendre, les princes le ravivèrent tellement par les mesures maladroites qu'ils

continuaient à prendre, que dès ce jour même l'incendie éclata en flammes vives. Le prince d'Orange, d'un caractère frivole et inégal, qui se laissait facilement déterminer par chaque impression immédiate, n'avait su résister à la présomption orgueilleuse des militaires hollandais qui l'entouraient, et il avait déjà oublié le but primitif de sa mission pacifique.

Au lieu de se rendre seul à Bruxelles, il ne voulait plus se séparer des troupes; au lieu de se transporter dans la capitale plein de confiance et sans y faire poser la moindre question préalable, il fit mander le baron Hoogvorst à Vilvoorden, afin de délibérer avec lui sur les moyens à prendre pour rétablir les pouvoirs légaux.

Hoogvorst parut avec une députation à laquelle le prince ne permit pas d'abord de se présenter en corps devant lui. Il commença par traiter avec Hoogvorst seul, puis avec Rouppe, vieillard qui, sous l'Empire, avait été maire de Bruxelles, et qui reçut un mauvais accueil de la part du prince, parce qu'il portait un nœud tricolore. Mais ces dignes notables de la bourgeoisie avaient déjà appris, par l'expérience, qu'il fallait craindre d'exciter les masses populaires et qu'on devait avoir plus d'égards pour leurs vœux que pour les menaces des souverains. Ils demandèrent au prince d'arrêter la marche de ses troupes, puisque la ville ne laisserait pas entrer un seul homme dans ses murs, avant que van Maanen fût renvoyé et qu'on eût fait droit aux griefs du peuple; ils l'invitèrent à venir à Bruxelles sans escorte, cas dans lequel ils engageraient leur propre tête pour sa sûreté personnelle. Mais le prince insista sur l'entrée des troupes et sur le rétablissement des insignes royaux qu'on avait fait disparaître; ce fut

donc pour une bagatelle frivole, pour les couleurs de sa maison, qu'il mit en jeu la paix et l'existence du royaume.

Lorsque, le soir de ce jour (7 heures), les délégués publièrent cette réponse du prince en l'affichant dans les rues de Bruxelles, il se produisit un mouvement tumultuaire tel, que même l'explosion de l'insurrection à Paris n'avait guère présenté de scène pareille. Le peuple demanda à grands cris des armes et des barricades; hommes, femmes et enfants se précipitèrent dans les rues pour commencer ce travail. En présence et avec le concours des bourgeois honorables qui venaient de prendre les armes, on distribua des cartouches; on mit en état de servir les pièces d'artillerie que les troupes avaient laissées dans la ville; on porta dans les maisons toute sorte de projectiles; on arracha les pavés dans les rues; on coupa les arbres des boulevards et on fit des barricades avec des voitures, des charrettes, des tonneaux et des poutres. Vers minuit, il y eut plus de cinquante barricades qui obstruaient les principales rues et les accès de la ville.

Dès le commencement de cette insurrection incroyable, une seconde députation était partie pour Vilvoorden, afin d'y déclarer que l'acceptation des conditions posées était une pure impossibilité. Les princes, entourés de leur état-major, reçurent les délégués dans une attitude imposante. Avec un entêtement puéril, ils insistèrent même à ce moment sur l'enlèvement des couleurs brabançonnes, devenu pour eux un point d'honneur, et ils menacèrent d'employer la vive force. Le jeune prince de Ligne, chambellan de l'empereur d'Autriche, qui ne pouvait être soupçonné de sentiments révolutionnaires, avertit les princes des dangers qu'ils couraient, en leur

disant qu'en persistant dans cette demande, ils déclareraient la guerre civile. En entendant les paroles orgueilleuses et hautaines de quelques officiers d'état-major, le comte Duval de Beaulieu disait « que Charles X avait « perdu la couronne pour avoir écouté des conseillers « également dépourvus de tout jugement ».

Pendant ces négociations, le prince d'Orange joua une scène qui montra qu'il était aussi peu que son père capable d'oublier sa propre personne, même dans les crises les plus graves de l'État. Depuis longtemps, il avait été aigri en voyant qu'il perdait sa popularité qu'autrefois il n'avait pas dédaigné d'acheter même au prix de quelques artifices d'acteur; aussi se plaignit-il vivement, à cet instant, des calomnies de la presse, qui avait fait planer sur lui le soupçon d'avoir maltraité sa femme et même de lui avoir enlevé ses diamants. Pendant qu'il donnait ainsi cours à ces reproches, le courrier lui apporta, avec d'autres dépêches, une lettre de la princesse, sa femme, lettre qui était remplie d'expressions d'amour et de dévouement, et que le prince n'hésita pas à communiquer à la députation.

Le résultat de cette négociation fut l'accommodement que voici : le prince devait se rendre sans escorte à Bruxelles, mais la garde nationale porterait la cocarde orangiste à côté de la brabançonne. Avant que le prince arrivât le lendemain (1er septembre), on vit apparaître un de ses aides de camp, qui annonça d'un ton brutal que le prince (que, sur ces entrefaites, les militaires et son frère avaient de nouveau fait changer d'avis) insistait sur l'enlèvement des couleurs rebelles. Lorsque, immédiatement après, sa nature véritable avait repris le dessus, le prince dépêcha en toute hâte un second messager

qui, par des formes plus polies, devait réparer le mal que le premier venait de causer.

Mais les bourgeois revinrent dès lors à leur première idée, et résolurent de porter uniquement les couleurs brabançonnes. Ce fut d'avance la défaite formelle de l'autorité souveraine, lorsque ce prince versatile finit par se décider à céder sur tous les points.

Vers midi, le prince parut au pont de Laeken, où il fut reçu par l'état-major de la garde civique. Selon la manière enjouée et affable qui lui était habituelle, il y prononça quelques paroles aimables et pleines de prévenance. Mais il pâlit, lorsque avec sa petite escorte d'officiers il entra à cheval dans la ville, dont les rues étaient bouleversées par les barricades, et qu'il passa à travers une double haie de gens du peuple, de gardes nationaux et d'hommes appartenant à toutes les classes, qui étaient munis d'armes de toute espèce et qui le recevaient dans un silence sombre et fort significatif. Il eut de la peine à réprimer ses larmes et à maintenir son attitude princière.

Aucun cri ne vint frapper son oreille; aucun mouchoir ne salua son entrée; il sembla chercher en vain des cocardes orangistes : il n'en aperçut pas une seule. Obéissant à l'émotion du moment, il voulait suivre les boulevards et se rendre sur la place Royale, où se trouvaient les troupes. Mais, lorsqu'on lui fit remarquer que toute la population s'attendait à le voir passer à travers la haie formée par la garde nationale jusqu'à la place du Théâtre, il prit ce chemin, en adressant de temps en temps quelques paroles au peuple, au milieu duquel se trouvaient des étrangers insolents, et qui se pressait d'une manière inconvenante autour du prince en l'invectivant même de quelques injures.

Lorsque, arrivé au marché aux Légumes, il s'arrêta un moment comme s'il ne savait pas quel chemin il devait prendre, une voix dans la multitude lui cria : « A « l'Hôtel-de-Ville ! » Un homme d'une taille herculéenne brandit une pique au-dessus de la tête du cheval que montait le prince, et fit entendre le même cri qui fut appuyé par les vociférations étourdissantes des masses populaires : on aurait dit que le peuple conduisait en triomphe un prisonnier à travers les rues de la ville.

Parvenu jusque devant l'Hôtel-de-Ville, le prince prononça quelques paroles empreintes de la plus grande modération : il invoqua la fidélité et l'amour de l'ordre des citoyens, et termina par un vivat pour le roi, qui ne trouva qu'un faible écho et qui fut couvert par les cris hostiles de : « Vive la liberté ! A bas van Maanen ! »

A ce moment, le cheval fougueux du prince commença à ruer et frappa un homme du peuple ; lorsque des cris menaçants éclatèrent de nouveau au milieu de la foule, le prince changea de cheval et apaisa le peuple en promettant d'assurer l'avenir de cet homme blessé ; puis, il prit le galop et franchit, dans la rue aux Violettes et dans la rue de l'Hôpital, des barricades qui arrêtaient son escorte. Il arriva tout seul devant le Palais de Justice, où un factionnaire de la garde nationale croisa la baïonnette sur lui, jusqu'à ce que sa suite le rejoignît et qu'il pût enfin arriver au Palais-Royal.

On peut facilement se figurer la profonde indignation dont cette expédition humiliante devait remplir l'âme du prince ; en effet, en montrant un véritable courage personnel, qui dans aucune circonstance n'aurait pu lui acquérir de la gloire, il n'avait guère réussi à imposer au peuple.

Pendant un instant, il déchargea sa colère contre Hoogvorst, qui aurait dû le mettre à l'abri de tout outrage. Mais bientôt son bon naturel reprit le dessus. Il discuta avec calme et sang-froid les mesures qu'il fallait prendre; il promit, dans une proclamation, qu'on ne ferait pas entrer de nouvelles troupes à Bruxelles, et, en même temps, il annonça l'institution d'une commission consultative qui devait discuter les moyens propres à rétablir la bonne entente entre le gouvernement et les citoyens.

Pendant que cette commission était occupée à s'acquitter de sa tâche, le prince donna libre accès auprès de lui à tous ceux qui désiraient lui parler; il se montra presque sans escorte aucune dans les rues; il parla, comme c'était son habitude, avec beaucoup d'amabilité aux patrouilles de la garde nationale et aux officiers qui les commandaient, et, avec une franchise pleine de loyauté, il entra en conversation avec les personnes de sa connaissance qu'il rencontrait en route.

Ces manières prévenantes étaient tout à fait propres à calmer les esprits; de plus, les dispositions du peuple étaient, le lendemain (2 septembre), aussi favorables que la veille elles lui avaient été hostiles. Mais tout à coup, un revirement complet parut tout remettre en question. Pendant la nuit, la députation des notables était revenue de la Haye. En rendant compte de sa mission, elle fit tout ce qu'elle put pour affaiblir ce qu'il y avait de défavorable dans la réponse du roi. Néanmoins, aussitôt que le rapport de la délégation fut connu, l'indignation universelle éclata de nouveau avec un redoublement de force. On arracha la proclamation des murs, on lacéra les affiches et on les brûla. Un attroupement furibond se forma de-

vant le palais du prince; l'autorité de Hoogvorst et la présence d'esprit de van de Weyer ne réussirent qu'avec peine à apaiser la rage des émeutiers.

Il était évident que, n'ayant ni la force ni l'autorisation nécessaires pour agir, le prince perdrait inutilement et son temps et sa peine, et que, dans cette lutte entre des sentiments opposés, il sacrifierait en vain le repos de son esprit. En effet, il se trouvait placé au milieu de puissances tout à fait irréconciliables : il avait devant lui la ville, agitée par la fièvre de la révolte ; derrière lui, le prince Frédéric, dont tout le monde voulait faire réussir la mission militaire, en se livrant à une activité fort affairée, et enfin, derrière ce prince, son père inflexible, qui traversait les plans du prince d'Orange aussitôt que celui-ci se laissait aller à ses bonnes dispositions et qu'il était prêt à faire des concessions.

Le prince d'Orange aurait pu acquérir la force nécessaire et des pleins pouvoirs suffisants, s'il s'était décidé à rompre ouvertement avec la politique hollandaise. Effectivement, pendant la soirée de ce jour, Gendebien, qui ne s'embarrassait de rien et nulle part, l'avait instruit des vœux devenus universels du peuple, qui demandait la séparation de l'administration belge d'avec celle de la Hollande ; ensuite, il avait ouvertement demandé au prince « de faire cause commune avec les « Belges, pour s'assurer la lieutenance générale dans le « cas d'une séparation entre les deux administrations, et « la couronne, dans le cas d'une rupture complète entre « les deux pays ».

Mais ce rejeton de la maison d'Orange, chez lequel le sentiment du devoir envers sa famille l'emportait sur n'importe quelle considération politique, rejeta ces ou-

vertures avec une fermeté et une résolution fort honorables : « La postérité, répondit-il, ne dira pas qu'un « prince de Nassau a arraché le diadème du front de « son père pour le mettre sur le sien ! »

Peut-être aussi, le prince ne s'imaginait-il pas encore que l'union des Pays-Bas, l'œuvre des travaux et des intérêts européens pût être réellement menacée d'une rupture, ou même que les Belges désirassent sérieusement disloquer leur organisation politique et séparer l'administration des deux pays. Bien qu'il ne fût pas resté étranger à la marche des délibérations au sein de la commission, il était cependant visiblement frappé, lorsque, en présence des députés aux états généraux présents à Bruxelles, on lui présenta le rapport dans lequel cette commission proposait la séparation des deux administrations (3 septembre).

Le prince demanda formellement aux députés réunis autour de lui, si tel était réellement le vœu général; tous répondirent : Oui ! avec de vives acclamations, qui trouvèrent un écho dans la multitude assemblée devant le palais. Le prince voulut savoir le sens précis de cette demande; le major Moyard lui indiqua l'union personnelle telle qu'elle existait entre la Hongrie et l'Autriche, entre la Norwége et la Suède. Le prince fit valoir l'importance de cette question qui n'était pas dynastique, mais européenne, et qui était contraire à la Constitution et aux traités; les députés insistèrent sur la loi de la nécessité qui était plus forte que les traités. Enfin, le prince demanda si, dans le cas où l'on céderait à leurs vœux, ils jureraient fidélité à la dynastie, s'ils combattraient une invasion armée des Français, et s'ils garantiraient la sécurité des palais. Pleins d'enthousiasme,

les députés belges répondirent affirmativement à ces questions, en agitant leurs chapeaux, en se serrant les mains, en s'embrassant et en versant des larmes; tandis que les officiers hollandais, qui assistaient à cette scène, manifestèrent ouvertement leur déplaisir par des murmures.

Deux proclamations annoncèrent le résultat de ces négociations. Dans l'une d'elles, les députés présents dans la capitale informèrent les habitants de Bruxelles qu'ils avaient présenté au prince, comme le vœu urgent de la Belgique, la complète séparation des provinces du Nord et du Sud, sans autre lien commun que celui de la dynastie. En même temps, ils donnèrent à entendre qu'ils ne se rendraient pas à l'assemblée des états généraux à la Haye, mais qu'ils attendraient à Bruxelles le résultat de leurs efforts.

L'autre proclamation, signée par le prince lui-même, par l'état-major de la garde nationale et par les autres personnes présentes, annonça le départ du prince et la retraite simultanée de la garnison de Bruxelles ; puis, on y exprima l'engagement pris par la milice citoyenne sur son honneur « de ne pas souffrir un changement de dy- « nastie, et de protéger la ville et en particulier le « palais. » En même temps, on y mentionna que le prince avait offert de présenter au roi les vœux des Belges et de les appuyer auprès de lui, et qu'il espérait les voir agréer par le souverain.

Agitation dans les provinces du Nord et du Sud.

A peine le prince avait-il apaisé l'agitation à Bruxelles par sa présence dans la capitale et par la conduite qu'il y avait tenue, que le roi l'attisa de nouveau par sa manière d'agir. Le danger avait été conjuré en Belgique, lorsqu'il surgit de nouveau en Hollande.

Pendant que la garnison de Bruxelles se retira pour opérer sa jonction avec le corps d'armée du prince Frédéric, le prince d'Orange retourna à la Haye où il fut accueilli avec chaleur par le roi, qui accourait au-devant de lui, et avec enthousiasme par le peuple, qui l'avait cru perdu. Il tint sa promesse et plaida la cause des Belges avec un zèle qui toucha même le roi. Les ministres la Coste et Gobbelschroy, tous les deux d'origine belge, se mirent du côté du prince, parce qu'ils considéraient la séparation des deux pays comme le seul moyen de prévenir de plus grands malheurs.

Mais le roi, dont la volonté était inflexible, se montra inaccessible à cette pensée. Il persévéra dans son idée fixe, que, pour l'amour d'une poignée de rebelles, les puissances ne laisseraient pas détruire leur œuvre de prédilection, l'union des Pays-Bas; il avait déjà envoyé à Londres le colonel Gumoens, pour y faire demander les secours des alliés.

Cependant, sur ce point il allait promptement et d'une manière inattendue être trompé dans son attente. Wellington prétendit que ce n'était pas un cas d'intervention pour les alliés. Le roi d'Angleterre, dit-on, n'hésita pas à affirmer que « si le roi des Pays-Bas ne pouvait pas « maintenir sa couronne, lui, le roi d'Angleterre, méri« tait de perdre la sienne dans le cas où il voudrait pré« cipiter l'Europe dans une guerre pour rendre sa cou« ronne au roi des Pays-Bas ».

Mais quand bien même le roi Guillaume n'aurait été réduit qu'à ses propres forces et à sa politique intérieure, il ne serait jamais entré de bon gré dans les vœux et les demandes des Belges. Il pouvait savoir d'avance que l'accomplissement de la séparation deman-

dée ferait surgir de nouveau toutes les immenses difficultés qui avaient accompagné la réalisation de l'union et qui en étaient le revers; cette circonstance seule l'aurait fait reculer devant cette nouvelle expérience, dont bien peu de personnes pouvaient se figurer d'avance toutes les complications. Il savait également que la grande industrie à Gand et le haut négoce d'Anvers (comme il le fit bientôt en toutes formes) protesteraient contre une pareille mesure, et il ne voulait pas irriter ces anciens favoris pour satisfaire quelques brouillons brabançons et wallons. Il doutait même que cette demande d'une séparation fût sérieuse et qu'on y persistât toujours ; ses hommes d'État hollandais étaient probablement du même avis.

Falk se prononça, pendant ces jours-là, en faveur d'une séparation aussi complète que possible; cependant, lorsqu'il apprit que, contrairement à leur décision primitive, les députés belges se rendraient à l'assemblée des états généraux, il retira l'opinion qu'il venait d'exprimer, croyant qu'avec quelques concessions moins importantes on pourrait « apaiser les enfants. »

Tel semblait être aussi l'avis du roi. Il venait d'accepter la démission de van Maanen (3 septembre) ; après avoir fait cette concession, qui, trois semaines auparavant, aurait accommodé tout le différend, mais qui aujourd'hui, en face des nouvelles exigences, était sans importance aucune, il semblait vouloir maintenir tout le reste avec une obstination d'autant plus opiniâtre.

Personne n'entendit dire que le prince d'Orange, se souvenant de ses promesses, eût fait la moindre résistance aux volontés du roi. Il était habitué à céder à la force immédiate d'une action qui s'exerçait sur lui ; com-

ment aurait-il pu résister alors à l'influence de l'élément hollandais, puisque son cœur, si docile à toute impulsion étrangère, devait être encore sous le coup de l'impression toute récente que lui avait laissée sa réception à Bruxelles, et l'accueil tout différent qu'on lui avait fait à la Haye? A Bruxelles, il avait permis qu'on parlât publiquement de son espoir de voir réaliser les vœux des Belges; mais confidentiellement, il y exprima, dit-on, aussitôt les doutes qu'il avait au sujet de l'accomplissement de leurs désirs (1). Il avait promis de les appuyer, bien qu'il les eût écoutés en les désapprouvant. De même, il désapprouvait peut-être le système de temporisation, par lequel son père espérait étouffer le mouvement en lui-même; mais il le laissa faire.

Le roi publia la proclamation (5 septembre) qui était destinée à parler à ceux qui avaient tout à craindre de la révolution. Il les exhorta à attendre tranquillement le résultat des délibérations au sein des états généraux, où l'on examinerait la question de savoir si les maux dont souffrait la patrie étaient causés par des défauts dans les institutions nationales, et s'il existait des raisons suffisantes pour transformer ces dernières; en particulier, si les rapports fondés sur les traités et la Constitution devaient, dans l'intérêt général, changer de forme et de nature. Prêt à coopérer, ajoutait-il, à des mesures étendues dans l'intérêt du bien public, le roi n'était pas moins résolu à maintenir intact le droit légal de toutes les parties du royaume et de ne procéder que par des voies régulières.

Le texte de cette proclamation était en lui-même assez

(1) Cf. White, *loco cit.*, tome Ier, page 349.

inoffensif; mais la presse hollandaise l'accompagna des interprétations les plus fâcheuses. Le roi ne voulut jamais considérer que sa politique devait montrer un excès de douceur conciliante, et qu'une semblable politique était un devoir pour lui, par la seule raison que toute opposition du gouvernement et de la royauté contre la population belge deviendrait inévitablement une opposition entre deux nationalités aigries l'une contre l'autre.

Aussitôt que le roi eut fait sa première réponse à la députation des notables de Bruxelles, toute la Hollande avait fait entendre le cri de: « Vive Orange! » accompagné d'imprécations contre les rebelles. Ce peuple de vieux républicains se leva avec un tel enthousiasme pour la cause de ses souverains, qu'on aurait pu croire qu'il avait grandi sous le règne séculaire d'une monarchie patriarcale. Les compagnies de tireurs (*schutteryen*) avaient offert de partir pour combattre les rebelles; des compagnies de volontaires se formèrent aussitôt dans ce même dessein. Le *Journal d'Arnheim* du 7 septembre appela ouvertement aux armes, en disant « que le sang « des rebelles n'était pas du sang de frères. » De même, les *Nederlandsche Gedachten* ne voulaient plus entendre parler de négociations et s'écrièrent : « Guerre aux « rebelles et aux meurtriers ! »

A cette attitude du peuple hollandais avait répondu, pas à pas, un mouvement croissant dans tout le pays belge; ce qui, le dernier jour du mois d'août, avait été une querelle entre le roi et les notables de Bruxelles, était devenu, huit jours après, une affaire de peuple à peuple. On connaissait comme une des plus grossières du monde la populace belge, qui, plus que toute autre plèbe, était inculte quant à la moralité et à l'instruction;

cette seule circonstance aurait dû faire craindre que les actes de vandalisme commis à Bruxelles pendant les événements d'août ne trouvassent aussitôt un écho dans le pays. Aussi, des troubles d'une nature politique et d'autres qui n'avaient pas ce caractère, agitèrent-ils bientôt toute la Belgique.

A Verviers et à Huy, il y eut des scènes de pillage et d'incendie dans les établissements manufacturiers (28, 29 août), scènes qui, comme les événements de Bruxelles, révoltèrent tous les gens honorables. A Louvain, où un démocrate exalté du nom d'Ad. Roussel était le chef du mouvement, il y eut entre la foule et la petite garnison un conflit sanglant, à la suite duquel le colonel Gaillard quitta la ville (1). Immédiatement après l'insurrection à Bruxelles, Liége avait commencé à s'agiter et la garnison s'était retirée dans les deux forts. Une sourde fermentation régnait dans toutes les autres villes, à Namur, Mons, Ath, Charleroi et autres.

Seules les deux Flandres étaient restées tranquilles, à l'exception de la ville de Bruges qui, depuis longtemps, avait été sourdement agitée par les frères Rodenbach. Dans toute une série des villes orientales, on avait imité les compagnies de volontaires, telles qu'elles s'étaient formées en Hollande. Les habitants de Wavres étaient les premiers qui, au nombre de cent et armés de haches et de fourches, étaient accourus au secours des insurgés de Bruxelles (1er septembre).

(1) On le soupçonnait de trahison ; lorsque, plus tard, le 2 novembre, il retourna à Louvain, il succomba dans un des plus hideux épisodes de la révolution belge, sous la fureur vengeresse de la foule sauvage. Cf. Wolffers: *Flandrisches Album*. Leipzig, 1849, p. 113 sq.

Ce fut un événement gros de conséquences, lorsque, trois jours plus tard, un corps de Liégeois, renforcé à Jodoigne de manière à former une troupe de trois cents hommes, arriva avec deux canons, sous la conduite de Charles Rogier à Bruxelles, où elle fut suivie immédiatement d'une autre troupe venue de Jemmapes. Puis, arrivèrent peu à peu les Belges qui avaient fait partie de l'armée et qui venaient de déserter le drapeau (à partir du 5 septembre). Mêlés à tous ces nouveaux venus, les propagandistes français répandirent ensuite parmi eux la conviction encourageante qu'on était sûr de l'assistance morale des Français qui, à Paris, faisaient fête à de Potter et ses amis, en leur préparant des ovations et en organisant plusieurs banquets en leur honneur.

Tel était l'état de choses dans la ville de Bruxelles, vers laquelle étaient dirigés les regards du pays tout entier, lorsqu'on eut connaissance de la proclamation du roi (7 septembre). On n'osa pas l'afficher, mais le peuple déchira et brûla les journaux qui la contenaient. Deux jours plus tard, arrivèrent les gazettes hollandaises qui excitaient à la guerre civile; elles étaient accompagnées d'autres feuilles, dans lesquelles on avait désigné par leur nom quelques chefs du mouvement, en se moquant d'eux et en les dénonçant d'un ton railleur. Cette circonstance seule suffit pour réveiller l'attention des chefs ainsi exposés et pour leur montrer qu'à la Haye on marchait au-devant de la tempête imminente sans pilote et sans tenir le gouvernail.

Il n'existait aucune autorité, excepté le seul état-major de la garde civique. Le directeur de la police avait abandonné son poste; le gouverneur était un homme complétement nul, et le Conseil municipal louvoyait

entre les différentes impulsions que lui donnait l'opinion publique. C'est pourquoi les hommes du mouvement mis en péril soulevèrent la question d'un gouvernement provisoire dans lequel ils s'efforçaient de faire entrer des hommes de considération, comme on les avait auparavant fait siéger dans l'assemblée des notables; de cette manière, on comptait en même temps intimider les Hollandais.

On convoqua une assemblée des députés du pays présents dans la ville, et des officiers de la garde nationale, qui se réunirent à l'Hôtel-de-Ville, où ils résolûrent d'instituer un comité de Salut public (8 septembre), chargé de veiller au maintien de la dynastie et à l'accomplissement de la séparation administrative des deux pays. Pour attirer le Conseil municipal dans le mouvement, on décida que quatre délégués de chacun des huit arrondissements de la ville proposeraient seize candidats, dont le Conseil municipal choisirait huit qui feraient partie du comité.

C'est ce qui fut fait. L'impuissant Conseil municipal nomma (9 septembre), comme membres de cette nouvelle autorité, deux représentants du barreau : van de Weyer et Gendebien; deux représentants de la bourgeoisie : Ferdinand Meeus et Rouppe, et quatre hommes appartenant à la haute aristocratie. Parmi ces derniers se trouvait Félix Mérode, homme indispensable, qui avait été naturalisé en France, mais qui, depuis la mort de son père (février), avait été retenu à Bruxelles par des affaires relatives à sa succession; c'était un grand seigneur, chef de la noblesse et du parti catholique, rempli d'une ambition cléricale et aristocratique et qui, comme le disait van de Weyer, ne connaissait d'autre droit que celui du canon et des canons.

Le Conseil municipal fit une faible tentative pour intervenir arbitrairement dans les affaires ; dans la formule qui indiquait les fonctions du comité, il changea le second point en substituant à la première rédaction les mots de « maintien du vœu de la séparation, tout dans « l'ordre légal. » *Malgré* cet affaiblissement dans la rédaction, trois parmi les seigneurs nobles, le prince de Ligne, le baron Sécus et le duc d'Ursel s'abstinrent de paraître à la première séance du Comité (10 septembre) ; les autres cinq se retirèrent également, mais ce fut *à cause* de cet affaiblissement par lequel, disaient-ils, leur mandat se trouvait faussé.

Il est probable qu'en se retirant, on s'est servi de ces prétextes pour obéir à des motifs fort différents; le courage et la pusillanimité, la volonté sérieuse d'agir et le besoin de sauver les apparences, le désir ou de compromettre davantage le Conseil municipal ou bien de lui laisser à lui seul la responsabilité des choses à venir : toutes ces causes auront sans doute contribué à provoquer cette retraite.

Comme le Conseil municipal, bien que malgré lui, retira la modification qu'il venait d'introduire dans la formule, le comité du Salut public dut se déclarer constitué, quoique ce fût malgré ses désirs (11 septembre). Il le fit dans une proclamation fort prudemment rédigée, dans laquelle, suivant l'exemple donné par le roi, il invita les citoyens à attendre tranquillement les délibérations des états généraux; il engagea les étrangers à rentrer dans leurs foyers ; il promit d'assurer du travail aux ouvriers et de faire tout ce qui était nécessaire « pour le maintien de la dynastie et de la tranquillité « publique. »

Ruine de la cause du mouvement.

Les premiers fauteurs du mouvement furent profondément consternés par le contenu de la proclamation royale et par le langage de la presse hollandaise. Ils s'aperçurent qu'il s'agissait de choisir entre la lutte et la soumission, entre la révolution et un accommodement à tout prix. Ils ne songèrent plus qu'à trouver le moyen de sortir pacifiquement de ces complications dangereuses.

En effet, ils croyaient qu'on ne pouvait penser à une lutte armée, parce que rien n'était préparé pour elle ; ils étaient convaincus que la cause de la révolution n'avait aucune chance de réussir et qu'elle était perdue sans espoir, parce qu'elle manquait au dehors de l'assistance morale de l'opinion publique, qui, dans toute l'Europe, était prévenue contre le mouvement belge et lui était hostile, et parce que, à l'intérieur, dans toutes les classes supérieures, le goût pour une résistance révolutionnaire et le courage nécessaire pour une pareille lutte faisaient absolument défaut. Ils voyaient clairement que la garde nationale ne se battrait pas. Elle avait pris les armes uniquement pour protéger sa propriété. Au moment actuel, elle était faible de nombre, et, occupée jour et nuit par un service fort pénible, elle était épuisée et fort mécontente de voir que ses efforts étaient sans fin. Hoogvorst poussa les bourgeois notables à s'enrôler et à contribuer par leurs cotisations au payement des gardes nationaux dépourvus de ressources qui faisaient le service ; mais, à toutes ces invitations, on ne répondit que par un zèle bien tiède.

Dans tous les cercles de la société, on voyait régner l'inquiétude, la défiance et le malaise. Les riches, les grands et les étrangers émigrèrent. L'affluence à la

Banque fut tellement considérable, que cet établissement ne put plus changer les billets présentés. Tout commerce et tout trafic s'arrêtèrent. Les campagnes étaient infestées de braconniers, de voleurs de bois qui commettaient des dégâts dans les forêts, et de mendiants insolents, vagabonds dont on avait à craindre la rapine et l'incendie. Par suite de l'absence de tout travail, la détresse était devenue accablante au sein des classes pauvres.

L'affluence des volontaires augmenta encore la misère qui régnait dans le pays. C'est pourquoi, dans un ordre du jour du 8 septembre, Hoogvorst avait engagé les habitants à faire cesser l'envoi de ces milices; le comité de Salut public avait dû demander aux étrangers de s'éloigner. Les instigateurs primitifs de l'insurrection s'effrayèrent, lorsque à ce moment leur ami de Potter leur offrit dix mille hommes et qu'il leur écrivit qu'il n'attendait qu'un signe d'eux. Ils se hâtèrent de l'engager à rester tranquille; de Grammond, le défenseur de Tielemans, écrivit à de Potter (8 septembre) qu'on était en voie de s'entendre par des moyens légaux, et que l'on considérait son arrivée à Bruxelles comme un obstacle à la réalisation de tout accommodement; cette lettre formait, en même temps, pour de Potter le commentaire d'une lettre moins franche que son propre défenseur lui avait adressée (16 septembre), et qu'il avait également rédigée dans le dessein de l'apaiser.

En instituant un comité de Salut public, on avait essayé dans ces cercles de créer un centre d'union imposant; cependant, on s'aperçut bientôt qu'on n'avait fait que créer de plus grandes scissions dans les classes supérieures déjà fort divisées, au sein desquelles on voyait se croiser des enthousiastes bien intentionnés et des intri-

gants malveillants, des faiseurs de projets téméraires et des réactionnaires présomptueux, des fanfarons bruyants et des traîtres silencieux.

Tous les gens modérés avaient reculé d'effroi à la seule pensée d'un gouvernement provisoire qui équivalait à une déclaration de guerre faite au roi. Le gouverneur, le bourgmestre et quinze membres du Conseil municipal quittèrent la capitale, qui, en instituant le comité de Salut public, était sortie de la légalité. Si les autorités se séparaient ainsi de la cause de la révolution, les députés aux états généraux tinrent la même conduite. Auparavant, ils avaient été d'avis de ne pas aller à la Haye; ils avaient alors pensé comme ceux qui voulaient tirer l'épée et jeter le fourreau au loin ; telle était également l'opinion de de Potter qui, à ce moment même, dans la *Tribune parisienne* du 9 septembre, enjoignit aux Belges d'en appeler au tocsin, si le roi ne voulait pas céder à leurs demandes. Mais, au moment actuel, les députés avaient abandonné leur opinion antérieure, afin d'éviter toutes les apparences de rébellion. Aux yeux des révolutionnaires résolus, tout semblait probablement perdu par suite de ce changement d'opinion. Mais, en réalité, il enleva un solide appui aux hommes modérés en Belgique, tandis que la réception qu'on fit à la Haye aux députés augmenta la force et l'influence des hommes du mouvement.

Le roi, il est vrai, reçut les députés belges individuellement avec une bienveillante amabilité; mais la population hollandaise les traita comme des ennemis hors la loi. La presse excita jour après jour l'opinion publique contre eux. Dans la société, on les évita. Quelques-uns d'entre eux ne purent trouver un logement qu'avec l'as-

sistance de la police. De Gerlache fut insulté en public. Un des députés écrivit à Bruxelles « que la foudre me« naçait leurs têtes; que la Belgique pouvait se pré« parer au combat ou à l'esclavage. »

Le message que le roi fit présenter aux états généraux (13 septembre), n'était qu'une paraphrase de sa proclamation du 5 septembre. Il y ajournait tout, tandis qu'en Belgique on attendait avec une impatience fébrile des concessions rapides; le roi se retranchait derrière la loi fondamentale qu'en Belgique on voulait faire sauter. Dans son discours d'ouverture, le roi déclara qu'il serait inflexible et qu'il ne céderait jamais à l'esprit de parti et qu'il ne sanctionnerait jamais des mesures qui sacrifieraient le bien de la patrie à la violence ou aux passions.

Les dispositions hostiles se donnèrent aussitôt libre carrière, même au sein de l'assemblée des États. Dans la liste des candidats pour la présidence, on mit en tête un des adversaires les plus violents des Belges, M. van Toulon, bien qu'on eût eu coutume de donner un président belge aux états généraux assemblés à la Haye. Doncker-Curtius proposa (15 septembre) de nommer une commission mixte chargée de délibérer sur les mesures propres à rétablir l'état de choses légal; lui, de son côté, ne vit d'autre moyen que d'employer la force des armes.

Les Brouckère et les Gerlache opposèrent des menaces aux menaces. Pendant la discussion de l'adresse, de Gerlache répondit (21 septembre) à Doncker-Curtius par un discours noble et digne, où il disait : « que la « victoire remportée par les armes et par la terreur, « n'entraînerait qu'une redoutable réaction; que, si l'on « n'écoutait pas leurs vœux, leur intention n'était pas

« de regarder en spectateurs passifs et insensibles la « ruine de leur patrie ».

Pendant ce temps, on ne regardait pas non plus, en Belgique, avec indifférence les choses qui se passaient à la Haye. Le discours du trône que venait de prononcer le roi, et les nouvelles que la presse répandait au sujet des mauvais traitements subis par les députés, provoquaient de nouveau à Bruxelles l'indignation universelle. Le comité de Salut public, se trouvant dans le même dilemme que toutes les autorités antérieures, entre les passions populaires d'un côté et les pouvoirs souverains et militaires de l'autre, convoqua de nouveau (15 septembre) une assemblée des représentants de la ville. Il fit voter par elle une Adresse aux députés à la Haye, où se mêlaient les craintes et les menaces, suivant les suggestions naturelles d'une politique telle que la dictait une situation qui exposait les députés, non-seulement à l'outrage, mais encore au danger. On y rappelait tout ce que la garde civique de Bruxelles avait fait pour bien mériter du maintien de la tranquillité; on faisait ressortir la force du pouvoir qui, par suite des circonstances, était maître de la capitale; enfin, on insistait sur des mesures promptes, décisives et tranquillisantes, et sur la nécessité de retirer les troupes.

Cette mission eut un résultat encore plus fâcheux que l'envoi des députés aux états généraux, et exerça, dans la suite, une influence encore plus mauvaise. Les deux porteurs de l'Adresse, Nicolay et Vléminckx, ne purent avoir, à la Haye, qu'une entrevue avec cinq députés; on les pressa de se sauver aussi vite que possible, parce que leurs jours seraient menacés dès qu'on apprendrait le sujet de leur mission.

Le compte qu'à leur retour ils rendirent de leur voyage devint le signal d'une nouvelle tournure des choses. Il coupa court à toute espérance d'un accommodement futur. « La majorité des Hollandais, disaient-ils, ne vou« lait pas entrer en négociations en présence de l'insur« rection; elle faisait attendre le pardon à la multitude « et l'échafaud aux chefs. »

Deux brochures, rédigées par Libri, circulaient pendant ces jours-là en Belgique. Dans des expressions qui trahissaient le bonheur voluptueux de la vengeance, elles confirmaient le contenu menaçant de ce rapport qui jeta des discordes incurables parmi les délégués et dans le sein du comité administratif. Le courage des anciens chefs, compromis par les événements, avait été déjà bien abattu; mais, dès lors, il leur fit presque complétement défaut. Une minorité voulut, au contraire, immédiatement commencer les hostilités. Parmi ces gens résolus se trouvait Plétinckx, qui se démit aussitôt de ses fonctions dans la garde nationale, « parce que, disait-il, il « ne voulait pas être jeté par la fenêtre ».

Désarmement de la garde civique.

Plétinckx voulait ainsi donner le signal à la masse proprement dite et prête à la révolution, aux basses classes, aux volontaires et aux étrangers auxquels s'était joint, depuis la publication du discours du trône, un grand nombre de patriotes prêts à tout risquer, et d'ouvriers sans pain qui étaient venus de toutes les parties du pays : tous étaient poussés par un instinct secret qui leur disait que la cause pendante entre la Hollande et la Belgique devait être vidée par une lutte décisive à Bruxelles.

Parmi ces étrangers, qui ne partageaient pas les

soucis des pères de famille et des propriétaires d'entre les bourgeois auxquels la sécurité de la ville tenait au cœur ; parmi ces masses d'ouvriers remplis d'une force exubérante et qui n'avaient rien à perdre, on ne trouvait aucune de ces considérations qui paralysaient l'énergie des hautes classes, parce que ces dernières calculaient avec timidité les petites ressources et les grands dangers, les pertes certaines et les gains peu assurés d'une révolution.

Les grandes masses n'étaient mues que par le seul instinct de la haine nationale ; elles attendaient avec une vive impatience l'explosion prochaine de la lutte, et elles étaient en proie à une agitation fiévreuse, parce qu'elles ne voyaient personne faire les moindres préparatifs pour le combat. Les forces hollandaises étaient campées à deux lieues seulement de la ville; mais nulle part il n'y avait de dispositions prises, nulle part on ne voyait le moindre penchant pour défendre Bruxelles ; on ne trouvait ce désir ni au sein du comité de Salut public, qui montrait beaucoup de négligence et sur la bonne foi duquel on commençait à avoir des doutes, ni dans les rangs de la garde nationale qui persévérait dans son ancienne attitude, en ne voulant protéger que la sûreté intérieure de la ville que personne ne menaçait alors.

Or, à ce moment critique, cette classe du peuple trouva un petit nombre de nouveaux chefs, aux yeux desquels l'honneur national était le seul motif d'agir, puisque les choses étaient arrivées à ce point culminant; sans leur action, l'insurrection belge aurait été entravée et arrêtée au moment même où il lui fallait mettre en mouvement tous les rouages et tous les ressorts dont elle disposait.

Depuis quelques jours (15 septembre), il s'était formé, sous le nom d'*Union centrale*, un club populaire composé de jeunes radicaux et républicains qui se réunissaient dans la salle Saint-Georges. Cette union avait probablement reçu sa première impulsion de Paris, où de Potter venait de fonder (12 septembre), à l'estaminet de Payelle (rue Saint-Honoré), le *Club belge*, qui devait s'entendre avec le comité ou « avec les clubs » en Belgique (1), et qui, à l'aide des sommes recueillies par lui, envoyait jour par jour des troupes de volontaires dans le Hainaut.

Les Liégeois Rogier et deux frères Bayet, les étrangers Niellon et van Halen, ce conspirateur espagnol d'origine belge, dont nous avons parlé ailleurs (Cf. t. III, p. 261), étaient, outre les plus intrépides parmi les indigènes, les fondateurs de cette assemblée; c'étaient les véritables révolutionnaires pour lesquels le moment de jouer un rôle était dès lors venu.

Parmi ces hommes, on s'était toujours dit à l'oreille qu'on avait laissé faire « les habiles »; quand viendrait leur tour, il leur faudrait probablement un jour « lâcher « Picard », que même les premiers instigateurs des journées d'août voulaient encore retenir à la chaîne. On était las des chemins tortueux, de la tiédeur et de l'apathie des autorités pseudorévolutionnaires qui avaient été à la tête des affaires et de celles qui les dirigeaient à ce moment, qui, par leurs paroles, incitaient à la révolution, mais qui étaient incapables de l'accomplir par des actes.

Une occasion fortuite amena aussitôt le club à tendre la main au peuple et à s'unir à lui pour renverser le

(1) Cf. de Potter : *Souvenirs*. Tome Ier, page 131.

comité de Salut public. Les volontaires, à la tête desquels marchaient toujours les Liégeois, avaient de leur propre chef entrepris deux reconnaissances, accompagnées de quelques violences. Le Comité réprimanda (19 septembre) cet acte d'indiscipline dans une proclamation, où il annonça même son intention d'offrir satisfaction au prince Frédéric.

Aussitôt il se produisit une grande agitation au sein du peuple, devenu méfiant à l'égard de cette autorité qui, disait-on, voulait le vendre et le trahir. Le soir, on vit reparaître, dans les rues et dans les places publiques, en nombre infini, les figures et les hommes suspects du 25 août qui demandaient à grands cris des armes. Les masses populaires assiégèrent le comité de Salut public assemblé à l'Hôtel-de-Ville, où elles essayèrent de pénétrer à vingt reprises peut-être; la garde civique les en empêcha par des moyens pacifiques, mais enfin, les émeutiers, les Liégeois à leur tête, envahirent la salle où on les apaisa tant bien que mal en leur abandonnant un certain nombre de fusils. Pendant toute la nuit, bien des milliers d'hommes remplissaient les rues de leurs flots agités. Dans les premières heures du matin (20 septembre), la ville offrait un aspect sombre et sinistre. Le profond silence était souvent interrompu par les cris de la populace qui toujours et sans cesse demandait des armes. Tous les magasins et tous les lieux publics étaient fermés; les voitures ne circulaient plus; la police avait disparu. La crainte d'un retour du pillage était universelle.

Cependant, la gravité et le caractère sérieux de la situation ennoblissaient ce nouveau mouvement; le but précis de la défense contre les Hollandais tenait éveillés les sentiments généreux des habitants : aucune pro-

priété ne fut mise en danger. Dans une irrésolution indécise, la milice citoyenne se tenait rangée devant ses corps de garde. Dès la nuit, on avait commencé par enlever un de ces postes; dans le courant de la journée, le peuple les prit les uns après les autres et désarma les bourgeois. Cinq caisses remplies de fusils, qui venaient d'arriver et d'être déposées au Palais-de-Justice, tombèrent également entre les mains des insurgés, de sorte qu'on comptait environ trois mille hommes armés dans la myriade de gens dont les flots sillonnaient les rues. L'occupation de l'Hôtel-de-Ville décida le règne du peuple.

Bien qu'une partie de la garde nationale restât encore en possession de ses armes, le corps était cependant, pour ainsi dire, dissous; les officiers déposèrent leurs épaulettes, et les choses, en suivant le même cercle, redevinrent ce qu'elles avaient été le 27 août, où le pouvoir avait passé des mains du peuple à celles des bourgeois; ce jour, les hommes en blouse et aux bras nus reprirent les armes que les bourgeois leur avaient arrachées à cette date antérieure.

En un moment, tous ceux qui composaient les classes supérieures se dispersèrent pleins de désespoir et de pusillanimité, et en se trahissant les uns les autres. Les membres du comité de Salut public, et, parmi eux, les premiers auteurs du mouvement, s'éclipsèrent rapidement. Gendebien et van de Weyer s'enfuirent à Valenciennes, où ce dernier déclara que tout était perdu (1). Félix Mérode quitta le pays. Même Pierre Rodenbach et même Rogier croyaient, au dernier moment, que la lutte

(1) Cf de Potter : *Souvenirs*, tome Ier, p. 132.

était trop inégale ; ce dernier s'éloigna aussitôt avec ses Liégeois en prenant la direction de Waterloo.

Les modérés intimidés, ceux qui possédaient et les légitimistes, envoyèrent, en partie individuellement et en partie en commun, des adresses au prince Frédéric, pour le prier d'amnistier la ville, qui, disaient-ils, était prête à se soumettre. Même un certain nombre de députés belges, à la Haye, demandèrent au roi d'employer la force (1).

Le monarque venait d'envoyer à Bruxelles le premier secrétaire de l'ambassade anglaise, Cartwright, qu'il avait chargé de s'informer des possibilités d'une résistance. Les personnes que le diplomate questionna sur ce sujet furent unanimes à lui répondre « que le prince « n'avait qu'à paraître, pour que les bourgeois aisés lui « ouvrissent les portes de la ville ».

Ainsi, le prince put se faire précéder d'une proclamation (21 septembre), dans laquelle il annonçait qu'il venait, « sur la demande des meilleurs bourgeois », promettant en même temps l'oubli général du passé, à l'exception des « principaux auteurs des actes par trop criminels ».

Par un de ces hasards miraculeux dont dépend la décision d'événements révolutionnaires, cette proclamation ne fut publiée que lorsque le pouvoir et les armes étaient retombés entre les mains du peuple, pour lequel elle n'était qu'un morceau de papier propre à être brûlé. Mais, on commit une folie en restreignant l'amnistie et

(1) *Rapport officiel du gouvernement des Pays-Bas sur les évènements des mois d'août et septembre* 1830. Dans l'annexe aux *Esquisses*, etc., p. 285 sq.

en forçant les chefs à la dernière résistance, eux qui, n'étant plus ce qu'ils étaient la veille, étaient d'ailleurs résolus de résister au gouvernement.

Parmi eux se trouvait le brave Plétinckx, ce sous-lieutenant de trente-trois ans, mais actuellement hors de service, dont nous avons parlé plus haut (Cf. t. XVIII, p. 134). Il mérita bien de la patrie et lui rendit un service qui ne sera jamais oublié : dans la situation désespérée de ces journées-là, il maintint ferme sa résolution de soldat de combattre pour la cause de l'honneur, même sans la moindre perspective d'une réussite possible; de cette manière, il décida la reprise du combat, avec elle la victoire remportée par la ville, puis le soulèvement du peuple tout entier et ensuite l'indépendance du pays. Il eut les yeux fixés sur les bourgeois intimidés, sur les traîtres aux sourdes manœuvres et sur les agents hollandais, et il se montra résolu de les contenir les uns et les autres.

Le jour du revirement dans les affaires (20 septembre), des troupes de peuple avaient été conduites par Elsken, dit Borremans, qui, plus tard, devint orangiste, à une attaque contre le palais du prince d'Orange, qu'on croyait entraîné par les Hollandais à provoquer encore une fois un soulèvement des bourgeois contre la populace. Ce fut Plétinckx qui déjoua ce complot par les mesures énergiques qu'il prit pour défendre le palais.

Lorsque la séparation entre la milice citoyenne locale d'avec la garde nationale mobile et les corps francs s'effectua le lendemain (21 septembre), le commandant de ces derniers, van der Meere, entraîna trois cents volontaires dans la plaine de Dieghem, où ils furent, en grande partie, taillés en pièces par la cavalerie hollandaise. Plé-

tinckx parut pour les sauver d'une destruction complète. Il avait eu le soupçon bien fondé que les Hollandais avaient été informés, et que van der Meere, à ce moment comme plus tard partisan connu de la maison de Nassau, voulait débarrasser ainsi la ville de ces hommes, qui étaient les plus audacieux entre tous.

Sous le coup de ce soupçon, Plétinckx pénétra (22 septembre) dans l'Hôtel-de-Ville, où il trouva Hoogvoorst délibérant avec quelques bourgeois au sujet d'une invitation dans laquelle on engageait le prince Frédéric à hâter son entrée dans Bruxelles. Plétinckx contesta à cette réunion toute autorité pour faire une pareille démarche, et en força les membres à évacuer l'Hôtel-de-Ville.

Ainsi disparut même la dernière ombre de toute espèce d'autorité. Le baron Hoogvoorst, qu'on ne pouvait pas facilement déraciner dans l'amour du peuple qu'il avait su gagner par sa bienfaisance et par son affabilité, disparut pendant un court espace de temps de la scène politique, mais juste au moment le plus critique, où il n'était pas à la hauteur de la situation. Plétinckx était donc de fait dictateur; il était entouré des jeunes membres du club de Saint-Georges, qui persévérèrent auprès de lui à l'heure du danger, tels que Ducpétiaux, Évérard, Nique, le baron Felner, Ernest Grégoire, Édouard Fischer, Roussell (de Louvain) et autres.

Du reste, même au sein de cette dernière autorité révolutionnaire, la plus vaillante de toutes, on n'était pas opposé à l'idée d'une soumission honorable, puisqu'on n'avait que trop bien conscience de l'insuffisance des moyens de défense. Ducpétiaux s'efforça d'obtenir une protestation au nom de la bourgeoisie armée contre la

proclamation du prince, où ce dernier avait affirmé qu'il venait sur la demande des meilleurs bourgeois ; on demanda que le prince accordât une amnistie sans restriction, s'il voulait entrer dans la ville sans résistance.

Ducpétiaux et Évérard portèrent cette déclaration au quartier général, où ils furent tous les deux arrêtés et emmenés à Anvers. Pendant la nuit qui suivit cette journée, Plétinckx organisa ses faibles ressources. Il envoya des émissaires chargés d'observer les ennemis et de faire arriver des secours armés. Il fit recueillir par quelques notables de l'argent, de la poudre et du plomb chez les bourgeois patriotiques ; il plaça trois cents volontaires, avec six pièces de canon, dans le palais du prince d'Orange, que Grégoire devait défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Lorsque, à une heure du matin (23 septembre), Plétinckx alla visiter les postes aux portes de la ville, il trouva les portes de Laeken, de Schaerbeck, de Louvain et de Flandre gardées par huit, par deux, par quatre et par six hommes, tandis que celle de Namur était occupée par trente paysans d'Ucclé. Dans l'intérieur de la ville, toutes les barricades, au nombre de cinq cent cinquante environ, étaient complétement abandonnées.

A deux heures du matin, Plétinckx entendit les chasseurs de la garde hollandaise sonner la diane. Du haut de la tour de Sainte-Gudule, on pouvait observer les mouvements de l'ennemi. Le moment décisif arriva. Plétinckx se rendit à l'Hôtel-de-Ville pour y prendre les dernières dispositions. Il a raconté lui-même (1) que

(1) Cf. *Souvenirs révolutionnaires*. Bruxelles, 1857.

sa femme le fit appeler trois ou quatre fois, et qu'enfin, entourée de voisins et d'amis, elle le conjura de quitter la ville et de renoncer à cette résistance insensée. Fatigué, étourdi et violemment ému, il sanglota dans les bras de sa femme, mais le sentiment de l'honneur l'emporta chez lui. Il ne voulut pas sans combat abandonner sa patrie au joug des Hollandais, qui, comme on pouvait le prévoir, pèserait désormais d'une manière encore plus accablante sur elle.

Mission belliqueuse du prince Frédéric.

L'heure de la mission belliqueuse du prince Frédéric avait sonné. Il devait résoudre à Bruxelles, par la force des armes, la question que les états généraux, à la Haye, étaient occupés à ce moment à vider par des voies parlementaires.

Le prince Frédéric était celui de ses deux fils avec lequel le roi s'entendait le mieux et qui lui était le plus familier : il était doux et honorable de caractère, plein d'ordre dans tout ce qui concernait ses affaires personnelles; il était exempt du naturel léger du prince d'Orange, qui s'adonnait plus volontiers aux jouissances des sens, et il n'était pas non plus entouré de gens équivoques comme son frère. Il avait hérité une bonne part de l'entêtement, de la jalousie, des vues bornées, de la suffisance et de l'indécision qui caractérisaient son père, tandis que son frère avait l'esprit plus ouvert, des vues plus larges, qu'il était plus hardi, plus prompt à se décider et plus entreprenant. Familiarisé avec les choses de la guerre, il manquait cependant de l'expérience militaire que son frère avait acquise sous les ordres de Wellington. Il n'était évidemment pas de taille à s'ac-

quitter d'une tâche aussi difficile que celle dont on l'avait chargé.

D'ailleurs, la manière dont il avait jusque-là conduit les affaires n'avait été ni brillante, ni pleine de promesses pour l'avenir. Son corps d'armée, concentré autour de Malines et de Vilvoorden, aurait pu entièrement cerner et bloquer Bruxelles de trois côtés, tandis qu'on avait laissé ouvertes toutes les communications de la ville. Les volontaires de Rogier avaient pu, sans trouver d'obstacles, exécuter leur marche de Liége à Bruxelles à travers un pays partout militairement occupé. On n'avait puni ni l'expulsion de la garnison de Louvain, ni la prise d'assaut postérieure d'un des deux forts de Liége (19 septembre). Puis, lorsqu'un avant-poste hollandais avait occupé Tervueren et menacé ainsi les communications entre Bruxelles et Louvain, ces troupes avaient été retirées sur la demande des habitants de la capitale. Quelque bonnes que pussent être les raisons qui avaient motivé cette conduite, elle avait nécessairement dû fortifier la témérité des volontaires batailleurs et le sentiment qu'ils avaient de leur propre valeur.

La petite armée du prince n'était pas encore complète; sans les pressantes invitations des bourgeois bien pensants, la marche sur Bruxelles aurait été ajournée encore davantage. Comme à La Haye, on avait la certitude qu'on ne rencontrerait pas de résistance, on y avait hâté la résolution de procéder à l'attaque, résolution qui fut prise sans le concours de quelque militaire expérimenté, ni même des directeurs généraux aux ministères de la guerre et de la marine. Probablement, on n'avait aucune connaissance exacte des ressources disponibles, mais ce qui est certain, c'est qu'on n'avait aucun plan d'action

préparé d'avance pour le cas d'un échec qui, comme on le croyait, était impossible.

Au sein du conseil des ministres, le roi demanda qui serait le commandant en chef; il nomma le prince Frédéric. Lorsqu'on lui objecta qu'un prince de la maison royale n'était pas une personne propre pour une telle tâche, le roi, plein d'humeur, leva la séance, en disant : « Je n'ai pas demandé qui ne le serait pas, mais qui le « serait : *en dat zol Fritz wezen!* (et je veux que Fré-« déric le soit !) »

Dans l'entourage immédiat du prince se trouvait le chef de l'état-major, général Constant de Rebecque, soldat froid, d'une forte trempe et résolu à ne reculer devant aucun acte de violence. Le 21 septembre, le prince reçut ses dernières instructions. Lors de son départ, il avait à sa disposition, suivant les renseignements les plus dignes de foi, dix mille trois cents hommes et vingt-six pièces de canon.

Attaque et défense de Bruxelles.

Le plan d'attaque était conçu avec prudence et bien calculé. La veille de leur entrée, les troupes prirent autour de Bruxelles une position en forme de demi-cercle : leur droite s'appuyait sur la grande route de Gand, près de Zellick; le centre se trouvait devant Dieghem et la gauche devant Tervueren. Une division, commandée par le général Kortheyliger et postée autour de Tongern, devait couper les communications dans la direction de Liége; après avoir pris la ville de Louvain, elle devait s'avancer sur Bruxelles, d'où le major général Trip, avec quatre cents cavaliers, lui tendrait la main dans la direction de Louvain.

La principale attaque contre Bruxelles devait être

dirigée sur la partie haute de la ville, où l'on voulait s'emparer du Parc, pour y attendre les secours des bourgeois bien pensants et amis de la loi. Trois colonnes devaient ensuite pénétrer par les portes de Louvain, de Flandre et de Lacken, et appuyer ainsi le mouvement principal par des diversions destinées à détourner l'attention des insurgés.

Dans la matinée, une foule de femmes et d'enfants assiégèrent les rues (23 septembre), et apportèrent, dans divers quartiers, des rafraîchissements aux troupes qui entraient. Il y eut à peine vingt défenseurs derrière la barricade à la porte de Schaerbek, lorsque, à huit heures du matin, on y vit apparaître le corps principal des ennemis, la colonne du centre gauche, le noyau du corps d'attaque, deux bataillons de grenadiers, un bataillon de chasseurs de la garde et six bataillons d'infanterie avec douze pièces d'artillerie.

Mais, à ce moment même, Ernest Grégoire s'avança du boulevard de l'Observatoire avec ses trois cents volontaires et avec six canons; il déploya ses hommes en tirailleurs, et ouvrit, avec ses canons distribués en divers endroits, un feu croisé contre la porte. L'artillerie supérieure des Hollandais força Grégoire à reculer jusqu'au palais du prince d'Orange, que, suivant les ordres reçus, il voulait défendre. Ses hommes, plus sages que leur commandant, refusèrent de s'y laisser enfermer. Contraint de céder à leurs instances, Grégoire plaça ensuite ses canons sur la place Royale, derrière une grande barricade, qui fermait la place entre l'hôtel Bellevue et le café de l'Amitié, faisant ainsi face à la grande rue Royale que les Hollandais devaient suivre en ligne droite pour se rendre au Parc. Les volontaires de

Grégoire, cachés dans les maisons, pouvaient balayer dans toutes les directions les accès de la barricade.

La hardiesse avec laquelle on avait exécuté ce premier acte de résistance, provoqua une espèce de choc électrique au sein du peuple, où les sombres accents du tocsin de Sainte-Gudule avaient immédiatement réveillé l'enthousiasme du combat. Les hommes armés accoururent aussitôt à cet endroit et se mirent en embuscade dans toutes les rues latérales. Après avoir essuyé, pendant toute leur route, un feu nourri partant des meurtrières, des fenêtres, des toits et des rues, les grenadiers s'avançant vers le parc furent reçus par l'artillerie de Grégoire que servaient quelques anciens artilleurs. Lorsque le vaillant chef d'escadrons Kramer fit avancer deux canons contre la barricade, lui-même et presque tous ses hommes furent abattus par les tirailleurs qui occupaient les édifices voisins.

Un autre malheur frappa une division de grenadiers qui avaient été détachés avec ordre de purger la rue de Louvain. Après avoir franchi deux barricades, ils se virent arrêtés par un feu meurtrier au pied d'une troisième barricade située à la hauteur de la rue de l'Orangerie. Se retirant ensuite vers le point où débouchait cette rue, ils furent pris de front par une fusillade partant d'une barricade qui fermait la rue de Treurenberg, de sorte que les cent cinquante hommes qui restaient de la troupe durent se rendre.

A la vue de ces prisonniers conduits en triomphe, le peuple s'exalta de plus en plus, et même les gens timides se sentirent poussés à la lutte. Lorsque, à la suite des grenadiers et des chasseurs, qui les premiers étaient entrés dans la ville, le reste de l'infanterie déboucha

dans la rue Royale, la défense avait tellement augmenté en force, que ces bataillons durent se diriger vers les boulevards pour pouvoir arriver jusqu'au Parc. Les Hollandais y dressèrent leurs douze canons contre les différentes entrées du Parc; ils placèrent quatre obusiers sur les hauteurs appelées maintenant quartier de Léopold; puis, ils distribuèrent le reste de leur artillerie aux portes de Schaerbeck, de Louvain et de Namur.

Parmi les trois autres colonnes destinées à faire diversion, une seule, commandée par le général Trip, avait paru, à sept heures, à l'extrême gauche, sur les hauteurs de Saint-Josse-ten-Noode. Au commencement de la lutte autour de la porte de Schaerbeck, le général s'était avancé avec un bataillon d'infanterie et neuf escadrons de cavalerie, afin de purger d'ennemis la porte de Louvain; puis, il avait jeté ses lanciers au galop dans la rue de Louvain, où ils vinrent se choquer contre la même grande barricade, à côté de la rue de l'Orangerie, où la division de grenadiers avait été forcée de reculer. Ils durent se retirer de ce cul-de-sac et se dirigèrent le long du boulevard du Régent, vers la porte de Namur. Les trente paysans qui y étaient postés battirent en retraite en suivant la rue des Petits-Carmes, qui se trouvait interceptée par une barricade. Appuyés par la population du quartier des Marolles, ils y repoussèrent toutes les tentatives que firent les Hollandais pour avancer vers la place Royale, afin de tourner la barricade située à cet endroit et qui coupait les communications avec le Parc.

Les diversions faites aux portes de Flandre et de Lacken avaient eu un résultat bien plus fâcheux encore que celle qu'on venait de faire ainsi aux portes de Louvain

et de Namur. La colonne de l'extrême droite sous les ordres du colonel Boekorven, avec la cavalerie maladroitement placée à sa tête, avait pénétré à huit heures dans la rue de Flandre, où la population venait de lui faire bon accueil. Arrivée au marché aux Porcs, elle rencontre une barricade dégarnie de défenseurs; mais aussitôt, des hommes armés accourent et échangent des coups de fusil avec elle. La foule paisible se disperse en un clin d'œil : du haut des maisons voisines, on lance sur la troupe des pierres, des meubles et de la chaux; n'étant plus maîtres de leurs chevaux, les cavaliers retombent dans un affreux désordre sur l'infanterie; sans être poursuivis, et au désespoir de ceux des officiers qui avaient été longtemps au service, tous les soldats ensemble s'enfuient jusqu'au village d'Assche, situé à deux lieues de Bruxelles.

A la porte de Laeken, le général Favauge, qui commandait la colonne du centre droit, se trouva en face d'une barricade occupée seulement par une douzaine de gens ivres; il fit tirer quelques coups de fusil; puis, après avoir laissé derrière lui un détachement d'observation, il partit pour se rendre dans le faubourg de Schaerbek. Si les généraux commandant les colonnes latérales avaient ainsi laissé le prince dans l'embarras, les deux autres, qui avaient reçu l'ordre d'occuper Louvain, agirent de la même manière. Le major général Trip, frère du général, s'était montré à sept heures du matin devant la porte de Malines à Louvain; mais, après avoir fait jeter quelques grenades dans la ville, il avait dû se retirer à Malines, puisque avec ses quelques cavaliers il n'avait pas osé pénétrer dans la ville et qu'il n'avait pas vu Kortheyliger, ni entendu parler de lui.

Ce dernier, de son côté, n'arriva que sur les onze heures devant Louvain. Mais lui aussi, trouvant la ville prête à se défendre et se voyant harceler sur ses derrières et sur ses flancs par des paysans armés, partit à son tour de cette ville ; il perdit la tête, et, au lieu de traverser la Dyle pour rejoindre le prince, il se retira vers la ville de Tirlemont, qui lui ferma ses portes. Passant ensuite par Jodoignes et Wavres, il se dirigea sur Tervueren et ne parvint que le 27 septembre, lorsque tout était déjà terminé, à Cortemberg, à demi-chemin entre Louvain et Bruxelles.

Le prince comprit, avec un sentiment de déception amère, que « les meilleurs bourgeois » de Bruxelles ne valaient pas mieux que les légitimistes de Paris qu'on n'avait pu trouver nulle part au moment où il fallait agir ;-il s'aperçut que l'entreprise, dans laquelle il s'était engagé afin de prendre une attitude défensive, était devenue une redoutable attaque militaire et qu'il avait à lutter contre une résistance désespérée.

Après avoir fait tenter encore plusieurs attaques, il comprit aussi bien que ses généraux qu'ils n'arriveraient à aucun résultat, s'ils ne procédaient pas au siége en règle de chacun des quartiers de Bruxelles, siége qui aurait été la ruine de la ville tout entière.

Plus tard, le prince a été blâmé de divers côtés de ne pas avoir eu recours à cette mesure extrême. Mais il n'aurait pas plus trouvé le courage d'assumer cette responsabilité que Marmont n'avait osé bombarder Paris des hauteurs de Montmartre. De plus, il n'en aurait pas eu les ressources nécessaires, et, vu l'extension qu'avait prise l'esprit révolutionnaire, la moindre tentative faite pour exécuter une mesure aussi violente aurait immé-

diatement mis fin au dévouement des Belges qui servaient dans l'armée et n'aurait pu que hâter la rupture complète.

Après avoir vu échouer ainsi les attaques dirigées contre les portes occidentales, et trouvant que Kortheyliger avait disparu, le prince comprit qu'il ne lui restait plus qu'à se retirer, à se défendre ou à ouvrir des négociations. Il commença par recourir à ce dernier moyen. Il expédia le colonel Gumoens, qu'il chargea de demander qu'on fît cesser l'effusion du sang. Ce parlementaire, qu'on avait eu de la peine à arracher à la fureur des insurgés qui voulaient tirer vengeance de l'arrestation de Ducpétiaux, on le conduisit devant Hoogvorst, parce que Plétinckx s'était rendu à Nivelles, pour y prendre un corps de volontaires, de même qu'il avait rappelé Rogier avec ses Liégeois.

Pendant la nuit, Hoogvorst se rendit auprès du prince. Il fit de l'évacuation de la ville la première condition d'une suspension d'armes. Mais le prince ne put y souscrire sans avoir l'autorisation du roi. De son côté, il insista sur le rétablissement de la garde nationale, parce qu'alors on pourrait s'entendre sur le service à faire en commun par les bourgeois et par les soldats. Ainsi, même en face de la situation actuelle, il ne comprenait pas quelle en était la gravité. Il commença des négociations militaires, comme son frère s'était engagé dans des négociations politiques, pour lesquelles ils n'avaient eu, ni l'un ni l'autre, les pleins pouvoirs du roi. Il montra des doutes et de la défiance quant à ses ressources, et il encouragea ainsi les insurgés à continuer le combat avec d'autant plus de vigueur.

Le lendemain matin (24 septembre) le théâtre de la

lutte était tel qu'il avait été la veille. Pendant la nuit, les combattants populaires s'étaient dispersés dans les estaminets sans laisser un seul factionnaire sur les barricades, de sorte qu'il aurait suffi de quelques compagnies de soldats hollandais, commandés par des chefs hardis et profitant de cette insouciance, pour s'emparer par surprise des positions les plus avancées et les plus dangereuses, c'est-à-dire de quelques édifices et de quelques barricades. On n'y avait pas songé ou bien on n'avait osé le faire.

A cinq heures du matin, on sonna le tocsin, en mettant en branle toutes les cloches. De tous les côtés, les volontaires accoururent dans la ville; chacune de ces troupes se porta, en arrivant, vers les positions autour du Parc, où la lutte dura toute la journée, depuis huit heures du matin, sans amener aucun résultat.

Ne songeant qu'à garder une attitude défensive, le prince retira l'infanterie du Parc, où il ne resta que quelques tireurs d'élite; il renforça les détachements qui occupaient les palais adjacents, et, pendant l'après-midi, il ordonna de lancer quelques grenades dans le groupe de maisons qu'occupaient les insurgés, ce qui fit que le Manége devint la proie des flammes.

Afin d'assurer ses communications avec la porte de Schaerbek, il fit occuper la somptueuse maison de Ferdinand Meeus, près de cette porte; puis, il ordonna de bombarder le carré de maisons situé en face et de l'incendier ainsi, pour en déloger les combattants qui lui offraient une résistance opiniâtre.

Cette mesure énergique vint s'ajouter à tous les autres excès isolés, que, dans cette lutte acharnée, les troupes commettaient en pénétrant dans les maisons défendues

par les insurgés, excès dont quelquefois des femmes et des enfants furent aussi les victimes. Tout cela ne fit qu'exciter davantage les esprits de la population, et enflamma chez elle un grand enthousiasme qui la poussa à continuer la résistance avec d'autant plus de zèle. Par suite d'une modification effectuée pendant la nuit, il se produisit dans les luttes de la troisième journée (25 septembre) un ordre plus grand et plus méthodique. Sur la proposition de Rogier, qui, avec Hoogvorst et le peintre Jolly, ancien officier du génie, avait formé un comité administratif, van Halen avait été nommé commandant en chef à la place de Plétinckx qui était absent. Ce dernier cependant venait de rentrer de son expédition de Nivelles avec les volontaires; on le mit à la tête de l'état-major, où il trouva parmi les officiers placés sous ses ordres le vieux général bonapartiste Mellinet, qui, depuis seize ans, avait vécu à Bruxelles, où il avait été en communication avec le parti républicain.

Dès les premières heures du matin, on vit affluer encore ce jour-là de nouveaux renforts, composés d'ouvriers, d'anciens militaires, de chasseurs et de braconniers, qui entrèrent par les portes ouvertes de Hal, d'Anderlecht et de Ninove, où ils furent accueillis avec des cris de joie, et rafraîchis avec des boissons et de la nourriture. Gendebien et van de Weyer aussi, qui s'étaient enfuis, revinrent avec des volontaires et avec un convoi, venu à propos, de quatorze barils de poudre; se joignant à Félix Mérode, qui venait également de rentrer à Bruxelles, ils rétablirent le comité de Salut public.

Ces renforts continuels empêchaient les combattants populaires de sentir la fatigue et le relâchement du corps et de l'âme, sous lesquels succombèrent bientôt les trou-

pes hollandaises. Van Halen crut devoir inaugurer son élévation par un coup extraordinaire. Trois colonnes devaient faire une attaque simultanée contre le Parc, en y pénétrant par les trois grilles qui le fermaient du côté de la place Royale, de la montagne du Parc et du palais des États-Généraux. Sur ce dernier point, où commandait Plétinckx, on ne pouvait entrer dans le Parc sans s'être emparé auparavant du palais, qui était fortement défendu. Plétinckx l'attaqua de derrière ; mais il se vit arrêté par des obstacles dont l'artillerie seule pouvait triompher. Néanmoins, son attaque attira toute l'attention du prince, qui y fit répondre de deux côtés différents.

Van Halen dut songer à envoyer à Plétinckx des détachements de secours, s'il ne voulait pas le laisser bloquer par les ennemis. Mais tout à coup, les Hollandais cessent le feu, et un parlementaire ne pénètre pas sans danger jusqu'auprès de Plétinckx, qui le renvoie à l'Hôtel-de-Ville. On dit que cette mission était le résultat d'un plan bien combiné d'avance et qui avait pour but de perdre le courageux dictateur, dont l'importance avait été révélée au prince par les traîtres Elsken et van der Meere qui venaient de se faufiler dans les rangs de son état-major.

Le parlementaire était porteur de la convention d'une suspension d'armes, conclue par les généraux hollandais d'une part et quatre volontaires de l'autre, qui, disait-on, s'étaient présentés en qualité de délégués de l'autorité siégeant à l'Hôtel-de-Ville. On lui déclara qu'un pareil mandat n'avait été donné à personne. Les confidents du prince dans l'entourage du comité de Salut public surent si bien arranger les choses, que Plétinckx

lui-même fut envoyé au prince avec une lettre du parlementaire. Dès que cet homme redouté eut franchi une barricade dans la rue de Louvain, il se vit arrêter par les Hollandais qui le traînèrent à Anvers, en lui faisant subir les traitements les plus indignes.

Le soir de cette journée, Friedrich von Gagern arriva avec une commission du duc Bernhard de Saxe-Weimar, qui se trouvait à ce moment à Gand, auprès du prince Frédéric, qui était tellement abattu qu'il put à peine se résoudre à voir ce messager. Gagern était chargé de demander qu'on envoyât un général habile à Gand. « Hélas ! que n'en avons-nous un ici ! » dit le prince en soupirant et en souriant d'un air embarrassé.

Tous les généraux dans l'entourage du prince lui conseillèrent de ne pas continuer la lutte. Constant seul n'en voulut pas entendre parler ; il demanda qu'on ne cédât pas devant la canaille qu'il fallait écraser. Le prince essaya donc, le lendemain (26 septembre), de marcher encore une fois en avant, en attaquant les rebelles. Il réunit toutes les troupes et l'artillerie au Parc et dans les rues adjacentes; puis, à plusieurs reprises, il fit donner l'assaut aux barricades dressées sur la place Royale et sur la Montagne du Parc, de même qu'aux hôtels environnants. Mais toutes ces attaques furent repoussées.

Les insurgés, de leur côté, essayèrent de s'emparer des grands points d'appui du Parc, du palais du Roi et du palais des États-Généraux. Incapables de les prendre de vive force, ils cherchèrent à les incendier. On réduisit en cendre l'hôtel Torlington, situé derrière le palais des États-Généraux, ainsi que l'hôtel Lousade, sans que cependant le feu se fût communiqué au palais.

Sur ces entrefaites, la position du prince était devenue de plus en plus grave. Les troupes, occupées sans relâche et lasses à mourir, étaient entièrement découragées. Les vingt-huit fourgons à munition, qu'ils avaient amenés avec eux, devaient être presque complétement épuisés par suite du feu violent de l'artillerie.

Le prince résolut d'évacuer la ville sans bruit pendant l'obscurité de la nuit, et de se retirer dans la direction de Vilvoorden (1). Il laissa derrière lui le champ de bataille, dont l'aspect terrifiant a été décrit de la manière la plus saisissante par les pamphlets publiés pendant ces journées. Le parc n'était qu'un immense lieu de désolation ; les chemins et les allées y étaient teints de sang et couverts d'armes en morceaux et de lambeaux d'uniformes ; des débris d'arbres et de statues, de blocs de granit et de chaînes qui avaient formé les grilles, étaient éparpillés partout ; dans tel endroit, on voyait une barricade faite avec des bancs et des troncs d'arbre, dans tel autre, une redoute formée de chevaux morts ; un grand nombre de cadavres d'hommes gisaient çà et là, à peine couverts d'un peu de sable ou de quelques broussailles. L'hôtel Torington et les environs, les bâtiments à l'aile droite du palais du Roi, ainsi qu'un grand nombre d'autres maisons, étaient réduits en cendres ; les grands hôtels, situés sur la place, étaient tellement criblés de boulets, qu'il fallait craindre de les voir s'écrouler.

Dès huit heures du matin (27 septembre), des flots de

(1) Les Hollandais indiquent comme perte totale de leur armée, en morts, blessés et prisonniers, le chiffre de neuf cent cinquante-trois hommes, tandis que les Belges l'évaluent à dix-huit cents hommes, et leurs propres pertes à dix-sept cent vingt.

peuple allaient et venaient en se pressant autour de ce théâtre de l'horreur et des triomphes de la victoire. Toute la journée était remplie de scènes et d'impressions qui laissaient dans l'âme des spectateurs ces dispositions contraires. Les convois funèbres pour l'ensevelissement des morts passaient au milieu de la multitude enivrée de joie. On aurait dit un horrible retour vers les journées d'août, lorsque, dans la matinée, le peuple mit le feu à l'hôtel Meeus, près de la porte de Schaerbek, et qu'il détruisit de fond en comble une seconde maison d'habitation de cet homme qu'on soupçonnait d'être en rapport avec les Hollandais; en outre, on commença une ignoble œuvre de pillage, en saccageant les grands dépôts d'huile que possédait Meeus. Pendant la soirée, la ville célébra, au contraire, une grande fête de joie. De Potter, qui avait attendu à Lille la tournure que prendraient les événements, et qui, ce jour-là, avait reçu, à Enghien, l'invitation de retourner à Bruxelles, s'était immédiatement mis en route; à partir de Tournay, son voyage n'avait été qu'un triomphe non interrompu; enfin, à six heures du soir, il arriva à la porte d'Anderlecht, d'où, reçu par vingt mille hommes, il entra solennellement dans la capitale.

Le territoire belge est purgé des Hollandais.

Même des Hollandais ont appelé admirable la défense des habitants de Bruxelles; ils sont allés jusqu'à se demander d'un air de doute si, dans un cas semblable, les habitants de La Haye auraient tenu la même conduite. Le sang versé par les combattants belges, qui sur la place des Martyrs trouvèrent un tombeau commun, cimenta une nationalité nouvellement édifiée. Par une vic-

toire des armes, par une victoire de la révolution dont personne n'aurait osé deviner même la possibilité, on avait obtenu l'indépendance du pays ; au moment où se décida la lutte à Bruxelles, cette autonomie devint le nouveau mot d'ordre de la révolution, après que les Hollandais, avec leur opiniâtreté ordinaire, avaient refusé d'abord de faire droit aux griefs belges, et ensuite de séparer l'administration des deux pays.

Les impressions laissées par l'issue de ces combats étaient tellement puissantes chez les vainqueurs et les vaincus, en encourageant les uns et en décourageant les autres, qu'elles seules expliquent les résultats merveilleux, grâce auxquels le pays presque tout entier fut purgé avec une rapidité extraordinaire de ses oppresseurs hollandais. En quelques jours, tous les corps de troupe distribués dans les villes de la Belgique se trouvèrent complétement désorganisés. Le système de cantonnement, introduit dans le pays par des raisons d'économie (Cf. t. XVIII, p. 133), porta dès lors ses fruits pernicieux.

Les jeunes soldats belges, qui, après avoir été exercés aux armes, étaient habitués à vivre dans leurs foyers avec un congé illimité, manquaient de tout esprit de corps militaire, et, exposés aux suggestions de la haine nationale, ils n'avaient obéi qu'à contre-cœur lorsqu'on les avait appelés sous les drapeaux. Sous le coup de l'impression que la défaite de l'armée à Bruxelles avait laissée dans les esprits en les paralysant, toute discipline et toute subordination cessèrent subitement dans les bataillons belges. Dans toutes les places où il y avait des garnisons, les commandants perdirent la tête, les conflits qui se produisirent partout entre le peuple insurgé et les

garnisons se terminèrent tous par la capitulation des militaires.

A l'exception d'Anvers, de Maëstricht, de Venloo et de Luxembourg, le drapeau de l'insurrection fut arboré dans toutes les places fortes qui avaient été destinées à former ce redoutable système de défense, la forte frontière militaire qui devait protéger l'Europe contre la France. Dans la province de Liége, le chef-lieu fut abandonné par le gouverneur (26 septembre); quinze jours plus tard, la garnison aussi se vit obligée d'évacuer la citadelle.

Dans le Hainaut, ce fut la population d'Ath qui la première se mit en mouvement (27 septembre); elle fit cause commune avec les soldats en émeute et désarma les officiers hollandais. A Tournay, les Belges qui faisaient partie de la garnison dans la citadelle abandonnèrent (28 septembre) leur général Wauthier, et le forcèrent ainsi à capituler. A Mons, un beau-frère de Gendebien, du nom de Duvivier, fut l'instigateur de la trahison des Belges qui quittèrent leur énergique commandant, le général Howen (29 septembre). Après la défection de cette forteresse, le lieutenant Greindel, que les insurgés de cette ville avaient envoyé à Charleroi, amena, par un stratagème, aussi la capitulation de cette dernière forteresse, bien pourvue de tous les moyens de défenso (5 octobre).

Dans la province de Namur, les habitants du chef-lieu avaient été tenus en bride par l'état de siége jusqu'au 1er octobre. Ce jour-là, la lutte s'engagea; le gouverneur van Geen, réduit à la citadelle, capitula à la condition qu'on laisserait librement partir les troupes. Quatre jours plus tard, toute cette province fut au pouvoir des

Belges. Dans la province de Limbourg, les Hollandais ne conservèrent que les villes de Maëstricht et de Venloo, et, dans le Luxembourg, le chef-lieu seul de cette province.

Quant à la Flandre orientale, la garnison de Gand était réduite à la possession de la citadelle; la ville était au pouvoir de la garde civique, qui ne reconnaissait cependant pas l'autorité du gouvernement de Bruxelles. Dans la Flandre occidentale, le peuple se souleva d'abord à Bruges (26 septembre); le commandant Goethals se retira à Ostende pour conserver aux Hollandais cette ville maritime; mais, les troupes ayant fait défection, le commandant dut s'embarquer avec quelques fidèles pour se rendre à Vliessingen (2 octobre).

Ainsi, abstraction faite des forteresses que nous venons de nommer, dix jours après la délivrance de Bruxelles, les Hollandais ne possédaient plus que la province d'Anvers. Il s'agissait donc de profiter du premier courant de la bonne fortune et du succès pour conquérir encore cette province. Malgré l'absence de troupes régulières ainsi que d'un chef capable, et bien que l'ordre de choses nouveau se trouvât encore dans une grande confusion, telle avait été la première pensée du gouvernement établi de fait, qui, au milieu des combats, s'était de sa propre autorité transformé et nouvellement organisé pour se consolider ensuite avec une rapidité surprenante.

Jusqu'au moment où la révolution proprement dite avait définitivement remporté la victoire, on avait vu se succéder et s'annuler réciproquement avec une promptitude extraordinaire toutes les autorités légales et illégales, le gouverneur, la police, le Conseil municipal, les

notables, le comité de Salut public, la garde nationale, l'Union centrale et la dictature d'un jour de Plétinckx. Après tous ces changements, la Commission administrative, formée pendant la seconde journée de la lutte, s'était fondue, le troisième jour, avec le comité de Salut public qu'on venait de rétablir ; enfin, le quatrième jour des combats dans la rue, elle s'était constituée comme *gouvernement provisoire* (26 septembre), où, deux jours plus tard, on fit entrer de Potter, qu'on redoutait, à la vérité, mais que l'opinion publique, enivrée par la victoire, imposa avec une force irrésistible à cette autorité.

Comme s'il comprenait que sa place n'était que sur le champ de bataille, le peuple se retira avec une docilité pleine de respect devant ces « habiles » qui venaient de reparaître. Au moment où il fallait agir, ils avaient à la vérité abandonné la cause du peuple; mais, à ce moment comme auparavant, l'absence de toutes les autres sommités parmi les hommes d'État au sein des états généraux, fit que ces habiles n'avaient ni des émules ni des antagonistes à combattre. Le peuple s'effaça devant cette dernière autorité révolutionnaire, qui commença sa mission à l'Hôtel-de-Ville (1) avec 10 florins 36 centimes dans sa caisse, en s'établissant en face d'une table grossière empruntée à un corps de garde, sur laquelle on avait placé deux chandelles fixées dans des bouteilles vides.

Avec cette heureuse réserve du peuple vint rivaliser, plus tard, l'instinct sain et incomparable, grâce auquel l'opinion publique sut distinguer et écarter du nombre de

(1) Comme Gendebien le déclara plus tard au sein du Congrès.

ces politiques instruits les hommes maladroits et les exaltés qui facilement auraient pu devenir funestes à la cause de l'indépendance.

Un des premiers actes accomplis par ce nouveau gouvernement fut que, dans une proclamation, il dégagea les troupes belges de leur serment envers le gouvernement hollandais. Puis, il choisit dans son sein Gendebien qu'il envoya à Paris, avec la mission de s'y informer de ce que ferait la France dans le cas où la Prusse accorderait des secours militaires au roi de Hollande (fin de septembre). En effet, vu les ressources militaires insignifiantes et dépourvues de toute organisation dont on pouvait disposer, il était impossible de concevoir la pensée d'une lutte contre la Hollande, si l'on n'allait pas se trouver en face des forces seules de ce pays.

Seconde mission pacifique du prince d'Orange.

Ce dernier conflit, qu'on demandait en Belgique avec tant d'audace et de promptitude, à la Haye, au contraire, on désirait le retarder aussi longtemps que possible. A la seule nouvelle annonçant que Bruxelles résistait à ses troupes, le roi Guillaume s'était abandonné au découragement, après s'être laissé aller à un accès de colère et de mauvaise humeur.

Il fit aussitôt précipiter, au sein des états généraux, la discussion relative à la séparation administrative des deux pays, discussion qu'auparavant il avait compté traîner en longueur. Dans deux séances (28, 29 septembre), la Chambre répondit affirmativement aux deux questions contenues dans le message du roi, à la première par cinquante voix contre quarante-quatre, et à la seconde par cinquante-cinq contre quarante-trois. La Chambre était occupée à discuter et à voter ces deux

motions, lorsque, dans la nuit du 28 septembre, le roi reçut la nouvelle que sa politique de violence avait complétement échoué.

Aussitôt, Guillaume rentra dans ses anciennes voies, en reprenant sur une plus vaste échelle sa politique de dissimulation traîtresse. Il avait insisté sur la soumission avant qu'il fît la moindre concession: maintenant, il se soumit en apparence à la nécessité de faire toutes les concessions, à un moment où il était en réalité trop tard d'en faire, même de la manière la plus sérieuse et la plus honnête. Se voyant obligé de reculer en face des états généraux, battu sur le champ de bataille et abandonné par les diplomates, il eut la pensée de sauver dans les provinces du sud tout ce qu'on pouvait sauver encore, d'arrêter la révolution qui s'avançait à pas de géant, de prendre pied au sein même du mouvement insurrectionnel pour le diriger à son gré, pour le miner et pour l'endormir, et de gagner ainsi du temps pour réorganiser son armée.

C'est pourquoi, quelques jours plus tard, il décréta la clôture des états généraux, espérant ainsi donner un contre-poids au gouvernement révolutionnaire par le retour des députés belges dans leurs foyers. Puis, il envoya le prince d'Orange comme son plénipotentiaire apparent dans la fidèle ville d'Anvers pour qu'il y essayâ d'aocomplir une nouvelle mission pacifique.

Le prince se rendit dans cette ville (5 octobre), accompagné de trois ministres et de sept conseillers d'État, tous Belges, et parmi lesquels se trouvaient le duc d'Ursel et d'autres nobles qui, adversaires déclarés de la révolution, offraient au roi des garanties suffisantes; avec eux se trouvait aussi l'internonco Cappaccini. Le roi refusa

au prince de le faire accompagner, comme ce dernier l'en avait prié à plusieurs reprises, par van der Duyn, homme d'État intelligent; celui-ci était à moitié initié au secret, et, bien que de longue date il connût ces deux hommes, il était de nouveau étonné de voir l'entêtement du père et l'étourderie imprudente du fils qui se laissait entraîner dans le système des demi-mesures, et, ce qui était pis encore, des mesures effectives en apparence seulement (1).

La mission ostensible du prince fut annoncée dans une proclamation (5 octobre), dans laquelle le roi accordait la séparation administrative de la Belgique, en promettant en même temps la plus grande liberté par rapport à l'instruction publique, et en concédant une amnistie sans exception pour tous les délits politiques. Mais il était secrètement chargé de miner le gouvernement provisoire, d'éveiller contre lui la jalousie des personnes influentes, et de congédier tous les officiers et soldats belges, pour que ces premiers empêchassent les patriotes et les partisans des aspirations nationales de s'établir dans l'armée belge qu'il s'agissait de créer de nouveau; avant tout, le prince devait obtenir une suspension d'armes, afin de gagner ainsi le temps nécessaire pour la réorganisation de l'armée hollandaise.

A ce moment, le gouvernement provisoire à Bruxelles s'occupait de la grande question du jour, à savoir, si la Belgique devait dorénavant former un État indépendant; sur les instances de de Potter, il avait tranché le nœud

(1) Huybrecht a fait justice de l'ancienne manière de représenter ces événements, d'après laquelle le prince d'Orange aurait été sincèrement dévoué aux vœux et aux intérêts belges, jusqu'à être décidé de rompre, en cas de besoin, avec son père et avec sa famille.

en répondant affirmativement à cette question. Or, le hasard voulut que, deux jours avant l'arrivée du prince à Anvers, le gouvernement provisoire eût laissé ouverte la question qu'il s'agissait de vider ensuite, à savoir si la Belgique allait se séparer de la maison de Nassau.

Cette circonstance semblait laisser à souhait la plus grande latitude aux menées sourdes du prince qui, aux yeux d'un grand nombre d'hommes d'État belges, même au sein du gouvernement provisoire, était l'homme « inévitable » de la situation. Mais, dès le commencement même de sa nouvelle campagne politique, le roi, cédant à son entêtement insensé, détruisit cette position favorable des choses. Comme s'il était abandonné de Dieu, il publia une proclamation destinée à offrir à ses Hollandais une compensation pour les concessions qu'il venait de faire aux Belges ; dans cette proclamation, qui parut le même jour que celle du prince, il appela aux armes les habitants des provinces du Nord, en invoquant le nom du roi, de la patrie et de leur Dieu. En même temps, il expédia un nouveau messager en Angleterre pour demander encore l'assistance de ses alliés, et il fit rentrer dans son ministère M. van Maanen, qui d'ailleurs ne s'était retiré qu'en apparence. De plus, il laissa au général Chassé, avec lequel il correspondait directement, à côté de la régence du prince, le commandement militaire en chef à Anvers, où il devait garder les pleins pouvoirs étendus qu'il avait possédés auparavant.

Il n'aurait pas fallu tant de maladresse dans la finesse du roi, pour mettre le gouvernement de Bruxelles sur ses gardes contre les embûches que lui tendait ce souverain ; en effet, rien que la haine implacable que le peuple nourrissait contre la maison d'Orange devait rendre

le gouvernement provisoire prudent et perspicace.

Lorsque le prince d'Orange fit la première tentative pour se créer des appuis au sein même du gouvernement provisoire, et qu'il fit faire des communications privées aux deux membres de cette autorité qu'il savait favorablement disposés à une transaction avec la maison de Nassau, c'est-à-dire à Mérode et à van de Weyer, ces hommes d'État eux-mêmes annoncèrent aussitôt publiquement au peuple la mission du prince et la réponse qu'ils venaient de lui faire, à savoir « que le congrès « national seul pouvait décider du sort futur de la Bel« gique ».

Au premier négociateur succéda un second agent à demi officiel, le prince Koslovski, qui, à en croire von Stein, avait été éloigné des rangs de la diplomatie russe et qui s'était perdu dans l'ivrognerie et dans le jeu. Les efforts tentés par lui restèrent également stériles. Il devait négocier au sujet d'une continuation de l'union de la Hollande, tandis qu'en Belgique on s'était déjà prononcé pour l'indépendance du pays; il rappelait les serments prêtés pour la conservation de la dynastie, tandis qu'à Bruxelles on déclarait que la dynastie les avait annulés en violant son propre serment.

On refusa simplement d'accorder le point préliminaire, la partie la plus importante de sa mission, c'est-à-dire la suspension d'armes. Lorsque le prince Koslovski s'adressa personnellement à de Potter, celui-ci lui déclara que, si le peuple supposait seulement que le gouvernement provisoire pût vouloir lui recommander le prince d'Orange, il prendrait d'assaut la salle des séances et jetterait par les fenêtres les membres du gouvernement. Même ceux d'entre eux qui étaient favorablement dis-

posés pour le prince ne pouvaient oser exprimer leur opinion en face de cette disposition universelle des esprits, telle que de Potter la désignait; ils ne l'auraient pas même osé en face du seul de Potter, « qui, dans ce « moment, par un souffle de sa bouche, aurait pu sou- « lever une tempête assez puissante pour les engloutir « tous » (1).

En effet, depuis que de Potter était entré dans le gouvernement provisoire, le peuple semblait croire que cette autorité était personnifiée dans cet homme seul, que les pétitions adressées au gouvernement désignaient souvent comme président, auquel ses collègues donnaient un fauteuil séparé, et auquel ils permettaient, avec un respect volontaire ou de mauvaise grâce, d'apposer le premier sa signature à tous les décrets votés par eux.

Aussitôt, le prince fit sauter sa dernière mine. Quelques-uns des membres du gouvernement provisoire avaient déclaré à Koslovski « que l'unique chose possible « à faire était pour le prince d'Orange de venir seul, « comme Belge, ou entouré de Belges, de se jeter dans « leurs bras et de se fier au suffrage populaire; ils ne « pouvaient lui offrir aucune garantie, mais cette ma- « nière d'agir était la seule chance qui lui restât ».

Mérode et van de Weyer, qui étaient plus dévoués au prince que ces membres, lui avaient fait donner des renseignements encore plus clairs par le premier négociateur ; ils lui avaient fait dire « que, par une conduite « libérale d'une largeur de vues peu ordinaire, il réus- « sirait *peut-être* à apaiser encore l'indignation univer- « selle; seulement, tous les actes qui émaneraient du roi

(1) Cf. White, *loco cit.*, tome II, page 133.

« seraient considérés comme nuls et non avenus, et même « le bien que le prince pourrait faire resterait sans effet, « si l'on y voyait la main du roi ».

Ces renseignements semblaient avoir déterminé la première démarche surprenante du prince. Il publia (16 octobre) une nouvelle proclamation dans laquelle il rompit en apparence avec les intérêts hollandais, comme Gendebien le lui avait sérieusement conseillé le 2 septembre ; il reconnut l'indépendance de la Belgique, et déclara qu'il se mettrait à la tête du mouvement et qu'il acceptait le congrès belge librement choisi par le peuple. En même temps, il mit en liberté les prisonniers belges Plétinckx, Ducpétiaux et Éverard, et il proclama la séparation des troupes belges et hollandaises, dans un ordre du jour (18 octobre), en vertu duquel tous les soldats de la milice belge rentrèrent dans leurs foyers.

S'il eût été possible que ces mesures du prince eussent encore une fois séduit les Belges, les antipathies du roi auraient de nouveau détruit cet effet. Soit qu'il fût réellement mécontent, soit qu'il voulût seulement le paraître aux Hollandais, il annonça dans un message (20 octobre) qu'il ne connaissait pas les motifs qui avaient dicté au prince cette proclamation dont il ne pouvait calculer les conséquences.

Le gouvernement provisoire cependant n'avait pas eu besoin d'attendre ce démenti donné aux actes du prince d'Orange, pour répondre de son côté à ce dernier, dans une proclamation pleine de dédain (19 octobre), « que « l'indépendance de la nation avait été obtenue par la « lutte armée, qu'elle n'avait pas besoin d'être reconnue « par le prince et que le peuple seul était à la tête du « mouvement ».

L'outrage que renfermait cette réponse n'avait été que trop bien mérité. Lorsque le prince ouvrit ses négociations avec le gouvernement provisoire, on avait déjà mis en mouvement les ressorts les plus honteux pour agiter les deux Flandres et le Hainaut, par un vaste système de manœuvres souterraines. On voulait exploiter à Gand les dispositions de la bourgeoisie et la capacité du gouverneur van Doorn qui, avec un zèle inflexible, avait réprimé les démagogues dans cette province ; on comptait opposer au gouvernement provisoire un gouvernement particulier pour la Flandre, c'est-à-dire provoquer la guerre civile ; enfin, dans le Hainaut, on cherchait à exciter, parmi les ouvriers grossiers du Borinage, la soif du pillage et à enflammer leur fureur contre les machines et les manufactures, afin d'armer peut-être encore une fois les bourgeois bien pensants contre la révolution.

En face de ces menées orangistes, qui bien longtemps après devaient continuer à troubler la tranquillité du pays, le gouvernement de Bruxelles déploya une activité extraordinaire. Dans le Hainaut, Rogier rendit de grands services par le zèle dont il fit preuve en ramenant dans la bonne voie les ouvriers égarés. On envoya à Gand Mérode qui convoqua les états provinciaux et qui les détermina à reconnaître le gouvernement provisoire (10 octobre). Mais, pour faire plier le Conseil municipal orangiste, qui s'appuyait sur la garnison de la citadelle, il fallut envoyer parmi les basses classes la légion parisienne commandée par son chef le vicomte Pontécoulant, aventurier de première qualité ; lors de l'arrivée de cette légion, la garde nationale se dispersa et la garnison de la citadelle, qui manquait de tout, se trouva contrainte de capituler (18 octobre). Au même moment,

Pontécoulant fut rappelé à Bruxelles où, le même jour et la nuit suivante, les habitants se voyaient encore une fois livrés aux scènes les plus hideuses du pillage et d'une démence furieuse auxquelles s'abandonnait une population soudoyée à prix d'argent.

Des atrocités de cette nature accompagnaient les dernières offres par lesquelles le prince d'Orange voulait se concilier la révolution, et qui, disait-on, lui avaient été inspirées par ses sympathies pour la cause belge. Mais, de même que le prince Frédéric avait vu tomber ses illusions à Bruxelles, de même son frère aîné allait être déçu, dans le pays tout entier, au sujet des espérances qu'il avait fondées sur l'influence de ses partisans et sur leur empressement à le servir.

Le prince d'Orange annonça son départ (25 octobre), sans cependant abandonner la partie, même à ce moment. Il se rendit par Rotterdam à Londres, où il vécut en apparence dans une espèce d'exil. Mais, en réalité, Londres était le seul endroit où il restait encore au prince quelque chance d'une réussite ultérieure. En effet, les plénipotentiaires des grandes cours s'y étaient reunis en conférence et tous, comme l'écrivit Falck à cette époque, considéraient « l'Arausien » comme la seule ancre de salut possible qui pût conserver à la dynastie hollandaise au moins le trône de la Belgique après la défection du pays.

Mais, à Londres, le prince n'afficha plus ses sympathies pour la Belgique. Pendant la conférence, il s'efforça constamment de mettre au premier plan les droits de son père. Son opinion était que, si la Belgique devait lui échoir, il pourrait cependant conserver aussi la Hollande.

La campagne d'Anvers.

Le jour où l'on publia la proclamation du 16 octobre, commença ce que les Belges appellent avec emphase a campagne d'Anvers, qui, en dix jours, affranchit aussi la province du même nom, et qui, deux jours après le départ du prince, se termina par une catastrophe finale, dernier coup de grâce donné à la dynastie d'Orange.

Le gouvernement provisoire avait, à l'instigation de de Potter, formé un Comité central exécutif, composé de quatre de ses membres (1), tandis qu'à quelques autres d'entre eux, il avait assigné la position de ministres à portefeuille. Grâce à cette nouvelle organisation et en déployant une activité merveilleuse, le gouvernement avait trouvé moyen de faire les efforts nécessaires pour s'opposer aux menées orangistes; de se consacrer aux réformes urgentes qu'il croyait indispensable d'introduire dans l'administration de la justice, de la police, des finances ainsi que de l'instruction publique, et de jeter encore, pendant les trois semaines qui suivirent l'évacuation de Bruxelles, les bases d'une nouvelle organisation de l'armée.

Les agitateurs orangistes avaient essayé de s'immiscer aussi dans ces affaires, afin de traîner en longueur les entreprises militaires. Mais les soupçons défiants des patriotes et l'influence qu'ils exerçaient sur le gouvernement furent cause qu'on hâta l'organisation des bandes de volontaires. Se défiant de tous les officiers indigènes, ils surent, en outre, obtenir qu'on donnât le commandement de ces troupes à trois étrangers, au général Melli

(1) De Potter, Mérode, Rogier et van de Weyer, auxquels Gendebien s'adjoignit après son retour de Paris.

net et à deux anciens militaires, Niellon et Kessels, qui s'étaient distingués pendant les combats au Parc.

Les forces, dont disposait le gouvernement provisoire, consistaient en huit mille volontaires, parmi lesquels il n'y avait que deux compagnies de gardes nationaux, et en un certain nombre de pièces de campagne et d'obusiers. Comme Gendebien était revenu de Paris (10 octobre) avec l'assurance que la France ne souffrirait aucune intervention étrangère dans les querelles entre la Hollande et la Belgique, rien ne s'opposait plus à ce que cette troupe indisciplinée commençât ses opérations.

Les forces ennemies, qu'elle avait à combattre, étaient à ce moment commandées par le duc de Saxe-Weimar. D'après des indications fournies par les Hollandais eux-mêmes, l'armée ennemie, forte de quinze mille hommes, était placée en demi-cercle devant Anvers pour défendre cette ville qui était la clef de la Belgique ; elle était couverte par la grande et la petite Neethe et par leur continuation, le Rupel, et formait une ligne qui, en passant par Duffel, s'étendait de Boom et de Waelhem jusqu'à Lier.

D'accord avec un Mémoire de Fr. von Gagern que le duc de Saxe-Weimar avait appuyé, ce prince avait été d'avis (1) de conserver une position politique en Belgique, de reprendre la ville de Gand, pendant que la garnison occupait encore la citadelle, et de se maintenir dans le pays de Waas. Mais, en Hollande, la crainte d'une invasion était tellement grande, qu'on avait demandé que

(1) Nous suivons ici surtout l'ouvrage intitulé : *Leben Friedrich's von Gagern* (t. II) et R. Starklof : *Leben des Herzogs Bernhard von Sachsen-Weimar*. 1865. Tome Ier.

les troupes fussent placées de manière à protéger directement la frontière hollandaise.

Afin d'enlever aux Hollandais le pont de Waelhem, qui formait la clef de leur position, les commandants des troupes belges voulaient tourner la gauche de l'ennemi et le menacer sur ses derrières. L'occupation de Lier, point d'appui pour l'aile gauche de l'armée hollandaise, devait être le signal pour les attaques qu'on voulait diriger contre le centre placé près de Duffel et contre le pont de Waelhem, l'aile droite des ennemis. La mission de prendre Lier avait été confiée à Niellon, ancien officier de cavalerie, qui en dernier lieu avait été directeur d'un théâtre d'enfants, ainsi qu'à Kessels, ancien sous-officier d'artillerie qui, pendant les dernières années, avait parcouru le pays en exhibant aux curieux un squelette de baleine.

Ces hommes étaient chargés de se mesurer avec le duc de Saxe-Weimar qui, suivant la caractéristique donnée de lui par Gagern, était « un épouvantail bien choisi « pour les Belges » ; malgré sa nature capricieuse, mobile et passionnée, c'était un homme d'une énergie inébranlable, d'une ambition peu ordinaire, d'opinions absolutistes fort rigides et un soldat plein de courage et de résolution.

Niellon partit d'Aerschot; après avoir passé le Demer, il simula une opération contre les lignes de la Dyle et se jeta ensuite sur Lier où il n'y avait qu'un seul régiment belge qui lui ouvrit les portes de la ville (1). Ceci eut lieu le jour même (16 octobre) où le prince d'Orange

(1) Cf. Huybrecht : *Histoire politique et militaire de la Belgique*, etc. 1836. P. 52. Cf. Starklof, *loco cit.*, p. 301.

publia sa dernière et fameuse proclamation et où le duc de Weimar était parti pour renforcer la garnison de Lier. Le duc voulait reprendre le poste qu'on venait de perdre; mais, au conseil de guerre qu'il tint à Waarlos (17 octobre), presque tous ses officiers s'opposèrent à cette idée. Néanmoins, on avança pour reconnaître la position des ennemis (18 octobre), occasion dans laquelle les troupes hollandaises firent complétement leur devoir. Dans ces combats de Lier, le plus jeune des frères Mérode, Frédéric, fut mortellement blessé, après que Jenneval (1), l'auteur de la Brabançonne, qui l'avait accompagné, était tombé à ses côtés.

Le duc avait fait tous les préparatifs nécessaires pour l'assaut de Lier, lorsque, à sa profonde indignation, il reçut l'ordre formel d'opérer sa retraite. Des Belges eux-mêmes ont avoué que, si le duc avait pris Lier et qu'il eût attaqué ensuite Mellinet sur ses derrières, la révolution aurait pu échouer encore devant Anvers. Après cette entreprise contre Lier, le prince Frédéric quitta l'armée. Il était question de le remplacer par le général Tindal : mais celui-ci demanda des pouvoirs illimités que le roi refusa de lui donner. On chargea du commandement en chef le général Chassé, qui avait alors soixante-cinq ans et qui était affaibli par l'âge ; il ne fit rien pour mettre en état de défense la *ville* d'Anvers, sur laquelle les Belges concentraient tous leurs efforts.

Niellon, qui attribuait la retraite du duc de Weimar à la vaillante attitude de ses propres soldats, le poursuivit, en le harcelant continuellement par de petites escar-

(1) Le chevalier Dechez, que sa position misérable avait contraint de changer de nom et de condition.

mouches, jusque sous les murs d'Anvers, où il opéra sa jonction avec Mellinet qui, pendant ce temps, avait contraint les Hollandais à quitter leur position centrale.

Quelques bandes hardies, formées de volontaires impatients, avaient, sans trouver de résistance, franchi le fleuve dans des bateaux en aval et en amont du pont de Waelhem (23 octobre) et s'étaient jetées sur les flancs de l'ennemi. Mellinet avait profité de la confusion occasionnée par ce mouvement, pour se précipiter sur le pont et pour repousser les Hollandais jusqu'à Cortenich. Le lendemain (24 octobre), il rejoignit le corps du centre qui avait franchi la Neethe près de Duffel, et repoussa les ennemis jusqu'à Berghem où il opéra sa jonction avec Niellon dans la soirée du 25 octobre.

Afin d'avancer vers Anvers, en passant entre les deux faubourgs de Berghem et de Borgerhout, les Belges, croyant que l'ennemi avait évacué Berghem pendant la nuit, firent contre cette position une attaque pendant laquelle le duc fut blessé au pied par un coup de mitraille. Le soir même, le commandant des troupes hollandaises reçut l'ordre d'abandonnner sa position devant Anvers et de se retirer dans la forteresse.

Ce jour-là même, le prince d'Orange partit d'Anvers. Tant qu'il était présent, la garde nationale avait conservé assez d'autorité et de courage pour contenir les basses classes qui, dans cette ville comme partout, étaient du côté du mouvement. Mais dès que le prince fut parti, van den Heerenweghe, le délégué du gouvernement provisoire, n'eut aucune peine à soulever les masses populaires qui, dès le lendemain matin (26 octobre), commencèrent à attaquer les postes occupés par les troupes.

Pendant la même journée, un conseil de guerre devait

se réunir dans l'après-midi dans la citadelle. Averti par un marchand d'Anvers de la prochaine explosion de l'insurrection, le duc parut au milieu de ce conseil pour faire un rapport sur ce qu'il venait d'apprendre. Chassé le chargea de renforcer les postes des portes depuis la porte Rouge jusqu'à la porte des Béguines et d'occuper les deux places principales de la ville, où les soldats ne se rendirent qu'avec répugnance.

Tandis que le duc et Gagern, qui le remplaçait, étaient occupés à exécuter ces ordres, les compagnies postées sur les places furent attaquées par le peuple. Renforcées par la compagnie des tireurs (*schuttery*) qui venait de se déclarer pour la révolution, les masses populaires s'emparèrent de l'Hôtel-de-Ville et désarmèrent les Hollandais qui s'y étaient retirés après avoir quitté la place; puis, avec une témérité croissante, elles essayèrent en vain à deux reprises de s'emparer de la porte de Borgerhout, pour y tendre la main à Niellon. Gagern fut envoyé à la citadelle pour y faire son rapport sur la situation des troupes, ainsi que sur la manière fâcheuse dont elles se trouvaient placées, et pour demander qu'on les retirât des remparts où elles étaient exposées au feu de l'ennemi. Ce ne fut que sur les représentations du duc lui-même et pour éviter le combat dangereux dans les rues, que Chassé se décida à faire avec Heerenweeghe une convention, en vertu de laquelle la défense des portes devait être remise, le lendemain, à la garde nationale.

Lorsque, ce jour-là (27 octobre), les troupes abandonnèrent les portes et se retirèrent dans la citadelle et dans l'arsenal, situé sur l'Escaut entre la ville et la citadelle, la convention fut violée avec une impudence pleine d'étourderie. On tira du haut des maisons sur les troupes;

les Belges, pénétrant dans la ville par la porte de Borgerhout, et n'ayant pas été informés du traité conclu, poursuivirent les Hollandais pendant qu'ils s'enfuyaient en masses compactes vers l'arsenal, dont la cour se trouvait remplie de soldats serrés les uns contre les autres. Si, à ce moment, les Belges avaient pu lancer quelques obus contre la citadelle, tout, selon l'opinion de Gagern, aurait été à craindre par suite du découragement des troupes. Après que Kessels eut fait canonner la porte de l'arsenal avec une pièce de six, les Belges y pénétrèrent, et le 13e régiment qui se trouvait dans la cour, s'enfuit dans la citadelle en passant sur les palissades du chemin couvert.

Un drapeau blanc, arboré à onze heures sur la citadelle, rappela aux Belges la suspension d'armes. Les chefs des corps francs prétendirent avoir seuls le droit de conclure une pareille convention; cependant, ils se déclarèrent prêts à entrer en négociation. Au lieu de voir confirmer la trêve, Chassé reçut à une heure du soir l'invitation de mettre bas les armes et de rendre la citadelle; dans le cas, où cette proposition ne serait pas acceptée avant quatre heures, on lui exprima la menace que l'on considérerait cette proposition comme nulle et non avenue.

Le général Chassé était fort indécis; même au conseil de guerre il ne savait à quoi se résoudre. Le duc de Weimar insista pour qu'il bombardât la ville. « Cela me « répugne! » dit le général; le duc offrit d'assumer sur lui seul toute la responsabilité de cette mesure (1). D'abord, Chassé ne fit diriger que quelques pièces de campagne

(1) Cf. *Gagern's Leben*, tome II, page 106. — Starklof, *loco cit.*, p. 310.

contre ceux qui attaquaient l'arsenal; mais comme il ne put les repousser, il fit retirer le drapeau blanc de la citadelle et donna ainsi, à trois heures, le signal du bombardement de la ville par toutes les batteries de la citadelle et des forts, des frégates et des canonnières mouillées sur l'Escaut.

Le feu de la forteresse dura jusqu'à sept heures et demie; les flammes envahirent d'abord l'arsenal, l'entrepôt voisin et la vieille abbaye de Saint-Michel; plus de cent maisons dans les rues adjacentes furent endommagées et trente autres maisons furent réduites en un monceau de décombres et de cendres (1). Le feu des vaisseaux, qui aurait pu détruire les quais en un clin-d'œil, si Chassé avait eu seulement en partie les desseins barbares qu'on lui a attribués, ce feu dura jusqu'à dix heures et demie, mais sans causer de grands dommages et sans devoir en causer.

Dans la ville complétement étourdie et menacée d'une ruine soudaine, toute la population était en proie à une consternation et à une confusion indescriptibles; s'abandonnant au désespoir, les habitants chassés tout à coup de leurs maisons et errant dans les rues sans abri, vieillards, femmes, enfants, tous se précipitèrent dans la campagne, s'enfuyant stupéfiés de terreur et comme privés de leurs sens et poussant des cris horribles.

Dès que le feu de la forteresse cessa, les habitants d'Anvers s'empressèrent d'entamer de nouvelles négociations. Autorisés par Rogier, qui représentait le gouvernement provisoire et qui venait d'accourir, quelques

(1) Sans compter les deux édifices publics, les dommages causés ainsi furent évalués à environ 4 millions de florins.

bourgeois s'étaient rendus à la citadelle pour proposer un accommodement. Dans la matinée du 28 octobre, on conclut une nouvelle convention et une suspension d'armes. Pendant la nuit du lendemain (29 octobre), on embarqua une partie de la garnison, pour soulager la citadelle qui était surchargée de troupes (1).

Le bombardement d'Anvers ne peut pas être jugé au seul point de l'humanité. Même des Belges exempts de prévention ont reconnu que non-seulement il était justifié par la violation de la convention, mais qu'il était prescrit au commandant par son devoir, s'il ne voulait pas se rendre coupable de la même faiblesse que tous les autres chefs de troupes qui n'avaient su ni osé mettre un frein à la démoralisation de leurs soldats ou à l'audace des volontaires, des démagogues et des prolétaires dont la témérité ne reculait devant rien. Il est vrai que l'accomplissement de la révolution n'avait pas été empêché ainsi.

Pour le moment, on n'avait plus rien à craindre des Hollandais. Après avoir essuyé plusieurs refus d'Aberdeen (17 octobre), auquel il avait demandé des secours, le roi Guillaume, voyant les malheureux commencements de la campagne de dix jours, avait adressé une Note (21 octobre), aux plénipotentiaires des grandes cours réunies en conférence à Londres, pour leur demander de faire con-

(1) Lorsque Gagern partit avec ces soldats qu'on venait d'embarquer, il ne pensait pas encore « qu'un jour il aurait à voir des « héros immortels, les dioscures des Pays-Bas » dans Chassé, que Gumoëns appelait « le vieux Falstaff », et dans de Boer, qui était la main droite du général, et qui pendant la nuit, à la vue d'Anvers en flammes, avait récité les vers dans lesquels Blumauer (*Travestirte Aeneide*) décrit l'incendie de Troie. — Cf. *Gagern's Leben*, tome II, page 107.

clure une suspension d'armes; ce document était écrit par Falck qui, en rédigeant en 1814 le contrat de mariage entre la Belgique et la Hollande, n'avait guère songé que, quinze ans plus tard, il aurait à prêter son ministère à l'exécution du divorce.

La conférence de Londres saisit cette occasion pour inaugurer et pour bien établir son intervention. Dans un premier protocole (4 novembre), elle proposa la cessation des hostilités, en indiquant à la Hollande comme ligne de démarcation pour la suspension d'armes, les frontières qu'elle avait eues avant l'Union. En faisant par rapport à cette frontière quelques réserves qui n'eurent pas de suites ultérieures, le gouvernement provisoire à Bruxelles adhéra à ce protocole (10 novembre), le même jour où le congrès se réunit dans la capitale belge et où la forteresse de Venloo tomba entre les mains de son *Armée de la Meuse.*

A l'exception de Maestricht, de Luxembourg et de la citadelle d'Anvers, tout le pays était maintenan au pouvoir du gouvernement provisoire. L'indépendance de la Belgique avait été effectivement conquise. La dernière espérance de la maison d'Orange, c'est-à-dire la conservation de la couronne dans la Belgique indépendante, la catastrophe d'Anvers venait de la détruire irréparablement.

Déjà auparavant, à l'occasion des agitations orangistes qui s'étaient produites dans le pays, de Potter avait formellement proposé l'exclusion de la maison d'Orange; seulement, ses collègues n'avaient pas voulu anticiper sur la décision du congrès. Après les journées de Lier, lorsqu'on avait encore quelque espoir de conserver les jours de Frédéric Mérode, blessé dans ces combats, quel-

ques journaux avaient proposé de faire de ce jeune héros le chef de l'État belge; après sa mort, bien des personnes qui auraient voulu élever cette famille sur le trône songeaient à Félix Mérode. Ce n'étaient là que des voix et des opinions isolées. Mais depuis l'incendie d'Anvers, il n'y eut qu'un seul cri dans tout le pays et dans toute la presse : « Un torrent de sang, disait-on, sépare « dès lors la Belgique de la Hollande et de sa dynastie! »

A Londres aussi, le prince d'Orange dut s'entendre dire par la bouche de van de Weyer, que le peuple le confondait, lui aussi, dans un seul et même anathème avec son peuple et avec sa maison.

Dès la première réunion du congrès, il se montra clairement qu'on ne pouvait pas ajourner la décision sur la question dynastique, bien que, par une mission secrète, le gouvernement français conseillât expressément de la retarder encore. Gagern père, comme un des auteurs de l'Union, s'était mis en route pour Bruxelles avec la confiance débonnaire que, par sa seule présence, il pourrait sinon détruire les passions, du moins les modérer. Mais il n'eut besoin ni d'arriver dans cette ville, ni de mettre son influence à l'épreuve. Le congrès prononça à perpétuité l'exclusion de la maison d'Orange-Nassau (24 novembre). Même les esprits récalcitrants comprirent que l'acceptation du prince d'Orange ne serait qu'une demi-mesure qui entraînerait la guerre civile, et qui équivaudrait à une Restauration qui finirait comme celles des Stuarts et des Bourbons.

En parvenant jusqu'à ces événements, nous sommes entrés déjà dans une seconde période, dans l'histoire législative et diplomatique de l'insurrection belge, sur laquelle nous aurons à revenir ailleurs.

Coup d'œil rétrospectif.

En deux mois, la Belgique avait parcouru une partie fort remarquable de l'histoire, trompant ainsi toute attente, toutes les conjectures enthousiastes et tous les calculs faits de sang-froid.

Dès le principe, les premiers troubles à Bruxelles avaient fait tomber dans le discrédit les événements belges, par ces seules raisons qu'on en connaissait les origines et les causes beaucoup moins que celles de la Révolution française, et que, dans l'idée de la plupart des hommes, le gouvernement hollandais passait pour être éclairé, humain et libéral. C'est pourquoi le soulèvement belge était considéré comme une imitation frivole, comme une simple copie fort pâle de l'insurrection de Paris, que rien ne justifiait et qui s'éteindrait en lui-même. Or, ceux qui ne voyaient pas dans la Révolution d'Août une plate copie, la considéraient comme quelque chose de pire, comme une parodie, comme un travestissement, non pas comme le pendant, mais comme la contre-partie de la Révolution de Juillet. Dans cette dernière, les cris de : « A bas les jésuites! » avait été un des mots d'ordre, tandis que l'insurrection belge ne semblait être qu'une répétition de la révolution brabançonne de 1789, un gain pour la domination cléricale et un pas en arrière vers le passé.

Ce qui, dans l'opinion de tous les honnêtes gens, finit par porter une grave atteinte à la considération de la cause belge et la détruire complétement, ce fut le caractère brutal de la révolte de la populace qui défigura les journées d'août. Puis, lorsque les accès de fureur sauvage, avec leurs scènes de destruction et de pillage, semblaient se répandre comme une épidémie de Verviers

jusque dans les pays allemands adjacents, tout le monde de la bourgeoisie bien pensante souffrait également de cette oppression et de cette angoisse qui avaient accablé la bourgeoisie de Bruxelles elle-même aux premiers moments des bacchanales sous le règne de la populace.

C'est pourquoi la défaveur et l'hostilité, avec lesquelles on envisageait d'abord les événements belges, avaient été répandues avec une rare unanimité dans l'Europe tout entière. Même à Paris et même au milieu des hommes de mouvement, qui avant tout ne voulaient pas que cette insurrection continuât sans avoir un but précis, on voyait avec déplaisir tout ce soulèvement. La presse anglaise aussi était entièrement du côté du gouvernement hollandais et lui conseillait de recourir à d'énergiques mesures de répression. Mais, avant tout, ce fut la diplomatie entière qui aiguillonna la cour de la Haye à une résistance persévérante; elle était dans des transes mortelles, parce qu'elle redoutait l'expansion des passions révolutionnaires, la propagande de la liberté et l'influence trop grande de la France.

Mais ceux qui avaient ainsi montré qu'ils abhorraient les événements d'août, et qu'ils n'en savaient pas apprécier la véritable portée, allaient payer leur erreur bien cher. Considérée au point de vue historique, l'insurrection d'août n'était qu'une conspiration faite à l'instigation de quelques individus isolés qui, mus par des rancunes personnelles que leur inspirait la dépendance de la Belgique dans son union avec la Hollande, voulaient mettre leur patrie sous la dépendance d'un autre pays, ce qui aurait amené la dissolution de la nationalité belge et sa fusion avec une autre nation. Avec quelque prudence politique, on aurait facilement pu

préparer à ce complot le sort de toutes les autres conspirations.

Mais le roi Guillaume resta fidèle à son obstination, dans laquelle il était d'ailleurs confirmé par tous ceux qui lui parlaient, par son entourage hollandais, par les suggestions de la diplomatie et par la voix du monde entier. Les forces aveugles de l'instinct populaire avaient été depuis longtemps et pas à pas réveillées, dans les profondes couches de la vie du peuple, par toutes les luttes soutenues pendant ces dernières années, au sein du parlement, dans la presse et au milieu de la société : or, ces forces, Guillaume les appela au combat ouvert. Cette lutte était tellement sérieuse que la révolte d'août devint, un mois plus tard, pendant les journées de septembre, une véritable révolution; poussée successivement et régulièrement depuis les demandes les plus modestes, qui avaient simplement pour but la cessation de quelques griefs, jusqu'aux efforts les plus violents qui ne tendaient à rien moins qu'à une complète séparation des deux pays, cette révolution marcha avec une force irrésistible vers un résultat dont la simple conception aurait été une idée fantastique aux yeux de ses premiers auteurs.

Dès ce moment, les succès surprenants de la révolution produisirent un revirement dans l'opinion publique qui commença à réfléchir. On cessa de dédaigner le mouvement belge; l'étonnement remplaça le mépris et l'admiration succéda à la surprise.

En Belgique, comme en France, on avait rejeté une dynastie qui avait été imposée au pays et qui était devenue incompatible avec lui; à ce point de vue, l'insurrection belge était comme la française un coup qui avait déchiré le système du stabilisme adopté par les

puissances occidentales et, comme qui dirait, une illustration du tableau de la révolution française. Mais elle en était si peu une simple copie, qu'elle plaçait, au contraire, deux peintures tout à fait indépendantes à côté du tableau français; d'une étendue moindre il est vrai, elles n'étaient cependant pas des tableaux de genre néerlandais d'une valeur inférieure, mais de grandes peintures historiques qui, promptement et d'une manière durable, acquirent l'importance et l'influence les plus grandes dans le champ de l'histoire.

Sur l'un de ces deux tableaux nous ne pourrons revenir que plus tard, parce qu'il ne fut achevé qu'à une époque postérieure; nous voulons parler de la Constitution belge, grâce à laquelle ce peuple, qui n'avait à tenir aucun compte des traditions princières et constitutionnelles, sut beaucoup mieux profiter de sa révolution que la France de la sienne. De ce tableau nous ne donnerons qu'un seul trait, qui nous montrera sa particularité et sa distinction originales.

Le « la Fayette belge, » de Potter, voulait ce que le la Fayette français ne voulait pas, à savoir une république dont son ambition le poussait à vouloir devenir le président. Nous verrons que son vaisseau se brisa dans cette tentative, dès qu'il essaya de le faire sortir du port. La Fayette voulait ce que de Potter dédaignait comme des choses éternellement incompatibles, c'est-à-dire une monarchie héréditaire avec des institutions républicaines. Nous avons vu déjà que, dès qu'il avait voulu réaliser cette idée, son esquif s'était pour ainsi dire ensablé sur la plage, aussitôt que les premiers flots de la révolution s'étaient retirés.

Or, les Belges créèrent ces institutions, qui étaient

considérées comme une entreprise téméraire, extrêmement dangereuse et d'un effet fort douteux, mais qui, en réalité, allaient devenir l'appui solide de la forme du gouvernement et de la dynastie nouvelles, qu'elles étaient destinées à sauver et conserver pendant la première période d'épreuves orageuses, où la dynastie et les institutions périrent, en France, avec la Charte rapiécetée de 1830.

Le second de ces tableaux était entièrement achevé : avait été exécuté sur un fond ébauché de longue date mais qui n'avait jamais été fini dans ses détails; il avait vu le jour avec une grande rapidité, spontanément et sans dessein arrêté d'avance : nous parlons de l'indépendance du pays et de la résurrection d'une nationalité éteinte.

Un peuple, qui, pendant qu'il jouissait de son ancienne liberté, n'avait jamais pu triompher de son morcellement pour fondre ses diverses parties en un ensemble homogène; qui ensuite, durant plusieurs siècles, n'avait été débarrassé du joug d'une domination étrangère que pour tomber sous celui d'une autre, et qui, enfin, pendant la première Révolution française, avait complétement perdu son existence indépendante : ce peuple ressuscita tout à coup. Après avoir gémi dans un esclavage tout à fait moderne et qui remontait également aux temps les plus reculés, ce peuple naquit de nouveau et se créa une existence autonome que plusieurs années de révolutions contre la domination de l'Espagne et de l'Autriche n'avaient pu lui donner au seizième et au dix-huitième siècles. Ce peuple, enfin, conquit son indépendance grâce à une seule pensée, qui n'était éveillée chez lui d'une manière soudaine qu'après un mois d'agitations,

par une victoire que personne n'avait espérée d'avance et dans une lutte qu'une fraction insignifiante du peuple avait seule osé entreprendre.

Cette pensée avait, en même temps, fait éclore une grande idée moderne, un principe d'une immense portée, c'est-à-dire l'autonomie nationale. En repoussant la dynastie régnante, le mouvement belge avait donné une plus grande force au coup que la Révolution de Juillet avait porté au système conservateur et au principe du stabilisme tels que les pratiquait la cour de Vienne. Mais il fit plus encore. Il fonda la Constitution belge qui, agissant indirectement sur la marche des temps, devint la bannière que suivirent toutes les Constitutions futures. Puis, il consacra le principe des nationalités qui allait directement exercer son influence sur une série d'États, dans lesquels des peuples soumis au joug de leurs maîtres portaient encore les chaînes et le boulet d'esclaves. Ainsi, dans deux directions nouvelles, le mouvement belge porta deux nouveaux coups non moins directs au centre même des doctrines et des créations du cabinet de Vienne, coups qui vinrent s'ajouter à celui que la Révolution de Juillet venait de leur porter. Effectivement, il ébranla par un choc direct et violent, d'un côté les vieilles théories des hommes d'État autrichiens sur les anciens états représentatifs et, de l'autre, le système de la fusion des peuples tel qu'il avait été mis en vigueur par le congrès de Vienne.

FIN DU VINGT ET UNIÈME VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VINGT ET UNIÈME

X. LA RÉVOLUTION DE JUILLET ET SES CONSÉQUENCES IMMÉDIATES (*suite*)

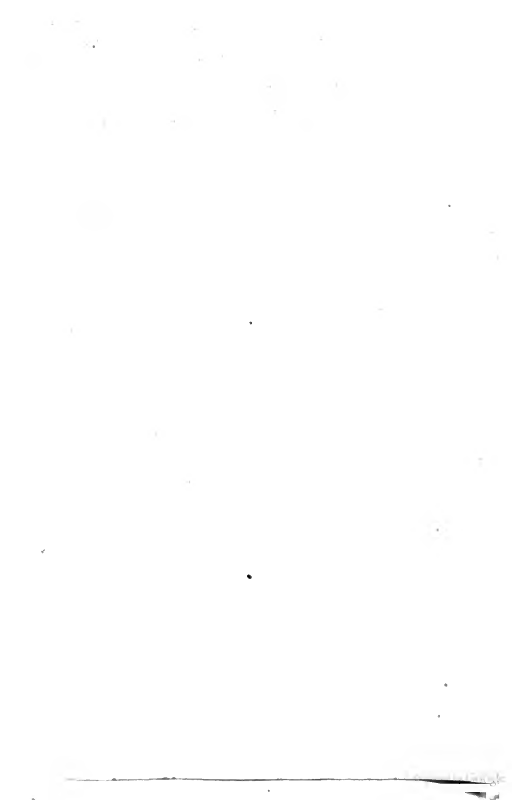
3. — LA GRANDE SEMAINE DE JUILLET (*suite*)

4. — LA DYNASTIE D'ORLÉANS

5. — SOULÈVEMENT ET SÉPARATION DE LA BELGIQUE

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie L. Toinon et Cᵉ, à Saint-Germain.




Google